

2021-2023

PROJET DE DOCUMENT DE PROGRAMMATION



Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Liste des abréviations..... | 2 |
| Déclaration de mission | 3 |
| Vision de la FRA..... | 3 |
| Mandat de la FRA..... | 3 |
| CONTEXTE GÉNÉRAL..... | 5 |
| PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2023..... | 9 |
| PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2021..... | 40 |
| Domaine d'activité 1 : Égalité et non-discrimination | 45 |
| Domaine d'activité 2 : Intégration et inclusion sociale des Roms | 58 |
| Domaine d'activité 3 : Racisme, xénophobie et intolérance associée | 62 |
| Domaine d'activité 4 : Droits de l'enfant | 67 |
| Domaine d'activité 1 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 73 |
| Domaine d'activité 2 : « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale » | 80 |
| Domaine d'activité 3 : « Victimes de la criminalité et accès à la justice »..... | 87 |
| Domaine d'activité 1 : « Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants » | 94 |
| Domaine d'activité: Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | 101 |
| Domaine d'activité: Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel | 114 |
| ANNEXES..... | 128 |
| ANNEXE I : Organigramme | 129 |
| ANNEXE II: Affectation des ressources par activité 2021 | 130 |
| ANNEXE III Perspectives des ressources financières 2021-2023 | 135 |
| ANNEXE IV – Ressources humaines – Quantitatives..... | 142 |
| ANNEXE V : Ressources humaines – qualitatives..... | 158 |
| ANNEXE VI : Gestion de l'environnement | 170 |
| ANNEXE VII : Politique immobilière – Année 2020 | 172 |
| ANNEXE VIII : Privilèges et immunités..... | 173 |
| ANNEXE IX: Évaluation de la FRA | 174 |
| ANNEXE X : Stratégie pour les systèmes de gestion organisationnelle et de contrôle interne, y compris leur stratégie antifraude | 175 |
| ANNEXE XI : Plan pour la subvention, la contribution ou les accords de niveau de service | 178 |
| ANNEXE XII : Risques pour l'exercice 2021 | 180 |
| ANNEXE XIII : Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales | 183 |
| ANNEXE XIV : Cadre de mesure des performances | 186 |
| ANNEX XV : Marchés publics programmés pour 2021 (décisions de financement) | 209 |
| ANNEXE XVI Activités de soutien..... | 222 |

Liste des abréviations

CEPOL Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

CJUE Cour de justice de l'Union européenne

CdE Conseil de l'Europe

Convention 108 Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

CdR Comité européen des régions

CRC Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

CDPH Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Convention d'Istanbul Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

EASO Bureau européen d'appui en matière d'asile

Frontex Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

ECDC Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

CEDH (telle que modifiée par le Protocole 14) Convention européenne des droits de l'homme (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)

ECRI Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

CSE (1996) Charte sociale européenne (révisée en 1996)

CouEDH Cour européenne des droits de l'homme

CEPD Contrôleur européen de la protection des données

EEE Espace économique européen

CESE Comité économique et social européen

AELE Association européenne de libre-échange

EIGE Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

EIO Décision d'enquête européenne

RJEC Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité

REFJ Réseau européen de formation judiciaire

ELI Institut européen du droit

ENISA Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information

REINDH Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme

ENO Réseau européen des Médiateurs

PE Parlement européen

EQUINET Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité

UE Union européenne

eu-LISA Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

EUROJUST - Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale

EUROPOL Office européen de police

ESIF Fonds structurels et d'investissement européens

FMO Bureau du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège

FRA Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

FRANET Réseau de recherche de la FRA

RGPD Règlement général sur la protection des données

PIDCP Pacte international relatif aux droits civils et politiques

FGI Forum sur la gouvernance de l'internet

INED Institut national d'études démographiques

IOI Institut international du médiateur

OIT Organisation internationale du travail

JAI Justice et affaires intérieures

LIBE Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen

ONG Organisation non gouvernementale

INDH Institutions nationales des droits de l'homme

ALN Agents de liaison nationaux

BIDDH Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

HCDH Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

PNR Dossier passager

ODD Objectifs de développement durable

RPT Ressortissants de pays tiers

TUE Traité sur l'Union européenne

TFUE Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

ONU Organisation des Nations Unies

Déclaration de mission

Vision de la FRA

« La FRA exerce sa responsabilité en tant que centre de référence et d'excellence pleinement reconnu, unique et indépendant pour la promotion et la protection des droits humains de chaque citoyen de l'Union européenne.

Mandat de la FRA

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir une assistance et une expertise indépendantes fondées sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux, dans le domaine du droit de l'Union. Elle accompagne les institutions et les organismes de l'Union européenne (UE) ainsi que les États membres (dans la mesure où ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union). De cette façon, l'agence remplit son principal objectif consistant à aider l'Union européenne et ses États membres à « respecter pleinement les droits fondamentaux » « lorsque, dans leurs domaines de compétence respectifs, ils prennent des mesures ou définissent des actions ». Pour atteindre cet objectif, la FRA collecte et analyse des informations et des données comparables, objectives et fiables. Son action s'inscrit dans le cadre plus large de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui est devenue, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, une charte contraignante pour l'Union européenne, lorsque celle-ci met en œuvre le droit de l'Union.

Les activités de la FRA sont organisées autour de trois tâches principales :

- 1 la collecte, la recherche et l'analyse de données ;
 - 2 la fourniture de conseils indépendants fondés sur des éléments de preuve à l'intention des décideurs, la coopération et l'établissement de réseaux
 - 3 avec les parties prenantes ;
- la communication des résultats de ses travaux et la sensibilisation aux droits fondamentaux.

La FRA a la capacité de réaliser des recherches scientifiques et des analyses comparatives, d'effectuer un suivi des tendances transversales, de sensibiliser l'opinion publique et de fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements nationaux ainsi qu'aux législateurs au niveau de l'UE. L'agence dispose de différents réseaux d'agents de liaison nationaux, de parlementaires, d'organisations de la société civile, d'organismes de défense des droits de l'homme et d'instituts de recherche, ce qui lui permet d'établir des contacts dans les différents contextes pertinents. Elle est ainsi devenue un centre d'excellence indépendant dans tous les domaines de ses travaux et soutient les travaux du Parlement européen, du Conseil de l'UE, de la Commission européenne, d'autres organismes de l'UE et des États membres de l'UE. Elle réalise ses missions en totale indépendance.

Le conseil d'administration de la FRA est composé de personnes indépendantes qui sont nommées par chacun des 27 États membres de l'UE et le Conseil de l'Europe, et de deux représentants de la Commission européenne. Chaque membre peut être assisté d'un suppléant désigné selon la même procédure. Le comité scientifique, qui joue un rôle statutaire, garantit la qualité et la rigueur scientifiques des travaux de l'agence.

Les domaines thématiques de travail de la FRA sont définis par le cadre pluriannuel quinquennal, qui est adopté par le Conseil de l'Union européenne après consultation du Parlement européen. Compte tenu des objectifs qui ont présidé à sa création et de ses ressources financières, l'agence accomplit ses tâches dans les domaines thématiques suivants [conformément à la décision (UE) 2017/2269 du Conseil du 7 décembre 2017 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018–2022] :

- a) les victimes de la criminalité et l'accès à la justice;
- b) l'égalité et la discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité;
- c) la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel;
- d) la coopération judiciaire, à l'exception des affaires pénales;
- e) la migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants;
- f) le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée;
- g) les droits de l'enfant;
- h) l'intégration et l'inclusion sociale des Roms.

Lorsqu'une institution de l'Union européenne lui en fait la demande, l'agence peut également travailler en dehors de ces domaines thématiques. En complément des domaines cités ci-dessus, conformément à son règlement fondateur, l'agence met en place des activités dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux et du renforcement des capacités.

SECTION 1

CONTEXTE GÉNÉRAL

CONTEXTE GÉNÉRAL

En 2020, la pandémie de COVID-19 a profondément affecté l'Union européenne et ses États membres, et a redistribué les priorités de l'Union. Le document de programmation 2021-2023 de l'agence traduit ces changements dans l'environnement politique. Grâce à ses ressources humaines et financières actuelles, l'agence peut s'engager sur les priorités suivantes de la Commission européenne pour la période 2019-2024, lesquelles reposent sur le programme stratégique de l'UE pour 2019-2024 approuvé par le Conseil européen :

- une Europe adaptée à l'ère du numérique, notamment en ce qui concerne l'intégration des droits fondamentaux dans la transformation numérique ;
- une économie au service des personnes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et de la garantie pour l'enfance ;
- protéger notre mode de vie européen, notamment en ce qui concerne le paquet « migration et asile », l'union de la sécurité et la lutte contre l'antisémitisme ;
- Un nouvel élan pour la démocratie européenne, en particulier en ce qui concerne la construction d'une Union de l'égalité.

Ce document de programmation est conforme au cadre pluriannuel 2018-2022 de l'agence, et a été élaboré à la suite de consultations avec les parties prenantes institutionnelles de la FRA aux niveaux national, européen et international, notamment le Conseil de l'Europe et la plate-forme des droits fondamentaux, qui est le canal de l'agence pour la coopération et l'échange d'informations avec les organisations de la société civile œuvrant pour les droits fondamentaux.

Le document de programmation inclut les activités menées par l'agence afin de répondre à des demandes de données et d'éléments de preuve émanant des institutions européennes, ainsi qu'en réponse à des besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités au sein des États membres de l'UE. Communément, à la demande expresse de la Commission européenne, ces activités peuvent inclure des travaux de recherche en dehors des domaines thématiques définis par le cadre pluriannuel de l'agence, généralement dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale ou de la sécurité intérieure.

Le succès des enquêtes quantitatives à grande échelle de l'agence - lesquelles permettent d'obtenir des données uniques sur des questions clés en matière de droits fondamentaux qui, autrement, ne sont pas collectées au niveau des États membres et de l'UE et portent directement sur des éléments essentiels des priorités de la Commission - a entraîné des demandes de collecte de données plus approfondies et de répétition des enquêtes. En 2021, l'agence - dans l'attente des conséquences éventuelles de la COVID-19 sur la mise en œuvre du travail sur le terrain - disposera des premiers résultats de son enquête sur les Roms 2020, résultats qui seront autant de données à la disposition de la Commission pour alimenter son cadre d'indicateurs sur les Roms. En 2021 toujours, l'agence lancera son travail d'enquête sur le terrain consacré aux immigrants et aux descendants d'immigrants, et préparera la prochaine édition de sa recherche fondée sur des enquêtes portant sur les expériences de la communauté juive dans l'UE. D'autres résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux de l'agence seront publiés sous forme de rapport en 2021 : ils seront axés sur les expériences des personnes en matière de victimisation criminelle ; il s'agira alors des premières données d'enquête à l'échelle de l'UE dans ce domaine. Parallèlement, les résultats des autres recherches fondées sur des enquêtes de l'agence, notamment l'enquête sur les personnes LGBTI, continueront à fournir des preuves aux différentes parties prenantes et viendront alimenter la nouvelle stratégie LGBTI de la Commission.

L'agence continuera de mettre davantage l'accent sur les droits fondamentaux à l'ère numérique, en veillant à ce que ces droits s'appliquent aussi bien en ligne qu'hors ligne. En 2021, l'agence pourra s'appuyer sur les résultats de son projet consacré à l'intelligence artificielle et aux droits fondamentaux, publiés en décembre 2020, pour soutenir

le travail des institutions européennes sur les initiatives législatives dans ce domaine, notamment sur les aspects de l'intelligence artificielle qui ont trait aux droits fondamentaux et sur la législation sur les services numériques. De nouvelles recherches seront engagées en 2021 sur la modération de contenu en ligne ; elles permettront à l'agence d'étoffer sa base de données et son expertise dans ce domaine. Cela devrait être complété par d'autres travaux de recherche de l'agence, qui devraient s'achever en 2021 et qui seront consacrés aux biais des algorithmes, en s'appuyant sur des études de cas de simulation. Combinées à la vaste expérience de l'agence en matière de droits procéduraux, de coopération judiciaire transfrontalière en matière pénale et en droits des victimes, ces activités peuvent également alimenter les initiatives actuellement menées en lien avec la numérisation de la justice.

L'agence demeure fortement impliquée dans les questions de gestion des frontières, de migration, d'intégration et de protection des réfugiés, et le nombre de demandes d'assistance et d'expertises de l'agence de la part des États membres et des institutions de l'UE a fortement augmenté dans ce domaine. La FRA encourage la mise en œuvre conforme aux droits fondamentaux du pacte sur la migration et l'asile, qui a proposé un nouveau départ dans la gestion de la migration en augmentant l'efficacité de l'asile et du retour. Il est également attendu de l'agence qu'elle formule des avis juridiques concernant la législation et les dossiers politiques de l'UE en instance, un soutien lors de l'élaboration des analyses d'impact et autre contribution pour de futures propositions législatives, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de l'UE, l'intégration des droits fondamentaux dans le système d'évaluation Schengen, ainsi qu'un soutien sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux. La coopération avec d'autres agences JAI, telles que l'agence Frontex, l'EASO et l'eu-LISA, s'intensifie, ainsi que le prévoient les mandats élargis de l'eu-LISA et de Frontex. Qui plus est, les nouvelles responsabilités de Frontex et de l'EASO au regard des droits fondamentaux font qu'il est demandé à la FRA de renforcer leurs capacités dans le domaine des droits fondamentaux, par exemple en formant des contrôleurs des droits fondamentaux de Frontex.

Cela reflète les mesures adoptées par l'agence pour améliorer encore son assistance technique et son soutien au renforcement des capacités des institutions, agences et organes de l'UE et des États membres. Parallèlement à la collecte de données par le biais de recherches fondées sur des enquêtes sur la victimisation par le crime motivé par la haine, l'agence a également accru son assistance technique aux États membres de l'UE, dans le cadre du groupe de haut niveau de l'Union européenne sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. L'agence s'attache ici à collaborer avec la Commission européenne et les États membres pour améliorer l'enregistrement, la collecte de données et le signalement des crimes de haine.

L'agence aidera la Commission européenne et les États membres à se conformer au cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020 ainsi qu'à la recommandation du Conseil y afférente, et à en rendre compte dans le cadre de la relance du groupe de travail sur les Roms. En 2020, le groupe de travail sur les Roms a élaboré un portefeuille d'indicateurs liés aux objectifs d'égalité et d'inclusion des Roms. La Commission et le Conseil utilisent également des données statistiques recueillies dans plusieurs États membres dans le cadre d'enquêtes à grande échelle sur les Roms pour formuler des recommandations spécifiques appropriées par pays, dans le contexte du semestre européen. Dans ce contexte, l'expertise technique de l'agence est essentielle pour aider les États membres à rendre compte des réformes structurelles et des investissements en faveur de l'intégration des Roms.

Au terme de l'année 2020, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie sur l'application effective de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Cette stratégie renforcée a stimulé l'attention accordée aux droits fondamentaux en tant qu'obligation horizontale pour l'Union et les États membres. L'agence devrait contribuer aux différents axes mis en avant dans la stratégie, notamment en travaillant avec les parties prenantes nationales pour renforcer l'utilisation de la Charte, en diffusant de manière proactive ses outils et ses supports de formation, et en favorisant le renforcement des capacités liées à la Charte. En 2020, la Commission européenne a publié son premier rapport annuel sur l'état de droit, et les autres institutions de l'UE ont également continué d'accorder une attention

toute particulière aux questions relatives à l'état de droit. L'agence est considérée par les décideurs politiques de l'UE comme une source importante d'informations sur les aspects de l'état de droit qui sont en lien avec les droits fondamentaux. Elle continuera d'apporter sa contribution au rapport sur l'état de droit de la Commission en s'appuyant sur le système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS) ainsi que sur sa propre collecte de données.

En réponse à la situation sans précédent provoquée par la pandémie mondiale de COVID-19, en 2020, la FRA a activé son réseau de recherche multidisciplinaire FRANET afin de recueillir des données et des informations sur les conséquences de la pandémie sur les droits fondamentaux et les mesures ultérieures adoptées. Dans une série de bulletins périodiques, elle a mis en lumière l'incidence sur la vie quotidienne des citoyens dans l'UE, et plus particulièrement sur les groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées ou encore les minorités défavorisées telles que les Roms. L'agence a également examiné les conséquences sur des droits spécifiques, notamment sur la protection de la vie privée et des données, ainsi que sur les droits sociaux et économiques. En 2021, en s'appuyant sur les données issues de ses bulletins COVID, l'agence consacrera le chapitre principal de son rapport sur les droits fondamentaux aux conséquences de la pandémie vis-à-vis des principaux droits fondamentaux.

L'agence participe aussi activement au réseau des agences chargées de la justice et des affaires intérieures. La réponse conjointe des agences JAI à la COVID-19 en 2020 a illustré l'étroite coopération entre les agences pour soutenir les États membres en temps de crise. Au sein du réseau, la FRA encourage également l'échange annuel sur la Charte des droits fondamentaux, qui fait suite à la déclaration commune des chefs d'agences JAI sur la Charte (12 novembre 2019).

Pour finir, en 2020, la Commission européenne a présenté une proposition de révision technique du règlement fondateur de l'agence dans le but de le mettre en conformité avec l'environnement juridique de l'UE post-Lisbonne et l'approche commune sur les agences de l'UE. Fin 2020, les négociations au sein du Conseil et avec le Parlement européen sur les propositions de modifications du règlement de l'agence étaient en cours.

SECTION 2

 PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE
2021-2023

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

La programmation pluriannuelle de l'agence s'appuie sur le **cadre pluriannuel 2018-2022 de la FRA¹ (CPA)** et se divise en une partie **pluriannuelle** et une partie **annuelle**.

La partie pluriannuelle repose sur la **stratégie 2018-2022 de la FRA** préparée par les services opérationnels de l'agence, avant d'être débattue puis adoptée par son conseil d'administration en 2017. Le présent document se caractérise par les priorités pluriannuelles suivantes, qui définissent les activités sur lesquelles l'agence se concentrera principalement :

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

Le programme pluriannuel consiste en différents programmes stratégiques qui exposent les actions et étapes à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de l'agence.

PROGRAMMES STRATÉGIQUES

- A. Des sociétés justes et équitables
- B. Des sociétés justes, numériques et sûres
- C. Migration et asile
- D. Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme
- E. Communiquer sur les droits

Dans le cadre des programmes stratégiques, les projets et activités de la FRA seront décrits dans la section 3 « Programme de travail annuel 2021 », conformément aux domaines actuels du cadre pluriannuel.

¹Lors de sa session des 7 et 8 décembre, le Conseil de l'Union européenne a adopté sa [décision](#) établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'UE pour la période 2018-2022.

1 PRIORITÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

IDENTIFIER LES TENDANCES : COLLECTER ET ANALYSER DES DONNÉES ET DES PREUVES COMPARABLES

Le règlement fondateur de l'agence confie à celle-ci la tâche de « met[tre] au point [...] des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen » [article 4, paragraphe 1, point b)]. À cet effet, l'agence renforcera son activité de collecte et d'analyse des données sur les expériences des divers groupes de population et dans des domaines spécifiques des droits fondamentaux qui sont souvent négligés en matière de collecte de données au niveau de l'UE et des États membres. À cet égard, l'agence constitue souvent une source unique de données comparables pour l'UE. Elle continuera de s'appuyer sur la réputation qu'elle s'est forgée dans le domaine des recherches qualitatives et quantitatives, en se concentrant tout particulièrement sur les recherches fondées sur des enquêtes quantitatives à grande échelle, qui permettent d'analyser les tendances dans le temps. L'agence explorera également de nouveaux domaines d'analyse des données en ce qui concerne les droits fondamentaux, notamment l'utilisation des « mégadonnées » pour identifier les tendances. Le rapport annuel de la FRA sur les droits fondamentaux, qui décrit la situation de ces droits dans l'UE, sera développé plus avant afin de mettre en évidence l'identification des tendances dans des domaines spécifiques.

OBJECTIFS

Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux

La collecte de données continuera d'être la pierre angulaire des travaux de la FRA. Cette collecte va de la recherche documentaire (collecte et analyse du matériel existant, que ce soit des données statistiques nationales, la jurisprudence, des rapports gouvernementaux et non gouvernementaux ou des études universitaires) à la production de données « primaires » grâce à des recherches quantitatives et

qualitatives sur le terrain. Les enquêtes européennes de l'agence qui sont planifiées pour la période 2018-2022 ainsi que les travaux de son réseau de recherche FRANET et d'autres projets de recherche pluriannuels seront les principaux moyens de collecte d'éléments de preuve solides et fiables. Cela permettra à l'agence d'identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux.

Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations

En élaborant et en appliquant des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux, s'il y a lieu, la FRA perfectionnera son travail de collecte de données pour l'adapter à l'évolution des besoins politiques. L'agence enrichit les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux avec ses données primaires et d'autres sources de données. Au cours de la période 2018-2022, une importance primordiale sera accordée à

l'établissement d'un lien entre les travaux de l'agence en matière d'indicateurs et les indicateurs utilisés dans le contexte de processus de l'UE, tels qu'« Europe 2020 », et dans celui des objectifs de développement durable des Nations Unies. Les données analysées par l'agence peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation du respect des droits fondamentaux.

Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE

L'analyse des données et des éléments de preuve effectuée par la FRA vise à apporter une assistance à la Commission européenne dans les rapports réguliers qu'elle présente au Parlement européen et au Conseil de l'UE sur la mise en œuvre du droit de l'Union. Elle pourrait être utilisée à des fins spécifiques, telles que la fourniture d'éléments de preuve sur le respect des obligations en matière de droits fondamentaux dans le contexte du Semestre européen, mais aussi pour

évaluer le respect des droits fondamentaux dans le cadre du décaissement des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). L'analyse des données de l'agence pourrait se révéler utile aux fins d'évaluations ex-post et ex-ante (ou « en amont ») de la manière dont certaines actions pourraient affecter le respect des droits fondamentaux.

2 PRIORITÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION : FOURNIR DES CONSEILS INDÉPENDANTS

L'analyse consacrée par la FRA à l'application pratique de la loi à l'échelle des États membres de l'UE, qui couvre les domaines abordés dans ses cadres pluriannuels, ainsi que d'autres domaines à la demande spécifique des institutions de l'UE, est un pilier de son travail. La formulation d'avis ciblés et complets – à la demande des institutions de l'UE – sur les propositions de législation européenne représente un volet de plus en plus important du travail de l'agence et contribue directement à améliorer l'élaboration de la législation.

S'appuyant sur l'objectif global de l'agence, qui est d'aider les institutions et les États membres de l'UE à « respecter pleinement les droits fondamentaux », et conformément à l'article 16 de son règlement fondateur, cette priorité renforcera encore la position de l'agence en tant qu'organe expert qui accomplit ses missions en toute indépendance, en contribuant à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation dans l'UE.

OBJECTIFS

Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union

Afin d'apporter un soutien aux institutions de l'UE, l'agence continuera à recenser de manière exhaustive la mise en œuvre pratique de la législation de l'UE et à fournir des analyses juridiques dans les principaux domaines des droits fondamentaux couverts par son cadre pluriannuel, ainsi que dans d'autres domaines, à la demande des institutions de l'UE. L'approche socio-juridique adoptée par l'agence, selon laquelle la

mise en œuvre de la législation est évaluée au regard de l'expérience des personnes qui possèdent des droits et de celles qui ont des devoirs dans la pratique, s'est avérée très utile pour identifier les principales préoccupations relatives aux droits fondamentaux. L'agence encouragera systématiquement cette approche dans son travail avec les institutions de l'UE.

Fournir, à la demande des institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux

En suivant le modèle du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), qui émet régulièrement des avis sur la législation pertinente en matière de protection des données, la FRA peut

encourager les institutions européennes à demander plus fréquemment une expertise indépendante concernant le respect des droits fondamentaux dans les propositions législatives.

Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA

La fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE pourrait

constituer un volet plus régulier des travaux de l'agence. Cela pourrait aller de la fourniture d'une

assistance directe aux États membres à la fourniture d'une expertise générale sur les questions relatives aux droits fondamentaux dans le cadre du partage d'expériences de l'UE, en passant par la fourniture

d'un soutien ciblé lié au renforcement des capacités en matière de pratiques de suivi et d'évaluation ou par l'élaboration d'outils pratiques.

3 PRIORITÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

SOUTENIR LES INITIATIVES POLITIQUES RESPECTUEUSES DES DROITS : FOURNIR UNE ASSISTANCE ET UNE EXPERTISE EN TEMPS RÉEL

La fourniture de réponses pertinentes en temps utile concernant le respect des droits fondamentaux reste une activité centrale de la FRA. Elle peut aller de la fourniture de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'échelle nationale et de l'Union européenne à propos des évolutions législatives et politiques et des situations dans lesquelles les droits fondamentaux sont grandement menacés, à la fourniture de conseils, par exemple, sur les formations respectueuses des droits fondamentaux, y compris par les institutions et agences de l'UE, ou lorsqu'il est urgent de recueillir une contribution de l'agence concernant par exemple l'augmentation du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants qui entrent sur le territoire de l'Union.

Ces activités s'appuient, au besoin, sur la collecte de données objectives et comparatives par la FRA sur le terrain, avec le consentement de l'État membre concerné. À cette fin, la coopération avec les parties prenantes pertinentes à l'échelle nationale, européenne et internationale est essentielle pour collecter les informations et optimiser l'impact des résultats.

OBJECTIFS

Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE

Pour accomplir sa mission consistant à fournir une assistance et un soutien pertinents en temps utile, la FRA propose son expertise aux institutions et États membres de l'UE dans ses principaux domaines

d'activité en apportant un soutien juridique et une assistance dans ce domaine fondée sur des éléments de preuve.

Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires

La FRA peut développer son travail d'alerte des autorités nationales et européennes concernant les violations possibles des droits fondamentaux dans les domaines couverts par son cadre pluriannuel. Cela consiste à collecter et à analyser des données dans des domaines spécifiques, notamment à publier de

manière régulière des résultats, comme cela est le cas avec les rapports mensuels sur les migrations. Ce travail sera mis en relation avec l'activité de l'agence consistant à identifier les tendances en matière de droits fondamentaux, telle qu'elle est énoncée au titre de la priorité 1.

Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux

La présence de la FRA sur le terrain, par exemple dans les centres d'accueil et d'enregistrement des migrants (hotspots) en Grèce et en Italie, facilite la fourniture de conseils en temps réel aux acteurs nationaux et européens

concernant les défis liés aux droits fondamentaux. La fourniture régulière et en temps utile d'informations collectées par l'agence peut avoir une incidence directe et immédiate sur la réalisation des droits fondamentaux sur le terrain, si les autorités concernées reçoivent et utilisent ces informations. La présence de l'agence sur le terrain contribue également à renforcer la crédibilité et la validité des conseils fournis aux praticiens.

4 PRIORITÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

PROMOUVOIR EFFICACEMENT LES DROITS, VALEURS ET LIBERTÉS

Les travaux réalisés au titre de cette priorité permettraient à l'agence de réaliser son objectif de sensibilisation, de communication et de promotion des droits fondamentaux. Dans ce contexte, l'agence s'efforce d'aborder la communication comme un processus à double sens : La « communication sur les droits » se traduit par l'écoute et la mobilisation des publics de l'agence, des responsables de la gouvernance aux acteurs de terrain, tout en soutenant l'éducation civique. La coordination des stratégies de communication ou la fourniture de produits de communication en partenariat avec les principaux organismes de défense des droits de l'homme, tels que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les Nations Unies, aura un effet démultiplicateur important.

OBJECTIFS

Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne

L'agence continuera de participer à des activités de sensibilisation pour contribuer de manière significative à renforcer une culture de la protection, de la promotion et de l'exercice des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Les droits doivent être activement défendus à tous les niveaux de gouvernance (européen, national, régional et local),

afin de sensibiliser le public aux droits fondamentaux et de lui donner accès à ces derniers. À cette fin, la FRA collaborera étroitement avec les institutions de l'UE, les États membres, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, la société civile et d'autres acteurs.

Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels

L'agence proposera un espace de dialogue sain et ouvert à tous concernant les défis urgents en matière de droits de l'homme au sein de l'Union européenne. Cet espace dédié au dialogue se transformera en un processus continu pour déterminer des programmes essentiels en matière de droits de l'homme et communiquer sur ces droits. Pour ce faire, l'agence s'adressera à un public plus large, plus local et plus populaire. Le Forum des droits fondamentaux de l'agence jouera un rôle crucial pour atteindre cet

objectif, étant donné qu'il favorisera la création de partenariats entre des communautés et des institutions qui entretiennent rarement un dialogue entre elles, notamment le milieu des affaires, les arts et les communautés des droits de l'homme existantes. De même, l'agence engagera systématiquement un dialogue avec de nouveaux groupes de parties prenantes. En outre, l'agence favorisera les « communautés de la FRA », notamment la société civile, dans les États membres de l'UE.

Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA

Dans le domaine des droits fondamentaux, une communication efficace consiste à soutenir durablement ces droits, à exercer une influence sur les leaders du changement et à sensibiliser les titulaires de droits. Pour établir un dialogue efficace avec le public, les médias, les décideurs et les « influenceurs », des institutions comme la FRA

devront communiquer de façon inhabituelle pour des institutions. La FRA devra accroître sa vitesse, son agilité, sa flexibilité, son imagination et son caractère novateur dans sa communication. Par conséquent, elle devra expérimenter de nouvelles approches avec audace, notamment dans la sphère des réseaux sociaux, en rapide évolution.

5 PRIORITÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX DANS LE DOMAINE DES DROITS FONDAMENTAUX : COOPÉRER AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ENTRAIDE

À l'échelle des États membres de l'UE, l'agence devra accroître la visibilité de ses échanges avec les acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme. En outre, elle améliorera la pertinence et l'impact de ses preuves et de son aide en matière de droits fondamentaux au niveau national et local, y compris pour les autorités publiques et les organisations de la société civile. En coopération avec d'autres acteurs européens, la FRA pourrait servir de catalyseur pour démontrer l'importance que l'Union européenne accorde aux droits fondamentaux et à leur promotion à l'échelle nationale. Cela soulignera également l'importance d'institutions nationales indépendantes pour un système « sain » de défense des droits de l'homme.

Pour porter cette ambition, l'agence réunira des acteurs nationaux pour discuter et traiter de questions spécifiques revêtant une importance nationale particulière au regard des droits de l'homme, comme cela a été fait pour les crimes de haine et l'intégration des Roms. L'agence étendra cette pratique à d'autres domaines d'activité sélectionnés et utilisera les conclusions de ces discussions pour développer davantage son travail dans ces domaines particuliers.

Du personnel des organismes nationaux de défense des droits de l'homme pourra être détaché auprès de l'agence afin de permettre un échange mutuel d'expertise et de renforcer la coopération interinstitutionnelle.

OBJECTIFS

Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale

L'accent sera mis sur le niveau national et local en renforçant les connaissances et les données des États membres de l'agence relatives aux infrastructures et plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme, notamment en créant un espace permettant à la société civile d'agir. L'agence pourra ainsi soutenir une coopération plus ciblée avec les autorités locales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les autres acteurs des droits de l'homme, les institutions

de médiation, les administrations nationales et la société civile. L'agence accordera une attention particulière à la publication des résultats de ses recherches sur les données nationales, ce qui viendra compléter sa mission principale consistant à collecter et à publier des données européennes comparables sur les droits fondamentaux. Cette activité viendra promouvoir l'utilisation des résultats de l'agence par les autorités et les organisations de la société civile à l'échelle locale et nationale.

Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme

En fournissant son soutien et son expertise, l'agence a pour objectif de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme dans les États membres de l'UE

afin d'améliorer la promotion des droits fondamentaux à tous les niveaux de gouvernance. La contribution de l'agence s'appuiera sur les plans d'action nationaux en

matière de droits de l'homme et les programmes gouvernementaux clés existants, ainsi que sur les commentaires reçus de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et des institutions de médiation qui orienteront l'élaboration d'activités. Ces activités seront mises en œuvre en partenariat avec la communauté des parties

Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE

Compte tenu de son expertise en matière de collecte de données dans les divers domaines ayant trait aux droits fondamentaux, l'agence peut proposer cette expertise aux autorités nationales et aux organisations connexes pour la collecte et l'analyse de données – par exemple au regard de la conformité aux indicateurs clés en matière de droits fondamentaux.

prenantes de la FRA, afin de renforcer les communautés des droits de l'homme d'une manière durable. À cette fin, la FRA conclura des partenariats stratégiques, par exemple avec les bailleurs de fonds ou les institutions nationales de défense des droits humains, pour lancer des activités dans les États membres.

L'agence peut renforcer son statut de centre d'excellence en matière de données relatives aux droits fondamentaux en coopérant étroitement avec des organisations nationales ainsi qu'avec des organismes européens et internationaux qui collectent des données (comme Eurostat et les Nations Unies).

PROGRAMMES STRATÉGIQUES

DES SOCIÉTÉS JUSTES ET



PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

Les données et preuves collectées par la FRA montrent systématiquement que les personnes en situation particulière de vulnérabilité (notamment les minorités ethniques ou religieuses, les immigrants et leurs descendants, les personnes LGBTI+, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes âgées et les personnes handicapées) sont victimes de discrimination pour un certain nombre de motifs qui, pour certaines d'entre elles, peuvent englober la victimisation raciste, y compris les crimes et les discours haineux. À leur tour, de nombreuses personnes se heurtent à des obstacles à une participation active à la société et présentent

des résultats socio-économiques inférieurs dans des domaines clés de la vie, ce qui peut indiquer la persistance de schémas d'inégalité malgré les cadres juridiques et politiques et les organismes en place dans l'UE et ses États membres pour promouvoir l'inclusion, l'égalité de traitement et la non-discrimination. Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a encore aggravé les inégalités existantes, et les mesures prises pour enrayer cette dernière continuent d'avoir des répercussions importantes sur nos sociétés.

Contexte juridique et politique

En juin 2019, le Conseil européen a adopté le programme stratégique de l'UE pour la période 2019-2024, la Commission européenne ayant défini ses priorités politiques sur ce fondement. Cela a permis de mettre davantage l'accent sur une Europe équitable et sociale, comme le montre le programme de travail de la Commission européenne pour 2021, qui fait de la construction d'une Union de l'égalité une priorité politique essentielle pour l'Union.

En conséquence, la Commission européenne a adopté ou renouvelé des stratégies et des plans d'action qui servent à orienter les travaux de l'agence dans les principaux domaines du cadre pluriannuel qui sont couverts par le programme « des sociétés justes et équitables » de l'agence. Un certain nombre de ces stratégies et plans d'action font directement référence aux éléments de preuve de la FRA et requièrent la contribution de celle-ci. Citons notamment :

- la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 ;
- la stratégie de l'UE en matière de droits des victimes 2020-2025 ;
- la stratégie de l'UE en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre des enfants, publiée par la Commission le 22 juillet 2020 ;
- le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux ;
- le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 ;
- le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020-2030, assorti d'une proposition de révision de la recommandation du Conseil sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms ;
- la stratégie en faveur des personnes handicapées 2020 ;

- la stratégie LGBTI+ de l'Union européenne à l'horizon 2020 ;
- la stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant 2021 (y compris une proposition de garantie pour l'enfance) ;
- la garantie pour la jeunesse 2021 ;
- la stratégie en faveur de la jeunesse 2018 ;
- le livre vert sur le vieillissement ;
- les conclusions 2020 sur les droits de l'homme, la participation et le bien-être des personnes âgées à l'ère de la numérisation, adoptées le 13 octobre 2020 ;
- les activités des institutions de l'UE en matière de lutte contre l'antisémitisme et de promotion de la vie juive, y compris la future stratégie de lutte contre l'antisémitisme ;
- le prochain plan d'action sur l'intégration et l'inclusion 2021-2024, annoncé dans le pacte sur la migration et l'asile 2020.

Tout un éventail de dispositions et d'instruments du droit de l'UE sous-tend ces stratégies et plans d'action, auxquels l'agence se réfère et qu'elle soutient dans ses travaux en fournissant des éléments de preuve et l'assistance d'experts. La base juridique pertinente inclut notamment : l'article 2 du traité sur l'Union européenne ; l'article 10 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; et le titre III sur l'égalité de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en particulier : ses article 21 sur la non-discrimination, article 23 sur l'égalité entre hommes et femmes, article 24 sur les droits de l'enfant, article 25 sur les droits des personnes âgées, et article 26 sur l'intégration des personnes handicapées.

En ce qui concerne le droit dérivé de l'UE, il est également possible de se référer aux directives relatives à la race (2000/43/CE), à l'emploi (2000/78/CE) et à l'égalité entre les hommes et les femmes (2004/113/CE, 2006/54/CE), qui mettent en œuvre le principe de l'égalité de traitement en instaurant le cadre permettant de lutter contre la discrimination, et, plus particulièrement, la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008

sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal.

Au niveau du droit international en matière de droits de l'homme, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, que l'UE a signée et ratifiée, et la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, que l'UE a signée, ne sont que deux exemples qu'il est possible d'associer directement aux travaux de la FRA dans le cadre de ce programme.

Qui plus est, le socle européen des droits sociaux, dans son principe n° 3, va quelque peu au-delà de l'acquis actuel en étendant la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge et l'orientation sexuelle aux domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, l'éducation, et l'accès aux biens et aux services accessibles au public. Le socle européen des droits sociaux met aussi explicitement l'accent sur les enfants dans son principe n° 11 relatif aux services de garde d'enfants et à la protection contre la pauvreté. En ce qui concerne les enfants, le socle reflète dans une large mesure les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par l'ensemble des États membres de l'UE. Dans ce contexte, les institutions de l'UE devraient adopter, en 2021, une initiative visant à établir une garantie européenne pour l'enfance dans le but de garantir aux enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale un accès aux soins de santé, à l'éducation, à un logement décent et à une alimentation adéquate.

De manière plus générale, l'UE a défini une approche stratégique pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette stratégie inclut l'objectif n° 10 relatif à la réduction des inégalités, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020, ainsi que d'autres ODD pertinents.

Les travaux de l'agence sur l'égalité et la non-discrimination sont étroitement liés aux activités du

groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, y compris son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité, facilité par la FRA.

Dans le cadre du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, la FRA a pour mission de diriger un groupe de travail chargé d'améliorer

Réponse de la FRA pour 2021-2023

Un certain nombre de stratégies et de plans d'action de l'Union européenne, énumérés ci-dessus, requièrent la contribution de la FRA. À cette fin, en 2021, l'agence lancera sa dernière série d'activités de collecte de données d'enquête concernant les minorités ethniques et les immigrants dans le cadre de son enquête sur « les immigrants et les descendants d'immigrants » ; elle finalisera en outre la collecte de données d'enquête pour l'« enquête sur les Roms 2020 » (engagée en 2020). La FRA continuera également de soutenir activement les activités du groupe de haut niveau de l'Union européenne sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, ainsi que les travaux de son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité, de même que les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. L'agence continuera d'aider les États membres à améliorer l'efficacité de leurs réponses aux crimes de haine, ainsi que la collecte et l'utilisation de données sur l'égalité, y compris en encourageant le signalement des crimes de haine.

Pour faire face aux conséquences en matière de droits fondamentaux du vieillissement à l'ère numérique, conséquences qui ont été mises en lumière par les réponses numériques apportées face à la pandémie de COVID-19, la FRA s'appuiera sur les données disponibles issues de son enquête sur les droits fondamentaux et, en 2021-2022, commencera à envisager de nouvelles recherches sur les inégalités liées à l'âge sous l'angle des droits fondamentaux, y compris en explorant l'accès en ligne et hors ligne aux

l'enregistrement des crimes de haine et la collecte de données dans ce domaine, ainsi que d'encourager le signalement des crimes de haine.

En outre, la FRA est membre du cadre de l'UE concernant la CDPH, qui est chargé de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de la convention par l'UE.

services. Selon ses priorités et tout en prenant en considération les conséquences de la COVID-19 sur la population et l'économie, l'agence pourrait entamer des préparatifs en vue de lancer une initiative de recherche plus large sur l'accès aux droits sociaux, en mettant l'accent sur les possibilités et les défis liés à ces droits en période de transition numérique. Elle poursuivra par ailleurs sa mission au sein du cadre de l'UE concernant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Par ailleurs, dans le contexte de la stratégie sur les droits de l'enfant incluant sa garantie pour l'enfance, ainsi que de la stratégie en faveur de la jeunesse, l'agence continuera de soutenir les États membres, en s'associant avec les principaux partenaires de coopération et les groupes cibles, et en s'appuyant sur ses recherches fondées sur des enquêtes existantes. La FRA continuera également de dispenser une formation ciblée au Parlement et à la Commission, ainsi que des activités de renforcement des capacités, dans les domaines de la justice adaptée aux enfants et de la protection des enfants dans le contexte de la migration. Autre aspect de ses efforts en vue du renforcement des capacités, la FRA poursuivra la diffusion de la deuxième édition du manuel FRA-CdE-CEDH sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant.

Elle continuera de diffuser et de communiquer les résultats pertinents de ses enquêtes dans différentes enceintes, ce qui lui permettra d'étayer des politiques spécifiques de l'UE par la fourniture de données et

d'indicateurs. L'agence continuera également d'affiner et d'améliorer les méthodologies sur les groupes difficiles à atteindre dans le cadre de son travail d'enquête sur les groupes ethniques et minoritaires. En 2021, la FRA disposera, pour la Commission, des premiers résultats de son « enquête sur les Roms 2020 », qui serviront de base de référence pour le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie d'intégration des Roms au-delà de 2020 élaborée par la Commission : le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020. Parallèlement, l'agence continuera d'aider la Commission à suivre les efforts déployés par les États membres pour améliorer la situation des Roms, par l'intermédiaire du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports sur les Roms, qui aide les États membres à renforcer leur collecte de données et leurs rapports sur les mesures en faveur de l'égalité et de l'inclusion des Roms.

L'agence continuera également de faciliter les travaux du sous-groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité sous la forme de visites dans différents pays et de la fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités aux États membres.

Résultats escomptés et incidences potentielles

En 2021, la FRA poursuivra ses efforts de collecte de données primaires exhaustives en achevant la collecte de données pour son enquête sur les Roms 2020, les résultats préliminaires étant attendus pour 2021 (en fonction de l'incidence potentielle de la pandémie de COVID-19 sur les opérations menées sur le terrain). En outre, elle lancera le travail sur le terrain aux fins de l'enquête de l'UE sur les immigrants et les descendants d'immigrants (si la COVID le permet), dont les résultats seront disponibles en 2022. En 2021, l'agence continuera par ailleurs de diffuser les résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux sous la forme d'un rapport consacré à la victimisation par le crime, qui présentera le premier ensemble de données à l'échelle de l'UE portant sur les expériences

Elle continuera d'étudier les possibilités d'activités liées au droit à la liberté de religion ou de conviction, traduisant ainsi son engagement envers les communautés religieuses. Des éléments probants à cet égard peuvent être utilisés à partir des données d'enquête existantes de la FRA, notamment l'enquête sur l'antisémitisme, sa mise à jour annuelle des données des États membres sur l'antisémitisme, ainsi que la mise à jour semestrielle par l'agence de sa base de données en ligne sur la haine antimusulmane.

Elle continuera à enrichir les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux sur la base de ses données primaires et d'autres sources de données. À cet égard, il sera essentiel de relier les travaux de l'agence aux indicateurs utilisés dans le contexte des processus de l'UE - notamment « L'Europe après 2020 », « L'initiative de l'UE pour l'égalité et l'inclusion des Roms au-delà de 2020 » - le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, la stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+, le socle européen des droits sociaux, et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

de la victimisation par le crime de la population générale ; ces données seront réparties en fonction de groupes de répondants spécifiques (genre, âge et handicap). Les données issues de la deuxième enquête sur les personnes LGBTI et de l'enquête sur les Roms et les Travellers continueront de soutenir les initiatives politiques au niveau de l'UE et des États membres.

Elle continuera à enrichir les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux sur la base de ses données primaires et d'autres sources de données. Au cours de l'année 2021, il sera essentiel de relier les travaux de l'agence à cet égard aux indicateurs utilisés dans le contexte des processus de l'UE - notamment

« L'Europe après 2020 », « L'initiative de l'UE pour l'égalité et l'inclusion des Roms au-delà de 2020 » - le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, la stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+, le socle européen des droits sociaux, et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'agence continuera également à faciliter les travaux du sous-groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité sous la forme d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités aux États membres. Plus particulièrement, l'agence continuera également de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités en matière d'intégration et d'inclusion sociale des Roms au sein des États membres de l'UE et de la Commission, en se

concentrant tout particulièrement sur le suivi et l'élaboration de rapports concernant l'intégration des Roms dans le contexte du cadre de suivi post-2020.

La FRA publiera sa mise à jour annuelle en ligne de sa collecte de données sur l'antisémitisme. Elle continuera de soutenir les principales parties prenantes aux niveaux national, européen et international afin d'améliorer leurs réponses aux crimes haineux et au racisme.

Dans le domaine des droits de l'enfant, tout en tenant compte de la nouvelle stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant, l'agence continuera de formuler des conseils fondés sur des données probantes, en mettant particulièrement l'accent sur les évolutions récentes dans le domaine des droits sociaux et de la pauvreté infantile.

Risques

Dans un contexte de diversification croissante des sociétés de l'Union européenne, différents groupes parallèles peuvent être considérés comme étant « en concurrence » pour les ressources (du logement aux perspectives d'emploi), certains étant « laissés pour compte ». En conséquence, l'agence peut s'attendre à une augmentation de la demande de collecte et d'analyse des données au sujet de groupes spécifiques de la population, tout en tenant compte, en particulier, des incidences sur les droits fondamentaux en ce qui concerne le sexe, l'âge et le handicap. Pour s'adapter à cette demande, la FRA continuera de mener, en 2021, des projets complexes, à forte intensité de ressources, dans le domaine des « sociétés justes et équitables » ainsi que des enquêtes à grande échelle et des recherches qualitatives approfondies. Ces actions absorberont une part significative des ressources humaines et financières de l'agence. Cependant, si la FRA devait ne pas collecter ces données, on observerait une lacune importante en matière de preuve en l'absence de collecte de données équivalente au niveau de l'UE et des États membres.

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et économiques continueront d'avoir des répercussions sur les sociétés européennes en 2021 et au-delà, avec des répercussions disproportionnées chez les populations vulnérables telles que les personnes âgées, les Roms et les minorités ethniques, pour n'en citer que quelques-unes. Les travaux de l'agence dans le cadre du programme « des sociétés justes et équitables » devront refléter l'incidence de la pandémie s'agissant de ses conséquences à long terme sur les droits de certains groupes spécifiques de la société. En conséquence, la pandémie peut avoir une incidence négative sur la capacité de l'agence à mener des travaux sur le terrain, en particulier en ce qui concerne ses enquêtes à grande échelle, qui pourraient être retardées. Malgré des mesures d'atténuation des risques, cela pourrait avoir une incidence sur l'aptitude de la FRA à répondre aux demandes ponctuelles dans des domaines particuliers en lien avec la collecte des données qu'elle entreprend.

DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES

PROGRAMME STRATÉGIQUE



Défis en matière de droits fondamentaux

Afin que le respect des droits fondamentaux devienne réalité, il est nécessaire que les personnes affirmant que leurs droits ont été violés aient accès à la justice. Si cet accès doit être garanti pour les personnes dont les droits ont été violés, y compris les victimes de la criminalité, il convient de garder à l'esprit que la notion de justice inclut également les droits de la défense pour toute personne accusée d'un délit. Le concept d'accès à la justice combine des aspects institutionnels et procéduraires, ainsi que différents domaines juridiques, du droit pénal au droit administratif. Toutes les procédures judiciaires doivent démontrer leur capacité à garantir véritablement l'accès à la justice, notamment dans les cas de violations particulièrement graves des droits fondamentaux qui nécessitent une procédure pénale. De plus, elles doivent permettre aux victimes de crimes et délits (abus sexuels, terrorisme ou cybercriminalité par exemple) d'avoir accès à la justice. Ces « critères » doivent reconnaître spécifiquement la dynamique de genre, ainsi que les droits procéduraires des groupes vulnérables dans le système judiciaire, tels que les enfants en tant que victimes, témoins ou accusés. Le même principe s'applique par exemple aux procédures de lutte contre la discrimination, ou aux tribunaux du travail qui protègent le droit à des conditions de travail justes et équitables.

Des obstacles particuliers surviennent lorsque les violations des droits fondamentaux interviennent dans le contexte d'activités économiques, car les responsabilités individuelles sont souvent subordonnées à des structures organisationnelles complexes et occultées par celles-ci. Dans de tels cas, les personnes qui estiment que leurs droits sont violés ont besoin de mécanismes de soutien et de procédures

qui améliorent leur accès à la justice, tels les mécanismes de recours collectif ou les interventions de tierces parties.

Les cas de circulation massive de données dans le monde numérique soulèvent également des problèmes. En effet, celle-ci est rarement sans conséquences pour d'autres droits fondamentaux, notamment la non-discrimination, la protection des consommateurs, la protection des enfants et l'accès aux services, qui concernent particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, tels les enfants ou les personnes handicapées. À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que les droits fondamentaux soient défendus et protégés de manière égale dans le monde en ligne et hors ligne, par exemple en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des personnes handicapées et des enfants. L'utilisation frauduleuse des données, la pédopornographie ou l'usurpation de l'identité numérique sont autant de formes de cybercriminalité et de menaces engendrées par le monde numérique et l'économie fondée sur les données. Ceci contraint les autorités à engager des procédures d'enquête spéciales, qui peuvent également inclure des techniques criminalistiques utilisables à distance et des techniques de décryptage élaborées. Ces évolutions soulèvent de nouveaux défis pour la protection des droits fondamentaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur la cybercriminalité.

De plus, si les nouvelles technologies dans le domaine de l'intelligence artificielle ont créé de riches opportunités, elles génèrent aussi des risques graves qui ont des incidences sur plusieurs droits fondamentaux. Une évaluation approfondie des

répercussions que les techniques d'intelligence artificielle (IA) peuvent avoir sur la jouissance des droits fondamentaux devrait être réalisée par

différentes parties prenantes, afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'IA, tout en identifiant et en contrôlant les menaces potentielles.

Contexte juridique et politique

Des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années au niveau de la législation de l'UE et des États membres, sur la base de feuilles de route exhaustives adoptées par la Commission, qui couvrent les droits des victimes de la criminalité et les droits les plus importants de la partie défenderesse, y compris lorsque la partie défenderesse est composée de personnes vulnérables et d'enfants. Pourtant, malgré ces avancées, tous ces droits ne peuvent pas être pleinement invoqués dans la pratique. Pour ce qui concerne les droits des victimes de la criminalité, par exemple, la nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière de droits des victimes (2020-2025) décrit plusieurs actions clés nécessaires pour améliorer la situation, en particulier en donnant de moyens d'agir aux victimes les plus vulnérables, telles que les victimes de violences à caractère sexiste ou de crimes de haine. En 2021, la Commission entend présenter une proposition législative visant à prévenir et à combattre certaines formes spécifiques de violence à caractère sexiste qui pourraient également nécessiter la contribution de la FRA.

La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance des outils numériques dans le système judiciaire, comme en témoigne la proposition de paquet sur la coopération judiciaire à l'ère numérique, ainsi que la prochaine communication de la Commission sur la numérisation de la justice. Cela traduit plus largement la volonté de mettre en place une Europe adaptée à l'ère numérique.

En 2021, un nouvel acte législatif en faveur d'une approche européenne coordonnée en matière d'intelligence artificielle sera présenté et les négociations sur le projet d'acte sur les services numériques débiteront. Dans le domaine de la cybercriminalité et de la sécurité de manière plus générale, les évolutions législatives et politiques au niveau du droit de l'UE et des États membres se sont poursuivies, la nouvelle stratégie de l'UE sur l'union de la sécurité pour la période 2020-2025 fixant le cadre général pour de nouvelles actions et mesures dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.

Des actions politiques et législatives ont été poursuivies afin d'améliorer encore l'accès des consommateurs à la justice, conformément au nouvel agenda du consommateur européen publié fin 2020, tandis que la Commission continuait à élaborer son tableau de bord annuel de la justice dans l'UE, afin de soutenir l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux, et plus spécifiquement leur qualité, leur indépendance et leur bon fonctionnement. La nécessité de maintenir l'indépendance du pouvoir judiciaire dans l'ensemble de l'UE a continué à figurer en bonne place à l'ordre du jour de la Commission en matière d'état de droit. Après la publication du tout premier rapport annuel sur l'état de droit par la Commission en 2020, les travaux sur le mécanisme européen global de protection de l'état de droit se poursuivront en 2021.

Réponse de la FRA pour 2021-2023

Ces dernières années, la FRA a mené de vastes recherches sur la mise en œuvre des feuilles de route de la Commission relatives aux droits des victimes de

la criminalité et aux droits des accusés (à la demande de la Commission). Sur la base de ces recherches et à la suite de demandes formulées par les institutions de

l'UE, la FRA continuera d'analyser et de diffuser des éléments de preuve solides permettant d'évaluer la situation actuelle des droits des différents groupes de victimes de la criminalité, ainsi que la situation des droits des personnes impliquées dans les systèmes de justice pénale des États membres (notamment les enfants suspectés ou accusés de crime, dans le cadre des droits procéduraux). Ce faisant, elle accordera une attention particulière aux cas concernant plusieurs États membres, qui nécessitent la coopération de leur police, de leur ministère public ou de leurs instances juridictionnelles.

En 2021, la FRA finalisera ses recherches sur les réponses différenciées des systèmes de justice pénale en ce qui concerne la reconnaissance des différents groupes de victimes de la criminalité et les droits qui leur sont accordés dans la pratique, conformément à la directive sur les droits des victimes. Dans le cadre de ce projet « Justice pour tous », une attention particulière a été accordée, au cours de la phase de recherche documentaire, à la reconnaissance de groupes spécifiques de victimes en fonction du sexe, de l'âge et du handicap. Dans la mesure du possible dans le cadre de ce projet, le versement d'une indemnisation aux victimes de la criminalité est également examiné.

Outre les travaux sur les victimes de la criminalité, l'agence prévoit de continuer à évaluer l'état d'avancement du droit à un procès équitable des personnes accusées au niveau des États membres, notamment en ce qui concerne des aspects spécifiques de la présomption d'innocence des personnes accusées, ainsi que des enfants suspectés ou accusés de crime. L'agence engagera également ses travaux de mise à jour et d'extension de la base de données spécifique de l'UE sur les conditions de détention, lancée en 2019.

En 2021, en s'appuyant sur ses recherches antérieures sur les voies de recours dont disposent les victimes de violations des droits de l'homme commises par des entreprises, la FRA commencera à examiner la possibilité d'effectuer des recherches sur l'utilisation et l'efficacité des exigences de diligence raisonnable

pour atténuer les conséquences négatives (en particulier pour l'environnement et les consommateurs) des activités commerciales. Ces travaux seront entrepris en vue de conseiller les institutions et les États membres de l'UE dans le contexte d'un éventuel cadre législatif établissant des obligations de diligence raisonnable à l'égard des droits de l'homme.

La FRA poursuivra ses travaux de recherche contextuelle en vue de l'élaboration d'un manuel juridique sur la cybercriminalité et les garanties relatives aux droits fondamentaux, et continuera d'étudier d'autres questions liées aux risques engendrés par les nouvelles technologies dans le domaine de la vie privée. La FRA finalisera également un projet pluriannuel sur l'IA et ses implications en matière de droits fondamentaux, en fournissant des éléments de preuve solides à l'appui des travaux des institutions de l'UE sur la future législation relative à la sécurité, à la responsabilité, aux droits fondamentaux et aux données de l'IA. En outre, la FRA prévoit d'engager des recherches pour examiner les incidents de harcèlement et de discours haineux en ligne - par l'intermédiaire des données collectées auprès de certains médias sociaux - afin de comprendre dans quelle mesure certains groupes (par exemple les femmes et les minorités ethniques/religieuses) sont empêchés de participer aux communications en ligne parce qu'ils sont harcelés ou menacés en ligne. Ces recherches permettront d'approfondir la base factuelle de l'agence et sa capacité à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux sur des questions relevant du champ d'application du projet d'acte sur les services numériques. Parallèlement, l'agence achèvera ses recherches exploratoires sur les biais des algorithmes, qui s'appuieront sur des études de cas de simulation utilisant des ensembles de données. Cela renforcera encore l'expertise et la base factuelle de l'agence au regard des conséquences de l'IA sur les droits fondamentaux.

L'agence achèvera également ses travaux sur l'incidence de la mise en œuvre de la directive relative à la lutte

contre le terrorisme sur les droits fondamentaux, en alimentant l'évaluation de la Commission au titre de l'article 29 de la directive. En outre, l'agence s'attend à ce que la Commission lui adresse des demandes ponctuelles concernant la révision de la base juridique des outils d'échange d'informations en matière répressive. Qui plus est, l'agence se préparera en vue de sa participation anticipée au pôle d'innovation JAI, qui peut s'appuyer sur les travaux de l'agence dans le domaine de l'IA.

Enfin, en 2021, l'agence continuera de diffuser les résultats de son « enquête sur les droits fondamentaux » à l'échelle de l'UE consacrée aux expériences et aux avis de la population générale concernant ses droits dans la

pratique, par l'intermédiaire de la publication d'un rapport consacré à l'enquête sur les expériences des répondants en matière de victimisation par le crime, qui constituera le premier ensemble de données à l'échelle de l'UE sur la victimisation par le crime. Les résultats de ce rapport, qui présente des données uniques, viendront directement alimenter la stratégie de la Commission relative aux droits des victimes. De leur côté, les données de cette enquête couvrent tous les domaines de programmation visés par les travaux de l'agence, allant du domaine « Sociétés justes, numériques et sûres » au domaine « Sociétés justes et équitables » en passant par le domaine « Migration et asile » (pour n'en citer que trois).

Résultats escomptés et incidences potentielles

Comme indiqué plus haut, en 2021, la FRA publiera des résultats complets sur les victimes de la criminalité, en s'appuyant sur un rapport issu de sa recherche « Justice pour tous », qui met l'accent sur l'accès à la justice dans l'ensemble de l'UE pour différents groupes de victimes, et sur un autre rapport consacré à la prévalence et la nature de la victimisation par le crime fondé sur les résultats uniques de l'enquête sur les droits fondamentaux, dont les résultats - des deux rapports - présenteront un intérêt direct pour la stratégie de la Commission relative aux droits des victimes.

Dans le domaine de la justice, de la numérisation et de la sécurité, les conclusions des recherches de la FRA, qui sont mises à la disposition des institutions et des États membres de l'UE, contribueront à garantir que les politiques et instruments de l'UE existants sont mis en œuvre dans le respect des droits fondamentaux. La contribution spécialisée de la FRA, fondée sur les résultats de la recherche, contribuera également à garantir que les futures initiatives liées aux nouveaux défis, par exemple l'utilisation de nouvelles technologies dans le domaine de l'intelligence artificielle, des services

numériques ou des mesures de sécurité, sont conçues de façon à respecter les droits fondamentaux. À titre d'illustration, l'agence a apporté sa contribution à la nouvelle stratégie relative aux droits des victimes et à la stratégie pour la sécurité, pour lesquelles elle est d'ailleurs citée en référence, ce qui souligne l'importance de sa base factuelle et sa pertinence pour les nouveaux cadres d'action de l'UE.

La FRA fournit également une définition des droits fondamentaux dans des domaines clés en ce qui concerne les droits procéduraux des suspects et des défendeurs, y compris les plus vulnérables, en menant actuellement des recherches (à la demande directe de la Commission) sur les garanties procédurales pour les enfants.

Enfin, les conseils fondés sur les éléments probants de la FRA contribueront, avec l'action d'autres parties prenantes, à prévenir une érosion des normes existantes et bien établies en matière de protection des droits fondamentaux, y compris en ce qui concerne les principes de l'indépendance de la justice et du droit à un procès équitable.

Risques

Concernant les droits de la partie défenderesse, un climat sociétal dans lequel l'accent est mis sur la

nécessité de renforcer les mesures de sécurité est susceptible de fragiliser les droits de la défense,

notamment les droits de liberté individuelle des personnes arrêtées ou les droits des accusés à avoir accès à un avocat (en particulier pour les premières étapes d'une procédure pénale) et à communiquer avec lui de manière confidentielle.

Les technologies numériques évoluent très rapidement et dans divers domaines. Le principal défi de l'agence

dans le cadre de ses activités relatives à cette problématique consiste à rester au fait des dernières évolutions et à renforcer son expertise technologique afin de mener des analyses pertinentes des incidences potentielles sur les droits fondamentaux, tout en proposant des moyens pour assurer le respect des droits fondamentaux.

MIGRATION ET ASILE



PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

L'agence utilisera son expertise en matière de droits fondamentaux pour appuyer le travail législatif et politique de l'UE et promouvoir une application du droit de l'UE conforme aux droits fondamentaux. La recherche et l'analyse ciblées de la FRA combleront les lacunes en matière de connaissances. La FRA partagera son expertise avec les acteurs de terrain nationaux et européens au travers de ses visites et de sa présence dans les États membres les plus touchés.

Chaque année, des milliers de personnes meurent en tentant de rejoindre l'UE dans des bateaux surpeuplés et mal équipés. Les allégations de refoulement et de mauvais traitement des migrants et des réfugiés aux frontières par les autorités sont en augmentation. Les mesures de santé publique ne tiennent pas toujours compte des besoins des réfugiés. Les autorités continuent d'utiliser des techniques d'intimidation ciblant les travailleurs humanitaires et les volontaires qui soutiennent les migrants en situation irrégulière. Les capacités d'accueil des demandeurs d'asile sont mises à rude épreuve dans certains États membres de l'UE, ce qui génère également des risques pour la santé publique. La possibilité d'obtenir l'asile varie toujours en

fonction de l'État membre dans lequel une personne dépose sa demande. Les organes de surveillance des droits de l'homme signalent des cas de privation arbitraire de liberté, y compris des enfants. Les données à caractère personnel des migrants seront de plus en plus souvent enregistrées dans des systèmes informatiques à grande échelle de l'UE et seront utilisées à des fins de gestion des migrations et de sécurité. Divers obstacles limitent l'accès des réfugiés aux droits. Les actions menées par l'Union européenne et les États membres dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration portent atteinte aux droits fondamentaux de base, tels que le droit à la vie, l'interdiction du refoulement, l'interdiction de la torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'interdiction de la privation arbitraire de liberté et le droit au respect de la vie privée. Les répercussions sur ces droits diffèrent selon l'âge, le sexe et la vulnérabilité des personnes concernées. Bien que des restrictions de certains droits fondamentaux soient possibles, elles doivent rester dans les limites strictes prévues à l'article 52 de la Charte de l'UE.

Contexte juridique et politique

L'UE a adopté plus de 50 instruments contraignants de droit dérivé de l'UE en matière de visas, de frontières, d'immigration, de traite des êtres humains, de trafic de migrants, ainsi que de retour et de réadmission. Depuis 2006, la CJUE a statué sur quelque 185 affaires dans ces domaines politiques. En 2020, la Commission européenne a présenté le pacte sur la migration et l'asile, proposant ainsi un nouveau départ dans la gestion de la migration en augmentant l'efficacité de l'asile et du retour. Elle a également proposé des

règlements sur le filtrage des arrivées aux frontières extérieures, l'asile et la manière de faire face aux situations de crise migratoire. Si les mesures proposées augmentent l'efficacité, elles présentent d'importants risques du point de vue des droits fondamentaux. Pour atténuer ces risques, la Commission européenne suggère notamment la création de mécanismes nationaux indépendants de contrôle des droits fondamentaux aux frontières. En 2021, l'UE mettra en œuvre les nouvelles règles relatives aux systèmes

d'information à grande échelle, ce qui aura des répercussions importantes sur le traitement des données à caractère personnel des Travellers et des migrants. Les plans d'action complètent la législation sur le retour, le trafic illicite de migrants, la protection des enfants migrants ou encore l'intégration des migrants. La plupart des documents législatifs et politiques dans ce domaine sont lourds de conséquences pour les droits fondamentaux. Des agences de l'UE, telles que le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l'EASO et Europol, interviennent activement sur le terrain pour soutenir les États membres, ajoutant une dimension nouvelle par rapport à d'autres domaines. Le contingent permanent de Frontex, première force armée de l'UE, illustre les

Réponse de la FRA pour 2021-2023

À partir de ses travaux précédents, la FRA aborde tant le niveau politique que législatif, ainsi que l'application des politiques sur le terrain. L'agence encouragera une mise en œuvre conforme aux droits fondamentaux des mesures qui seront adoptées dans le cadre du pacte. La Commission propose que l'agence aide les États membres à mettre en place des mécanismes nationaux indépendants de surveillance des droits fondamentaux aux frontières, en contribuant à les sensibiliser à la situation migratoire. Plus de 50 publications de la FRA (y compris des études comparatives, des manuels, des documents « Focus », des documents d'orientation et des avis juridiques), dont certaines sont disponibles en ligne dans plusieurs langues officielles de l'UE, contiennent des suggestions sur la manière de respecter les droits fondamentaux à l'intention des décideurs politiques et des professionnels qui travaillent sur le terrain. Une étroite coopération avec d'autres agences JAI ainsi que des modalités de travail avec Frontex, l'EASO et l'eu-LISA ont permis à ces partenaires de bénéficier de l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux. Ainsi que le prévoit le règlement fondateur de Frontex, la FRA soutient également la mise

risques que l'UE puisse se trouver responsable d'éventuelles violations des droits fondamentaux. Les déploiements opérationnels sont également susceptibles d'augmenter dans les pays tiers, en particulier pour soutenir la gestion des frontières et les retours. Pour répondre au sentiment répandu selon lequel l'UE et ses États membres ne parviennent pas à gérer les migrations, les gouvernements adoptent des politiques qui remettent en cause les droits fondamentaux.

En 2021, la Commission présentera une stratégie nouvelle pour l'avenir de Schengen visant à préserver et à améliorer le fonctionnement de l'espace Schengen ; l'agence pourrait intervenir dans la préparation et la mise en œuvre de cette stratégie.

en place de contrôleurs des droits fondamentaux de Frontex. La FRA et l'eu-LISA sont convenues d'un plan de coopération pour 2021-2023 afin de définir plus concrètement leurs domaines de coopération. La FRA contribue aux travaux menés par les agences de l'Union européenne dans le cadre de leur déclaration commune de 2018 les engageant à travailler ensemble pour lutter contre la traite des êtres humains. Des groupes de travail composés des États membres dirigés par la Commission, des auditions du Parlement européen et des groupes du Conseil, auxquels la FRA a participé, offrent un espace de dialogue permettant de partager l'expertise et les résultats des recherches de la FRA. Le déploiement temporaire d'experts de la FRA dans les États membres les plus touchés par les nouvelles arrivées permet à l'agence de fournir aux acteurs de terrain de l'UE une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux difficultés pratiques rencontrées. Les synthèses régulièrement consacrées par la FRA aux défis en matière de droits fondamentaux dans certains États membres documentent les tendances, les difficultés émergentes et les pratiques encourageantes.

Résultats escomptés et incidences potentielles

Dans le domaine de l'asile et de la migration, la protection des droits fondamentaux mise en place ces 70 dernières années continuera probablement d'être remise en question, certains acteurs la jugeant trop protectrice. L'agence poursuivra ses travaux en amont avec les institutions et agences de l'UE, ses recherches de terrain et son appui au renforcement des capacités pour garantir le respect des droits fondamentaux sur le terrain. L'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux sera non seulement solide sur le plan juridique, mais aussi réalisable sur le plan pratique. Ainsi, l'agence a l'intention d'offrir des moyens viables de respecter pleinement les droits fondamentaux. La

Risques

À mesure que de nouvelles politiques testent de plus en plus les limites de ce qui est juridiquement possible, les institutions, agences et États membres de l'UE accordent de plus en plus d'importance à l'expertise de la FRA, cette dernière étant dès lors invitée à s'exprimer dans un nombre croissant de débats politiques, pour indiquer quelles sont les lignes à ne pas franchir. Cela peut amener la FRA à surcharger ses capacités, qui sont restreintes. La nécessité constante de revoir ses priorités de travail du fait de la survenue d'événements

traduction et la diffusion proactive du manuel rédigé conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que d'autres outils et orientations de la FRA, devraient réduire le nombre de situations dans lesquelles la législation européenne n'est ni respectée ni suivie par manque de connaissance. D'une manière générale, la FRA espère que son expertise dans le domaine des droits fondamentaux, associée à l'action d'autres parties prenantes, permettra d'éviter une érosion des normes existantes en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux et d'aider les agences de l'UE à promouvoir des normes élevées en matière de droits fondamentaux.

externes ne permet peut-être pas à l'agence d'aborder de nouveaux problèmes avec la même minutie que par le passé. En raison de ses capacités limitées, la FRA se verra contrainte de refuser de plus en plus de demandes de contribution ou d'assistance, telles que la participation à des conférences, ce qui pourrait présenter un risque pour sa réputation. Enfin, les restrictions de déplacement dictées par des préoccupations de santé publique comportent le risque que la FRA perde ses contacts avec le terrain.

SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

L'objectif fondamental de la FRA est d'aider l'UE et ses États membres à respecter les droits fondamentaux. À cette fin, la FRA poursuivra ses activités de coopération et de consultation avec divers acteurs, dont les organismes publics et les organisations de la société civile chargés de la défense et de la protection des droits de l'homme aux niveaux national et international. Pour garantir le respect des droits fondamentaux, la participation et la collaboration des différents acteurs associés dans une « approche concertée » sont essentielles. Chacun de ces acteurs a un rôle important à jouer pour garantir le bénéfice des droits aux niveaux national et local. Il convient cependant de constater que

concrètement, des capacités insuffisantes et des contraintes de diverses natures ont souvent des répercussions sur leur travail. Le manque d'informations suffisantes ou ciblées, de partage d'expériences ou de coordination limite parfois le potentiel et l'efficacité des acteurs intervenant dans le domaine des droits fondamentaux. Avec son mandat transnational et intersectoriel, la FRA fournit un soutien à cet égard, en communiquant des informations sur les défis en matière de droits fondamentaux ainsi que des bonnes pratiques, et en facilitant les approches concertées pour le traitement des questions relatives aux droits fondamentaux dans l'UE.

Contexte juridique et politique

L'UE est liée par sa propre « déclaration des droits », la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les États membres de l'UE doivent également respecter les dispositions de la charte lorsqu'ils agissent dans le cadre du droit de l'UE. La charte doit être lue en liaison avec le droit constitutionnel national et les obligations internationales communes aux États membres de l'UE, le droit découlant des traités de l'UE, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme. De plus, l'Union est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et s'apprête à adhérer à la CEDH et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la « Convention d'Istanbul »). Des discussions sont également en cours concernant d'autres traités du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, l'UE et ses États membres s'engagent à mettre en œuvre les

objectifs de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif 16, « Paix, justice et institutions efficaces ».

Les trois principales institutions de l'UE continuent de renforcer leurs mécanismes et cadres internes afin de garantir le respect de la charte, ainsi que des valeurs générales énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, lorsqu'elles élaborent leurs politiques et légifèrent. Les principaux instruments comprennent une résolution annuelle sur les droits fondamentaux (Parlement européen), des conclusions annuelles du Conseil sur la mise en œuvre de la charte et un dialogue annuel sur l'État de droit (Conseil), des analyses d'impact des propositions législatives sur les droits fondamentaux, un mécanisme de protection de l'État de droit et, à partir de 2020, un rapport annuel sur l'état de droit. Un nombre croissant de procédures d'infraction engagées par la Commission contre des États membres de l'UE ainsi qu'une partie significative de la jurisprudence de la CJUE sont en relation avec le non-

respect des dispositions de la charte. De plus, toutes les institutions de l'UE utilisent les informations probantes fournies par la FRA pour évaluer la situation des droits fondamentaux dans l'UE, et peuvent demander des avis juridiques à l'agence sur la compatibilité de propositions législatives avec les droits fondamentaux.

Les informations probantes fournies par l'agence montrent que la charte reste peu connue et peu utilisée au niveau national, et que le potentiel de renforcement de la protection des droits de la charte demeure sous-exploité. En 2020, pour remédier à cette situation, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie pour la mise en œuvre de la charte.

La convention des Nations Unies relative aux droits des

personnes handicapées (CDPH) est le premier traité international sur les droits de l'homme ratifié par l'Union européenne en tant qu'entité. En 2017, le Conseil de l'UE a chargé l'agence de participer, conjointement avec le Parlement européen, le Médiateur européen et le Forum européen des personnes handicapées, dans le cadre de l'UE, au contrôle du respect, de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées, conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la convention. Les tâches assignées à l'agence comprennent le suivi de la mise en œuvre de la CDPH en plus de la promotion de la convention, ce que fait la FRA par la collecte et l'analyse de données, ainsi que par la sensibilisation.

Réponse de la FRA pour 2021-2023

Grâce à ses activités de recherche, de coopération institutionnelle, de communication et de renforcement des capacités, la FRA continuera de soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme dans l'UE. Pour ce faire, elle fournira des outils pour des actions systématiques en faveur des droits de l'homme sur le terrain ; mettra en relation les acteurs afin de faciliter le partage des bonnes pratiques dans les domaines où des progrès sont nécessaires ; et fournira une assistance et une expertise pour renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'UE. Elle agira dans le respect des normes et des valeurs du droit des traités de l'UE et des instruments internationaux, en mettant explicitement l'accent sur la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. L'agence continuera également à fournir des données et des informations pour le rapport annuel de la Commission européenne sur l'état de droit. La FRA maintiendra sa coopération étroite avec les principales organisations du système international de défense des droits de l'homme [le Conseil de l'Europe,

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les Nations Unies] ainsi qu'avec les acteurs nationaux des droits de l'homme, et plus particulièrement les institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation. La FRA continuera à rendre la plate-forme des droits fondamentaux incontournable dans ses relations avec de nombreux protagonistes de la société civile, et soutiendra les activités de la société civile visant à protéger et à défendre les droits fondamentaux, par exemple en attirant l'attention sur les conclusions de ses recherches, et plus spécialement les conclusions relatives au développement de l'espace civique dans les États membres de l'UE. Pour l'ensemble de ces activités, la FRA portera une attention particulière à la représentation correcte des thématiques et des acteurs, et aux besoins spécifiques en matière de soutien et d'interactions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les droits de l'enfant et des personnes handicapées.

Résultats escomptés et incidence potentielle

L'expertise, les ressources et le pouvoir de mobilisation de l'agence en matière de droits fondamentaux soutiennent des systèmes de

protection des droits de l'homme renforcés et plus durables au sein de l'UE et de ses États membres. L'agence améliore la visibilité et l'accessibilité des

engagements et évaluations internationaux en matière de droits de l'homme pour les parties prenantes de l'UE, grâce au système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS). En complément des activités de la Commission européenne dans le cadre d'une nouvelle stratégie de la Charte 2020, l'agence encourage la sensibilisation à la Charte de l'UE et son utilisation au niveau national en particulier, en fournissant des outils et en renforçant les capacités nationales en coopération avec des relais d'opinions. Dans le cadre de ce programme, les projets visent également à

Risques

Les institutions et organes chargés de défendre les droits de l'homme continuent de faire appel à l'expertise et au soutien de la FRA. La capacité de cette dernière à répondre à ces demandes est importante pour aider à surmonter les obstacles aux droits de l'homme de manière fiable et rapide. Les informations probantes, notamment celles de la FRA, révèlent que, dans un certain nombre d'États membres de l'UE, les organisations de la société civile sont confrontées à des défis croissants dans leur action en faveur des droits de l'homme. De même, les organes statutaires nationaux chargés de défendre les droits de l'homme s'inquiètent des menaces pesant sur leur indépendance, ce qui limite leur capacité à protéger les droits de l'homme et à interagir avec les défenseurs des droits de l'homme. L'affaiblissement

renforcer le soutien aux acteurs des droits de l'homme et l'engagement envers ceux-ci, notamment les organisations intergouvernementales, les organes nationaux chargés de défendre les droits de l'homme, les agents de liaison nationaux de la FRA dans les États membres de l'UE, les commissions parlementaires nationales compétentes, les villes des droits de l'homme, ainsi que les organisations de la société civile, de même que le cadre de l'UE mis en place pour suivre la mise en œuvre par l'UE de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

des infrastructures de défense des droits de l'homme signifie en définitive que les citoyens auront moins de soutien pour faire valoir leurs droits et n'auront pas suffisamment accès à des voies de recours et à une protection efficace lorsque leurs droits seront bafoués. Cet affaiblissement sape également les efforts déployés pour défendre les valeurs communes exprimées dans le traité sur l'Union européenne et la confiance du public dans l'action de l'Union européenne. Les conséquences des réponses à la COVID-19 vont probablement influencer davantage sur les actions en faveur des droits de l'homme, tout en appelant à une évaluation continue des droits de l'homme pour s'assurer que ces droits sont dûment reconnus tant dans la réponse à la pandémie que dans les mesures de relance prises.

COMMUNIQUER SUR LES DROITS

PROGRAMME STRATÉGIQUE

Défis en matière de droits fondamentaux

Avant même que le coronavirus ne change le monde, les informations circulaient numériquement, y compris les médias sociaux, à une vitesse sans précédent. Les avis et les critiques sont maintenant régulièrement présentés comme des faits dans ce que certains communicateurs qualifient de monde de la « post-vérité ».

Depuis toujours, l'agence a notamment pour rôle de développer des stratégies de communication efficaces et appropriées afin de démontrer « pourquoi » les droits fondamentaux et les droits de l'homme sont universels et indispensables. Toutefois, la FRA soutient également de plus en plus les détenteurs de droits, la société civile, les décideurs politiques, les institutions nationales et de l'UE et les informe de « comment » ils peuvent défendre ces droits, en particulier lorsqu'ils font l'objet de critiques ou de menaces.

L'épidémie de COVID-19 a créé une situation difficile pour la communication des informations probantes de

l'agence. L'agence a réagi avec succès à cette situation en publiant – jusqu'à présent – quatre bulletins « *Coronavirus pandemic in the EU – Fundamental Rights Implications* » [Pandémie de coronavirus dans l'UE : implications en matière de droits fondamentaux].

Le programme « Communiquer sur les droits » de la FRA contribue à encourager les meilleures pratiques chez les communicateurs en matière de droits de l'homme dans toute l'UE et intègre les droits fondamentaux relatifs aux genres, aux enfants et aux jeunes et aux personnes handicapées.

L'agence, en collaboration avec son réseau de communicateurs en matière de droits de l'homme, développe de nouvelles stratégies narratives, de nouveaux outils et canaux de communication et travaille avec de nouveaux partenaires afin de convaincre des publics existants et de permettre aux nouvelles communautés dans toute l'UE de jouir des droits fondamentaux.

Contexte juridique et politique

Le programme « Communiquer sur les droits » est ancré dans le règlement fondateur de l'agence, qui précise que l'une des tâches de la FRA est de communiquer les résultats de son travail et de sensibiliser aux droits fondamentaux. Le programme repose également sur une base solide, à savoir la stratégie 2018-2022 de la FRA, dont l'une des cinq priorités stratégiques est la suivante : « Promouvoir efficacement les droits, valeurs et

libertés ». De plus, les conclusions du Conseil du 12 octobre 2017 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE indiquent au paragraphe 9 que « le Conseil invite l'Agence des droits fondamentaux à travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes concernant [...] la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ».

Réponse de la FRA pour 2021-2023

L'agence s'engage à s'appuyer sur ses bases solides afin de moderniser davantage sa stratégie, ses canaux

et ses techniques de communication au cours des deux prochaines années.

La FRA rationalise ses travaux afin de répondre aux besoins de deux publics distincts d'une manière plus explicite :

- Nous continuerons d'élaborer et de publier des rapports et des analyses, mais nous utiliserons également de nouveaux canaux (par exemple, les publications en ligne et audiovisuelles, telles que les podcasts) pour rendre nos données encore plus accessibles de manière conviviale, afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre par les gouvernements et les institutions de l'UE de politiques destinées à améliorer les droits fondamentaux.
- Nous examinerons de nouvelles manières de communiquer nos principaux résultats en vue d'apporter des améliorations en partant de la base, en travaillant avec des partenaires, des détenteurs de droits, la société civile et d'autres organes pour créer des discours créatifs avec une incidence concrète.

Ces deux activités s'appuient sur les activités de communication existantes et bien perçues de la FRA. En outre, nous explorerons de nouvelles perspectives de manière explicite :

- de nouvelles approches en matière de visualisation des données ;

Résultats escomptés et incidences potentielles

La FRA s'attend à voir un certain nombre de résultats positifs découlant de ces activités, pour lesquelles les deux critères principaux de réussite seraient :

- l'accès d'un plus grand nombre de gouvernements d'institutions de l'UE à davantage de données de la FRA pour les aider à élaborer leurs politiques ;
- une meilleure connaissance, de la part des détenteurs de droits et de leurs défenseurs, de leurs droits fondamentaux, conduisant ainsi à un accès accru de nos ressources (par exemple, davantage de demandes pour nos données, études de cas et bonnes pratiques).

- l'amélioration de la communication audiovisuelle de la FRA par l'utilisation de vidéos sur notre site web et sur les médias sociaux, ainsi que par des podcasts et des événements entièrement virtuels (ou « hybrides ») ;
- la fourniture d'un plus grand nombre de ressources que les organisations partenaires peuvent partager avec leurs réseaux et qui peuvent provoquer un effet domino, ce qui permettrait de promouvoir nos objectifs principaux ;
- le développement de notre « réseau de communicateurs en matière de droits de l'homme » fructueux lors du Forum des droits fondamentaux 2021 en vue de faire en sorte que nous restions à la pointe des meilleures pratiques en matière de communication ;
- la collaboration avec des partenaires influents (allant des organisations aux citoyens), qui peuvent utiliser nos données et nos discours pour atteindre un public plus large, mais également revoir notre utilisation des courriels et des médias sociaux « détenus » et « acquis », de sorte que nous puissions toucher nos publics cibles au besoin et lorsque nous publions de nouveaux rapports.

Ces deux résultats soutiendraient les objectifs généraux de l'agence de manière explicite. Ce faisant, l'agence chercherait à devenir encore plus le centre d'expertise de l'UE en ce qui concerne les données en matière de droits fondamentaux dans l'UE.

Dans le même temps, notre activité consistant à communiquer sur les droits contribuerait à renforcer la position de la FRA (et ainsi, celle de l'UE) en tant que l'un des organismes spécialisés, à l'échelle mondiale, en matière d'élaboration de politiques à partir de données et de recherche dans le domaine des droits fondamentaux et humains. L'agence s'attend à une hausse importante du nombre de visiteurs sur

notre site web actualisé, laquelle pourrait nous aider à déterminer les questions sur lesquelles nous devons nous concentrer à l'avenir. Cette augmentation du nombre de visiteurs pourrait être une manière,

Risques

Généralement, les questions relatives aux droits fondamentaux sont politiquement sensibles, et font l'objet d'une politisation. Le risque d'essuyer des critiques existe lorsque l'on met davantage en lumière les faits grâce aux recherches et aux recommandations de la FRA. Toutefois, dans un monde des communications en rapide mutation, actuellement marqué par l'impact de la COVID-19, la FRA doit prendre part aux discussions afin de pouvoir y contribuer et influencer les esprits. Participer aux discussions et répondre aux critiques de manière efficace nécessiterait davantage de ressources. Par conséquent, l'agence cherche à acquérir un caractère

accompagnée d'une hausse du nombre de vues de nos vidéos et de la participation aux médias sociaux, de démontrer l'intérêt du « consommateur » pour de nombreuses questions traitées par l'agence.

plus « publicitaire » afin de réduire le nombre de communications. Cela nécessite également de fournir davantage d'informations et de données d'une manière plus « ouverte » ; celles-ci doivent être facilement accessibles sur le site web de la FRA ou disponibles sur demande. Cela signifie que l'agence, en collaboration avec les institutions de l'UE, doit être prête à défendre son travail sur les droits fondamentaux bien plus fermement que jamais. Au cours des prochaines années, la communication efficace relative aux droits sera plus difficile et controversée qu'auparavant. Cependant, notre stratégie nous permettra de communiquer plus efficacement que nous ne l'avons jamais fait.



PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2021

INTRODUCTION

Le programme de travail annuel 2021 est structuré sur la base des programmes stratégiques de l'agence tels qu'ils ont été introduits dans la programmation pluriannuelle.

Les programmes stratégiques couvrent tous les domaines d'activités, comme exposé ci-après :

A) SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

- Égalité et non-discrimination
- Intégration et inclusion sociale des Roms
- Racisme, xénophobie et intolérance associée
- Droits de l'enfant

B) SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES

- Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
- Coopération judiciaire, excepté en matière pénale
- Victimes de la criminalité et accès à la justice

C) MIGRATION ET ASILE

- Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

D) SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

- Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

E) COMMUNIQUER SUR LES DROITS

- Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Un aperçu détaillé des projets et activités de la FRA prévus pour 2021 est fourni dans chaque programme et domaine d'activité et tient compte des éléments suivants :

- les **projets pluriannuels** reportés d'exercices antérieurs ;
- les **nouveaux projets** pour 2021 ;
- l'affectation des ressources en vue de répondre aux défis en matière de droits fondamentaux et aux demandes non anticipées d'assistance et d'expertise, notamment celles émanant d'institutions de l'UE pour des conseils et avis ponctuels.

Afin de garantir une mise en œuvre flexible du programme de travail, les projets ont été classés par ordre de priorité selon le modèle suivant :

- **Première priorité** - Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un domaine spécifique.

- **Deuxième priorité** - Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes.
- **Troisième priorité** - Les projets qui ne peuvent être menés que si des ressources financières sont dégagées au cours de l'exercice.

Synthèse

En 2021, les résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux, première enquête à l'échelle de l'UE sur les expériences et les opinions de la population en général concernant ses droits dans la pratique, constitueront toujours un résultat important de l'agence, fondé sur des données ; ces résultats seront intégrés dans d'autres travaux entrepris par l'agence en 2021, étant donné que l'enquête couvre tous les domaines d'action du travail de l'agence allant de « Sociétés justes, numériques et sécurisées » à « Sociétés équitables et égales », en passant par « Migration et asile », ainsi que relatifs au travail sur le « Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme » et « Communiquer sur les droits ». En ce qui concerne cette enquête et d'autres éléments livrables/activités en 2021, l'agence continuera d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits de l'enfant et des personnes handicapées dans tous ses travaux. En ce qui concerne le domaine du programme « Sociétés justes, numériques et sécurisées » – comme en témoigne la collecte de données à long terme de la FRA sur les victimes de la criminalité, les données de l'agence continuent de combler un « déficit de connaissances » qui sert à informer la Commission et d'autres acteurs clés sur l'application du droit dans la pratique, tant pour les détenteurs d'obligations que pour les détenteurs de droits. En outre, et conformément aux demandes de la Commission, l'agence continuera à évaluer l'état d'avancement du droit à un procès équitable des personnes accusées au niveau des États membres, notamment en ce qui concerne des aspects spécifiques de la présomption d'innocence des personnes accusées, y compris des enfants suspectés ou accusés d'infraction. Dans ce contexte, l'agence commencera également ses activités de mise à jour et d'extension de la base de données spécifique à l'UE sur les conditions de détention, lancée en 2019.

Les conclusions du projet de la FRA sur l'intelligence artificielle et les mégadonnées, en ce qui concerne leur incidence sur les droits fondamentaux, continueront d'être diffusées en 2021 – en s'appuyant sur le rapport lancé en décembre 2020 lors d'un événement conjoint avec la Présidence allemande du Conseil de l'UE. En outre, la FRA lancera des recherches sur les incidents de harcèlement et de discours de haine en ligne.

En ce qui concerne le domaine de programme « Sociétés justes et équitables », la collecte de données d'enquête à grande échelle de la FRA constituera un pilier central du travail de l'agence en 2021 – tant en ce qui concerne les nouvelles recherches d'enquête que la diffusion qu'une nouvelle analyse des conclusions des enquêtes existantes de la FRA.

La prochaine collecte de données d'enquête comparables de l'agence consacrées aux Roms a été lancée en 2020, et les résultats de cette collecte, qui paraîtront en 2021, serviront à évaluer l'incidence réelle sur le terrain de la législation et des politiques européennes et nationales de lutte contre la discrimination, d'intégration et d'égalité (en attendant l'impact potentiel de la COVID sur la collecte de données sur le terrain). En 2021, un travail d'enquête sur le terrain auprès d'autres groupes sera lancé dans le cadre de l'enquête de la FRA sur les immigrants et leurs descendants dans l'UE. La collecte de données pour les deux enquêtes permettra de ventiler les résultats par genre et âge, et en fonction du handicap (si suffisamment de personnes interrogées se considèrent comme des personnes handicapées).

En 2021, la FRA continuera à collaborer étroitement avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité qui soutient les

travaux de son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité.

Comme les années précédentes, l'agence publiera des données sur les cas déclarés d'antisémitisme, fondées sur des sources administratives et connexes au niveau des États membres, qui serviront à compléter la collecte de données d'enquête de la FRA sur l'antisémitisme.

La FRA continuera à fournir une assistance technique et un renforcement des capacités en s'appuyant sur ses points forts en matière de recherche et d'analyse, ainsi que sur son pouvoir de mobilisation. Ceci permet à la FRA de fournir des évaluations approfondies, des analyses des lacunes et des besoins, de même que des options solides sur la voie à suivre, ancrées au sein des parties prenantes et des contextes politiques pertinents. Le travail de renforcement des capacités de la FRA sera guidé par la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action de l'UE, et la soutiendra. Le travail de renforcement des capacités dans le domaine de la migration soutiendra une mise en œuvre du Pacte sur l'asile et la migration conforme aux droits fondamentaux. Ce travail se concentrera principalement sur les États membres ayant une frontière extérieure, comme la Grèce, sur les groupes vulnérables et sur les systèmes informatiques de l'UE. Le travail de renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des Roms soutiendra la mise en œuvre du cadre stratégique européen pour les Roms, grâce aux travaux du groupe de travail sur les Roms. Le travail bilatéral de renforcement des capacités concernant les Roms se poursuivra également dans le cadre des subventions EEE/Norvège, ainsi que grâce à un soutien au niveau national basé sur les résultats de l'enquête sur les Roms et les gens du voyage. En soutenant la mise en œuvre du plan d'action contre le racisme et de la stratégie relative aux droits des victimes, la FRA continuera d'aider les États membres à améliorer leurs réponses aux crimes de haine grâce au groupe de travail dirigé par la FRA et chargé de signaler, d'enregistrer et de collecter des données relatives aux crimes de haine, sous la direction du groupe de haut

niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, dirigé par la Commission européenne. Ce travail sera relancé par le rapport sur l'« établissement de rapports » qui paraîtra en 2021. La FRA continuera également à fournir des conseils sur la manière de prévenir le profilage discriminatoire. Pour soutenir la stratégie de l'UE en matière de droits de l'enfant, qui devrait être adoptée en 2021, la FRA continuera de renforcer la capacité de ses partenaires et parties prenantes à promouvoir les droits et la participation des enfants. La reproduction d'approches réussies ainsi que le recours à des relais d'opinions sont des considérations horizontales dans le travail de renforcement des capacités de l'agence.

Dans le cadre des programmes stratégiques « Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme » et « Communiquer sur les droits », l'agence mettra en œuvre des projets qui couvrent plus d'un domaine du cadre pluriannuel. La FRA se concentrera sur les activités qui renforcent les cadres des droits fondamentaux et le respect des droits dans l'UE, notamment en promouvant la Charte des droits fondamentaux de l'UE en vue de soutenir la campagne de la Commission européenne pour le lancement d'une nouvelle stratégie de la charte. Le travail de la Commission en matière d'état de droit bénéficiera également d'un soutien.

L'année 2021 verra par ailleurs se tenir le troisième Forum des droits fondamentaux.

L'agence poursuivra également sa coopération avec les décideurs politiques au niveau de l'UE et des États membres afin de veiller à ce que sa base de données probantes puisse éclairer l'élaboration de politiques et de législations pertinentes pour les droits fondamentaux. Le rapport annuel de l'agence (Rapport sur les droits fondamentaux) fournira une vue d'ensemble de la situation des droits fondamentaux dans l'UE, couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. La FRA continuera d'améliorer son système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS), une interface permettant d'effectuer des recherches sur les données probantes disponibles provenant de

mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme, y compris des mécanismes du Conseil de l'Europe, de l'ONU et de l'UE. L'agence continuera de diffuser les conclusions de son rapport de 2020 sur les institutions nationales de défense des droits de l'homme, afin de contribuer à renforcer le rôle de ces organismes dans les États membres de l'UE. La plateforme des droits fondamentaux (FRP) continuera

d'être un espace de dialogue avec la société civile et l'agence poursuivra ses rapports périodiques sur les questions de l'espace civique dans l'UE. Enfin, la FRA s'engagera dans des activités ciblées de renforcement des capacités visant à promouvoir l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, notamment en promouvant son manuel sur l'applicabilité de la Charte et en mettant à jour son outil Charterpedia.

Domaine d'activité 1 : Égalité et non-discrimination

Le contexte dans lequel la FRA effectue ses travaux dans ce domaine découle de la directive 2000/43/CE sur l'égalité raciale et la directive 2000/78/CE sur l'égalité en matière d'emploi de l'Union européenne. En 2021, la FRA publiera un rapport sur la mise en œuvre des directives sur l'égalité, mettra à disposition les premiers résultats de l'enquête sur les Roms de 2020 (en attendant l'impact de la COVID sur la collecte de données sur le terrain), et lancera le travail de terrain pour l'enquête de l'UE sur les immigrants et leurs descendants. L'agence continuera de publier d'autres conclusions relatives à l'égalité et à la non-discrimination tirées de l'enquête sur les droits fondamentaux, de la deuxième enquête sur les personnes LGBTI, ainsi que de l'enquête sur les Roms et les gens du voyage, en envisageant des analyses ciblées en fonction du genre, de l'âge et du handicap. Sur la base des résultats de ses enquêtes et d'autres recherches, la FRA continuera de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités des institutions européennes et des États membres dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination. Le « Livre vert sur le vieillissement » de la Commission européenne, qui a déclenché un large débat sur les conséquences à long terme du changement démographique, encadrera le travail de l'agence sur la dignité et l'autonomie des personnes âgées et en particulier sur le vieillissement dans les sociétés numériques, que la FRA envisage d'examiner à l'avenir. La FRA continuera de remplir les obligations statutaires qui lui incombent en vertu du Cadre de l'UE pour la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (voir projet D 1.5 dans le cadre du *Programme de soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme*). Dans le cadre de ses activités sur l'égalité et la non-discrimination, la FRA commencera à développer son travail en matière de droits sociaux et de numérisation. Dans tous ses travaux et projets, la FRA prendra en compte les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les droits fondamentaux et le bien-être des personnes. La FRA continuera également à suivre de près l'impact de la pandémie de COVID-19 sur toutes les activités de terrain de la FRA qui sont prévues pour 2021, sur la publication en temps utile de divers rapports de la FRA et sur le lancement des résultats.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels se poursuivant en 2021

- Achèvement du travail de terrain et premiers résultats de la dernière enquête de l'agence sur les Roms de 2020, qui envisage des analyses ciblées en fonction du genre, de l'âge et du handicap ;
- Diffusion des résultats pertinents relatifs à l'égalité et à la non-discrimination tirés de l'enquête de la FRA sur les Roms et les gens du voyage, de l'enquête sur les droits fondamentaux et de la deuxième enquête de l'UE sur les personnes LGBTI, en tenant compte d'analyses ciblées en fonction du genre, de l'âge et du handicap ;
- Promotion de l'utilisation des conclusions des enquêtes par les acteurs nationaux pour renforcer leurs capacités - enquête sur les Roms et les gens du voyage et enquête sur les personnes LGBTI ;
- Le travail sur le terrain pour l'enquête de l'UE sur les immigrants et leurs descendants sera lancé.

Nouveaux projets en 2021

Aucun nouveau projet n'est prévu pour 2021. Toutefois, les projets de « troisième priorité » suivants débiteront si des fonds sont disponibles dans le courant de l'année :

- Le vieillissement dans les sociétés numériques : facteurs habilitants et obstacles à l'exercice des droits des personnes âgées
- Les droits sociaux à l'ère numérique

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2021

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux acteurs des États membres ainsi qu'aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE

(y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux défis éventuels en matière de droits fondamentaux (comme la collecte et l'analyse de données ponctuelles).

Résultats escomptés

- L'agence continuera à fournir et à publier, le cas échéant, les conclusions de ses enquêtes à grande échelle sous différents formats, y compris la communication à la Commission des résultats préliminaires de l'enquête sur les Roms de 2020 :
 - l'enquête sur les Roms de 2020 ;
 - la deuxième enquête sur les personnes LGBTI ;
 - l'enquête sur les Roms et les gens du voyage de 2019 ;
 - l'enquête sur les droits fondamentaux (programme stratégique B).
- L'agence continuera d'enrichir les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux sur la base de ses données primaires et d'autres sources de données. L'une des principales considérations à prendre en compte en 2021 est le lien à établir entre les travaux de la FRA à cet égard et les indicateurs utilisés dans le contexte des processus de l'UE, tels que « L'Europe après 2020 », l'initiative de l'Union européenne pour l'égalité et l'intégration des Roms pour l'après-2020, la stratégie pour l'égalité des personnes LGBTQ+, la stratégie pour l'égalité des genres, la stratégie pour les droits de l'enfant et les objectifs de développement durable des Nations Unies, pour ne citer que quelques exemples.

A 1.1 – Enquête sur les Roms de 2020

Programme stratégique A : **SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**
 Domaine d'activité 1 : **Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 1

Date de début :
01/01/2020STATUT :
en coursTYPE :
pluriannuel**DESCRIPTION ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET**

Les résultats des enquêtes précédentes de l'agence ont considéré les Roms comme faisant partie des populations les plus vulnérables aux violations de nombreux droits fondamentaux dans l'UE. Les recherches de la FRA ont souligné, en particulier, que de nombreux Roms n'ont souvent pas accès à des emplois formels, qu'ils vivent dans des conditions précaires et qu'ils ont un accès limité ou inexistant aux soins de santé (entre autres services). De plus, les Roms sont souvent confrontés à des attitudes et des comportements xénophobes, discriminatoires et racistes et sont souvent victimes de crimes (notamment de crimes de haine) et/ou de profilage ethnique illicite. Les bulletins 2020 de la FRA sur l'impact de la pandémie de COVID-19 ont montré qu'il existe des preuves irréfutables de la manière dont la pandémie a exacerbé les défis et les inégalités existants, y compris à l'encontre des Roms.

La communication de la Commission européenne d'avril 2011 a chargé l'agence de fournir des données et des informations contextuelles sur les avancées réalisées en matière d'intégration de la population rom dans les États membres de l'UE. Le rapport de 2014 de la Commission européenne sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms a utilisé l'enquête sur les Roms réalisée en 2011 par la FRA et l'a mentionnée comme étant « le point de départ à partir duquel les progrès ont été mesurés ». La communication de 2018 sur l'évaluation du cadre de l'UE a appelé à un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs d'intégration des Roms pour en améliorer l'efficacité, et a demandé le soutien et l'assistance technique de la FRA pour développer la collecte de données ainsi qu'élaborer des rapports et des analyses afin de suivre les progrès, de contribuer à la systématisation des connaissances et de promouvoir l'apprentissage politique. Dans une résolution de 2019, le Parlement européen a souligné l'importance du renforcement du cadre stratégique de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms après 2020 et la nécessité de concentrer ses efforts sur la lutte contre l'antitsiganisme ; la résolution fait référence aux données d'enquête de l'agence. La communication de la Commission européenne de septembre 2019, qui se fonde notamment sur les données de l'enquête EU-MIDIS II sur les Roms, a identifié le suivi et l'évaluation quantitatifs et qualitatifs indépendants pour mesurer les progrès comme l'un des facteurs de succès pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions en faveur de l'inclusion des Roms.

L'enquête sur les Roms de 2020 fait partie intégrante du travail de l'agence ciblant les Roms. Au cours de l'année 2021, la FRA achèvera la collecte des données sur le terrain concernant les Roms et commencera une analyse des données (en tenant compte des expériences spécifiques des femmes, des différents groupes d'âge et des personnes handicapées).

Les données sur les Roms recueillies grâce à cette enquête seront disponibles en 2021 et serviront de référence pour le programme d'intégration des Roms dans l'UE pour l'après 2020. Les conclusions de la FRA contribueront à alimenter les indicateurs de résultats pertinents du cadre des indicateurs pour le suivi des progrès en matière d'intégration des Roms pour l'après 2020. En particulier, les données d'enquête fourniront des données comparables actuelles et pertinentes sur l'incidence réelle sur le terrain des politiques législatives européennes et nationales de lutte contre la discrimination et le racisme et en faveur de l'égalité (y compris en matière d'intégration et d'inclusion sociale). Pour certains pays, l'enquête produira des données permettant d'analyser les tendances dans le temps. Les résultats de l'enquête aideront les décideurs politiques à mettre en place des réponses politiques et juridiques plus ciblées, y compris dans le domaine des droits sociaux, de l'intégration et de l'inclusion sociale, ainsi que dans le domaine de la participation civique et de la confiance dans les autorités publiques. Au niveau des États membres, les résultats des enquêtes contribueront à orienter les activités des autorités locales, des points de contact nationaux pour les Roms, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH)/organismes de promotion de l'égalité et de la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Déterminer les tendances et évaluer les progrès accomplis au fil du temps, en garantissant une ventilation des données par sexe, âge et handicap.
- Fournir des données sur les expériences de discrimination, le harcèlement et la violence motivés par la haine, la sensibilisation aux droits, ainsi que sur l'inclusion sociale et la participation civique, de même que des données pertinentes pour certains indicateurs relatifs aux ODD ;
- Peaufiner les méthodologies de recherche pour l'échantillonnage et la collecte d'informations auprès de populations difficiles à atteindre ou fuyantes.
- Produire des résultats de projet utiles aux principales parties prenantes, et sous différents formats ;
- Sensibiliser aux implications des droits fondamentaux et diffuser les résultats des projets.
- Alimenter les indicateurs sur l'égalité et l'intégration des Roms (qui seront élaborés par le groupe de travail sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms créé par la Commission, que la FRA soutiendra) afin de suivre la situation des Roms.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021**ACTIVITÉS****RÉSULTATS**

- Achèvement du travail d'enquête sur le terrain (collecte de données) ;
- Analyse des données de l'enquête ;
- Diffusion des résultats des enquêtes précédentes et préparation des résultats des nouvelles enquêtes liées à ce projet ;
- Formulation de conseils fondés sur des données probantes à l'intention des institutions et des États membres de l'UE sur la situation des Roms dans l'UE ;

- Fourniture des ensembles de données finales ;
- Résultats de l'enquête sous différents formats ;
- Attention dirigée sur les données pour la Commission sur les indicateurs clés ;
- Conseils aux parties prenantes clés.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE ;
- États membres de l'Union, y compris les autorités locales
- PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité ;
- Organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE, ONU, OCDE) ;
- Société civile, communauté et organisations professionnelles ;
- Médias

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | 55, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 0.49 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| Agents contractuels | 1.35 | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | 0.12 | Communications et événements | 55, 000 | - | - |
| Total | 1.96 | Total | 110, 000 | - | - |

A 1.2 – Enquête de l’UE sur les immigrants et leurs descendants

Programme stratégique A: **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**
 Domaine d’activité 1 : **Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ
1

Date de début :
01/01/2020

STATUT
: en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Dans son Plan d’action 2016 pour l’intégration des ressortissants de pays tiers, la Commission européenne souligne que l’intégration est essentielle pour le bien-être, la prospérité et la cohésion futurs des sociétés européennes et que la réussite de l’intégration des ressortissants de pays tiers est un problème d’intérêt commun pour tous les États membres. Dans le cadre du Plan d’action 2016, la FRA est qualifiée d’acteur clé pour « suivre l’évolution de l’inclusion sociale et de la participation des migrants ressortissants de pays tiers à la société, du point de vue des droits fondamentaux » à travers ses activités de collecte de données dans le cadre de ses enquêtes. À cette fin, la nécessité de surveiller la situation sur le terrain et de mesurer l’incidence des politiques d’intégration dans l’UE et au niveau national représente une composante essentielle. Les données issues des précédentes enquêtes EU-MIDIS de la FRA - et de l’enquête en cours - sont utilisées pour alimenter les indicateurs d’intégration et d’inclusion sociale des immigrants retenus, ainsi que des indicateurs portant sur la citoyenneté civique et la participation démocratique, les libertés individuelles et collectives, le respect des valeurs fondamentales de l’UE et la confiance envers les institutions publiques, ainsi que l’appartenance et la formation identitaire. Les données de la FRA, plus particulièrement celles qui ont trait à la perception de la discrimination par les immigrants, ont également été mises à profit dans le rapport de l’UE et de l’OCDE sur l’intégration des immigrants intitulé « Trouver ses marques 2018 ». Les travaux de la FRA dans ce domaine s’appuient sur son rapport de 2017 intitulé « Ensemble dans l’UE : promouvoir la participation des migrants et de leurs descendants », dans lequel la FRA a examiné les politiques d’intégration nationales, les plans d’action et les stratégies de « citoyenneté active » ainsi que la problématique d’une « société accueillante ».

En 2021, la FRA donnera le signal de départ du travail de terrain pour l’enquête de l’UE sur les immigrants et les descendants d’immigrants, les résultats préliminaires seront disponibles en 2022. Les résultats de l’enquête seront analysés pour différents groupes, notamment les personnes d’origine africaine et celles qui se définissent comme musulmanes lorsqu’elles sont interrogées sur leur religion dans le cadre de l’enquête. Les résultats de l’enquête offriront en temps utile des données pertinentes et comparables à l’échelle de l’UE concernant l’impact réel sur le terrain des politiques et législations de l’UE et des États membres en matière de lutte contre la discrimination, de lutte contre le racisme et de promotion de l’égalité (y compris les politiques en matière d’intégration et d’inclusion sociale, telles que le nouveau plan d’action pour l’intégration 2020 de la Commission). Ces conclusions serviront de base d’orientation pour les décideurs politiques dans l’élaboration de réponses juridiques et politiques plus ciblées, notamment dans le domaine des droits sociaux, de l’intégration et de l’inclusion sociale, ainsi que de la participation civique et de la confiance dans les autorités publiques. La collecte des données prendra en considération les expériences spécifiques des femmes, des personnes de différentes tranches d’âge et des personnes handicapées. Les conclusions de l’enquête serviront de base pour la poursuite du développement d’indicateurs relatifs aux droits fondamentaux dans le domaine de l’intégration des immigrants, sur le fondement des conclusions de la précédente enquête EU-MIDIS, les travaux pertinents sur les indicateurs de résultats menés par Eurostat et d’autres institutions de l’UE, l’OCDE, les organes des Nations Unies et le Conseil de l’Europe. Elles contribueront également à orienter les activités des autorités locales, des INDH, des organismes de promotion de l’égalité et de la société civile au niveau des États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- Déterminer les tendances et évaluer les progrès accomplis au fil du temps, en garantissant une ventilation des données par sexe, âge et handicap.
- Fournir des données sur les expériences de discrimination, le harcèlement et la violence motivés par la haine, la sensibilisation aux droits, ainsi que sur l’inclusion sociale et la participation civique, de même que des données pertinentes pour certains indicateurs relatifs aux ODD.
- Peaufiner les méthodologies de recherche pour l’échantillonnage et la collecte d’informations auprès de populations difficiles à atteindre ou difficiles à cerner.
- Fournir, sous différentes formes, des résultats du projet qui puissent être utiles aux principales parties prenantes.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l’ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Travail sur le terrain pour l’enquête à grande échelle ; ➢ Analyse des données de l’enquête ; ➢ Diffusion des résultats des enquêtes précédentes en lien avec ce projet ; ➢ Conseils fondés sur des éléments de preuve à l’intention des institutions et des États membres de l’UE ; ➢ Coopération et consultation avec les parties prenantes et les experts de l’enquête dans le cadre de la préparation de la sensibilisation à l’enquête ; | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Produits livrables de l’enquête. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Parlement européen, Conseil de l’Union européenne, Commission européenne ; ➢ États membres de l’Union, y compris les autorités locales ➢ INDH/organismes de promotion de l’égalité ➢ Organisations internationales (Conseil de l’Europe, OSCE, ONU, OCDE) ; ➢ Société civile, communauté et organisations professionnelles ; ➢ Médias |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|------|----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | 2, 500, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 1.39 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |

| | | | | | | |
|----------------------------|-------------|--|------------------------------------------------|--------------------|---|---|
| <i>Agents contractuels</i> | 0.45 | | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 2.12 | | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 3.96 | | Total | 2, 500, 000 | - | - |

A 1.3 – Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l’UE

| | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| <i>Programme stratégique A:</i> DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES Domaine d’activité 1 : Égalité et non-discrimination | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2018 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2019, l’agence a lancé la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI dans l’UE, élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin d’évaluer les progrès accomplis dans le temps depuis la première édition de l’enquête, menée en 2012. Dans sa Liste d’actions pour faire progresser l’égalité des personnes LGBTI, publiée en décembre 2015, la Commission européenne a demandé à l’agence de reconduire l’enquête en 2019.

La reconduction de l’enquête et l’extension de sa portée dans le but de compiler des données également sur les expériences et les opinions des personnes intersexuées aideront l’UE et les États membres à renforcer davantage les cadres légaux de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI ainsi qu’à élaborer des politiques ciblées permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en matière de respect des droits fondamentaux. Les expériences spécifiques des différentes tranches d’âge, catégories de genre et personnes handicapées seront également analysées par rapport aux résultats de l’enquête. Certaines des questions de l’enquête seront alignées sur celles de l’enquête sur les droits fondamentaux afin de comparer les expériences et les points de vue de la population en général.

En 2020, l’agence a réalisé la deuxième enquête sur les personnes LGBTI, qui a fourni des données précieuses pour orienter la stratégie pour l’égalité des personnes LGBTI+ de la Commission. Les autres instruments stratégiques et législatifs de l’UE applicables dans ce domaine qu’il convient de prendre en considération par rapport aux résultats de l’enquête incluent les directives relatives à l’égalité de traitement en matière d’emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d’asile, la directive relative à la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. Par ailleurs, l’enquête peut aider à déceler les lacunes dans la protection d’autres droits fondamentaux qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes LGBTI, en prenant acte de celles répertoriées dans la recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des ministres du Conseil de l’Europe aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle ou l’identité de genre. Les résultats contribueront à éclairer les initiatives entreprises par le Conseil de l’Europe, les Nations Unies, l’OSCE, les organisations de la société civile et les organismes nationaux de protection des droits de l’homme.

En 2021, l’agence poursuivra l’exploitation de l’abondance de données obtenues grâce à l’enquête en utilisant les données de l’enquête et en publiant les résultats sous différentes formes, ce qui fournira aux institutions de l’UE et aux États membres de l’UE des conseils fondés sur des données probantes pour surveiller la mise en œuvre des mesures politiques visant à promouvoir l’égalité de traitement à l’égard des personnes LGBTI. La FRA fournira une assistance technique aux États membres en organisant des ateliers pour examiner plus en détail la situation nationale et indiquer comment les données pourraient être utilisées efficacement pour l’élaboration des politiques, leur amélioration et leur mise en œuvre. L’agence organisera également des ateliers de renforcement des capacités pour les organisations de la société civile au niveau national, en coopération avec les parties prenantes nationales et locales concernées (y compris les organismes de promotion de l’égalité et les institutions nationales de défense des droits de l’homme).

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données comparables sur les expériences et les avis des personnes LGBTI en ce qui concerne divers domaines des droits fondamentaux dans l’UE, tels que l’égalité et la non-discrimination, la victimisation et la sensibilisation aux droits, qui éclaireront l’UE et les États membres dans l’élaboration du cadre juridique et politique ;
- Identifier les tendances au fil du temps et évaluer les progrès accomplis entre la première et la deuxième enquête sur les personnes LGBTI ;
- Fournir aux institutions de l’UE et aux États membres de l’UE des conseils fondés sur des éléments probants aux fins de l’élaboration de leur rapport annuel sur la mise en œuvre de la liste d’actions pour faire progresser l’égalité des personnes LGBTI ;
- Fournir, sur demande et lorsque cela s’avère pertinent, une assistance technique et un renforcement des capacités aux institutions de l’UE et des États membres.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉALISATIONS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse plus approfondie des résultats de l’enquête, en envisageant des analyses ciblées ; ➤ Coopération avec les principales parties prenantes pour la promotion et la diffusion des résultats de l’enquête ; ➤ Fourniture d’une assistance technique et d’un renforcement des capacités aux institutions de l’UE, aux États membres et à d’autres parties prenantes concernées, lorsque cela est pertinent et nécessaire pour sensibiliser à l’utilisation effective des données et encourager cette utilisation ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport thématique unique ; ➤ Ateliers d’assistance technique et de renforcement des capacités ; ➤ Publication d’un ensemble de données. |
| GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parlement européen, Conseil de l’Union européenne, Commission européenne ; ➤ États membres de l’UE, y compris les autorités locales et les communautés locales ; ➤ INDH/organismes de promotion de l’égalité ➤ Organisation internationale (Conseil de l’Europe, ONU, OCDE) ; ➤ Agences spécialisées, agences de l’UE ; ➤ Société civile, communauté et organisations professionnelles ; ➤ Médias | |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| | | | | |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Ressources humaines | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|

| | | | | | |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|----------------|---|---|
| | | <i>Recherche et données</i> | <i>15, 000</i> | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.24 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | <i>10, 000</i> | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.35 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.16 | <i>Communications et événements</i> | <i>20, 000</i> | - | - |
| Total | 0.75 | Total | 45,000 | - | - |

A 1.4 Le vieillissement dans les sociétés numériques : facteurs habilitants et obstacles à l'exercice des droits des personnes âgées

Programme stratégique : **Des sociétés justes et équitables**

Domaine d'activité : **Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 3

Date de début :
01/01/2021

STATUT :
NOUVEAU

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En 2019, plus de 90 millions de personnes dans l'UE (environ 20% de la population totale) étaient âgées de plus de 65 ans. Eurostat estime que ce groupe d'âge représentera près de 24% de la population de l'UE d'ici 2030, pour atteindre 30% d'ici 2070. Le rapport 2020 de la Commission européenne sur l'impact du changement démographique dans l'UE souligne que l'augmentation de l'espérance de vie en Europe et la diminution de la population en âge de travailler sont des tendances majeures dans l'UE. Les bulletins de la FRA sur l'impact de la pandémie de COVID-19 ont révélé les défis accrus auxquels les personnes âgées sont confrontées, notamment en ce qui concerne le droit à la santé et la participation à tous les aspects de la vie sociale, tout en apportant des preuves des effets positifs de la numérisation. En octobre 2020, le Conseil de l'UE a adopté des conclusions du Conseil soulignant la nécessité de renforcer les droits des personnes âgées à l'ère de la numérisation et qui invitent l'agence à étudier l'impact de la numérisation sur les droits fondamentaux, la participation active et le bien-être des personnes âgées. En 2021, la Commission européenne présentera un livre vert sur le vieillissement, ouvrant un vaste débat sur les incidences à long terme de l'évolution démographique. Le livre vert devrait aborder en particulier les questions des soins et des pensions - à savoir si les systèmes de protection sociale dans l'UE sont adaptés aux besoins d'une population vieillissante -, et comment favoriser le vieillissement actif. Plusieurs des principes du socle européen des droits sociaux, proclamé en 2017, témoignent d'un soutien politique fort en faveur d'une Europe plus sociale et sont directement liés aux droits fondamentaux des personnes âgées, en ce qui concerne notamment l'égalité de traitement, le revenu des personnes âgées et les retraites, les soins de santé, ainsi que l'accès à des services essentiels tels que les transports, les services financiers et la communication numérique. La Commission européenne publiera en 2021 un plan d'action pour la mise en œuvre du socle, relevant, parmi ses priorités, le bien-être des personnes âgées. Au niveau mondial, un certain nombre d'objectifs de développement durable (ODD) sont également pertinents pour le bien-être des personnes âgées et leurs droits, en particulier l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées, le projet aborde les implications en matière de droits fondamentaux du vieillissement à l'ère numérique, en mettant l'accent sur l'accès aux services en ligne et hors ligne. Grâce à l'analyse des données primaires et secondaires disponibles, y compris les données de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA, il recensera les données et les lacunes en matière de connaissances persistantes concernant les expériences des personnes âgées dans l'exercice de leurs droits. À cet égard, la FRA coopérera avec d'autres agences de l'UE, le cas échéant, en ce qui concerne la recherche sur les services de santé et de soins pour les personnes âgées. En fournissant des preuves sur les inégalités liées à l'âge sous l'angle des droits fondamentaux, la FRA contribue à promouvoir une approche du vieillissement à l'ère numérique fondée sur les droits, en tenant compte des identités multiples des personnes âgées, notamment en ce qui concerne le sexe, le handicap et leur milieu socio-économique. En 2021 (phase 1), la FRA effectuera une recherche documentaire et une analyse des données primaires et secondaires existantes sur les obstacles juridiques et pratiques rencontrés par les personnes âgées dans l'exercice de leurs droits, y compris l'utilisation des nouvelles technologies et l'accès à celles-ci. Cette phase comprend également une cartographie des exigences en matière d'âge ou d'autres dispositions légales relatives aux droits des personnes âgées par le biais de FRANET. En 2022 (phase 2), la FRA mènera une recherche qualitative dans des États membres choisis sur les questions clés identifiées au cours de la phase 1. En 2023 (phase 3), la FRA analysera et publiera différents résultats et diffusera ses conclusions et opinions. L'article 21 de la Charte des droits fondamentaux interdit la discrimination fondée sur l'âge, tandis que son article 25 consacre le droit des personnes âgées de « mener une vie digne et autonome et de participer à la vie sociale et culturelle ». La protection des droits des personnes âgées est également incluse dans les dispositions de la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe.

OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer les implications en matière de droits fondamentaux du vieillissement à l'ère numérique.
- Identifier les lacunes persistantes en matière de données et de connaissances en ce qui concerne les expériences des personnes âgées dans l'exercice de leurs droits.
- Fournir des éléments factuels, au niveau de l'UE et des États membres, sur les inégalités liées à l'âge, du point de vue des droits fondamentaux, en se concentrant sur les effets positifs et négatifs de la numérisation.
- Contribuer à promouvoir une approche fondée sur les droits à l'égard du vieillissement actif à l'ère numérique.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉALISATIONS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ consultation des parties prenantes; ➤ Recherche documentaire et FRANET (phase 1) : cartographie et analyse des données existantes. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constatations préliminaires de la phase 1. ➤ Rapports FRANET ➤ Document « Focus » |
| | <h4>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les institutions de l'UE, ➤ Autorités publiques nationales, structures nationales de défense des droits de l'homme, organisations professionnelles (p.ex. services sociaux), OSC aux niveaux national et de l'UE. ➤ Organisation internationale (Conseil de l'Europe, ONU, OCDE) ; ➤ Agences spécialisées, agences de l'UE ; ➤ Société civile, communauté et organisations professionnelles ; Médias |

| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|--|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Ressources humaines | | | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| | | | | <i>Recherche et données</i> | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.20 | | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.25 | | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.05 | | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 0.50 | | Total | - | - | 300, 000 |

A 1.5 Les droits sociaux à l'ère numérique

Programme stratégique: **Des sociétés justes et équitables**

Domaine d'activité: **Égalité et non-discrimination/société de l'information**

PRIORITÉ 3

Date de début :
01/01/2021

STATUT :
NOUVEAU

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En 2017, les institutions de l'UE ont proclamé le socle européen des droits sociaux. Il reflète un engagement politique fort et une aspiration commune à progresser vers plus d'« Europe sociale ». L'un des grands principes contenus dans le socle est que chacun a droit à l'égalité de traitement en ce qui concerne l'emploi, la protection sociale, l'éducation et l'accès aux biens et aux services, tandis que l'égalité des chances des groupes sous-représentés devrait être encouragée. En outre, le socle contient des dispositions relatives à un certain nombre de domaines, allant de l'éducation et de la santé à l'équité des salaires et des prestations de chômage, ou encore à un revenu minimum et à des revenus de vieillesse. Il reconnaît également le droit de toute personne d'accéder à des services essentiels de qualité, y compris les communications numériques, et prévoit un soutien à l'accès à ces services pour les personnes qui en ont besoin. Sa mise en œuvre figure parmi les principaux objectifs et priorités politiques des fonds de l'UE pour la période 2021-2027. En 2021, la Commission européenne adoptera un plan d'action sur le socle européen des droits sociaux.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de faire progresser la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Elle a accéléré le processus de numérisation et amplifié son impact sur tous les aspects de la vie, y compris sur l'accès aux services en ligne et hors ligne. En outre, la pandémie a montré combien il est essentiel de garantir la disponibilité et l'accès aux outils numériques pour s'assurer le bénéfice des droits sociaux. Les données existantes, notamment les données de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA, révèlent un accès inégal à la numérisation, à l'utilisation d'ordinateurs et de services internet par différents groupes de la population, tels que les personnes à faibles revenus ou les personnes vivant dans des zones rurales isolées (y compris les enfants et les jeunes vivant dans ces zones), les personnes handicapées ou les personnes âgées. Cette « fracture numérique » affecte certains groupes dans l'exercice de leurs droits, notamment les droits sociaux tels que l'accès à l'éducation, l'emploi, l'assistance et la protection sociale, la santé ou l'accès aux services essentiels. Il est donc essentiel que la promotion de la stratégie numérique pour l'Europe aille de pair avec le renforcement de la dimension sociale de l'UE et que les groupes vulnérables ne soient pas laissés pour compte (par exemple, les enfants vivant dans des ménages socialement défavorisés). Le développement rapide de la numérisation des services publics et sociaux s'assortit de risques et offre des possibilités. Il s'agit d'une part du risque d'exclusion des personnes qui ont un accès limité, voire aucun accès, à l'internet ou aux ordinateurs ainsi que du risque de biais dû à l'IA intégrée dans les mécanismes de prestation des services sociaux et, d'autre part, des possibilités de faciliter l'accès aux services en dehors des heures de travail, dans les zones reculées et au-delà des frontières. Le projet recensera les défis et les possibilités en matière de droits sociaux à l'ère numérique et répondra aux questions suivantes : Quel rôle pourrait jouer la numérisation dans l'amélioration de l'accès aux droits sociaux ? La numérisation entraîne-t-elle l'exclusion de certains groupes ? Dans quelles conditions la numérisation pourrait-elle faire partie d'une Europe sociale adaptée à l'ère numérique ? En 2021, la FRA analysera les données pertinentes, en s'appuyant sur les conclusions de ses enquêtes à l'échelle de l'UE, telles que l'enquête sur les droits fondamentaux, et sur d'autres sources telles que les données d'Eurostat et d'Eurofound, ainsi que sur les travaux de l'agence concernant les conséquences de la pandémie pour les droits fondamentaux. Sur la base des résultats de ces travaux, la FRA collectera des informations en 2022, à travers FRANET, sur les structures institutionnelles, la législation, les politiques et les pratiques relatives aux services numériques en rapport avec le domaine des droits sociaux (phase 2), tandis qu'en 2023, l'agence mènera des recherches qualitatives dans des États membres choisis de l'UE sur la base des résultats des phases 1 et 2. Les conclusions aideront l'UE et les États membres à promouvoir l'égalité d'accès et l'égalité de jouissance des droits sociaux à l'ère numérique. Dans le cadre de cette recherche, la FRA coopérera étroitement avec Eurofound et d'autres agences de l'UE et organisations internationales (par exemple, le HCDH) concernées dans le cadre de leurs travaux sur les droits sociaux et la numérisation.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recenser les tendances et les groupes vulnérables en ce qui concerne les droits sociaux et les services essentiels à l'ère numérique.
- Identifier les risques et les possibilités en matière de droits sociaux et de services essentiels à l'ère numérique.
- Recenser les structures institutionnelles, la législation et les politiques qui encouragent l'égalité d'accès aux droits sociaux et aux services essentiels dans le contexte de la numérisation.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 et 2 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- consultation des parties prenantes ;
- Recherche documentaire et cartographie et analyse des données primaires et secondaires existantes (phase 1).

RÉALISATIONS

- Constatations préliminaires de la phase 1 ;
- Document « Focus »

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- les institutions de l'UE,
- Autorités publiques nationales ;
- Structures nationales de défense des droits de l'homme, organisations professionnelles (p.ex. services sociaux), OSC au niveau national et de l'UE.
- Organisation internationale (Conseil de l'Europe, ONU, OCDE) ;
- Agences spécialisées, agences de l'UE ;
- Société civile, communauté et organisations professionnelles ;
- Médias

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| | | | | | |
|---------------------|--|------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|--|------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|

| | | | | | |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|----------|----------|-----------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | 100, 000 |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.25 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.15 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.55 | <i>Communications et événements</i> | - | - | 10, 000 |
| Total | 0.95 | Total | - | - | 110, 000 |

A 1.6 – Activités supplémentaires dans le domaine « Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »

Programme stratégique A: **DES SOCIÉTÉS**

JUSTES ET ÉQUITABLES

Domaine d'activité 1 : **Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 1

Début : 01/01/2017

STATUT
: en
cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet tient compte des demandes formulées pendant l'année concernant des recherches, des analyses, une assistance et un soutien complémentaires, qui reposent principalement sur les travaux menés par la FRA dans les domaines précités, y compris diverses stratégies et divers plans d'action de la Commission qui font appel à la contribution de la FRA.

Des activités supplémentaires dans le domaine « Non-discrimination » se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus d'élaboration des politiques au niveau de l'UE et des États membres. Cela peut inclure des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment des travaux de recherche de fond sur l'application de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne concernant la non-discrimination, ainsi que sur la discrimination fondée sur la nationalité. Cet objectif sera atteint en combinant des recherches documentaires, des réunions avec les parties prenantes et des actions de sensibilisation lors de réunions, événements et conférences d'importance, ainsi qu'en assurant le suivi des rapports publiés par l'agence au cours des années précédentes. En 2021, la FRA continuera à collaborer étroitement avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité et qui soutient les travaux du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité.

Les travaux entrepris au titre de ce qui précède peuvent inclure une analyse consacrée au genre, à l'âge et au handicap, en fonction de la nature des demandes de contribution spécifiques. Plus spécifiquement, sur demande, la FRA continuera de formuler à l'intention de la Commission des conseils fondés sur des éléments probants concernant le développement de la stratégie européenne post-2020 en faveur des personnes handicapées ainsi que de contribuer aux activités de renforcement des capacités pour favoriser la vie en autonomie des personnes handicapées, sur la base de la recherche pluriannuelle menée par l'agence sur la transition d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge à l'échelle de la communauté.

En outre, la FRA continuera à participer aux activités du Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité, le groupe de travail d'Equinet sur la recherche et la collecte de données, et à fournir une assistance technique et un renforcement des capacités en matière de collecte de données.

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des preuves ;
- Publier des analyses et des documents basés sur les matériaux existants, le cas échéant, et actualiser certaines publications ;
- Mettre les conclusions des enquêtes et recherches de la FRA à la disposition des décideurs ;
- Actualiser les travaux sur la participation politique des personnes handicapées en ce qui concerne la capacité juridique ;
- Activités de communication et de coopération pertinentes.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- Élaborer des avis (sur demande) et fournir des conseils fondés sur des éléments probants ;
- Réaliser des analyses sur la base des données/documents existants et mettre à jour certaines publications, selon les besoins ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs au niveau de l'UE/des États membres ;
- Contribuer aux activités de renforcement des capacités et fournir sur demande des conseils fondés sur des données probantes.
- Activités de communication et de coopération pertinentes.
- L'agence continuera de faciliter les travaux du groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité sous la forme de visites dans les pays et de la fourniture

RÉSULTATS

- Avis d'experts aux parties prenantes ;
- Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications - selon les besoins ;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions, tels que demandés.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Commission européenne ;
- États membres de l'UE, y compris les autorités locales et les communautés locales ;
- INDH/organismes de promotion de l'égalité ;
- Agences spécialisées, agences de l'UE ;
- Société civile, communauté et organisations professionnelles.

| d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités aux États membres ; | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| | | <i>Recherche et données</i> | 40, 000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 1.80 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | 5, 000 | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.55 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | 5, 000 | - | - |
| <i>END</i> | 0.45 | <i>Communications et événements</i> | 20, 000 | - | - |
| Total | 2.80 | Total | 70, 000 | - | - |

Programme stratégique A

SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

Domaine d'activité 2 : Intégration et inclusion sociale des Roms

L'agence continuera à développer la base de données probantes sur l'intégration des Roms qui peut aider la Commission et les États membres à élaborer des politiques ciblées et à évaluer leur incidence, par rapport au Cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms à l'horizon 2030 et la recommandation correspondante du Conseil. Les conclusions de l'enquête 2020 sur les Roms et de l'enquête 2019 sur les Roms et les gens du voyage serviront de référence pour le programme en faveur des Roms après 2020 de l'UE et contribueront au suivi de la Commission sur les progrès accomplis en matière d'égalité et d'inclusion des Roms. L'agence fournira une assistance technique à la Commission et aux États membres dans les domaines de la collecte de données et de la mise au point d'outils permettant de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les Roms, notamment par le biais du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports sur les Roms dirigé par la FRA. Les activités de renforcement des capacités comprennent un soutien à l'institut national de statistique bulgare pour l'utilisation des données sur les populations difficiles à atteindre dans le cadre du processus d'élaboration des politiques et la réponse à des demandes ponctuelles de soutien émanant d'autres États membres et de pays candidats ayant le statut d'observateur au sein de la FRA à la suite d'États concernés par les expériences, tels que la Slovaquie et la Tchéquie. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête sur les Roms et les Travellers, la FRA soutiendra l'élaboration de réponses politiques ciblées sur le terrain en travaillant avec ces communautés et d'autres parties prenantes de première importance. La lutte contre l'antitsiganisme est un élément important du nouveau cadre stratégique de l'UE pour les Roms, et les conclusions de l'enquête sur la discrimination, la pauvreté et les privations des Roms et des Travellers contribueront également à dissiper les préjugés qui alimentent l'antitsiganisme et les crimes haineux contre les Roms et leur exclusion. Dans son travail de renforcement des capacités, la FRA s'appuiera également sur les conclusions de ses recherches sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les Roms et les Travellers.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels se poursuivant en 2021

- Fourniture d'une assistance technique sur l'intégration des Roms aux institutions et aux États membres de l'UE, sur la base des données de l'enquête sur les Roms et les Travellers, de l'enquête EU-MIDIS II et de l'enquête 2020 sur les Roms, ainsi que d'autres travaux de la FRA (projets A.2.1) ;
- Offre d'une assistance technique à l'institut national de statistique bulgare pour l'élaboration de données sur les populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux (coopération au niveau du projet au titre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 (projet F.1.2).
- L'enquête 2020 sur les Roms (projet A 1.1 dans le cadre du domaine d'activité 1 - « Égalité et non-discrimination ») fournira des données directement pertinentes pour le domaine d'activité 2.

Résultats escomptés

- Production et diffusion d'autres résultats dans différents formats de l'enquête sur les Roms et les Travellers, y compris des données ventilées selon le sexe et l'âge.
- Soutien à la participation et à l'inclusion des Roms et des Travellers par l'organisation d'ateliers et de formations dans les États membres.
- Soutien au développement d'indicateurs de processus et de résultats liés au Cadre stratégique de l'UE pour

l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms dans les domaines politiques clés.

- Soutien aux États membres dans leurs efforts pour développer des données nationales solides et pour suivre les progrès en matière d'égalité et d'intégration des Roms au sein du groupe de travail sur les Roms ainsi que sur une base bilatérale.
- Soutien à l'élaboration de méthodologies permettant de mettre en correspondance des données provenant de diverses sources, y compris des caractéristiques territoriales, afin de construire des indicateurs sur l'inclusion sociale des populations difficiles à atteindre, élaborés et testés dans le cadre du projet bulgare au titre des subventions de l'AEE/Norvège ; rapports politiques pertinents.

A 2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine de l'« inclusion sociale des Roms »

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| Programme stratégique A : DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES Domaine d'activité 2 : Intégration et inclusion sociale des Roms | PRIORITÉ 1 | Début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

En réponse au cadre de l'UE de 2011 pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, et à la recommandation de 2013 sur l'intégration des Roms, l'agence a jeté les bases pour fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des Roms, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports relatifs aux Roms. En 2020, l'agence a apporté un soutien aux États membres et à la Commission pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'égalité et l'inclusion des Roms par la mise au point d'un ensemble de cibles et d'indicateurs relatifs à l'intégration des Roms dans les domaines politiques de l'éducation, de l'emploi, de la santé (y compris le handicap), du logement, de la discrimination et de l'antitsiganisme, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'autonomisation et de la participation (avec une attention particulière accordée aux enfants, aux jeunes et aux femmes). En 2021, la FRA continuera à fournir une expertise et une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre du « Cadre stratégique européen pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » institué en octobre 2020. Ce soutien s'appuiera sur des enquêtes sur les Roms ainsi que sur les conclusions du projet « Engagement local pour l'intégration des Roms » et du projet de subventions de l'AEE/Norvège sur le développement de nouvelles méthodes de collecte de données sur le statut des populations difficiles à atteindre. L'agence continuera également à renforcer les capacités des communautés roms dans les cinq États membres de l'UE couverts par l'édition 2019 de l'enquête sur les Roms et les Travellers (Belgique, France, Irlande, Pays-Bas et Suède), par le biais de méthodes d'engagement participatif. Les activités du projet tiendront compte de la situation spécifique des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

Le travail dans le cadre de ce processus comprend trois volets complémentaires :

- Poursuite de l'élaboration d'indicateurs de processus et de résultats dans le contexte du cadre stratégique 2020 de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms ;
- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien aux États membres, à la Commission et aux organisations de la société civile sur l'utilisation d'indicateurs pour soutenir les changements de politique. Engagement avec les communautés roms, les organisations internationales et les États membres pour soutenir la participation des Roms.

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir les États membres et la Commission dans l'établissement de rapports et le suivi en vertu du « Cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » déployé en octobre 2020 ;
- Utiliser les résultats du projet F1.2 (AT à l'Institut national de statistique bulgare) pour renforcer les capacités des parties prenantes à appliquer les données dans le processus d'élaboration des politiques ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques et des communautés roms d'une manière proactive pour soutenir la participation des Roms ;
- Aider les États membres, les bénéficiaires de droits et les autres acteurs clés aux niveaux national, régional et local dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la discrimination, l'antitsiganisme et l'exclusion sociale des Roms et des Travellers.
- Affiner et actualiser les indicateurs de l'UE afin de suivre les progrès du cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms 2020.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉALISATIONS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>A. Développement des indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer de nouveaux indicateurs de résultats et de processus portant sur les questions mises en évidence dans le cadre stratégique de l'UE pour l'intégration des Roms, y compris des descriptions des indicateurs et des lignes directrices de mise en œuvre. <p>B. Soutien à la Commission européenne et aux États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'échange de bonnes pratiques dans le cadre du groupe de travail sur les indicateurs et les rapports concernant les Roms ; Fournir une assistance technique pour soutenir les méthodes de collecte de données et l'utilisation des indicateurs ; Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ; <p>C. Engagement avec les communautés roms, les différents niveaux de gouvernement et les organisations internationales ;</p> | <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs supplémentaires des principaux résultats et processus, y compris des descriptions détaillées et des lignes directrices de mise en œuvre ; Mise à jour des modèles de rapport et des profils nationaux dans le cadre du groupe de travail de l'UE sur les Roms ; Contribution aux communications de la Commission et à l'assistance technique ponctuelle, notamment pour l'élaboration de réponses aux défis auxquels les Roms et les Travellers sont confrontés dans le cadre de la COVID-19 ; Des conclusions supplémentaires basées sur l'enquête sur les Roms et les Travellers, telles que des notes de synthèse sur les pays et des analyses de données désagrégées répondant aux besoins des parties prenantes ; Préparation et présentation de documents et autres contributions pertinentes, notamment dans le cadre du groupe de travail sur les Roms ; Lancements par pays et ateliers de renforcement des capacités pour soutenir l'utilisation des données de l'enquête sur les Roms et les Travellers dans les contextes nationaux et locaux pour les processus d'élaboration des politiques. |

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la participation des Roms aux processus d'élaboration des politiques en mettant les données pertinentes à la disposition des parties prenantes ; ➤ Organiser des réunions, des ateliers et d'autres activités de communication ; participer à des réunions et des événements ; ➤ Élaborer des analyses et dossiers ciblés. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, organisations internationales ; ➤ États membres, y compris les autorités et les collectivités locales ; ➤ PCNR, INDH/organismes de promotion de l'égalité ; ➤ Société civile et organisations professionnelles. ➤ Roms et Travellers |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.04 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | 80, 000 | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.80 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.17 | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 3.01 | Total | 80, 000 | - | - |

Programme stratégique A **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

Domaine d'activité 3 : Racisme, xénophobie et intolérance associée

Dans ce domaine de travail, la FRA suivra étroitement les travaux de la Commission européenne, avec une attention particulière pour la mise en œuvre du droit de l'UE en ce qui concerne la directive sur l'égalité raciale, la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, la directive relative aux droits des victimes, le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 lancé par la Commission, la stratégie de l'UE relative au droit des victimes. Ce domaine d'activité impliquera également une assistance aux États membres et aux autres principales parties prenantes dans leurs efforts pour prévenir et combattre les crimes de haine, au sein du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. L'assistance comprend l'enregistrement, la collecte de données et l'encouragement au signalement des crimes de haine. La FRA coordonnera également la mise à jour des principes directeurs clés sur l'encouragement au signalement et la collaboration entre les autorités et les organisations de la société civile, publiera le rapport sur l'encouragement au signalement et mettra à jour son recueil en ligne des pratiques de lutte contre les crimes de haine. En outre, la FRA travaille en étroite collaboration avec le coordinateur de l'UE pour lutter contre l'antisémitisme au sein du groupe de travail sur l'antisémitisme récemment créé. La Commission européenne a créé ce groupe de travail ponctuel sur l'antisémitisme, au sein du groupe de haut niveau sur le racisme et la xénophobie existant, en vue de faire suite à la « Déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe » (6 décembre 2018). La FRA assurera le soutien et la coopération en ce qui concerne les objectifs politiques du coordinateur de la Commission sur la lutte contre la haine à l'égard des musulmans. Une perspective de genre est intégrée à différentes étapes de l'ensemble de ces activités, et, le cas échéant, en fonction des données disponibles, les travaux de la FRA s'intéressent également au recoupement entre le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée par rapport à l'âge et à d'autres facteurs (le handicap par exemple). Les conclusions des enquêtes de la FRA sur les immigrants et leurs descendants dans l'UE et sur les Roms, ainsi que les résultats pertinents de l'enquête sur les droits fondamentaux continueront à alimenter, le cas échéant, les différentes activités de ce domaine de travail de l'agence.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels se poursuivant en 2021

- Mise à jour annuelle basée sur la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE - sur la base de documents secondaires provenant des États membres ;
- Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine.
- Mise à jour du recueil en ligne des pratiques contre les crimes de haine;
- Enquête sur les Roms 2020 (le projet A.1.1-dans le cadre du domaine d'activité 1« Égalité et non-discrimination » - est pertinent pour le domaine d'activité 3);
- Enquête de l'UE sur les immigrants et leurs descendants (le projet A.1.2-dans le cadre du domaine d'activité 1 « Égalité et non-discrimination »-est pertinent pour le domaine d'activité 3);
- Base de données en ligne sur les données probantes de haine à l'égard des musulmans (troisième priorité).

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2021

- Fourniture d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences en réponse à l'UE.

Résultats escomptés

- Publication de la version annuelle actualisée de la collecte de données sur l'antisémitisme ;
- Mise à jour du recueil en ligne des pratiques contre les crimes de haine ;
- Soutien aux principales parties prenantes aux niveaux national, européen et international afin d'améliorer leurs réponses aux crimes de haine et au racisme ; Il s'agit notamment d'améliorer les structures et les processus

nationaux encourageant les victimes de différents milieux à faire part de leurs expériences aux autorités, et d'améliorer l'accès à la justice et à la protection.

A 3.1 – Antisémisme : Collecte et analyse des données

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**
 Domaine d'activité 3 : **Racisme, xénophobie et intolérance associée**

PRIORITÉ
1

Date de début :
01/01/2014

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Chaque année, l'agence compile les informations existantes sur la situation en matière de collecte des données sur l'antisémisme dans l'UE, ce qui permet d'identifier les tendances de la collecte des données, étant donné que l'antisémisme reste un sujet de préoccupation dans l'UE et ses États membres. Le rapport contient également des informations concernant les manifestations d'antisémisme recensées dans d'autres projets de la FRA, ainsi qu'un aperçu des observations formulées par les organisations internationales à l'égard des États membres de l'UE sur la question de l'antisémisme. En outre, le rapport donne un aperçu des plans d'action nationaux de lutte contre l'antisémisme et de l'utilisation de la définition, aux fins des travaux, non juridiquement contraignante de l'antisémisme, élaborée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Les données collectées dans le cadre de ce rapport - qui se fonde sur des informations existantes mises à disposition par les pouvoirs publics et par des sources non gouvernementales - ne permettent pas de mettre spécifiquement l'accent sur le genre, le handicap ou l'âge.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'objectif principal est de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve aux décideurs politiques nationaux et de l'UE en matière de lutte contre l'antisémisme, en faisant prendre conscience de l'étendue du phénomène et des mesures prises pour le combattre.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte et analyse des données ; ➤ Publication et communication des résultats ; ➤ Activités de renforcement des capacités et fourniture de conseils fondés sur des éléments probants dans le domaine de l'antisémisme ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour annuelle de la situation de la collecte de données sur l'antisémisme dans l'UE - en ligne ; |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne ; ➤ États membres ; ➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité ; ➤ Société civile et organisations professionnelles ; ➤ Organisations intergouvernementales/internationales (Conseil de l'Europe, ONU, OSCE) ; ➤ Médias |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | 3, 000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.44 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.05 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communication et événements</i> | 2, 000 | - | - |
| Total | 0.49 | Total | 5, 000 | - | - |

- Poursuivre la diffusion et la sensibilisation de la base de données en ligne actualisée sur la haine à l'égard des musulmans (à partir de 2020).

A 3.2 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**
 Domaine d'activité 3 : **Racisme, xénophobie et intolérance associée**

PRIORITÉ
1

Date de début :
01/09/2019

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2016, la Commission européenne a lancé le groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance et a demandé à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) de jouer le rôle de facilitateur dans le cadre des travaux d'un sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte des données relatives aux crimes de haine. Le sous-groupe dirigé par la FRA (2016-2018) a aidé les États membres à élaborer des méthodologies pour améliorer l'enregistrement et la collecte de données sur les crimes de haine. La méthodologie mise au point par le sous-groupe repose sur deux piliers : les principes directeurs fondamentaux pour améliorer l'enregistrement des données sur l'application de la législation et le soutien de sa mise en œuvre, au moyen de séminaires de diagnostic nationaux ; l'échange d'expertise et d'expériences entre les États, grâce à des visites d'études nationales et à la publication d'un rapport de recherche.

En 2018, dans le cadre du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, la Commission a proposé de créer des groupes de travail afin de continuer à aider les États membres en se fondant sur la méthodologie déjà élaborée par la FRA. La FRA a assumé la responsabilité du groupe de travail sur l'enregistrement et la collecte de données sur les crimes de haine, notamment en encourageant la communication d'informations sur les crimes de haine et la coopération entre les autorités et les organisations de la société civile. Le rapport 2021 de la FRA sur l'encouragement au signalement des crimes de haine reflète ce nouveau volet de travail couvert par le mandat du groupe de travail. Dans le cadre du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, et parallèlement aux travaux de recherche de la FRA sur le racisme et les victimes de la criminalité, la FRA continuera de fournir un renforcement des capacités et une assistance technique à ses principales parties prenantes, dont les États membres et les organisations de la société civile. La FRA continuera à suivre attentivement les travaux de la Commission européenne, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur le racisme et la xénophobie, du plan d'action de l'UE contre le racisme et la xénophobie lancé par la Commission et de la directive relative aux droits des victimes, ainsi qu'aux activités du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. La FRA poursuivra également sa coopération opérationnelle avec les organismes de promotion de l'égalité, les organisations intergouvernementales et internationales, telles que le BIDDH de l'OSCE, l'ECRI et le HCDH, ainsi qu'avec Eurostat en ce qui concerne les travaux dans ce domaine. Les crimes de haine motivés par le genre et le handicap sont également pris en considération, le cas échéant, dans les travaux de la FRA. Les conclusions des enquêtes de la FRA sur les immigrants et leurs descendants dans l'UE et sur les Roms, ainsi que les résultats pertinents de l'enquête sur les droits fondamentaux, seront utilisés.

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer les capacités des États membres et des autres principales parties prenantes dans leurs efforts pour prévenir et combattre les crimes de haine. Cette assistance s'étend, le cas échéant, au signalement et à l'enregistrement des crimes de haine, de même qu'aux enquêtes, aux poursuites pénales et aux condamnations relatives à ces crimes ; ainsi qu'à la coopération entre les autorités et les organisations de la société civile ;
- Améliorer la capacité des parties prenantes à appliquer les données dans le processus d'élaboration des politiques ;
- Publier des analyses et des documents basés sur les matériaux nouveaux et existants, le cas échéant, et actualiser certaines publications et outils ;
- Mettre les résultats de la FRA à la disposition des décideurs politiques de manière proactive.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournir une assistance technique aux États membres pour qu'ils intensifient leurs efforts de lutte contre les crimes de haine par le biais d'ateliers de diagnostic, menés en collaboration avec le BIDDH de l'OSCE ; Faciliter l'échange de pratiques entre les États membres par des réunions régulières et des séminaires ponctuels pour experts ; ➤ Faciliter les visites entre pairs dans les pays pour les membres du groupe de travail ; ➤ Activités ciblées de communication et de sensibilisation des parties prenantes ; Mise à jour du recueil en ligne des pratiques de lutte contre les crimes de haine ; ➤ Étudier la possibilité de rédiger des fiches d'information ou des documents similaires sur le rôle des organismes de promotion de l'égalité de traitement dans l'encouragement au signalement des crimes de haine ; ➤ Réimprimer les rapports existants, selon les besoins ; ➤ Si possible, organiser un événement de lancement par la présidence pour le rapport sur l'encouragement au signalement des crimes de haine ; ➤ Participation aux réunions et événements ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur l'encouragement du signalement des crimes de haine ; ➤ Deux séries de principes directeurs clés : l'une sur l'encouragement au signalement des crimes de haine et l'autre sur la coopération avec les organisations de la société civile en matière d'enregistrement des crimes de haine, de collecte de données et d'encouragement au signalement, approuvés par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ; ➤ Infographie sur l'encouragement au signalement ; ➤ Ateliers de diagnostic, manifestation de lancement, réunions d'experts, séminaires et ateliers organisés dans les États membres ; ➤ Visites par pays effectuées par des pairs ; ➤ Mise à jour du recueil en ligne des pratiques pour lutter contre les crimes de haine ; ➤ Fiche d'information ou documents similaires sur le rôle des organismes de promotion de l'égalité de traitement dans l'encouragement au signalement des crimes de haine ; ➤ Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres réalisations. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités nationales ; ➤ Organisations de la société civile ; ➤ Institutions, organes et agences de l'UE ; ➤ Organisations internationales (CdE, Nations Unies, BIDDH de l'OSCE) ; ➤ Organismes de promotion de l'égalité et INDH. |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.94 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | 35, 000 | - | 20, 000 |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.50 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.62 | <i>Communications et événements</i> | 5, 000 | - | - |
| Total | 2.06 | Total | 40, 000 | - | - |

A 3.3 – Mise à jour de la base de données en ligne de la FRA sur la haine à l'égard des musulmans

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Programme stratégique A : DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES Domaine d'activité 3 : Racisme, xénophobie et intolérance associée | PRIORITÉ 3 | Date de début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'arrivée massive de migrants et de demandeurs d'asile dans l'Union européenne ces dernières années, combinée aux attaques terroristes survenues dans plusieurs États membres de l'UE, a donné lieu à des manifestations plus ouvertes de xénophobie et de haine et de violence à caractère racial à l'encontre des musulmans dans de nombreux pays. L'élaboration de réponses politiques ciblées et fondées sur des éléments de preuve au niveau de l'UE et au niveau national pour lutter contre la haine à l'égard des musulmans tire profit de l'existence d'un ensemble de données sur la situation, qui rassemble les données et les éléments de preuve existants aux niveaux international, national et de l'UE, aujourd'hui éparpillés et donc difficilement accessibles par les instances politiques.

En 2017-2018, la FRA a développé une base de données en ligne contenant la jurisprudence disponible, les résultats des recherches nationales et d'autres informations sur l'islamophobie. La base de données a été mise à jour en 2020. Le travail dans le cadre de ce projet prend en compte le travail de surveillance mené par les organismes de l'ONU et le Conseil de l'Europe, ainsi que les initiatives de création de bases de données de l'OSCE/BIDDH, telles que le système d'informations relatives à la tolérance et à la non-discrimination (TANDIS) et Legislationline.org. En 2021, la FRA mettra à jour la base de données – dans l'attente des ressources disponibles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Gérer une base de données en ligne rassemblant des éléments de preuve sur l'islamophobie dans les États membres de l'UE ;
- Veiller à ce que les données contenues dans la base de données soient ventilées par sexe, s'il y a lieu.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion de la base de données en ligne ; ➤ Réunion des parties prenantes pour examiner la base de données ; ➤ Missions et participation à des réunions externes, le cas échéant ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Base de données en ligne fonctionnelle – mise à jour. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission européenne et autres institutions, organes et agences de l'UE ; ➤ États membres ; ➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité/institutions de médiation ; ➤ Organisations internationales (CdE, Nations Unies, BIDDH de l'OSCE) ; ➤ Organisations de la société civile |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | - | - | 80,000 |
| Agents temporaires | 0.34 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| Agents contractuels | 0.10 | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | 0.20 | Communications et événements | - | - | - |
| Total | 0.64 | Total | - | - | 80,000 |

A 3.4 – Activités supplémentaires dans le domaine « Racisme, xénophobie et intolérance associée »

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Programme stratégique A : DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES Domaine d'activité 3 : Racisme, xénophobie et intolérance associée | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette fiche de projet tient compte des demandes de recherche et d'analyse supplémentaires et d'activités connexes au cours de l'année, qui reposent principalement sur les travaux de la FRA dans les domaines susmentionnés, y compris les diverses stratégies et plans d'action de la Commission qui font appel à la contribution de la FRA. L'agence assure le suivi de ses travaux de recherche pertinents grâce à un engagement et des actions de sensibilisation ciblés auprès des principales parties prenantes afin de s'assurer que ses données leur parviennent et éclairent leurs délibérations et leurs décisions. Cela inclut des activités liées à la discrimination ethnique, au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, qui sont en rapport direct avec les différentes stratégies et plans d'action de la Commission ; englobant également, par exemple, le code de conduite sur la lutte contre les discours de haine illégaux en ligne convenu entre la Commission européenne et les sociétés informatiques en mai 2016. Les travaux répondent aux besoins des différentes parties prenantes, comme indiqué ci-dessous. Le genre, les enfants et les droits des personnes handicapées seront pris en compte, le cas échéant, dans les travaux de la FRA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis (à la demande) et des conseils fondés sur des données probantes ;
- Publier des analyses et des documents sur la base du matériel existant, le cas échéant, et mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques ;
- Sensibilisation pertinente à travers des activités de communication et de coopération.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés au niveau européen et national, ainsi qu'à d'autres acteurs pertinents ; ➤ Élaborer des analyses et dossiers ciblés, sur demande ; ➤ Réimprimer les rapports existants, selon les besoins ; ➤ Participation aux réunions et événements ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution et avis d'experts à l'intention des parties prenantes, participation aux auditions et événements ; ➤ Certaines publications (entièrement ou partiellement) mises à jour ; ➤ Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions, sur demande. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne ; ➤ États membres, y compris les autorités et les collectivités locales ; ➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité ; ➤ Agences spécialisées, agences de l'UE ; ➤ Société civile et organisations professionnelles ; ➤ Conseil de l'Europe, Nations Unies, OSCE/BIDDH |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | 10, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 0.94 | Assistance technique et renforcement des capacités | 5, 000 | - | - |
| Agents contractuels | 0.10 | Coopération institutionnelle et réseaux | 5, 000 | - | - |
| END | 0.90 | Communications et événements | 20, 000 | - | - |
| Total | 1.94 | Total | 40, 000 | - | - |

Programme stratégique A

DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

Domaine d'activité 4 : Droits de l'enfant

Les travaux de la FRA sur les droits de l'enfant continueront d'être intégrés dans les différents domaines de travail de la FRA. Les travaux de l'agence dans ce domaine ont été encadrés notamment par le programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant de 2011, les principes établis en 2015 pour des systèmes intégrés de protection de l'enfance, la recommandation de la Commission de 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » et le socle européen des droits sociaux, défini en 2017. Les travaux futurs soutiendront la mise en œuvre de la prochaine stratégie sur les droits de l'enfant pour 2021 et l'initiative visant à établir une garantie européenne pour les enfants afin de lutter contre la pauvreté des enfants (sous la forme d'une recommandation du Conseil qui sera adoptée en 2021). L'engagement dans le domaine de la justice se poursuivra et sera encadré notamment par la législation de l'UE relative aux droits des victimes, aux garanties procédurales, à la traite d'êtres humains et aux abus sexuels, à l'exploitation sexuelle, à la pédopornographie, aux garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, ainsi que par le règlement Bruxelles II bis. Une attention particulière continuera d'être accordée aux enfants migrants, en particulier aux enfants non accompagnés, compte tenu notamment du pacte sur l'asile et la migration. Les travaux du Conseil de l'Europe, des Nations Unies et d'autres parties prenantes seront dûment pris en considération. La FRA continuera de fournir des conseils fondés sur des éléments probants aux États membres de l'UE afin de mieux faire connaître les droits de l'enfant, en encourageant et en favorisant la participation des enfants aux discussions politiques et aux recherches, et en mettant au point les outils et lignes directrices nécessaires. La FRA poursuivra également ses activités de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'enfant et coopérera avec des partenaires clés tels que la Commission et le Parlement européen.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels se poursuivant en 2021

- Les travaux sur les droits de l'enfant continuent d'être intégrés dans les activités de recherche, de communication, de coopération institutionnelle, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Les outils et orientations soutiendront les travaux de la FRA avec des partenaires clés de la coopération, tels que la Commission.
- Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant.
- L'agence continuera également de fournir des conseils ciblés, fondés sur des données probantes, et un renforcement des capacités dans le cadre de ses travaux précédents concernant par exemple la participation des enfants aux procédures pénales, civiles et administratives, la pauvreté des enfants, l'âge minimal, les enfants migrants et les enfants handicapés.
- L'agence fournira des conseils ciblés, fondés sur des données probantes, sur ses conclusions concernant les jeunes groupes d'âge, en s'appuyant sur les données figurant dans ses enquêtes, telles que celles concernant les immigrés et leurs descendants, les Roms, les personnes LGBTI et les droits fondamentaux.
- L'agence étudiera de nouvelles possibilités d'associer les enfants aux débats politiques grâce à la participation des enfants, tels que le Forum des droits fondamentaux et dans le cadre d'initiatives conjointes avec des partenaires clés de la coopération, tels que la Commission, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'UNICEF.
- Le projet B 2.4 sur les « droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales » - dans le cadre du programme stratégique B - présente un intérêt direct pour le domaine d'activité 4.

Résultats escomptés

- Fourniture de conseils, fondés sur des données probantes, et d'une assistance technique aux parties prenantes aux niveaux international, européen, national, régional et local, axée sur divers groupes cibles tels que les autorités, les groupes professionnels, les organisations de la société civile et les titulaires de droits ;
- Analyses de données ciblées et établissement de rapports sur les groupes d'âge jeunes afin de déterminer leurs besoins spécifiques en vue de réponses politiques appropriées.

A 4.1 - Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la protection et de la participation de l'enfant

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**
 Domaine d'activité 4 : **Droits de l'enfant**

PRIORITÉ
1

Date de début :
01/01/2019

STATUT :
en cours

TYPE :
pluria
nnuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Au cours de ces dernières années, la FRA a procédé à un nombre important de recherches sur les droits de l'enfant. Pour renforcer les capacités des praticiens, elle a également élaboré plusieurs outils à destination des praticiens, dont des manuels, des listes de contrôle et des vidéos dans des domaines tels que la justice adaptée aux enfants, la pauvreté des enfants, la tutelle et la traite des enfants. La FRA a fourni des conseils fondés sur des données probantes dans différents domaines à l'UE et à d'autres organismes internationaux. Elle a également participé au renforcement des capacités du personnel de différentes institutions dans le domaine des droits de l'enfant, y compris le Parlement européen et la Commission européenne.

Le projet permettra à l'agence de fournir une assistance et des conseils fondés sur des éléments de preuve, grâce à un engagement ciblé auprès de parties prenantes clés. Ainsi, les données de la FRA alimentent et guident les processus politiques à l'échelle de l'UE et des pays. Le projet fournira également une assistance technique et un renforcement des capacités aux principaux acteurs (autorités, professionnels, société civile) aux niveaux local, régional, national et européen. Cela inclut également l'élaboration d'instruments et de méthodologies pour faciliter la participation des enfants eux-mêmes par le biais de consultations et d'ateliers interactifs dans le contexte du Forum des droits fondamentaux, par exemple. Les travaux sur les droits de l'enfant continuent d'être intégrés dans les travaux de recherche de l'agence, par exemple en ce qui concerne la migration, la traite des êtres humains, l'égalité, les Roms, l'accès à la justice, la protection des données, etc. Les activités pertinentes peuvent couvrir divers domaines. Dans la mesure où l'agence intègre également les questions relatives au genre et au handicap, l'intersectionnalité de ces domaines soulignera en particulier la situation des filles et des enfants handicapés. Les travaux de l'agence continueront de se concentrer sur la situation des enfants en situation de vulnérabilité. L'agence, en s'engageant de manière ciblée auprès des parties prenantes, s'assurera que les données probantes recueillies au cours des années précédentes puissent éclairer les prises de décision, garantir le respect des droits fondamentaux et l'application effective de la législation et des politiques de l'UE, telles que le règlement Bruxelles II bis, la directive relative aux garanties procédurales et la garantie pour l'enfance. La FRA continuera d'examiner la possibilité de recueillir des données sur la violence à l'égard des enfants et poursuivra ses efforts pour que les enfants puissent être parties prenantes dans tous les domaines qui les concernent, et pour sensibiliser l'opinion publique aux mesures à prendre pour y parvenir, notamment dans le cadre de travaux de recherche, à l'occasion de réunions et d'événements. Les travaux menés sensibiliseront et bénéficieront à un large éventail de parties prenantes, dont la Commission européenne et d'autres institutions et agences de l'UE, les États membres, les INDH, les organismes de promotion de l'égalité, les institutions de médiation, les agences spécialisées, d'autres organismes internationaux, tels que le Conseil de l'Europe ou l'UNICEF, la société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des conseils et une expertise à certaines parties prenantes sur différents aspects liés aux droits de l'enfant et, en particulier, sur la manière de sauvegarder et de défendre les intérêts optimaux de l'enfant, en mettant les conclusions des recherches de la FRA à la disposition des parties prenantes, en partageant également des pratiques prometteuses ;
- Mettre à jour le manuel de la FRA sur les droits de l'enfant à la lumière des dernières évolutions législatives ;
- Fournir une assistance technique et renforcer les capacités aux niveaux européen, national et local en encourageant l'utilisation des manuels, outils et autres documents de la FRA auprès des parties prenantes concernées ;
- Publier une analyse spécifique sur les questions relatives aux droits de l'enfant, fondée sur des données existantes et, le cas échéant, sur de nouvelles données ;
- Mener des activités de communication et de sensibilisation sur la protection des enfants et sur leur participation.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Fourniture de conseils fondés sur des données probantes aux institutions, agences et États membres de l'UE ainsi qu'aux organisations internationales. Cela inclut, par exemple, des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil et aux commissions du Parlement européen. Cela inclut également des réunions d'experts de la Commission européenne, comme le forum de la Commission européenne sur les droits de l'enfant, et d'autres agences de l'UE ainsi que du Conseil de l'Europe et de l'UNICEF. ➢ Promotion des outils de la FRA relatifs à la protection et à la participation des enfants ; ➢ Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant. ➢ Dialogue avec les organisations de la société civile, telles que les ONG et les associations professionnelles ; ➢ Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées, le cas échéant ; | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Envoi de contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions/agences de l'UE ; ➢ Contributions ciblées aux réunions, formations et événements ; ➢ Traduction de certaines publications relative aux droits de l'enfant. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Commission européenne, Parlement européen et autres institutions, organes et agences de l'UE ; ➢ États membres ; ➢ INDH/organismes de promotion de l'égalité/institutions de médiation ; ➢ Agences spécialisées ; ➢ Autres organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe ; ➢ La société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes. |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | Ressources financières | 1 ^e priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Recherche et données | - | - | - |

| | | | | | | |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------|----------|---|
| Agents temporaires | 0.79 | Assistance technique et renforcement des capacités | 25, 000 | - | - | |
| Agents contractuels | - | | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | 0.27 | | Communications et événements | - | - | - |
| Total | 1.06 | Total | 25, 000 | - | - | |

A 4.2 – Mise à jour du Manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**
 Domaine d'activité 4 : **Droits de l'enfant**

PRIORITÉ 1

Date de début :
01/01/2020

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2015, la FRA a publié, en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, le manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant. Ce manuel fournit aux praticiens chargés de la protection juridique des droits de l'enfant, tant au niveau national qu'international, des « règles internationales » à suivre en matière de protection et de participation des enfants, y compris celles découlant de la jurisprudence européenne. Il comprend la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ainsi que des décisions du Comité européen des droits sociaux (CEDS). L'objectif de ce manuel est d'aider les praticiens à assurer le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant, y compris les enfants se trouvant dans des situations particulièrement vulnérables, comme les enfants handicapés ou victimes de la traite, de l'exploitation et d'abus sexuels. Une attention particulière sera accordée à la dimension de genre. À la suite des travaux de planification, de préparation et de recherche menés en 2013 et en 2014, la version originale anglaise du manuel a été traduite, en 2015, dans la plupart des langues de l'UE. Le manuel a été publié à la fois en ligne et en version imprimée, et diffusé auprès des instances pertinentes et via des réseaux professionnels des praticiens qui traitent des questions liées aux enfants, aux niveaux national et international.

Afin de soutenir la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour 2021 sur les droits de l'enfant, la FRA mettra à jour le manuel actuel. Son utilité et sa pertinence ont été confirmées par une consultation externe dont le rapport a été publié en 2018.

La FRA procédera à la mise à jour du manuel en 2020, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires dans ce domaine, à savoir le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme, le coordinateur de la Commission européenne pour les droits de l'enfant et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, le cas échéant. Cette mise à jour sera publiée en 2021, puis traduite et diffusée en 2022.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour l'édition 2015 du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant ;
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et le coordinateur de la Commission européenne pour les droits de l'enfant, et le comité des droits de l'enfant de l'ONU (ONU CDE) ;
- Favoriser une prise de conscience et améliorer la connaissance et la compréhension des droits de l'enfant dans le contexte de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et des travaux de différents organes du Conseil de l'Europe, et dans le cadre des directives de l'Union européenne relatives aux droits des victimes, à la traite d'êtres humains, aux abus sexuels, à l'exploitation sexuelle, à la pédopornographie et aux images d'abus perpétrés contre des enfants, et à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, ainsi que du règlement Bruxelles II bis, parmi les avocats, les juges, les praticiens du droit, les autorités chargées de la protection de l'enfance et d'autres « intermédiaires » pertinents aux niveaux national et européen, ainsi que les organisations de la société civile et les personnes concernées actives à l'échelon européen ou national, y compris les enfants ;
- Faciliter l'application au niveau national du droit européen et des instruments juridiques internationaux pertinents dans le domaine des droits de l'enfant.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Analyses et sélection d'extraits des principaux arrêts et décisions rendus par la CouEDH et la CJUE, en mettant en évidence comment le droit de l'Union, la CEDH et d'autres instruments juridiques ont été appliqués au niveau de l'UE ; ➢ Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes ; Participation à des réunions et événements ; | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Publication du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant ; ➢ Traductions vers les langues de l'UE. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Institutions, agences et organes de l'UE ; ➢ Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme ; ➢ États membres de l'UE ; ➢ Institutions de médiation ; ➢ Organisations professionnelles et société civile ; ➢ Universités, y compris les étudiants en droit |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|------|----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | - | - | - |
| Agents temporaires | 0.85 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |

| | | | | | |
|---------------------|-------------|-----------------------------------------|----------------|----------|-----------------|
| Agents contractuels | - | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | 0.05 | Communications et événements | 80, 000 | - | 170, 000 |
| Total | 0.90 | Total | 80, 000 | - | 170, 000 |

A 4.3 – Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux – ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA

Programme stratégique A : **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2020

STATUT :
en cours

TYPE : annuel

Domaine d'activité 4 : **Droits de l'enfant**

PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Une série d'enquêtes et d'études menées par la FRA ont souligné la vulnérabilité particulière de certains enfants et de certains jeunes dans l'UE en matière de droits fondamentaux. Le programme stratégique de l'UE 2019-2024 reconnaît la vulnérabilité particulière des jeunes en ce qui concerne les inégalités². Il servira de cadre pour les politiques de l'UE dans les années à venir. Sur la base de la résolution du Conseil du 26 novembre 2018, l'UE a élaboré la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, qui est le cadre de la coopération de l'UE dans le domaine de la politique de la jeunesse pour 2019-2027. Elle vise à rapprocher l'UE des jeunes et à contribuer à résoudre les problèmes qui les concernent, via notamment la collecte de données fiables et solides sur les différentes questions, ainsi que dans les enquêtes et les données administratives. Une autre évolution récemment mise au point est le portefeuille de l'innovation et de la jeunesse proposé par la nouvelle Commission³, qui souligne le rôle joué par les jeunes dans la résolution des difficultés que l'UE rencontre à l'heure actuelle. En particulier, le projet rendra compte en 2021 de la situation des enfants et des jeunes en matière de droits fondamentaux sur la base d'une ventilation des données pour le groupes d'âge des 16 à 24 ans issues de certaines enquêtes menées par l'agence. En l'occurrence, l'agence a entrepris une analyse statistique de certaines données issues de son enquête EU-MIDIS II afin d'étudier des domaines tels que la sensibilisation aux droits des enfants et des jeunes, les expériences de discrimination potentielle et leur utilisation des mécanismes de plainte.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux parties prenantes concernées un aperçu général, fondé sur des données probantes, de la situation des jeunes dans l'UE (en particulier les jeunes vivant dans des situations vulnérables) et formuler des avis de la FRA en vue d'éclairer un processus décisionnel suivi d'effets
- Promouvoir, auprès des parties prenantes concernées, des responsables politiques et des décideurs de l'UE, l'importance de la participation des jeunes et de la prise de mesures à l'égard de leurs préoccupations au sein de l'UE
- Soutenir les efforts déployés par l'UE pour renforcer la participation des enfants et des jeunes dans la vie politique et démocratique en vue de l'application de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 et de la poursuite des 11 objectifs en la matière ;
- Soutenir les efforts déployés par l'UE pour construire des sociétés plus inclusives
- Soutenir les efforts déployés par l'UE en matière d'innovation et de jeunesse
- Soutenir les efforts déployés par l'UE pour lutter contre la radicalisation des jeunes

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 à 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉALISATIONS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diffusion des résultats, y compris du rapport y afférent ➢ Communication des expériences vécues par des jeunes se trouvant dans des situations particulièrement vulnérables ainsi que par la population dite générale aux responsables politiques à l'échelon européen et national ; ➢ Consultation avec des jeunes tout au long du projet en ce qui concerne les meilleures approches en matière de pertinence, de priorités et d'activités de sensibilisation au moyen de consultations en ligne et de réunions (virtuelles) ; ➢ Réunions avec les acteurs concernés et les partenaires de coopération tels que le Conseil de l'Europe sur leurs travaux concernant l'accès des jeunes aux droits ; ➢ Présentation des résultats et des messages clés, entre autres, lors du Forum des droits fondamentaux de la FRA de 2018. | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Un rapport sur les résultats ; ➢ Matériel promotionnel ciblé, s'il y a lieu ; ➢ Contributions ciblées (conclusions du rapport et recommandations) lors de réunions de jeunes, activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, par exemple la Capitale européenne de la jeunesse 2021, des événements en faveur de la jeunesse organisés au Parlement européen et à la Commission européenne, et autres |
| | <h4>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Bénéficiaires représentant les enfants et les jeunes, les jeunes Roms, les jeunes migrants et les jeunes LGBTI ; ➢ Parlement européen, Conseil, Commission européenne et autres agences et organes de l'UE ; ➢ Autorités nationales ; ➢ Institutions nationales de défense des droits de l'homme, organismes de promotion de l'égalité, médiateurs (y compris pour les enfants) ; ➢ Agences spécialisées ; ➢ Autres OIG, comme le Conseil de l'Europe, l'Unicef, le HCDH, etc. ➢ Société civile, y compris le Forum européen de la jeunesse, Eurochild, etc. ➢ Professionnels travaillant avec des enfants et des jeunes |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

² Conseil de l'Union européenne : « Un nouveau programme stratégique 2019-2024 », à l'adresse : https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/06/20/a-new-strategic-agenda-2019-2024/?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=A+new+strategic+agenda+2019-2024 [page téléchargée le 21 juin 2019]

³ Commission européenne : « La Commission von der Leyen : pour une Union plus ambitieuse », communiqué de presse du 10 septembre 2019, URL : https://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-5542_en.htm [page téléchargée le 12 septembre 2019]

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.34 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | 30, 000 |
| <i>Agents contractuels</i> | - | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.10 | <i>Communications et événements</i> | 10, 000 | - | 14, 000 |
| Total | 0.44 | Total | 10, 000 | - | 44, 000 |

Programme stratégique B

DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES

Domaine d'activité 1 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Le contexte des travaux de la FRA dans ce domaine est déterminé par les objectifs généraux fixés par la priorité de la Commission pour 2019-2024 « Une Europe adaptée à l'ère numérique », le droit dérivé de l'Union (dont le règlement général sur la protection des données et la directive relative à la protection des données), ainsi que par les débats politiques qui ont lieu au CdE et à l'échelle internationale, par exemple dans le cadre du forum sur la gouvernance de l'internet (IGF). Les efforts législatifs actuellement déployés dans ce domaine – tels que ceux relatifs à l'intelligence artificielle, la future législation sur les services numériques ou le règlement « vie privée et communications électroniques » – ont aussi de vastes répercussions sur les droits fondamentaux. En parallèle, les travaux du Contrôleur européen de la protection des données évoluent pour refléter les nouveaux défis, et les questions de sécurité connexes se maintiendront au premier rang des priorités de l'UE, comme souligné dans la stratégie de l'UE sur l'union de la sécurité pour la période 2020-2025. Les travaux du Comité européen de la protection des données contribueront également à l'application effective des droits sur la base des articles 7 et 8 de la Charte.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit:

Projets pluriannuels poursuivis en 2021

- La FRA assurera le suivi de la publication et des traductions du manuel de droit européen en matière de protection des données (2018), rédigé conjointement par la FRA, le CdE et le CEPD, ainsi que du guide sur le profilage illégal (2018), en réalisant des activités de diffusion, de traduction et d'information auprès des principales parties prenantes.
- Les principaux résultats du projet de recherche de la FRA sur l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les droits fondamentaux seront disponibles en 2021.

Nouveaux projets en 2021

- Le nouveau projet intitulé « Modération des contenus en ligne – harcèlement, discours haineux et (incitation à la) violence envers des groupes spécifiques » sera lancé pour analyser les incidents de harcèlement et de discours haineux survenant en ligne par la collecte de données issues d'une sélection de canaux de médias sociaux.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2021

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles).

Résultats escomptés

- L'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, notamment dans le cadre des efforts législatifs déployés actuellement, ainsi qu'à répondre aux nouveaux défis dans ce domaine en ce qui concerne, par exemple, l'IA et les mégadonnées — y compris les préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la sécurité.

B 1.1 Modération des contenus en ligne – harcèlement, discours de haine et (incitation à la) violence contre des groupes spécifiques

| | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|-------------------------|--------------------|
| Programme stratégique : Sociétés justes, numériques et sûres Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2021 | STATUT : NOUVEAU | TYPE : pluriannuel |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|-------------------------|--------------------|

PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le harcèlement, les discours haineux et (l'incitation à) la violence sont devenus une réalité du quotidien de plusieurs groupes de population sur l'internet – en particulier les femmes ainsi que les minorités ethniques et religieuses. Les grandes entreprises qui gèrent les principales plateformes en ligne s'emploient à modérer les contenus en ligne. Jusqu'à présent, les recherches sur l'utilisation de l'IA à l'appui de la modération des contenus en ligne ne se sont pas avérées concluantes quant à son incidence. Compte tenu de l'omniprésence de la haine en ligne et des difficultés rencontrées pour la contrôler tout en garantissant le droit à la liberté d'expression en ligne, il est crucial de produire des données empiriques et une analyse relatives à la haine en ligne afin de contribuer à l'élaboration de politiques respectant les droits fondamentaux en la matière. La haine en ligne a de lourdes conséquences sur le droit des internautes à la dignité et à l'accès à la justice. Il ressort par exemple de l'enquête de la FRA intitulée « Violence à l'égard des femmes » que le cyberharcèlement et la traque furtive en ligne constituent des problèmes majeurs pour bon nombre de femmes dans l'UE. Jusqu'à présent, la Commission européenne a adopté une approche d'autoréglementation de la modération des contenus en ligne en publiant le code de conduite de l'UE pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne et en assurant le suivi. La Commission a fait part de son intention d'éventuellement réglementer davantage dans ce domaine. Dans son programme pour l'Europe, la Présidente de la Commission a annoncé qu'une nouvelle législation sur les services numériques renforcera les règles en matière de responsabilité et de sécurité pour les plateformes numériques. Ce projet permettra de recueillir des données et de réaliser une analyse concernant la situation du harcèlement et des menaces de violence à l'égard des minorités ethniques et des femmes en ligne. Il abordera le rapport entre l'ethnicité et le genre dans la haine en ligne.

Le projet servira de cadre à une analyse des incidents de harcèlement et de discours haineux survenant en ligne au moyen d'une collecte de données issues d'un échantillon de canaux de médias sociaux. La FRA mettra au point une méthode permettant de rechercher de manière systématique des termes prédéfinis dans des pays sélectionnés. Les contenus en ligne (à savoir les publications ou les commentaires) qui n'ont pas été supprimés seront analysés et évalués. Les données souligneront l'étendue et la nature du harcèlement et d'autres formes de haine sur diverses plateformes en ligne et dans différentes langues dans l'UE, en mettant l'accent sur leurs répercussions sur des groupes spécifiques. Le projet démontrera dans quelle mesure et de quelle manière les femmes et les minorités ethniques/religieuses pâtissent de la haine en ligne. Les résultats du projet contribueront à comprendre la mesure dans laquelle certaines personnes sont empêchées de prendre part à la communication en ligne parce qu'elles font l'objet de harcèlement, de discours haineux ou de violence (ou d'incitation à la violence) en ligne. Outre la collecte de données en ligne, des recherches qualitatives seront effectuées (entretiens et/ou groupes de réflexion) afin de compléter les résultats.

Les travaux menés par la FRA en 2019-2020 sur l'IA ont servi de base pour évaluer la faisabilité d'une collecte de données en ligne et alimentent les discussions sur les possibilités et les limitations de l'utilisation de l'IA dans le cadre de la modération des contenus en ligne. Les résultats du projet peuvent s'avérer utiles à la Commission : ils lui fournissent des éléments de preuve permettant d'évaluer la teneur et la nature du harcèlement, de la haine et de (l'incitation à) la violence en ligne dans le but d'éclairer l'élaboration continue de solutions réglementaires et non réglementaires à la modération des contenus en ligne.

Sur la base d'une évaluation de la faisabilité et de consultations menées auprès des parties prenantes en 2020, le groupe de victimes, la portée et la méthode détaillée seront affinés. Selon les résultats, la portée du projet pourrait être étendue à d'autres groupes faisant l'objet de discours haineux, comme les personnes LGBTI ou les personnes handicapées. La phase préparatoire du projet sera abordée par les experts et les principales parties prenantes qui collaborent dans l'UE au sujet de l'application du code de conduite de l'UE pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne. Ce projet assurera une collaboration avec les Nations Unies, en particulier avec les rapporteurs spéciaux concernés, le Conseil de l'Europe ainsi que les agences de l'UE pertinentes. Les aspects éthiques de ce projet seront débattus lors de la phase préparatoire.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir des données sur le harcèlement, les discours haineux et (l'incitation à) la violence en ligne dans une sélection d'États membres de l'UE afin de mieux comprendre la haine en ligne existante
- Mieux comprendre les répercussions des discours haineux en ligne sur les droits fondamentaux
- Contribuer à l'élaboration actuelle de politiques relatives à la modération des contenus en ligne afin de prévenir les incidences négatives sur les droits fondamentaux des individus
- Contribuer à la mise au point de méthodes de collecte de données en ligne sur des thèmes ayant trait aux droits fondamentaux

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 à 2 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉALISATIONS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte de données issues d'une sélection de portails en ligne et analyse des données ; ➤ Recherches de fond en matière de politiques et de législations régissant les contenus en ligne ; ➤ Réunions de parties prenantes/d'experts. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte de données dans un nombre donné d'États membres ; ➤ Rapports des réunions de parties prenantes/d'experts |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | Commission européenne (DG JUST et DG CNECT), EIGE, Conseil de l'Europe, Nations Unies, OSCE, société civile, grandes entreprises en ligne |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | 150, 000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.25 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 1.20 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.10 | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 1.55 | Total | 150, 000 | - | - |

B 1.2 Renforcement des capacités et assistance technique pour prévenir le profilage illicite

| | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|----|-------------------|--------------------|
| Programme stratégique B : SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2016 | de | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
| Domaine d'activité 1 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | | | | | |

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Les résultats de l'enquête de la FRA révèlent des expériences de profilage illicite vécues par des minorités, des Roms, des Juifs, des musulmans, des personnes LGBTI et des personnes d'origine africaine. Une relation fondée sur la confiance entre la police et l'ensemble de la population dans sa diversité peut contribuer à accroître le signalement de la criminalité par les victimes à la police. La police peut dès lors mieux protéger les victimes, ce qui contribue, en fin de compte, à une société juste et unie, avec moins de tensions. Afin de soutenir la sensibilisation de la police aux droits fondamentaux, la FRA a mis au point des outils pratiques de renforcement des capacités, tels que l'outil « Formation policière aux droits fondamentaux », deux guides pour la prévention du profilage illicite et un recueil de pratiques pour lutter contre les crimes de haine. En 2019-2020, la FRA a contribué au renforcement des capacités des agents de police par le biais de webinaires de la CEPOL, a organisé des ateliers pour les organismes de promotion de l'égalité et une conférence en coopération avec le Réseau des autorités indépendantes chargées des plaintes à l'encontre des forces de sécurité (IPCAN). Elle a également contribué à soutenir les organisations de la société civile, telles que l'Open Society Institute (OSI), dans leurs activités visant à intensifier efficacement les efforts de lutte contre le profilage illicite.

La FRA poursuivra son dialogue avec les parties prenantes concernées aux niveaux national, européen et international, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. La FRA poursuivra également ses travaux avec la CEPOL et d'autres agences JAI, telles qu'Europol et Frontex, en matière de prévention du profilage illicite, y compris dans le cadre du traitement de données à grande échelle. Les nouvelles technologies, telles que les bases de données à grande échelle et le profilage algorithmique et d'autres formes de profilage utilisant l'intelligence artificielle, peuvent faire ressortir de nouvelles discriminations et de nouveaux risques en matière de protection des données, à moins que des garanties appropriées soient mises en place.

La FRA étudiera également la possibilité de soutenir la mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 par l'élaboration d'une compilation des bonnes pratiques visant à promouvoir des pratiques policières équitables. Cette initiative fait suite au plan d'action qui invite la FRA « à recueillir et à diffuser les bonnes pratiques favorisant des activités de police équitables, en s'appuyant sur son manuel de formation et son guide existants relatifs à la prévention du profilage illicite.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la sensibilisation et à la compréhension du cadre juridique européen qui régit l'utilisation du profilage par les agents des services de police et les gardes-frontières dans les États membres, y compris dans le cadre du plan d'action de l'UE contre le racisme ;
- Renforcer la coopération avec les autorités des États membres, ainsi qu'avec EUROPOL, Frontex et la CEPOL afin de soutenir leurs capacités de prévention du profilage illicite ;
- Favoriser les activités de police équitables en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes (troisième priorité).

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉALISATIONS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités de renforcement des capacités, telles que les webinaires de la CEPOL, des ateliers nationaux avec des organismes chargés du traitement des plaintes à l'encontre de la police, les INDH/organismes de promotion de l'égalité ; ➤ Participation aux réunions et événements ; ➤ Dialogue avec le HCDH, le CERD des Nations unies et le Conseil de l'Europe, par exemple l'APCE, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. ➤ Traduction, publication et diffusion du guide dans plusieurs langues de l'UE ; ➤ Évaluation des pratiques existantes favorisant des activités de police équitables au moyen de la recherche (troisième priorité). | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Webinaires, ateliers et formations sur la prévention du profilage illicite ; ➤ Réunions avec des parties prenantes et des experts ➤ Traductions du guide sur la prévention du profilage illicite ; ➤ Recueil de bonnes pratiques favorisant des activités de police équitables (troisième priorité) ; |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions nationales de défense des droits de l'homme et organismes de promotion de l'égalité ; organisations de la société civile engagées à ce propos, telles que l'Open Society Institute ; ➤ Organismes nationaux de promotion de l'égalité et organisations en réseaux tels que le réseau IPCAN et EQUINET ; ➤ Agences JAI ; ➤ Autorités répressives et de gestion des frontières, organismes de formation pour les forces de police et les gardes-frontières ; ➤ Conseil de l'Europe, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) ; Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Agents temporaires | 0.70 | Recherche et données | - | - | 80, 000 |
| Agents contractuels | 0.45 | Assistance technique et renforcement des capacités | 5, 000 | - | 40, 000 |
| END | - | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| | | Communications et événements | - | - | 10, 000 |
| Total | 1.15 | Total | 5, 000 | - | 130,000 |

B 1.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux

Programme stratégique B : **SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

Domaine d'activité 1 : **Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

PRIORITÉ 1

Date de début :
01/01/2019

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L'utilisation accrue des mégadonnées et des algorithmes grâce à des méthodes à évolution rapide et à la disponibilité des données dans le domaine de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle continue de soulever plusieurs préoccupations liées aux droits fondamentaux. Il s'agit notamment de la protection de la vie privée et des données, de la non-discrimination, de la bonne administration et de l'accès à un recours effectif ainsi qu'à un procès équitable. De nombreuses parties prenantes aux niveaux national et international, y compris les institutions de l'UE et le Conseil de l'Europe, ont publié des rapports sur les incidences pour les droits fondamentaux qu'implique le recours à l'IA et ont appelé à l'élaboration de politiques dans ce domaine. Compte tenu de l'accroissement rapide de l'utilisation des nouvelles technologies, il est nécessaire non seulement de continuer à cerner et à expliquer les difficultés en matière de respect des droits fondamentaux qui se posent dans ce domaine, mais également d'élaborer des orientations et des recommandations claires pour ceux qui traitent et utilisent les données. Ce projet vise à évaluer les problématiques actuelles auxquelles sont confrontés les fabricants et les utilisateurs de nouvelles technologies en matière de respect des droits fondamentaux sur la base de données empiriques portant sur l'utilisation de l'IA dans l'UE. Le projet évaluera la manière dont les obligations en matière de droits fondamentaux sont influencées par le recours à l'IA et la manière dont ces obligations peuvent être protégées dans la pratique. Sur le fondement des résultats de cette analyse, le projet contribuera à la mise au point d'outils et de politiques destinés à aider les particuliers, les administrations publiques et les entreprises à utiliser et à développer des applications, tout en innovant dans le respect des droits fondamentaux. Il détermine, au moyen d'entrevues qualitatives et de la détermination d'« études de cas » dans différents domaines, les principaux problèmes liés au respect des droits fondamentaux qui découlent de l'utilisation des nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle et les mégadonnées. De plus, le projet évalue les pratiques et à sensibiliser à ces difficultés les entreprises et les administrations publiques (locales) dans certains États membres de l'UE. Dans une troisième phase, le projet portera – selon la faisabilité – sur l'examen d'exemples concrets de difficultés liées au respect des droits fondamentaux que pose l'utilisation des nouvelles technologies (à savoir l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle). Cette troisième phase consisterait en la réalisation d'expériences en ligne ou d'études de cas de simulation. Les résultats du projet contribueront à définir des lignes directrices et des recommandations en matière de droits fondamentaux pour les utilisateurs des données. Le champ d'application de cette recherche ne se limitera pas à des droits fondamentaux spécifiques, mais visera à procéder à une analyse complète des incidences éventuelles sur les droits fondamentaux de cas particuliers d'utilisation et d'applications de systèmes d'IA. Lors de la mise en œuvre de ce projet, la FRA coopérera étroitement avec le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs pertinents actifs dans ce domaine. Dans le cadre du travail sur le terrain, une série de droits fondamentaux est dûment prise en considération dans la conception du projet, notamment les motifs d'égalité et de non-discrimination. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes sera spécifiquement abordée dans le projet, dans la mesure où la discrimination potentielle à l'égard des femmes et l'inégalité de traitement de ces dernières sont des préoccupations essentielles dans la conception comme dans l'utilisation de l'IA. Étant donné que le projet fonctionnera avec des cas d'utilisation spécifiques, analysés dans le respect de tous les droits fondamentaux, les questions liées aux enfants et au handicap seront également abordées dans le rapport final. Le projet bénéficie de l'adhésion de la FRA au groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle de la Commission et s'appuie sur ses travaux.

OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer les difficultés que rencontrent actuellement les administrations publiques et les entreprises pour respecter les droits fondamentaux lorsqu'elles utilisent des technologies liées à l'IA ;
- Compiler des informations et données sur les défis et l'utilisation de l'apprentissage automatique et d'autres technologies liées à l'IA, ainsi que sur la sensibilisation des entreprises et des administrations publiques à ces difficultés ;
- Fournir des conseils et un soutien aux utilisateurs des outils d'IA et aux décideurs politiques
- Consulter les parties prenantes au niveau de l'UE et des États membres

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- Diffusion des résultats sur la base du rapport sur les principaux résultats publié en 2020 ;
- Sur la base d'une étude de faisabilité, préparer un rapport sur la base d'études de cas portant sur les défis en matière de droits fondamentaux que suppose l'utilisation d'algorithmes, soit par des expériences en ligne, soit par des études de simulation (par exemple, discrimination dans l'utilisation des algorithmes) ;

RÉALISATIONS

- À la suite d'une étude de faisabilité : conclusions fondées sur la collecte de données en ligne ou des études de simulation consacrées à l'utilisation d'algorithmes et sur les problématiques éventuelles en matière de droits fondamentaux ;
- Contribution aux processus politiques en cours ;
- Réunions avec des parties prenantes et des experts

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l'UE ;
- États membres de l'UE ;
- Comité européen de la protection des données, contrôleur européen de la protection des données ;
- Agences de l'Union européenne ;
- Conseil de l'Europe et autres organisations internationales ;
- Société civile ;
- INDH/organismes de promotion de l'égalité ;

| | | ➤ Organisations professionnelles, secteur privé. | | | |
|------------------------------|-------------|----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| | | Recherche et données | 20, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 0.55 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| Agents contractuels | 0.90 | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | - | Communications et événements | 15, 000 | - | - |
| Total | 1.45 | Total | 35, 000 | - | - |

B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de « La société de l’information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel »

Programme stratégique B : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**
 Domaine d’activité 1 : **Société de l’information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2017

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Cette fiche de projet répond, au cours de l’année, aux demandes de recherche et d’analyse supplémentaires et aux activités connexes, qui sont principalement fondées sur les travaux de la FRA dans les domaines susmentionnés, y compris les stratégies et plans d’action de la Commission qui font appel à la contribution de la FRA.

Le projet assure le suivi d’activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l’UE. Le projet assure le suivi de ses travaux de recherche pertinents à travers un engagement ciblé avec des parties prenantes clés pour s’assurer que les conclusions de ces travaux leur sont transmises et qu’elles documentent leurs débats et leurs décisions. Dans le domaine de la protection des données, par exemple, l’agence est la mieux placée pour fournir une analyse et des données socio-juridiques au niveau transnational dans l’UE. À cet égard, son analyse juridique ne se limite pas aux articles 7 et 8 de la Charte, mais permet une évaluation plus large des droits fondamentaux dans le domaine de la société de l’information, qui peut porter sur des thèmes tels que la lutte contre les discriminations ou les droits des enfants, parallèlement à d’autres droits fondamentaux tels que le respect de la vie privée et la protection des données. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l’offre d’une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l’UE dans les domaines de la société de l’information, du respect de la vie privée et de la protection des données. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis à d’autres décideurs politiques selon les besoins, en particulier au niveau national. La FRA élaborera, traduira ou actualisera également des rapports, manuels et/ou lignes directrices sur les droits fondamentaux. Le projet permet également à la FRA de participer activement à des événements relatifs à la vie privée et à la protection des données, tels que la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, la Conférence européenne des autorités de protection des données, de travailler en étroite collaboration avec le Contrôleur européen de la protection des données dans le cadre du protocole d’accord entre la FRA et le CEPD et d’autres agences de l’UE concernées, telles qu’Europol, Eurojust, l’ENISA, ainsi que d’autres organisations internationales, dont le Conseil de l’Europe.

Les questions liées au genre, les droits des enfants et des personnes handicapées seront pris en considération, au besoin, dans les travaux menés par la FRA dans ce domaine, pour refléter la nature des demandes spécifiques et des données disponibles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis (à la demande) et des conseils fondés sur des données probantes ;
- Publier des rapports ponctuels sur la base des éléments d’information existants et de l’expertise interne ;
- Mettre à jour certaines publications ;
- Traduire dans une langue donnée de l’UE le Manuel de droit européen en matière de protection des données du Conseil de l’Europe, du CEPD et de la FRA ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Promouvoir des activités de communication et de coopération adaptées ;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l’ensemble des priorités stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- Transmettre les résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu’aux autres parties prenantes concernées ;
- Élaborer des analyses et dossiers ciblés ;
- Traduire et réimprimer les rapports existants selon les besoins ;
- Participer à des réunions et à des événements ;

RÉALISATIONS

- Avis d’experts aux parties prenantes ;
- Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications - selon les besoins ;
- Élaboration et présentation d’avis, de documents, d’exposés pertinents et d’autres contributions, le cas échéant ;
- Élaboration de proposition(s) de projet.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

| | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions de l'UE ; ➤ Conseil de l'Europe ; ➤ CEPD et autres agences et organes de l'UE ; ➤ Organisations internationales ; ➤ États membres de l'UE ; ➤ Autorités de contrôle nationales ; ➤ Organisations de la société civile ; ➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité. | | | |
|------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| | | Recherche et données | 10, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 1.25 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| Agents contractuels | 0.10 | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | 0.05 | Communications et événements | - | - | 150, 000 |
| Total | 1.40 | Total | 10, 000 | - | 150, 000 |

B 1.5 – Manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux

Programme stratégique B : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

Domaine d'activité 1 : **Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

PRIORITÉ 3

Date de début : 01/01/2019

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La lutte contre la cybercriminalité est l'un des trois piliers du programme européen en matière sécurité et la Commission rend compte régulièrement des évolutions dans ce domaine dans ses communications mensuelles. L'UE a adopté des règles pertinentes concernant cette forme de criminalité, telles que la directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques), la décision-cadre du Conseil du 28 mai 2001 concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces (2001/413/JAI), la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil, et la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme et remplaçant la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil et modifiant la décision 2005/671/JAI du Conseil. En octobre 2017, le Parlement européen a adopté une résolution sur la lutte contre la cybercriminalité, dans laquelle il demandait à la FRA « (75) d'élaborer un guide pratique et détaillé visant à fournir des orientations aux États membres en ce qui concerne la supervision et les contrôles approfondis ». En 2020, l'UE a adopté le règlement et la directive relatifs à l'amélioration de l'accès transfrontière aux preuves électroniques en matière pénale. Au niveau du Conseil de l'Europe (CdE), la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, également ratifiée par 26 États membres de l'UE, est le traité international clé dans ce domaine. En 2020, le 2^e protocole à la Convention de Budapest a été ouvert à la signature.

Les avancées technologiques, telles que l'utilisation du cryptage et des services en nuage (Cloud), permettent aux cybercriminels de dissimuler du contenu illicite dans des serveurs distants. Cela contraint les autorités à engager des procédures d'enquête spéciales, ce qui peut également nécessiter le recours à des techniques judiciaires à distance et à des techniques de décryptage élaborées. Ces évolutions posent de nouveaux défis pour la protection des droits fondamentaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur la cybercriminalité.

Ce manuel sera la réponse de la FRA à la demande du Parlement européen. Il mettra en lumière les principaux défis en matière de droits fondamentaux, non seulement en enquêtant sur la cybercriminalité, mais également en recensant les obligations positives des États en matière de protection des droits fondamentaux des victimes de ce fléau, y compris les victimes se trouvant dans des situations vulnérables, et en définissant d'éventuelles pratiques prometteuses visant à garantir le respect des droits fondamentaux. Le manuel sera élaboré par la FRA, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme.

Par ce manuel, la FRA et le CdE fourniront à un vaste public un outil accessible dans un domaine complexe. Outre les partenaires du projet (division cybercriminalité du Conseil de l'Europe et CouEDH), les principales parties prenantes incluent : le Comité de Lanzarote du CoE, les États membres, les institutions et les agences de l'UE (en particulier le réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité d'Eurojust, le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité d'Europol et l'EMCDDA), les autorités de contrôle nationales dans le domaine de la protection des données et le Comité européen de la protection des données, la société civile et le secteur privé (prestataires de services notamment).

OBJECTIFS DU PROJET

- Participer à une action de sensibilisation et contribuer à évaluer des solutions potentielles aux difficultés actuellement rencontrées par les autorités nationales en matière de respect des garanties des droits fondamentaux et de la législation de l'UE en matière de protection des données dans le cadre des enquêtes sur la cybercriminalité et de l'accès aux preuves électroniques, ainsi que de la coopération transfrontière.
- Fournir des informations accessibles que les juges, les procureurs et les agents des services répressifs des États membres de l'UE doivent évaluer, et vérifier la conformité avec les droits fondamentaux des techniques d'enquête spéciales utilisées en matière de cybercriminalité et de coopération transfrontière.
- Renforcer la coopération avec les différentes parties prenantes spécialisées dans le domaine de la cybercriminalité et/ou intéressées par ce domaine.

| LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 3, 4 et 5 de la FRA. | | | | | |
| PLAN DE PROJET POUR 2021 | | | | | |
| ACTIVITÉS | | RÉALISATIONS | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche documentaire en interne ➤ Consultations d'experts, s'il y a lieu. | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse interne et sélection d'extraits des principaux arrêts et décisions rendus par la CouEDH et la Cour de justice de l'Union européenne, soulignant la manière dont le droit de l'UE, la (CEDH) et d'autres instruments ont été appliqués au niveau national et de l'UE. | | | |
| | | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES | | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions, agences et organes de l'UE ➤ Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme ➤ États membres de l'UE ➤ Autorités de contrôle dans le domaine de la protection des données ➤ Autorités nationales de lutte contre la cybercriminalité ➤ Monde académique, y compris les étudiants en droit | | | |
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | 45, 000 |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.25 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.10 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.05 | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 0.40 | Total | - | - | 45, 000 |

Domaine d'activité 2 : « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

Ces dernières années, l'agence a défini deux axes de recherche sur la coopération judiciaire, l'un portant sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées, l'autre sur les droits des détenus. Le premier axe comprend la publication de l'agence intitulée « Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen » (2019) ; « Rights of suspected and accused persons across the EU: translation, interpretation and information » (Droits des personnes soupçonnées et accusées dans l'UE : traduction, interprétation et information, 2016) et le « Handbook on access to justice » (Manuel sur l'accès à la justice, 2016), dans la mesure où il concerne les droits des personnes soupçonnées ou accusées. En 2020, à la demande de la Commission, l'agence a lancé un nouveau projet sur la présomption d'innocence et, en 2021, la FRA entamera des recherches sur les droits procéduraux des enfants suspectés ou accusés d'infraction. Les recherches actuelles de la FRA s'appuient sur des éléments des précédentes publications de l'agence sur les aspects des droits fondamentaux dans les transferts entre États membres (2016), le Manuel sur l'accès à la justice (2016), et la recherche sur la détention pénale dans l'UE : conditions et suivi (2019) (qui sera mise à jour en 2021). Tous ces projets contribuent à améliorer l'application des normes en matière de droits fondamentaux dans les États membres, en ce qui concerne les droits de la défense (article 48 de la Charte) et les droits des personnes privées de liberté (article 6 de la Charte). Ils visent ainsi à renforcer la confiance mutuelle, dans le respect des normes en matière de droits fondamentaux au sein de l'ensemble de l'UE, confiance qui est une condition nécessaire à une coopération judiciaire efficace dans ces domaines. Un certain nombre de ces projets, entre autres, ont été entrepris à la demande directe de la Commission européenne, qui continue de rendre compte de la conformité des États membres avec les instruments de l'UE adoptés dans le cadre de la feuille de route en matière de procédure pénale – auxquels contribuent les données probantes de la FRA – ou dans le cadre de l'évaluation de l'impact des instruments de l'UE sur les droits fondamentaux, tels que la directive relative à la lutte contre le terrorisme. Grâce à des travaux de recherche menés avec les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations, l'agence a mis l'accent, dans ce domaine, sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées ainsi que sur les droits des détenus, mais n'a pas couvert les aspects institutionnels sous-jacents du droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial (article 47 de la Charte). Les droits procéduraux prévus à l'article 47 de la Charte, tout comme les droits de la défense prévus à l'article 48, se fondent sur l'existence d'un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi. Des tribunaux indépendants et impartiaux font partie d'un plus vaste débat continu sur l'État de droit dans l'UE. Dans le cadre des rapports annuels de la Commission européenne sur l'état de droit, la FRA – dans le cadre de son mandat – continuera de soutenir les efforts de la Commission pour collecter des données et des informations pertinentes dans ce domaine grâce à ses travaux ciblés en matière de droits fondamentaux et de justice, ainsi que par ses recherches qualitatives et ses enquêtes quantitatives.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels se poursuivant en 2021

- L'agence fournira aux institutions et aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des données probantes concernant les droits procéduraux en matière pénale, en particulier les aspects pertinents du droit à la présomption d'innocence dans les procédures pénales jusqu'à ce que la preuve de la culpabilité soit établie, et sur des garanties procédurales en faveur des enfants (à la demande directe des institutions de l'UE).

- L'agence fournira aux institutions et aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des données probantes concernant l'incidence de la directive relative à la lutte contre le terrorisme sur les libertés et les droits fondamentaux.

Nouveaux projets en 2021

- L'agence fournira aux institutions et aux États membres de l'UE des conseils fondés sur des données probantes concernant les droits procéduraux en matière pénale des enfants suspectés ou accusés d'infraction.
- L'agence actualisera et étendra le champ d'application de son actuelle base de données en ligne sur la détention pénale.

Résultats escomptés

- L'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux – étayée par les données probantes contenues dans les publications de la FRA dans ce domaine d'activité –, conjuguée à l'action d'autres parties prenantes, aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la coopération judiciaire, ainsi qu'à répondre aux défis actuels dans ce domaine tout en respectant les droits fondamentaux.

B 2.1 – Présomption d’innocence : droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Programme stratégique B : DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES Domaine d’activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | PRIORITÉ 1 | Date de début : 16/12/2019 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La directive renforçant certains aspects de la présomption d’innocence (directive 2016/343/UE), qui fait partie de la feuille de route sur la procédure pénale définie dans le programme de Stockholm, a été adoptée en 2016, assortie d’un délai de transposition expirant en 2018. Conformément à l’article 12 de la directive, la Commission présentera au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 1^{er} avril 2021, un rapport sur la mise en œuvre de ce texte.

La directive vise à favoriser le droit à un procès équitable en matière pénale dans l’ensemble de l’UE, en établissant des règles minimales pour veiller au respect du droit à la présomption d’innocence jusqu’à la preuve de la culpabilité dans toute l’Union, conformément aux normes et aux garanties internationales existantes, notamment celles qui concernent le droit à un procès équitable et la présomption d’innocence découlant des articles 47 et 48 de la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne (ci-après, la « Charte de l’UE ») et de l’article 6 de la Convention européenne des droits de l’homme (ci-après la CEDH). En garantissant les normes minimales dans l’ensemble de l’UE dans ce domaine, les nouvelles règles sont censées contribuer au renforcement de la confiance des États membres dans leurs systèmes respectifs de justice pénale.

Ce projet, tel qu’il est demandé par la Commission européenne, viendra compléter le rapport d’exécution de la Commission prévu pour avril 2021, en examinant plus avant les pratiques et les possibilités concernant l’application du droit d’être présumé innocent dans des procédures pénales ainsi que les incidences en matière de droits fondamentaux pour les personnes concernées. Le projet situera sa recherche dans le contexte plus large d’un groupe important de droits appelés « droits de la défense » et, en procédant ainsi, s’appuiera sur les conclusions des précédents projets de la FRA dans ce domaine, à savoir le droit à l’interprétation, à la traduction et à l’information, ainsi que le droit d’accès à un avocat et les droits des personnes requises au titre du mandat d’arrêt européen. Outre les normes pertinentes de l’UE (y compris la Charte de l’UE) et du Conseil de l’Europe, il sera également tenu compte des normes pertinentes des Nations Unies.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l’évaluation de la Commission requise au titre de l’article 12 de la directive 2016/343/UE ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l’Union au niveau des États membres en ce qui concerne des aspects spécifiques de la présomption d’innocence.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Neuf rapports nationaux FRANET (projets) ; ➤ Un rapport comparatif |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet a été mandaté par la Commission européenne, qui en est le principal bénéficiaire ➤ Autres institutions de l’UE ➤ Organisations internationales ➤ États membres de l’UE ➤ Praticiens du droit participant aux procédures pénales ➤ Organisations de la société civile |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | 5, 000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.20 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.30 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | 10, 000 | - | - |
| Total | 0.50 | Total | 15, 000 | - | - |

B 2.2 – Autres activités dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Programme stratégique B : DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES Domaine d'activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette fiche de projet répond, au cours de l'année, aux demandes de recherche et d'analyse supplémentaires et aux activités connexes, qui sont principalement fondées sur les travaux de la FRA dans les domaines susmentionnés, y compris les divers stratégies et plans d'action de la Commission qui font appel à la contribution de la FRA.

Le projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire, excepté en matière pénale. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, tout en veillant à intégrer l'égalité des sexes et les droits des enfants et des personnes handicapées. L'agence assure le suivi de ses travaux de recherche menés les années précédentes grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes au niveau de l'UE pour contribuer au renforcement des capacités dans les domaines de la coopération judiciaire. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis, selon leurs besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national et à d'autres parties prenantes concernées telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (par ex. les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme), les organisations de la société civile, les organisations des praticiens du droit et d'autres acteurs du secteur. La FRA actualisera également les publications existantes, telles que des rapports, des manuels et/ou d'autres types de publication. Enfin, l'agence continuera de mettre à jour ses travaux existants dans ce domaine afin de mesurer les progrès accomplis au niveau des États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques et des conseils fondés sur des éléments probants ;
- Publier des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne, et mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA, en temps opportun et avec les bonnes personnes ;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques ;
- Évaluer la faisabilité de l'élaboration d'un index des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mener des travaux de recherche contextuels ; ➢ Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés et à d'autres parties prenantes concernées, au niveau de l'UE et au niveau national ; ➢ Mettre à jour les produits existants et les réimprimer, le cas échéant ; ➢ Préparer des documents d'information sur des questions stratégiques actuelles, le cas échéant ; ➢ Participer aux réunions et événements ; ➢ Réimprimer les rapports existants, le cas échéant ; | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Avis d'experts à l'intention des parties prenantes ; ➢ Élaborer et présenter des avis, des documents, des exposés pertinents et d'autres contributions d'experts ; ➢ Poursuivre l'élaboration d'ensembles d'indicateurs, le cas échéant ; ➢ Mettre à jour une sélection de publications et d'outils en ligne (ou d'une partie de ceux-ci), le cas échéant. |
| | <h4>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Institutions de l'UE ➢ Agences et organes de l'UE ➢ Organisations internationales ➢ États membres de l'UE ➢ Organisations de la société civile ➢ Organisations des praticiens du droit ➢ INDH/organismes de promotion de l'égalité |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | 10, 000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.95 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.25 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 1.20 | Total | 10, 000 | - | - |

B 2.3 – L’incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux

Programme stratégique B : **DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**
 Domaine d’activité 2 : **Coopération judiciaire, excepté en matière pénale**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2020

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Lutter contre le terrorisme est une des priorités absolues de l’UE, ainsi qu’en témoignent à la fois le [nouveau Programme stratégique 2019-2024](#) adopté par le Conseil et les [Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024](#). Le [programme européen en matière de sécurité](#) consacre pour premier principe la nécessité de garantir que chaque mesure de sécurité respecte pleinement les droits fondamentaux. La directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme est l’un des instruments législatifs majeurs de l’UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; elle inclut les définitions des infractions terroristes et des infractions liées aux activités terroristes devant être érigées en infractions pénales au niveau des États membres, d’autres mesures et outils, ainsi que des dispositions spécifiques à l’égard des victimes du terrorisme. Outre l’évaluation régulière de sa transposition par les États membres, l’article 29, paragraphe 2, de la directive impose à la Commission européenne de présenter au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 8 septembre 2021, un rapport évaluant la valeur ajoutée de la directive, ainsi que son incidence, notamment sur les droits et libertés fondamentaux.

Conformément à l’article 4, paragraphe 1, point c), du règlement fondateur de l’agence, en octobre 2019, la Commission européenne a demandé à l’agence de contribuer à l’évaluation de l’incidence de la directive sur les droits et libertés fondamentaux. Le projet recueillera des données et recensera les implications de l’application des dispositions individuelles de la directive au niveau des États membres au regard des droits spécifiques consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne. Les conclusions des recherches de la FRA seront communiquées à la Commission européenne au cours du premier semestre 2021, dans le but d’informer l’évaluation de la Commission en temps utile. D’ici la fin 2021, l’agence publiera un rapport qui se basera sur les résultats de ses recherches.

Afin d’offrir une vue d’ensemble complète de l’incidence sur les droits fondamentaux, la recherche documentaire de base couvrira l’ensemble des 25 États membres qui appliquent la directive (le Danemark, l’Irlande et le Royaume-Uni ne sont pas liés par cette directive). Les nouvelles mesures législatives et politiques préalables à l’adoption de la directive seront abordées, s’il y a lieu, pour offrir un point de repère. Conformément à la méthodologie établie par la FRA, la recherche documentaire sera complétée par le travail sur le terrain mené dans certains États membres par l’intermédiaire d’entrevues qualitatives ciblées avec les parties prenantes, lesquelles seront conduites par le personnel de la FRA.

Bien que la directive ne contienne pas de dispositions spécifiques relatives au genre, aux enfants ou au handicap, la mise en œuvre pratique de certaines dispositions peut avoir des conséquences spécifiques, par exemple sur les femmes et les enfants.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l’évaluation de la Commission requise au titre de l’article 29 de la directive (UE) 2017/541 ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l’Union au niveau des États membres en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Analyse des conclusions des travaux de recherche ; ➢ Rédaction des conclusions des travaux de recherche pour la Commission européenne et du rapport général ; ➢ Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Conclusions des travaux de recherche pour la Commission européenne ; ➢ Rapport général. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Commission européenne ➢ Parlement européen et Conseil de l’UE ➢ EUROJUST et EUROPOL ➢ Nations Unies et Conseil de l’Europe ➢ États membres de l’UE ➢ Praticiens du droit participant aux procédures pénales ➢ Organisations de la société civile |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | 10, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 1.0 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| Agents contractuels | 0.30 | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | 0.15 | Communications et événements | - | - | - |
| Total | 1.45 | Total | 10, 000 | - | - |

B 2.4 – Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Programme stratégique B : DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES Domaine d'activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/12/2020 Date de fin : 31/12/2022 | STATUT en cours | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales (directive 2016/800/UE), qui fait partie de la feuille de route en matière de procédure pénale définie dans le programme de Stockholm, a été adoptée en 2016, assortie d'un délai de transposition expirant le 11 juin 2019. Conformément à l'article 25 de la directive, la Commission présentera au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 11 juin 2022, un rapport sur la mise en œuvre de cette directive.

La directive vise à favoriser le droit à un procès équitable en matière pénale dans l'ensemble de l'Union, en établissant des règles minimales pour veiller au respect des garanties procédurales accordées aux enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale dans toute l'Union, conformément aux normes et aux garanties internationales existantes, notamment celles qui concernent l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit de l'enfant d'être entendu conformément à l'article 24 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (Charte de l'UE), ainsi que le droit à un procès équitable et les droits de la défense découlant des articles 47 et 48 de la Charte de l'UE et de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après la « CEDH »). En garantissant les normes minimales dans l'ensemble de l'UE dans ce domaine, les nouvelles règles sont censées contribuer au renforcement de la confiance des États membres dans leurs systèmes respectifs de justice pénale.

Ce projet, tel qu'il est demandé par la Commission européenne, viendra compléter le rapport d'exécution de la Commission prévu pour juin 2022, en examinant plus avant les pratiques et les possibilités dans le contexte de l'application des garanties procédurales minimales prévues par la directive, telles que le droit de l'enfant à un avocat et à une assistance juridique, l'évaluation individuelle et les garanties applicables lorsque les enfants sont privés de leur liberté. Le projet situera sa recherche dans le contexte plus large d'un groupe important de droits appelés « droits de la défense » et, en procédant ainsi, s'appuiera sur les conclusions des précédents projets de la FRA dans ce domaine, à savoir le droit à l'interprétation, à la traduction et à l'information, le droit d'accès à un avocat, les droits des personnes requises au titre du mandat d'arrêt européen et la présomption d'innocence, ainsi que sur les travaux de la FRA relatifs aux droits de l'enfant, en particulier dans le domaine de la justice adaptée aux enfants et de la détermination des âges minimaux dans les procédures judiciaires. Outre les normes pertinentes de l'Union (telle que la Charte de l'UE) et du Conseil de l'Europe (telles que les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants), il sera également tenu compte des normes pertinentes définies par les Nations Unies, telles que l'observation générale n° 24 de la CRC relative aux droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 25 de la directive 2016/800/UE ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne des aspects spécifiques des droits procéduraux des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ➤ Recherche du FRANET sur la manière dont les garanties procédurales sont appliquées en pratique dans des pays sélectionnés | ➤ Orientations du FRANET |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet a été mandaté par la Commission européenne, qui en est le principal bénéficiaire ➤ Autres institutions de l'UE ➤ Organisations internationales ➤ États membres de l'UE ➤ Professionnels (juges, avocats, policiers, travailleurs sociaux) spécialisés dans les procédures pénales impliquant des enfants ➤ Organisations de la société civile ➤ Enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Agents temporaires | 0.75 | Recherche et données | - | - | - |
| Agents contractuels | 0.60 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| END | 0.35 | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| Total | 1.70 | Communications et événements | - | - | - |
| | | Total | - | - | - |

B 2.5- Détention pénale au sein de l'UE - conditions et contrôle - mise à jour

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Programme stratégique B : DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES Domaine d'activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2021 | STATUT : NOUVEAU | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans le contexte du transfert de détenus d'un État membre de l'UE à l'autre dans le cadre de la décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen de 2002 et au vu d'autres instruments de transfert intra-UE, comme ceux relevant de la décision-cadre de 2008 sur le transfert de détenus, il convient de tenir dûment compte des droits fondamentaux, y compris pour la question des conditions de détention. Ce point a été souligné par la Cour de justice de l'Union européenne (en particulier dans les affaires *Aranyosi* et *Căldăraru* de 2016 ainsi que dans d'autres affaires). L'ampleur du recours à la détention est également extrêmement pertinente pour la question des conditions de détention : avoir uniquement recours à la détention augmente par exemple le risque de surpopulation dans les centres de détention.

Pendant ce projet, à la demande de la Commission européenne, et sur le fondement des conclusions de la base de données et des rapports de 2019 de la FRA sur les conditions de détention pénale, la FRA mettra à jour sa base de données actuelle et, après avoir consulté les praticiens du droit compétents, élargira son champ d'application en ajoutant de nouveaux éléments (si possible), tels que les soins de santé en prison (y compris les dispositions relatives à la COVID-19) et les éléments de détention liés à une éventuelle discrimination. Dans le cadre de ce projet, la FRA coopérera étroitement avec les organismes de contrôle concernés. Cela concernera notamment le Comité pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe et le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT).

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour et élargir la base de données spécifique de l'UE sur les conditions de détention
- Contribuer à l'évaluation par la Commission du fonctionnement de la décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen ;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'Union au niveau des États membres en ce qui concerne des aspects spécifiques du transfert des personnes détenues.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche documentaire FRANET couvrant 27 pays ; ➤ Consultation et communication ciblées des parties prenantes | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour et extension de la base de données en ligne ; ➤ 27 rapports nationaux FRANET (projets) |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet a été mandaté par la Commission européenne, qui en est le principal bénéficiaire ➤ Autres institutions de l'UE ➤ Organisations internationales ➤ États membres de l'UE ➤ Praticiens du droit participant aux procédures pénales ➤ Organisations de la société civile |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | 170, 000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.10 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.30 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.15 | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 0.55 | Total | 170, 000 | - | - |

Domaine d'activité 3 : « Victimes de la criminalité et accès à la justice »

La directive relative aux droits des victimes (qui fait partie de la « feuille de route de Budapest ») impose aux États membres qu'ils présentent des données sur la manière dont les victimes ont accès à leurs droits. Le 11 mai 2020, la Commission européenne a adopté un rapport sur la mise en œuvre de cet instrument révélant qu'il n'a pas encore atteint son plein potentiel dans plusieurs États membres. En outre, la toute première stratégie de l'UE relative aux droits des victimes pour la période 2020-2025 décrit les actions supplémentaires à entreprendre pour veiller à ce que les victimes puissent pleinement jouir de leurs droits. Par ses travaux passés et en cours dans ce domaine, la FRA continuera de soutenir la Commission ainsi que les États membres de l'UE dans leur travail sur les victimes de la criminalité, notamment en définissant des mesures pratiques et des pratiques prometteuses pour guider les États membres dans leurs réponses aux besoins spécifiques des victimes, y compris les enfants victimes et les victimes du terrorisme, de formes graves d'exploitation du travail, de crimes de haine et de violence sexiste ou domestique (par exemple, en s'appuyant sur les résultats des recherches de la FRA sur les victimes, que l'agence partagera également avec l'EIGE), et par la diffusion des conclusions de l'enquête sur les droits fondamentaux concernant les expériences vécues par la population générale en matière de victimisation criminelle et de non-signalement aux autorités. En s'appuyant sur ses travaux antérieurs dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme et de l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme liées aux activités des entreprises, la FRA peut en outre contribuer aux travaux de la Commission sur les exigences en matière de diligence raisonnable tout au long de la chaîne d'approvisionnement, afin de prévenir les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement et de permettre l'accès aux voies de recours pour les victimes.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels se poursuivant en 2021

- L'agence publiera les conclusions finales de son projet « Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ? »
- La FRA continuera de diffuser les conclusions de son enquête sur les droits fondamentaux, y compris un rapport spécifique sur les victimes de la criminalité.

Nouveaux projets en 2021

- La FRA assurera le suivi de ses recherches antérieures dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme et entamera des travaux de recherches contextuels pour un éventuel nouveau projet intitulé « Entreprises et droits de l'homme : protection des consommateurs et environnement », l'accent étant mis sur la diligence raisonnable.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2021

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux défis éventuels en matière de droits fondamentaux (par exemple, collecte et analyse de données ponctuelles), notamment dans le domaine de la justice en faveur des citoyens et de leur sécurité.

Résultats escomptés et incidences potentielles

- Appuyée par les données probantes tirées de ses publications, l'expertise de l'agence en matière de droits fondamentaux aidera l'UE et ses États membres à mettre en application les normes existantes en matière de droits fondamentaux dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice, ainsi qu'à répondre

aux défis actuels dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'état de droit, les victimes de violations des droits de l'homme liées aux activités des entreprises et les questions relatives à la sécurité.

B 3.1 – Entreprises et droits de l’homme : protection des consommateurs et environnement

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------|
| Programme stratégique B : SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES Domaine d’activité 3 : « Victimes de la criminalité et accès à la justice » | PRIORITÉ 3 | Date de début : 01/01/2021 | STATUT : NOUVEAU | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------|

PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet assure le suivi d’un travail de recherche mené antérieurement par la FRA dans le domaine des entreprises et des droits de l’homme, axé sur les manières dont il était possible d’améliorer l’accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l’homme liées aux activités des entreprises. Les conclusions antérieures de la FRA ont fourni des éléments de preuve concernant tant les obstacles que les bonnes pratiques en matière de voies de recours pour les individus, y compris les consommateurs et dans le domaine de la protection de l’environnement.

En 2021, la FRA lancera un nouveau projet qui consistera à comparer et à analyser les pratiques existantes concernant les règlements relatifs à la diligence raisonnable et leur mise en œuvre du point de vue des droits fondamentaux, en mettant notamment en exergue les corrélations entre la protection des consommateurs (article 38 de la Charte) et le droit à la protection de l’environnement (article 37 de la Charte). La diligence raisonnable est une composante clé du deuxième pilier des principes directeurs des Nations Unies relatif à la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l’homme. Tout en mettant l’accent sur la prévention des violations en tant que telles, les pratiques de diligence raisonnable effectives peuvent également contribuer à consolider l’accès à des voies de recours [voir aussi l’avis de la FRA sur l’amélioration de l’accès aux voies de recours dans le domaine des entreprises et des droits de l’homme au niveau de l’UE (1/2017, avis 20)]. La notion de diligence raisonnable en matière de droits de l’homme renvoie à une procédure d’évaluation continue pour identifier les incidences des entreprises sur les droits de l’homme, prévenir ces incidences et en atténuer les effets, et rendre compte de la manière dont elles y remédient. Elle inclut les étapes clés suivantes : évaluer les incidences effectives et potentielles sur les droits de l’homme, regrouper les constatations et leur donner une suite, vérifier s’il est remédié aux incidences négatives sur les droits de l’homme et faire savoir comment il est remédié à ces incidences. Pour ce qui est de l’étape de vérification, par exemple, les mécanismes de réclamation au niveau opérationnel peuvent aussi permettre de recueillir l’avis des personnes directement touchées quant à l’efficacité de la diligence raisonnable en matière de droits de l’homme au sein des entreprises.

Dans ce contexte, les recherches permettront de soutenir les efforts déployés par la Commission pour promouvoir davantage le programme de développement durable de l’UE dans les années à venir, en tenant compte des objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment en fixant des exigences minimales pour les entreprises concernant la diligence raisonnable à l’échelon de l’UE. Le projet présente également un intérêt direct pour le « Pacte vert pour l’Europe », qui inclut le respect et l’application de la législation pertinente sur l’environnement. À cet égard, le projet aborde l’un des six domaines prioritaires de la Commission 2019-2024. Enfin, le projet alimentera les travaux actuels et futurs de la Commission européenne dans le domaine de la diligence raisonnable, y compris le possible cadre législatif instaurant le devoir de diligence en matière de droits de l’homme.

La méthode utilisée inclura des recherches documentaires dans des États membres sélectionnés associées à des entretiens de suivi avec des spécialistes de l’élaboration de politiques ayant trait à la diligence raisonnable ainsi qu’avec des représentants du milieu des affaires dans une série d’États membres de l’UE. Au cours de la phase préparatoire, la FRA cherchera à coopérer avec les parties prenantes concernées, telles que l’Agence européenne pour l’environnement et des organisations de la société civile axées sur l’environnement, et collaborera avec les services pertinents de la Commission.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des orientations supplémentaires à l’UE et aux États membres sur la manière d’élaborer et/ou de mettre en œuvre des cadres réglementaires relatifs à la diligence raisonnable en matière de droits de l’homme afin d’améliorer les droits des consommateurs, en particulier en ce qui concerne la protection de l’environnement

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est en lien avec les priorités stratégiques 1 et 2 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultations menées auprès d’experts ; ➤ Travaux de recherche contextuels et préparation du travail de terrain ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux de recherche contextuels |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission européenne, Conseil de l’Union européenne, Parlement européen ➤ Gouvernements et parlements nationaux ➤ Conseil de l’Europe ➤ OCDE et points de contact nationaux ➤ Avocats/juristes ➤ Société civile ➤ Autorités nationales chargées de la protection des consommateurs |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | | - | - | 90, 000 |
| <i>Agents temporaires</i> | - | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.40 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | | - | - | - |
| Total | 0.40 | Total | | - | | 90, 000 |

B 3.2 – Enquête sur les droits fondamentaux – mise en place d’une enquête dans l’ensemble de l’UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux

Programme stratégique B : **SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES**

Domaine d’activité 3 : **Victimes de la criminalité et accès à la justice**

PRIORITÉ
1

Date de début :
01/01/2014

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L’enquête de la FRA sur les droits fondamentaux est la première enquête à l’échelle de l’UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population générale dans le domaine des droits fondamentaux au sein de l’UE. Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, cette enquête ne porte pas uniquement sur les attitudes ou les opinions des personnes, mais aussi sur leurs actions et leurs expériences liées à la jouissance des droits fondamentaux. L’enquête vient compléter les autres enquêtes de l’agence (y compris EU-MIDIS II, l’enquête sur les personnes LGBTI, l’enquête sur les Roms et les gens du voyage, l’enquête de 2020 sur les Roms et l’enquête de l’UE sur les immigrés et les descendants d’immigrés) étant donné qu’elle correspond (dans la mesure du possible) à certaines questions posées dans ces enquêtes concernant leurs populations cibles respectives, qui peuvent être utilisées à des fins de comparaison et d’analyse. Les modules de base de l’enquête ont pour but de collecter des données au sujet d’un large éventail de questions liées aux droits fondamentaux, telles que la discrimination fondée sur différents motifs, la sensibilisation aux droits, la protection des consommateurs, la protection des données et le droit à une bonne administration. Cette collecte se concentrera sur les domaines pour lesquels aucune donnée n’est disponible via Eurostat, Eurobaromètre ou d’autres enquêtes existantes à l’échelle de l’UE ou pour lesquels aucune collecte régulière de données n’est menée à des fins de comparaison au moyen d’un instrument d’enquête. À cet égard, l’enquête est élaborée en étroite collaboration avec les acteurs pertinents, y compris la Commission, afin de garantir la complémentarité et d’éviter les doubles emplois. En outre, elle permet de collecter des données sur les expériences vécues par les membres de la population générale en tant que victimes de la criminalité, qui constituent autant de données précieuses pour les travaux de l’agence relatifs aux victimes de la criminalité et offriront des éclairages stratégiques essentiels au vu de l’absence actuelle d’enquête à l’échelle de l’UE sur la criminalité. Le contenu et la portée de l’enquête ont été définis au moyen de consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes – dont (par exemple) les organismes de promotion de l’égalité et les institutions nationales des droits de l’homme, la Commission européenne (y compris Eurostat), le Conseil de l’Europe et le Haut-commissariat aux droits de l’homme des Nations Unies ainsi que d’autres agences de l’UE. L’enquête recueille des données contextuelles sur l’ensemble des personnes interrogées concernant leur sexe, leur âge et leurs handicaps/leur état de santé, ainsi qu’un éventail d’autres variables, ce qui permet de ventiler les résultats et de les analyser en tenant compte de la diversité de la population.

OBJECTIFS DU PROJET

- Combler le manque actuel de données fiables et comparables dans la plupart des domaines des droits fondamentaux au sujet des expériences vécues « sur le terrain » par la population générale en ce qui concerne une série de droits
- Fournir des données relatives à des indicateurs clés sur la situation des droits fondamentaux dans l’UE, tant au niveau des États membres qu’à celui de l’UE ; les indicateurs mis au point permettront éventuellement de mesurer les tendances spécifiques au fil du temps, ce qui aidera les décideurs politiques nationaux et de l’UE à prendre des décisions fondées sur des éléments probants en ce qui concerne la future législation et l’affectation des ressources
- Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l’agence dans d’autres projets et domaines thématiques spécifiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l’ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Analyse des données ; ➢ Rédaction et diffusion des conclusions des travaux de recherche ; ➢ Information des parties prenantes clés concernant les résultats de l’enquête et les conclusions méthodologiques ; ➢ Déploiement d’un plan de communication pour les résultats | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Publication des résultats de l’enquête, dont un rapport spécifique sur les victimes de la criminalité ; ➢ Campagne de communication stratégique de certains résultats sélectionnés |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l’UE ➢ États membres de l’UE ➢ INDH/organismes de promotion de l’égalité ➢ Autorités chargées de la protection des données ➢ Conseil de l’Europe ➢ Société civile ➢ Organisations professionnelles |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | 30, 000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.89 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.65 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | 90, 000 | - | - |
| Total | 1.54 | Total | 120, 000 | - | - |

B 3.3 – Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?

Programme stratégique B : **SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES**
 Domaine d'activité 3 : **Victimes de la criminalité et accès à la justice**

PRIORITÉ 1

Date de début :
01/01/2019

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Feuille de route du Conseil visant à renforcer les droits et la protection des victimes, en particulier dans le cadre des procédures pénales de juin 2011, prévoyait l'adoption d'une « mesure E » sur les « besoins spécifiques des victimes » et faisait observer que : « Certaines victimes ont des besoins spécifiques en fonction du type ou des circonstances de l'infraction dont elles sont victimes, compte tenu des conséquences sociales, physiques et psychologiques de ces infractions ; c'est le cas, par exemple, des victimes de la traite des êtres humains, des enfants victimes d'exploitation sexuelle, des victimes du terrorisme et des victimes de la criminalité organisée. Leurs besoins spécifiques pourraient faire l'objet de dispositions législatives particulières portant sur la lutte contre ce type d'infractions ». La directive sur les droits des victimes (directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité) souligne en plusieurs endroits la situation particulière et les intérêts légitimes de plusieurs groupes de victimes, parmi lesquels les victimes de violences fondées sur le genre, les enfants, les victimes dont le pays d'origine n'est pas l'État membre où l'infraction a été commise, les victimes du terrorisme et les victimes d'infractions inspirées par la haine.

Si, par exemple, les droits et les intérêts légitimes des enfants victimes d'exploitation sexuelle et victimes de la traite des êtres humains ont été pris en considération par des instruments pertinents du droit dérivé de l'UE (voir la directive 2011/93/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie, et la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes), d'autres catégories de victimes n'ont vraisemblablement pas reçu le même niveau d'attention.

Le projet déterminera si un tel traitement différencié des différentes catégories de victimes de la criminalité contre les personnes existe et induit un accès à la justice pénale différent selon les catégories.

La valeur ajoutée de ce projet consiste à attirer l'attention sur différentes catégories de victimes, dont les enfants victimes, les victimes handicapées et les femmes en tant que victimes de violences fondées sur le genre, dont les droits sont protégés par la directive sur les droits des victimes, mais qui, dans la pratique, ne reçoivent pas de réponses adéquates à leur situation particulière. Dans ce contexte, le projet examinera également l'existence éventuelle d'une disparité dans les investissements des États dans le financement des services de soutien, de l'aide juridictionnelle et d'autres formes d'assistance, la prestation d'une indemnisation par l'État ou l'adoption de mesures de protection coûteuses pour différentes catégories de victimes.

La FRA se fondera également sur les conclusions du projet pour soutenir les travaux de la Commission européenne sur les victimes de crimes de haine dans le cadre du groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

OBJECTIFS DU PROJET

- Sensibiliser les décideurs politiques à la diversité des situations et des droits de certains groupes de victimes ;
- Sensibiliser les juristes aux différentes catégories de victimes et au besoin de comprendre les diverses situations des victimes, et les informer en la matière ;
- Fournir des conseils, sur la base de données empiriques, que les institutions et les États membres de l'UE peuvent utiliser pour déterminer dans quelle mesure les droits de certains groupes de victimes sont respectés, conformément aux obligations énoncées dans la directive sur les droits des victimes.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation du rapport des résultats ; ➤ Communication des résultats aux parties prenantes et aux publics pertinents en se fondant sur une stratégie de diffusion ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport comparatif final ; ➤ Diffusion des résultats. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions de l'UE, en particulier la Commission européenne ➤ Agences et organes de l'UE ➤ Organisations internationales ➤ États membres de l'UE ➤ Organisations de la société civile ➤ Organisations professionnelles travaillant avec les victimes ➤ Organisations des praticiens du droit ➤ INDH et organismes de promotion de l'égalité |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Research and Data</i> | | 16,000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.75 | <i>Technical Assistance & Capacity building</i> | | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.35 | <i>Institutional Cooperation & Networks</i> | | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications & Events</i> | | - | - | - |
| Total | 1.10 | Total | | 16,000 | - | - |

B 3.4 – Autres activités dans le domaine des « victimes de la criminalité et accès à la justice »

| | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|-------------------|--------------------|
| Programme stratégique B : SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES Domaine d'activité 3 : Victimes de la criminalité et accès à la justice | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|-------------------|--------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette fiche de projet répond, au cours de l'année, aux demandes de recherche et d'analyse supplémentaires et aux activités connexes, qui sont principalement fondées sur les travaux de la FRA dans les domaines susmentionnés, dont divers plans d'action et stratégies de la Commission qui appellent une contribution de la FRA.

Ce projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions et les États membres de l'UE dans le domaine de l'accès à la justice et des victimes de la criminalité. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE ainsi qu'aux autorités des États membres, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine de l'accès à la justice et des victimes de la criminalité, notamment en ce qui concerne certains groupes spécifiques de victimes, tels que les enfants victimes et les victimes du terrorisme, des formes graves d'exploitation par le travail, des crimes de haine et de la violence fondée sur le genre, ou domestique. L'intégration de l'égalité des sexes, des droits des enfants et des personnes handicapées sera également prise en considération. L'agence assure le suivi de ses travaux de recherche menés les années précédentes grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes au niveau de l'UE pour contribuer au renforcement des capacités dans les domaines de l'accès à la justice et des victimes de la criminalité. Des conseils reposant sur les faits seront également fournis, selon les besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national, et à d'autres parties prenantes concernées, telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (comme les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme), les organisations de la société civile travaillant avec les victimes de la criminalité, les organisations professionnelles travaillant avec les victimes, d'autres acteurs travaillant dans le domaine de la protection des victimes de la criminalité, et les organisations de praticiens du droit. La FRA actualisera également les publications existantes, telles que des rapports, des manuels et/ou d'autres types de publication. Enfin, l'agence continuera à mettre à jour ses travaux existants dans ce domaine afin de mesurer les progrès accomplis au niveau des États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques et des conseils fondés sur des éléments probants ;
- Publier (sur demande) des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA, en temps opportun et avec les bonnes personnes ;
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mener des travaux de recherche contextuels ; ➢ Participer et organiser des réunions et des événements ; ➢ Participer et contribuer aux travaux de la plateforme des droits des victimes dirigée par la Commission ; ➢ Communiquer les résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ; ➢ Mettre à jour des produits existants et réimprimer, le cas échéant ; ➢ Préparer des documents d'information sur des questions stratégiques actuelles ; ➢ Participer et organiser des réunions et des événements ; ➢ Réimprimer les rapports existants, selon les besoins. | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Avis d'experts à l'intention des parties prenantes ; ➢ Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts ; ➢ Développement de séries d'indicateurs ; ➢ Mise à jour (totale ou partielle) de certaines publications et de certains outils en ligne. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Institutions de l'UE ➢ Agences et organes de l'UE ➢ Organisations internationales ➢ États membres de l'UE ➢ Organisations de la société civile ➢ Organisation des praticiens du droit ➢ INDH et organismes de promotion de l'égalité |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Research and Data</i> | 10,000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.80 | <i>Technical Assistance & Capacity building</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.15 | <i>Institutional Cooperation & Networks</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications & Events</i> | - | - | - |
| Total | 0.95 | Total | 10,000 | - | - |

B 3.5 – Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens

| | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|-------------------|--------------------|
| Programme stratégique B : SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES Domaine d'activité 3 : Victimes de la criminalité et accès à la justice | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2019 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|-------------------|--------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette fiche de projet répond, au cours de l'année, aux demandes de recherche et d'analyse supplémentaires, et aux activités connexes et contributions d'experts, qui peuvent soutenir divers plans d'action et stratégies de la Commission, en sus de demandes de contribution émanant d'autres institutions de l'UE.

Veiller à ce que les droits fondamentaux soient pleinement respectés dans le contexte des politiques en matière de justice et de sécurité des citoyens est un objectif affiché du programme européen en matière de sécurité. L'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux dans ce domaine revêt une importance cruciale. Des questions telles que la radicalisation, le terrorisme et les formes graves de criminalité resteront une priorité politique au niveau de l'UE et des États membres, notamment les sujets nécessitant des données et des éléments probants supplémentaires qui peuvent être recueillis dans le cadre des études de la FRA au sujet de l'impact qu'ont les évolutions dans ces domaines sur les droits fondamentaux. Ce projet prend appui sur les données et conclusions pertinentes des activités passées et actuelles de l'agence, complétées par des recherches supplémentaires, le cas échéant, pour répondre au nombre croissant de demandes ponctuelles de soutien émanant des institutions de l'UE dans ces domaines.

En 2018, la Commission a demandé à l'agence de travailler dans le domaine de la conservation des données et d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux sur les normes applicables dans ce domaine. Ce travail se poursuivra en 2021. L'expertise de la FRA peut également être recherchée en ce qui concerne la question du cryptage dans les enquêtes pénales et d'autres dossiers politiques connexes.

Dans sa résolution du 12 décembre 2018 sur les observations et les recommandations de la commission spéciale sur le terrorisme, le Parlement européen a demandé à l'agence d'examiner les défis liés aux droits fondamentaux qui existent dans le domaine des stratégies antiterroristes et de recenser les bonnes pratiques adoptées dans les États membres.

En 2021, l'agence réalisera des contributions et des produits, informels et formels, dans ces domaines, à la demande des institutions de l'UE concernées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE (sur demande) dans des domaines en lien avec la justice et la sécurité des citoyens ;
- Publier (sur demande) des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications ;
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques de manière proactive ;
- Partager les pratiques encourageantes et les autres résultats issus des recherches de la FRA en temps utile avec les institutions de l'UE demandant des contributions.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➢ Participer et fournir des contributions sur mesure aux réunions de la Commission européenne, aux groupes de travail du Conseil, à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE, ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis ; ➢ Collecter et analyser des données ; ➢ Organiser des réunions d'experts, selon les besoins ; ➢ Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux au CEPOL, à Eurojust, à Europol et à Frontex ; | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Sur demande, fournir des preuves informelles et formelles aux institutions et agences de l'UE ; ➢ Formuler des avis à la demande des institutions européennes ; ➢ Sur demande, élaborer des rapports et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci, en ce qui concerne les domaines précités. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Institutions de l'UE ➢ Agences et organes de l'UE ➢ Organisations internationales ➢ États membres de l'UE ➢ Organisations de la société civile |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | 10,000 | - | - |
| Agents temporaires | 0.35 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| Agents contractuels | 0.60 | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | - | Communications et événements | - | - | - |
| Total | 0.95 | Total | 10,000 | - | - |

Programme stratégique C

MIGRATION ET ASILE

Domaine d'activité 1 : « Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants »

En septembre 2020, la Commission européenne a présenté le pacte sur la migration et l'asile (ci-après, le « pacte »), dans lequel elle propose de prendre un nouveau départ dans la gestion de la migration et de l'asile. Les propositions de mesures aux frontières pour augmenter l'efficacité, en particulier dans le traitement des demandes d'asile et des retours, présentent des risques significatifs pour les droits fondamentaux. Afin d'atténuer ces risques, la Commission européenne propose notamment que des mécanismes nationaux indépendants soient mis sur pied pour surveiller le respect des droits fondamentaux aux frontières, et elle envisage aussi un rôle important pour la FRA. La mise en œuvre, par l'UE et ses États membres, de politiques européennes en matière de contrôle aux frontières, d'asile et de retour dépendra de plus en plus des systèmes d'information à grande échelle. Les efforts visant à renforcer la coopération avec des pays tiers dans le domaine de la gestion des frontières et la volonté d'accroître l'efficacité des politiques de retour se poursuivront. Les agences de l'UE et, en particulier, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes ainsi que la future agence de l'Union européenne pour l'asile disposeront d'un mandat et d'une présence sur le terrain renforcés. Les conséquences immédiates et à long terme de l'intégration des réfugiés et des migrants dans l'UE nécessiteront l'adoption d'une approche fondée sur les droits et la prise d'initiatives visant à réduire l'impact qu'auront sur leurs moyens de subsistance les économies touchées par la pandémie.

L'agence continuera d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières, de la migration irrégulière et des retours, ainsi que de l'aide à l'immigration clandestine, de la traite des êtres humains et des systèmes d'information. La FRA appuiera ses contributions sur les conclusions de recherches antérieures et les complètera, selon les besoins, par de nouvelles recherches et analyses ciblées. Elle alimentera le nouveau mécanisme de l'UE de préparation et de gestion de crise, créé au titre du pacte, avec des informations et des données sur les droits fondamentaux. En vue de contribuer à une mise en œuvre du pacte respectueuse des droits fondamentaux, la FRA prolongera sa présence temporaire dans les États membres les plus touchés. La reconnaissance et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes plus exposées à des violations de leurs droits fondamentaux resteront au cœur des travaux de la FRA. Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels poursuivis en 2021

- La FRA apportera son expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE ainsi qu'à ses États membres, également dans le cadre du pacte. Cet apport d'expertise couvrira les principales activités en amont à Bruxelles et au siège des agences ainsi que les avis d'experts fournis au niveau des États membres, notamment dans le cadre de déploiements temporaires sur le terrain. L'assistance et l'expertise ciblées de la FRA en matière de droits fondamentaux portera tout particulièrement sur la gestion des frontières, l'accès à l'asile, le recours à des systèmes d'information à grande échelle et les enfants migrants (par exemple, en ce qui concerne la tutelle). Les travaux de la FRA sur les données biométriques dans les systèmes d'information à grande échelle guideront la FRA dans le soutien d'une extension conforme aux droits fondamentaux d'outils informatiques au niveau de l'UE. La FRA continuera de prêter son concours aux évaluations Schengen. Elle ajustera son bulletin trimestriel sur la migration pour mieux répondre aux besoins du nouveau mécanisme de l'UE de préparation et de gestion de crise. La FRA continuera d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux.

Nouveaux projets en 2021

- En 2021, la FRA lancera un nouveau projet sur la situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE.

Résultats escomptés

La FRA espère que les institutions de l'UE utiliseront les conclusions de ses recherches et son expertise pour éclairer leurs travaux d'élaboration de politiques. Les réalisations de la FRA aideront les agences de l'UE à promouvoir des normes élevées en matière de droits fondamentaux. La traduction et la diffusion de la version mise à jour du manuel commun avec la Cour européenne des droits de l'homme réduiront le nombre de situations dans lesquelles le droit européen n'est pas respecté par manque de connaissance. Les travaux de la FRA sur les systèmes d'information à grande échelle visent à instiller des approches respectueuses des droits fondamentaux, alors que l'UE et ses États membres recourent de plus en plus aux systèmes existants et à de nouveaux systèmes.

C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

| | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|
| Programme stratégique C : MIGRATION ET ASILE Domaine d'activité 1 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet s'inscrit dans la continuité de projets antérieurs, il répond à des demandes de soutien d'institutions de l'UE, dont celles présentées dans le cadre du pacte, et il couvre des initiatives entreprises lors de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences JAI. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à communiquer les conclusions des recherches et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organes et institutions de l'UE dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, les systèmes d'information de l'UE, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, les formes graves d'exploitation par le travail de migrants, le retour et la réadmission, les enfants migrants, les évaluations Schengen, et les droits des migrants et des réfugiés. La FRA s'engagera également aux côtés d'autres acteurs clés au niveau international, au niveau du Conseil de l'Europe et au niveau national, par exemple des institutions nationales de défense des droits de l'homme. La FRA réalisera des recherches et analyses ciblées, élaborera et/ou mettra à jour des rapports, des manuels et/ou d'autres instruments de renforcement des capacités. Elle participera à des réunions d'experts, à des auditions et à des groupes de travail des institutions de l'UE ainsi qu'à des réunions de coordination avec les agences JAI. Le projet permet également à la FRA de participer activement au forum consultatif de Frontex et de l'EASO, de mettre en œuvre la déclaration commune 2018 d'engagement d'agences de l'UE à lutter contre la traite des êtres humains et de proposer des conseils spécialisés et un soutien aux services du CEPOL, de l'ECDC, de l'EASO, de l'eu-LISA, d'Europol, d'Eurojust et de Frontex, en étroite coopération avec la Commission.

OBJECTIFS DU PROJET

- Partager des éléments tangibles lorsque les connaissances manquent sur des questions relatives aux droits fondamentaux liées aux systèmes d'information à grande échelle, aux enfants migrants, à l'intégration des réfugiés, à la gestion des frontières, aux retours, à l'asile et à d'autres domaines politiques y afférents ;
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise sur les droits fondamentaux émanant d'institutions de l'UE, notamment dans le cadre du pacte ;
- Conseiller la Commission européenne sur les méthodes d'intégration des droits fondamentaux dans les évaluations Schengen ;
- Fournir des conseils opportuns et solides sur le plan juridique à Frontex, à l'EASO, à l'eu-LISA, ainsi qu'à Eurojust, à Europol, au CEPOL et à l'ECDC, concernant l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines d'activité respectifs ;
- Élaborer et diffuser des outils, du contenu pédagogique et des orientations pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecter des données au travers de recherches documentaires et de travaux sur le terrain sur des questions liées à l'acquis de l'Union dans le domaine des affaires intérieures ; la collecte de données tiendra compte des questions de droits fondamentaux découlant de la covid-19 ; ➤ Entreprendre des missions, particulièrement dans les zones frontalières ; ➤ Analyser des données et élaborer/mettre à jour des rapports et d'autres publications et/ou en mettre à jour certaines parties ; ➤ Traduire/réimprimer des publications existantes en fonction des besoins ; ➤ Formuler des avis juridiques à la demande des institutions de l'UE ; ➤ Élaborer des outils et des orientations pratiques sur des questions liées à l'acquis de l'Union dans le domaine des affaires intérieures ; ➤ Participer et fournir des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la Commission LIBE du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis ; ➤ Sur demande, fournir des informations, organiser des formations et accompagner des missions d'évaluation Schengen sur le terrain en qualité d'observateurs ; ➤ Examiner les projets de documents communiqués à la FRA par des parties prenantes pour commentaires ; ➤ Organiser des réunions d'experts et d'autres événements (en présence ou en ligne), selon ce qu'il convient ; ➤ Participer activement aux forums consultatifs de | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traduction et diffusion du manuel FRA-CEDH ; ➤ Publication du rapport mis à jour sur la tutelle ; ➤ Production/publication de conclusions de recherches sur des questions politiques pertinentes en format papier et/ou électronique (par exemple, sur les retours, la recherche et le sauvetage, l'aide juridictionnelle ; la tutelle ; les enfants migrants ; les droits fondamentaux aux frontières et l'accès à l'asile ; la détention d'immigrants, les systèmes d'information) ; ➤ Outils pratiques élaborés sur des questions politiques pertinentes (par exemple, manuel pour les formateurs sur la tutelle et la protection des enfants migrants ; supports de sensibilisation au sujet des systèmes d'information et de leur interopérabilité ; surveillance des frontières et accès à l'asile) ; ➤ Formulation de trois avis juridiques au maximum (si des institutions de l'UE en font la demande) ; ➤ Publication d'environ 30 articles ; ➤ Envoi de 20 contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'UE ; ➤ Expertise en matière de droits fondamentaux fournie à l'EASO, à l'eu-LISA, à Frontex et à d'autres agences de l'UE sur dix dossiers ; ➤ Participation aux réunions du forum consultatif de Frontex et de l'EASO et partage d'expertise ; ➤ Fourniture de formation et de soutien aux évaluateurs Schengen sur demande ; ➤ Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres, un accent particulier étant placé sur la gestion des frontières ; l'intégration des réfugiés, les systèmes d'information et la protection des enfants, dans dix cas au moins. |

| | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Frontex et de l'EASO ; > Participer au groupe des agences JAI concernant les points de contact sur la traite des êtres humains ; > Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EASO, Frontex et l'eu-LISA, et apporter l'appui d'experts à d'autres agences de l'UE, le cas échéant. | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES > Institutions, organes et agences de l'UE > Autorités des États membres > Praticiens, organisations internationales et OSC | | | |
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | |
| Ressources humaines | Ressources financières | 1^{re} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
| | <i>Recherche et données</i> | 200,000 | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> 3.0 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | 50,000 | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> 1.70 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> 0.70 | <i>Communications et événements</i> | - | - | 250,000 |
| Total 5,40 | Total | 250,000 | - | 250,000 |

C 1.2 – Collecter des données pour la préparation et la gestion de crise de l'UE

| | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <i>Programme stratégique C : MIGRATION ET ASILE</i> | <i>PRIORITÉ</i> | <i>Date de début :</i> 28/09/2015 | <i>STATUT :</i> en cours | <i>TYPE :</i> pluriannuel |
| <i>Domaine d'activité 1 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants</i> | | | | |

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En septembre 2020, la Commission européenne a établi un nouveau mécanisme pour mieux suivre et anticiper les mouvements migratoires et pour améliorer le partage d'informations afin de faciliter l'apport d'une réponse coordonnée en temps de crise. Pour ce faire, la recommandation de la Commission relative à un mécanisme de l'UE de préparation et de gestion de crise en matière de migration établit un réseau regroupant des institutions de l'UE, les États membres ainsi que les agences JAI pertinentes, dont la FRA. Tous devraient désigner un point de contact pour le lancement des activités du réseau et partager des informations opportunes et pertinentes au sein de ce nouveau mécanisme. Sur la base des informations reçues, la Commission européenne rédigerait régulièrement des rapports sur la situation et des rapports permettant d'émettre des alertes rapides. Le réseau se réunira pour la première fois à l'automne 2020.

Dans sa gestion de l'asile et de la migration, l'UE est face à des défis de taille en matière de droits fondamentaux. Ces défis doivent être reflétés adéquatement dans les rapports sur la situation et les rapports permettant d'émettre des alertes rapides, en vue de faciliter l'adoption d'une réponse respectueuse de la Charte de l'UE. Au travers de ce projet, la FRA fournira des données et des informations relatives aux droits fondamentaux au nouveau mécanisme d'alerte rapide et de gestion de crise. La FRA espère ainsi que les rapports rédigés régulièrement par la Commission prendront en considération de manière adéquate les droits fondamentaux. Lors de l'élaboration de la méthodologie pour la collecte des données, la FRA tiendra compte des enseignements tirés lors de la production des aperçus périodiques sur la migration. Depuis septembre 2015, la FRA recueille des données auprès d'États membres significativement touchés par les évolutions liées à la migration et, plus récemment, aussi auprès de la Macédoine du Nord et de la Serbie. La FRA, en se fondant sur les données ainsi recueillies, a publié des mises à jour périodiques, dans un premier temps hebdomadaires, puis mensuelles et finalement trimestrielles. Ces publications périodiques en ligne ont donné un aperçu actualisé des défis juridiques et pratiques liés aux droits fondamentaux au niveau national dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières et des retours. Il est prévu dans la proposition de règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration de septembre 2020 que la Commission se serve de telles publications périodiques pour évaluer la situation migratoire dans un État membre donné. Lorsqu'elle mettra en œuvre ce projet, et dans le respect total de la nature confidentielle du mécanisme d'alerte rapide et de gestion de crise, la FRA cherchera donc également des moyens de rendre régulièrement disponibles au public des informations non sensibles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir au nouveau mécanisme de préparation et de gestion de crise de l'UE des données probantes et actualisées sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne la gestion des frontières, l'asile, l'accueil, la protection de l'enfance, la détention d'immigrants, le retour, les discours de haine et les actes de violence.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
| > Collecter et analyser des données ; > Rédiger et partager des rapports avec le réseau ; > Extraire des données non sensibles pour une publication éventuelle. | > Partage d'expertise sur les droits fondamentaux durant des réunions du réseau ; > Partage régulier de données et d'informations avec le réseau ; > Publications périodiques en ligne d'informations non sensibles. |
| GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES | |
| > Institutions de l'UE, États membres de l'UE et agences JAI > Organisations internationales | |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| | | | | |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Ressources humaines | Ressources financières | 1^{re} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
| | <i>Recherche et données</i> | - | - | 300,000 |
| <i>Agents temporaires</i> 0.85 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> 0.95 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> - | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total 1.80 | Total | - | - | 300,000 |

C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels dans les domaines de l’asile, de la gestion des frontières et de la migration

| | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Programme stratégique C : MIGRATION ET ASILE Domaine d’activité 1 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le pacte sur la migration et l’asile publié en septembre 2020 propose de prendre un nouveau départ dans la gestion de la migration et de l’asile. Il présente une procédure de filtrage pour toute personne qui entre dans l’UE de manière irrégulière, est secourue en mer ou demande l’asile à la frontière ainsi que des procédures aux frontières améliorées pour l’asile et le retour. Ces politiques reposent sur « l’approche des centres et zones de crises », présentée par la Commission européenne en 2015 dans l’agenda européen en matière de migration et ensuite appliquée en Grèce et en Italie. Ces États membres gèrent des « points d’enregistrement » avec un haut niveau de soutien de l’UE. Ils utilisent ces points d’enregistrement pour identifier et enregistrer les immigrants, relever leurs empreintes digitales et les aiguiller vers les procédures d’asile ou de retour. Le pacte devrait probablement renforcer encore le soutien apporté par l’UE aux États membres de première ligne, en augmentant les financements ainsi que sa présence opérationnelle dans les États membres au travers du déploiement de personnel dans le cadre d’équipes d’appui à la gestion de la migration ou d’autres dispositifs de soutien. Une telle action renforcée sur le terrain dans des États membres s’accompagne aussi de risques significatifs en matière de droits fondamentaux pour l’UE.

Depuis 2016, la FRA entreprend des missions de grande ampleur en Grèce, en Italie et en Espagne. Une présence temporaire de la FRA sur le terrain a été mise en place en Grèce. En 2021, la FRA continuera, dans la mesure de ses capacités, d’offrir son expertise en matière de droits fondamentaux aux équipes de gestion de la migration et à d’autres équipes similaires de l’UE déployées sur le terrain dans des États membres de première ligne. Il pourra aussi être question d’apporter un soutien dans la mise à l’épreuve de mesures de protection des droits fondamentaux présentées dans le pacte telles que, par exemple, la mise en place de mécanismes nationaux indépendants de suivi pour le respect des droits fondamentaux aux frontières. En s’appuyant sur le travail réalisé par l’agence depuis 2016 et en restant attentive à d’autres défis liés aux droits fondamentaux, la FRA se concentrera particulièrement sur la protection des enfants, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les réponses à y apporter, ainsi que sur la protection des personnes vulnérables et des personnes à risque. Dans ses activités, la FRA coopérera étroitement avec la Commission européenne, les agences de l’UE compétentes, le Conseil de l’Europe et les autorités nationales, dont les INDH. Ce soutien sur le terrain vient compléter celui apporté par la FRA en amont à la Commission européenne, à Frontex et à l’EASO.

Si des ressources supplémentaires sont allouées par l’intermédiaire de subventions de l’EEE (voir projet C 1.4), la FRA discutera avec les autorités nationales de la manière de consolider son engagement en Grèce. Les experts de la FRA partageront des pratiques prometteuses et fourniront des conseils aux acteurs de l’UE et aux autorités nationales pour les aider à accomplir leurs tâches dans le respect total du droit de l’UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux acteurs de l’UE et aux autorités des États membres actifs sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Mener des missions à plus long terme ou assurer une présence temporaire dans des États membres choisis parmi ceux les plus touchés par les arrivées de migrants ; Mettre en place des activités ciblées de renforcement des capacités ; Élaborer des outils et des orientations ; Mener des recherches à petite échelle et analyser les résultats de recherche ; Informers régulièrement l’UE et les États membres concernés des travaux menés par la FRA, des nouveaux défis en matière de droits fondamentaux et des solutions pour les relever. | <ul style="list-style-type: none"> Communication régulière aux acteurs de l’UE et aux États membres concernés d’informations sur les risques et les lacunes en matière de droits fondamentaux ainsi que sur les pratiques prometteuses ; Activités de renforcement des capacités sur mesure visant à remédier aux lacunes et aux risques recensés ; Sur demande, élaboration d’outils et d’orientations pour les États membres. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> Institutions, organes et agences de l’UE Autorités des États membres de l’UE |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | | - | - | - |
| Agents temporaires | 1.45 | Assistance technique et renforcement des capacités | | 60,000 | - | - |
| Agents contractuels | 0.80 | Coopération institutionnelle et réseaux | | - | - | - |
| END | 0.30 | Communications et événements | | - | - | - |
| Total | 2.55 | Total | | 60,000 | - | - |

C 1.4 Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE

Programme stratégique C : **Migration et asile/FES**

Domaine d'activité 1 : **Migration et intégration des réfugiés et des migrants/Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 1

Date de début :
01/01/2021

STATUT :
NOUVEAU
U

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet contribue aux dossiers politiques de l'UE sur l'immigration légale et l'intégration des migrants en vertu de l'article 79 du TFUE.

En 2003, l'UE a adopté la directive 2003/109/CE relative aux résidents de longue durée. Cette directive prévoit différents droits pour les résidents de longue durée, en ce qui concerne notamment l'égalité de traitement avec les ressortissants nationaux dans un certain nombre de domaines, la sécurité du statut de résident, la protection renforcée contre l'expulsion ainsi que la mobilité à l'intérieur de l'UE. Actuellement, 10,5 millions de ressortissants de pays tiers sont résidents de longue durée dans l'UE-27. Toutefois, seul un sur quatre bénéficie du statut de résident sur la base de la directive européenne relative aux résidents de longue durée. Les autres ressortissants résidant dans les États membres de l'UE disposent de permis délivrés en vertu de la législation nationale, en dehors du champ d'application de la directive relative aux résidents de longue durée. Les conclusions de la deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU MIDIS II) de la FRA montrent que le fait d'avoir un statut précaire diminue le niveau de confiance dans les pouvoirs publics et l'attachement au pays de résidence. Les résultats de ce projet visent à combler le manque d'information sur les expériences des résidents de longue durée dans l'ensemble de l'UE. Ils permettront de mieux comprendre comment les États membres de l'UE mettent en œuvre la législation applicable de l'UE et pourquoi l'adoption du statut de résident de longue durée de l'UE est faible, en illustrant l'incidence sur les droits des résidents de longue durée, tel qu'il est consacré dans le droit de l'Union, dont la mobilité intra-européenne. Les recherches porteront particulièrement sur les défis en matière de droits fondamentaux pour les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Les recherches de la FRA aideront également les États membres et les institutions de l'UE à prendre des mesures en connaissance de cause pour renforcer leurs politiques d'intégration et de cohésion sociale du point de vue des droits fondamentaux.

Ce projet fait suite aux travaux de la FRA sur l'intégration des jeunes réfugiés et des migrants de manière plus générale. Il aidera les États membres et les institutions de l'UE à prendre des mesures en connaissance de cause pour renforcer leurs politiques portant sur la migration, l'intégration et la cohésion sociale du point de vue des droits fondamentaux. Plus précisément, cette recherche prend en compte le bilan de qualité de la Commission européenne de mars 2019 sur la législation de l'UE en matière de migration légale et le rapport sur l'application de la directive relative aux résidents de longue durée, qui révèle que plusieurs États membres n'ont pas transposé correctement le principe de l'égalité de traitement dans leur législation en matière d'immigration. Elle révèle également que les résidents de longue durée dans l'UE ne profitent pas de la possibilité de se déplacer et de travailler dans d'autres États membres de l'Union (mobilité intra-européenne). Le bilan de qualité souligne la nécessité d'améliorer la collecte de données sur la mise en œuvre de l'acquis de l'UE. En outre, le nouveau pacte sur la migration et l'asile publié par la Commission européenne le 23 septembre 2020 cherche à rendre l'accès au statut de résident de longue durée de l'UE plus aisé pour les bénéficiaires d'une protection internationale. Il propose également une révision de la directive relative aux résidents de longue durée afin de promouvoir l'adoption, par les ressortissants d'États tiers vivant dans des États membres de l'UE, du statut de résident de longue durée de l'UE et de renforcer le droit à la mobilité intra-européenne.

Dans son plan d'action 2016 pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, la Commission européenne a demandé à la FRA de « suivre l'évolution de l'inclusion sociale et de la participation des migrants ressortissants de pays tiers à la société, du point de vue des droits fondamentaux ».

Ce projet, qui comprendra des recherches documentaires, l'analyse des données quantitatives existantes et des recherches qualitatives sur le terrain, constitue une réponse concrète à cet appel.

OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer la situation des résidents de longue durée dans l'UE du point de vue des droits fondamentaux, en collectant et en analysant des données comparables (qualitatives et quantitatives) à l'échelle de l'UE ;
- Fournir une assistance et des conseils aux institutions et aux États membres de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre du droit de l'Union, et éclairer les discussions au sujet de sa révision ;
- Alimenter les discussions au niveau de l'UE en vue d'une politique globale en matière de migration légale qui encourage l'intégration effective comme élément central.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- Consultations des parties prenantes ; analyse des données quantitatives primaires et secondaires existantes, y compris les données provenant des enquêtes de la FRA ;
- Passation de marchés pour les recherches qualitatives sur le terrain et réalisation de celles-ci ;
- Sur demande, fourniture d'avis d'experts à la Commission européenne.

RÉSULTATS

Les principaux produits sous la forme d'une analyse comparative seront livrés en 2022. En 2021, la FRA :

- présentera des conclusions préliminaires aux décideurs politiques de l'UE, sur demande ;
- présentera des conclusions préliminaires aux décideurs des États membres, sur demande.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres, INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Organisations internationales de la société civile, organisations communautaires et professionnelles

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | Ressources financières | 1 ^{re} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Recherche et données | 400,000 | - | |

| | | | | | | |
|----------------------------|-------------|--|-----------------------------------------------------------|----------------|---|---|
| <i>Agents temporaires</i> | 0.90 | | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.45 | | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 1.35 | | Total | 400,000 | - | |

Programme stratégique D

SOUTENIR LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Domaine d'activité: Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel

Dans ce domaine d'activité, la FRA mettra en œuvre des projets couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. Ces projets visent à soutenir les acteurs et les mécanismes des droits de l'homme au moyen de recherches, d'actions de coopération institutionnelle, de renforcement des capacités et de communication. L'accent est mis sur la fourniture d'outils pour un travail plus systématique en matière de droits de l'homme, tels que le système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS), sur la création de liens entre les acteurs afin de promouvoir le partage des bonnes pratiques dans des domaines clés et sur la fourniture d'une assistance et d'une expertise en vue de renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'UE, en insistant clairement sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE. La FRA maintiendra la plateforme des droits fondamentaux, qui servira d'enceinte principale pour la participation d'un large éventail d'acteurs de la société civile et soutiendra les activités de la société civile visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, notamment en fournissant périodiquement des données relatives à l'évolution de l'espace civique dans les États membres de l'UE. Dans l'ensemble de ces activités, la FRA accordera une attention particulière à une représentation adéquate des questions et sujets liés à l'égalité de genre, aux droits de l'enfant et aux personnes handicapées et dialoguera activement avec les acteurs travaillant sur ces questions.

Pour ce domaine d'activité, les projets suivants se poursuivront ou débiteront en 2021.

Projets pluriannuels poursuivis en 2021

- Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)
- Coopération avec les États membres et les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national
- Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile
- Fourniture de conseils et d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'UE
- Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans la législation nationale et l'élaboration des politiques
- Participation au dispositif de l'UE requis par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- Organes de l'agence

Nouveaux projets en 2021

- Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'UE à la Charte de l'UE

Résultats escomptés

- L'expertise, les ressources et le pouvoir de mobilisation de l'agence en matière de droits fondamentaux soutiennent des systèmes de protection des droits de l'homme plus forts et durables au sein de l'UE et de ses États membres. En 2021, les réalisations dans ce domaine comprendront l'organisation de réunions régulières avec les organismes et réseaux de l'agence, un outil EFRIS affiné et développé, un cadre d'engagements en faveur des villes des droits de l'homme, un suivi ciblé du rapport de la FRA sur la situation des institutions nationales de défense des droits de l'homme, un rapport sur les défis auxquels la société civile fait face dans

l'UE et une contribution au cadre de l'UE établi pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les travaux de l'agence visant à promouvoir la connaissance et l'utilisation de la Charte des droits fondamentaux de l'UE donneront lieu à l'inclusion d'un chapitre sur l'adoption de la Charte au niveau national dans le rapport sur les droits fondamentaux 2021 et des activités de formation et de sensibilisation axées sur la demande à l'intention des groupes cibles concernés, y compris des experts des gouvernements nationaux, la société civile, des juristes et les INDH. Le développement des relations de l'agence avec les parties prenantes nationales se poursuivra par l'intermédiaire des points focaux parlementaires nationaux, des agents de liaison nationaux et de la plateforme des droits fondamentaux de l'agence, ainsi que par la coopération avec les réseaux des INDH, des organismes de promotion de l'égalité et des institutions de médiation.

D 1.1 – Système d’information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS

Programme stratégique D : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME**
 Domaine d’activité : **Soutenir les systèmes de droits de l’homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2017

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L’Union européenne et ses États membres sont liés par un certain nombre de traités internationaux relatifs aux droits de l’homme et sont évalués par un éventail de mécanismes de suivi des droits de l’homme. Les Nations Unies et le Conseil de l’Europe disposent au total de quelque 60 mécanismes de suivi présentant un intérêt pour l’UE. Certains de ces mécanismes sont des tribunaux, comme la Cour européenne des droits de l’homme, d’autres ont un statut quasi-judiciaire ou assurent un suivi plus général, tels que les organes de traités des Nations Unies. Ces multiples ressources sont regroupées dans un outil appelé le système d’information sur les droits fondamentaux de l’Union européenne (EFRIS). L’EFRIS est développé par la FRA, en coopération étroite avec les Nations Unies et le Conseil de l’Europe, notamment. L’EFRIS, accessible au public depuis 2019, facilite l’accès aux engagements pris par les États membres de l’UE à l’égard des traités relatifs aux droits de l’homme et en donne une vue d’ensemble, y compris des aspects plus spécifiques, tels que l’acceptation des plaintes individuelles. Il offre un accès direct aux évaluations réalisées dans le cadre des mécanismes de suivi et, dans la mesure du possible, permet des comparaisons dans l’ensemble de l’UE (et les pays en voie d’adhésion ayant le statut d’observateur auprès de la FRA). L’EFRIS ne constitue pas une base de données supplémentaire, mais se sert de la technologie pour rassembler les données des sources existantes pour un accès plus aisé et un meilleur aperçu.

Dans sa communication de juillet 2019 sur le renforcement de l’état de droit au sein de l’Union [COM(2019) 343 final], la Commission européenne relève que le mandat de l’agence couvre également l’état de droit et souligne le rôle de l’EFRIS et l’importance de mieux utiliser les sources existantes regroupées par cet outil. L’EFRIS a également été utilisé comme source d’information pour le rapport annuel de la Commission sur l’État de droit.

La FRA développe en permanence l’outil, du point de vue de la convivialité, des fonctionnalités et de la portée. En 2021, l’EFRIS sera élargi afin de couvrir non seulement les sources des Nations Unies et du Conseil de l’Europe, mais aussi les sources de l’Union européenne, en particulier les données de la Cour de justice. Une autre extension possible consiste à inclure des données du mécanisme de contrôle de l’Organisation internationale du travail pour les normes du travail.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir un outil en ligne mis à jour en permanence, qui regroupe les engagements en matière de droits de l’homme et les évaluations du respect de ces obligations.
- Faciliter une utilisation accrue des données internationales existantes en matière de droits de l’homme dans le contexte de l’UE, renforçant ainsi le cadre des droits de l’homme dans l’UE ainsi que la transparence et la sensibilisation. L’EFRIS est pertinent dans plusieurs contextes de l’UE, notamment en ce qui concerne le cycle d’examen de l’état de droit envisagé.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Versions nouvelles de l’outil du point de vue de l’amélioration de la convivialité et des fonctionnalités, ainsi que de l’augmentation du nombre de mécanismes inclus ; ➤ Essai auprès de l’utilisateur pour améliorer l’outil ; ➤ Évaluation des caractéristiques afin de définir les développements ultérieurs les plus nécessaires ; ➤ Présentations et diffusion afin de sensibiliser le public et de recevoir un retour d’information sur les développements ultérieurs ; ➤ Extraits de données et analyse manuelle sous forme de compilations thématiques sur demande ; ➤ Maintenance technique et adaptations liées à la migration prévue des serveurs de la FRA. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Outil en ligne perfectionné, doté d’une pertinence politique accrue, et inclusion de nouvelles sources de données, en particulier de la Cour de justice de l’UE ; ➤ Fonctionnalités spécifiques pour mettre en évidence la pertinence pour les groupes en situation de vulnérabilité, tels que les enfants et les personnes handicapées, et les préoccupations en matière de droits de l’homme liées à la perspective de genre ; ➤ Rapports sur l’essai auprès de l’utilisateur et évaluation ; ➤ Compilations thématiques fondées sur des extraits de l’EFRIS sur demande, y compris pour la contribution de la FRA au rapport de la Commission européenne sur l’État de droit. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parlement européen ➤ Conseil de l’UE ➤ Commission européenne ➤ États membres ➤ Nations Unies et Conseil de l’Europe ➤ Institutions nationales de défense des droits de l’homme et entités similaires, universités, société civile et médias |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|--|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 1.20 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | - | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | | 15, 000 | - | - |
| <i>END</i> | 0.10 | <i>Communications et événements</i> | | 115, 000 | - | 50, 000 |
| Total | 1.30 | Total | | 130, 000 | - | 50, 000 |

D 1.2 – Coopération avec les États membres, les organismes de défense des droits de l’homme et de promotion de l’égalité au niveau national

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Programme stratégique D : SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME Domaine d’activité : Soutenir les systèmes de droits de l’homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2018 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Le rôle de la FRA comme agence de l’UE requiert une coopération étroite avec les États membres. Le règlement portant création de la FRA précise ce point en indiquant qu’«[a]ux fins de l’exécution de ses tâches, l’agence coopère avec [...] les organisations gouvernementales et les organes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres, y compris les institutions nationales de défense des droits de l’homme» [article 8, paragraphe 2, point a)]. Les évaluations externes de la FRA ont souligné l’importance d’un engagement accru au niveau national, et la FRA a renforcé ces activités en conséquence. Ce projet se compose de quatre grands axes de travail, qui se maintiendront en 2021 :

1. La coopération et les consultations avec des fonctionnaires désignés par les gouvernements, appelés « agents de liaison nationaux » (article 8, paragraphe 1, du règlement portant création de la FRA), afin de fournir à l’agence les contributions des autorités nationales à ses travaux. Les échanges réguliers avec les agents de liaison nationaux aident la FRA à incorporer ses conclusions dans les travaux des ministères et des organismes publics compétents.
2. Coopération avec les organismes de défense des droits de l’homme et de promotion de l’égalité au niveau national et leurs organisations faitières, le réseau européen des institutions nationales des droits de l’homme (REINDH), le réseau européen des organismes de promotion de l’égalité (Equinet) et l’Institut international de l’ombudsman (IIO), en concertation avec le Conseil de l’Europe, les Nations Unies et le BIDDH en tant que partenaires.
3. La coopération avec les points focaux parlementaires nationaux, afin de renforcer également les échanges et l’interaction avec les parlements, comme garants essentiels des droits fondamentaux au niveau national.
4. La coopération avec les villes des droits de l’homme — les villes qui se sont explicitement engagées à promouvoir et à protéger les droits de l’homme, à soutenir une solide base de droits également au niveau sous-national. La coopération est également maintenue avec le Conseil de l’Europe, le Bureau des droits de l’homme des Nations unies, l’UNESCO, d’autres organisations et les réseaux de villes existants.

Dans le cadre de ce projet, l’agence – s’appuyant sur sa coopération bien établie avec les acteurs nationaux des droits de l’homme – aidera également la Commission européenne à encourager les débats nationaux sur les questions soulevées dans ses rapports annuels sur l’État de droit. Dans les quatre domaines, l’égalité entre les hommes et les femmes, les droits des personnes handicapées et les droits de l’enfant sont les volets les plus pertinents, qui sont renforcés dans le cadre de ce projet, en ce qui concerne notamment les organismes de promotion de l’égalité ayant des mandats multiples dans ce domaine.

OBJECTIFS DU PROJET

- Sensibilisation au niveau national afin de d’orienter les travaux de l’Agence sur les réalités du terrain.
- Consultations et échanges étroits avec les gouvernements, les parlements, les organes statutaires dotés d’un mandat en matière de droits de l’homme et d’égalité et les villes des droits de l’homme, afin d’encourager la pleine utilisation des conclusions et des conseils de la FRA au niveau national.
- Promotion des institutions nationales de défense des droits de l’homme (INDH), conformément à l’objectif 16 du Programme 2030.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 2, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération et communication régulières avec les ALN ; ➤ Échange d’informations avec les parlements nationaux et présentations à ces derniers ; ➤ Coopération régulière avec les INDH, les organismes de promotion de l’égalité et les institutions de médiation, ainsi qu’avec leurs réseaux, en vue de : 1) fournir à ces organismes un soutien stratégique à l’échelle de l’UE sur la base des conclusions du rapport 2020 de la FRA sur les INDH ; 2) renforcer les capacités d’utilisation de la Charte de l’UE au niveau national ; ➤ Collecte d’informations sur les composantes de l’infrastructure nationale des droits de l’homme, notamment en actualisant les informations sur les INDH et, éventuellement, sur les organismes de promotion de l’égalité ; ➤ Soutien aux villes des droits de l’homme en Europe par l’élaboration d’un cadre d’engagement ; ➤ Coopération et échanges de vues sur la situation des organismes compétents en matière de droits de l’homme / d’égalité et des villes des droits de l’homme avec des organisations intergouvernementales, des institutions et organes de l’UE (en particulier le Comité des régions dans le cas des villes) ; ➤ Coopération éventuelle en matière de formation avec l’Académie des INDH du REINDH-BIDDH et avec le Centre international pour la promotion des droits de l’homme de | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Deux réunions avec les ALN (à Vienne ou virtuelles), dont l’une avec un groupe d’experts thématique, comptes rendus des réunions avec les ALN et le groupe d’experts ; ➤ Réunion de coordination avec le REINDH et Equinet et éventuellement avec l’IIO ; ➤ Un document Focus sur les composantes de l’infrastructure nationale des droits de l’homme ; ➤ Communication en ligne des informations les plus récentes sur la situation des INDH sur la base du rapport 2020 de la FRA sur les INDH ; ➤ Document sur un « cadre d’engagements » pour les villes des droits de l’homme dans l’UE et réunion d’évaluation par les pairs lors du Forum des droits fondamentaux 2021 ; ➤ (Jusqu’à cinq) dialogues avec les parties prenantes nationales, en coopération avec la Commission européenne, sur son rapport annuel sur l’État de droit (nombre dépendant de l’intérêt des États membres) ; ➤ Présentations ciblées au niveau national, y compris, de la part du directeur, des visites dans les pays et la participation à des événements organisés par les INDH, les organismes de promotion de l’égalité, les institutions de médiation et leurs réseaux. |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| l'UNESCO aux niveaux local et régional ; ➤ Aider la Commission européenne à encourager les débats nationaux sur les questions soulevées dans ses rapports annuels sur l'État de droit. | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | ➤ États membres (gouvernements, parlements) ➤ Organismes publics compétents en matière de droits de l'homme et/ou d'égalité ➤ Autorités locales |

| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.60 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | - | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | 140, 000 | - | 90, 000 |
| <i>END</i> | 1.10 | <i>Communications et événements</i> | 10, 000 | - | - |
| Total | 3.70 | Total | 150, 000 | - | 90, 000 |

D 1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile

Programme stratégique D : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

Domaine d'activité: **Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ
1

Date de début :
01/01/2018

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La FRA interagit avec les organisations de la société civile par l'intermédiaire de sa « plateforme des droits fondamentaux ». Le règlement portant création de la FRA dispose que la FRA « coopère étroitement avec des organisations non gouvernementales et [...] la société civile » et « établit un réseau de coopération («plate-forme des droits fondamentaux») » (article 10, paragraphe 1). Cette plateforme rassemble plus de 750 organisations, depuis la base jusqu'au niveau international, et des organisations non gouvernementales, des syndicats, des organisations d'employeurs, des organisations sociales et professionnelles aux organisations confessionnelles et non confessionnelles et aux universités. Il s'agit par conséquent d'une enceinte principale de la participation et de l'échange avec une grande variété d'acteurs de la société civile et entre ceux-ci.

La plateforme des droits fondamentaux dialogue avec l'agence de plusieurs manières, en formulant notamment des suggestions à l'intention du conseil d'administration sur les programmes de travail et sur le rapport sur les droits fondamentaux (article 10 , paragraphe 4). Les organisations de la plateforme contribuent également aux projets de la FRA, répondent aux consultations thématiques, y compris la consultation annuelle de la FRA sur les enjeux liés à l'espace civique, et coopèrent à la sensibilisation et à la diffusion des conclusions de la FRA. Par l'intermédiaire de la plateforme et d'autres activités, la FRA vise également à soutenir les organisations de la société civile en tant que défenseurs des droits de l'homme et, à cette fin, l'agence rend compte chaque année des défis auxquels font face ces organisations. Dans ses travaux avec la plateforme, la FRA accorde une attention particulière aux thèmes de l'égalité entre les hommes et les femmes, des droits des personnes handicapées et des droits de l'enfant. Les organisations de la société civile jouent un rôle capital pour la réalisation de divers objectifs de développement durable (ODD), dont l'agence souhaite soutenir la mise en œuvre. Par exemple, l'indicateur ODD 16.10.1 concernant les attaques violentes contre les défenseurs des droits de l'homme revêt une importance directe pour la collecte de données de l'agence sur l'espace civique.

Avec une mission explicite de coopérer avec la plateforme des droits fondamentaux, le travail de l'agence est éclairé par la contribution de la société civile, et son action soutient la société civile. Ce projet est par conséquent lié à tous les aspects des travaux de l'agence.

OBJECTIFS DU PROJET

- Maintenir la plateforme des droits fondamentaux en tant qu'enceinte principale de la participation et de l'échange avec une grande variété d'acteurs de la société civile et entre ceux-ci, afin de tirer parti de leurs connaissances et de leurs idées dans tous les domaines de travail de l'agence.
- Permettre à la société civile de contribuer à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, notamment par la collecte de données et en faisant mieux connaître les conclusions de l'agence relatives aux enjeux liés à l'espace civique.
- Faciliter le dialogue entre la société civile et les décideurs politiques en ce qui concerne les droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- Gestion et développement de la plateforme des droits fondamentaux – permettre l'échange d'informations et la mise en commun des connaissances entre les organisations de la société civile ;
- Consultation de la plateforme sur les questions liées aux travaux de l'Agence, y compris son programme de travail et son rapport sur les droits fondamentaux, consultations annuelles sur les enjeux liés à l'espace civique et coopération entre la plateforme et la FRA.
- Soutien à la contribution de la société civile aux projets de la FRA
- Collecte de données au moyen de la recherche FRANET et consultation de la plateforme pour mettre à jour les conclusions de la FRA sur les défis que doit relever la société civile (en mettant éventuellement l'accent sur les femmes et les défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement), en consultation avec les organisations européennes et internationales compétentes et les OSC.
- Coopération et échanges sur la situation de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme avec les organisations intergouvernementales et les institutions et organes de l'UE (en particulier le CESE) ;
- Détermination des besoins de soutien parmi les organisations de la plateforme et, sur cette base, facilitation du soutien nécessaire et du renforcement des capacités, y compris des webinaires.

PRODUITS

- Rapport sur les défis auxquels fait face la société civile ;
- Réunion avec les organisations faitières de la plateforme (à Bruxelles) ;
- Deux réunions (y compris en ligne) avec des organisations nationales de la plateforme (dans les pays assurant la présidence de l'UE) ;
- Au moins trois réunions thématiques/webinaires avec des participants d'organisations de la société civile concernées par le thème ;
- Résumés analysant les résultats des consultations avec la plateforme – à usage interne et/ou externe en fonction du sujet.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Organisations de la société civile
- Commission européenne
- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- États membres
- Médias
- Universités

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

Ressources humaines

Ressources financières

1^{ère} priorité

2^e priorité

3^e priorité

| | | | | | |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|-----------------|---|---------|
| | | Recherche et données | 91, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 1.45 | Assistance technique et renforcement des capacités | | - | - |
| Agents contractuels | 0.50 | Coopération institutionnelle et réseaux | 46, 000 | - | 30, 000 |
| END | 0.10 | Communications et événements | 10, 000 | - | - |
| Total | 2.05 | Total | 147, 000 | - | 30, 000 |

D 1.4 – Fourniture de conseils et d’expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l’UE

Programme stratégique D : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME**

Domaine d’activité : **Soutenir les systèmes de droits de l’homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ
1

Date de début :
01/01/2018

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

L’agence coopère étroitement avec les institutions et agences de l’UE et les autres organes et organismes à l’échelle de l’UE et internationale qui sont les principaux bénéficiaires des données et des avis fondés sur des données factuelles et sur l’expertise de la FRA. Les échanges réguliers avec les acteurs à l’échelle de l’UE et internationale aident la FRA à définir, à élaborer et à coordonner ses priorités pour garantir la pertinence stratégique et l’opportunité de ses travaux, ainsi que leur complémentarité avec les travaux d’autres institutions et organismes et la meilleure utilisation possible des synergies existantes. La coopération et la consultation avec les partenaires concernés sont un élément essentiel de tous les projets de l’agence, tout au long de leur cycle de vie. En outre, l’agence mène des activités de coopération qui touchent à tous ses travaux thématiques, sous la forme de réunions de coordination, de groupes de travail ad hoc ou de séminaires d’experts de l’UE.

Cela concerne la coopération avec les institutions et les organes suivants à l’échelle de l’UE et au niveau international : Parlement européen, Conseil de l’UE, Commission européenne, agences de l’UE, en particulier les agences chargées de la justice et des affaires intérieures, Comité des régions, Comité économique et social européen, organisations intergouvernementales, y compris le Conseil de l’Europe, les Nations Unies et l’OSCE, notamment le BIDDH. La coopération avec les Nations Unies comprend la promotion de la mise en œuvre et du suivi des dimensions relatives aux droits de l’homme des objectifs de développement durable (ODD) à l’horizon 2030.

En 2021, une partie spécifique des conseils et de l’expertise destinés aux institutions de l’UE concernera les entreprises et les droits de l’homme, contribuant ainsi au « pacte vert » de l’UE. Avec l’adoption en 2020 du règlement établissant une taxinomie de l’UE (2020/852), l’agence est devenue membre de la plateforme sur la finance durable, un groupe d’experts de l’UE constitué pour conseiller l’UE sur les critères et les normes définissant les éléments constitutifs des investissements « verts ». Les processus nécessiteront une contribution substantielle de la FRA, s’appuyant sur l’expertise de l’agence ainsi que sur son engagement dans le domaine des entreprises et des droits de l’homme au fil des ans. Le cadre de durabilité établi par le règlement sur la taxinomie fait clairement référence au droit international relatif aux droits de l’homme (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme, conventions applicables de l’OIT et principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l’homme).

OBJECTIFS DU PROJET

- Aider l’UE et ses États membres dans leur prise de décisions en fournissant des données, des avis fondés sur des données factuelles et des avis concernant des questions thématiques.
- Favoriser une synergie et une coordination avec les organisations intergouvernementales.
- Diffuser des exemples de bonnes pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- Fourniture en temps utile d’une assistance fondée sur des données probantes et d’une expertise aux parties prenantes institutionnelles de l’Agence au niveau international et de l’UE.
- Réunions avec des institutions, des organes et des agences au niveau international et de l’UE afin de coordonner des activités et réaliser des synergies.
- Consultation des parties prenantes pertinentes pour un retour d’information sur l’utilité et l’incidence des travaux de l’agence.
- Présentations au sein d’enceintes internationales et de l’UE pour sensibiliser aux travaux et aux conclusions de la FRA, et partager les pratiques prometteuses.
- Coopération, coordination et communication entre la FRA et des organisations internationales, notamment le Conseil de l’Europe, les Nations Unies et l’OSCE, en particulier le BIDDH, sur les travaux de la FRA et des questions transversales telles que les ODD ;
- Participation à la plateforme sur la finance durable en vertu du règlement établissant une taxinomie de l’UE

PRODUITS

- Contributions de la FRA aux discussions législatives et politiques au sein du Parlement européen, du Conseil de l’Union européenne et de la Commission européenne ;
- Contributions thématiques, fondées sur des extraits de données de la FRA accessibles au public, aux mécanismes internationaux de suivi de la situation des droits de l’homme (Conseil de l’Europe, Nations Unies) ;
- Références à l’agence et à ses conclusions dans les documents d’orientation pertinents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission ;
- Retours d’information opportuns par l’UE et les parties prenantes internationales concernant le programme et les résultats de la FRA.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions de l’UE
- Comité des régions et Comité économique et social européen (CESE)
- Agences et organes de l’UE
- Organisations intergouvernementales

| (2020/852). | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.95 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 1.25 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | 80, 000 | - | 30, 000 |
| <i>END</i> | 0.29 | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 4.49 | Total | 80, 000 | - | 30, 000 |

D 1.5 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Programme stratégique D : SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME Domaine d'activité: Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | PRIORITÉ 1 | Date de début : 01/01/2019 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La Charte est essentielle en tant que « déclaration des droits » de l'UE. Les travaux de la FRA sur la Charte sont conformes au règlement portant création de la FRA, qui fait référence à la Charte comme cadre principal (considérants 2 et 9). Dans ses conclusions de 2019 sur la Charte des droits fondamentaux, le Conseil a dressé le bilan des progrès accomplis au cours de la première décennie depuis que la Charte est devenue juridiquement contraignante à la fin 2009 et a invité les acteurs nationaux à utiliser la Charte plus souvent et de meilleure façon. Le Conseil a également invité l'agence à collaborer avec les États membres, à échanger les bonnes pratiques et à mettre au point des outils et des méthodes en rapport avec la Charte. La FRA a élaboré un manuel sur l'applicabilité de la Charte au niveau national, 28 « fiches pays » relatives à l'application de la Charte, et continue de renforcer son outil en ligne pour la jurisprudence et la législation : la Charterpedia. À l'occasion du 10^e anniversaire de la Charte, l'Agence a élaboré une gamme supplémentaire de produits et d'activités visant à promouvoir son utilisation, y compris une « Charter box » avec différents produits de la FRA. L'agence a également mené des activités de formation, en coopération avec les INDH et les organismes de promotion de l'égalité ainsi que leurs réseaux, le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), mais aussi le Parlement européen et le Conseil de l'UE. D'ici la fin 2020, la Commission devrait adopter une nouvelle stratégie pour la mise en œuvre de la Charte.

Les travaux sur la Charte se déroulent en étroite coopération avec les institutions de l'UE, en particulier avec la Commission européenne et d'autres parties prenantes concernées. Conformément à l'objectif stratégique de l'agence visant à renforcer les capacités des acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme, la FRA offre son appui et son expertise pour promouvoir l'utilisation de la Charte à l'échelle nationale. Ce faisant, l'agence s'appuie sur ses propres collectes et analyses de données concernant les lacunes dans l'application de la Charte au niveau national. Depuis 2013, les rapports annuels de l'agence sur les droits fondamentaux contiennent un chapitre consacré à la Charte. Ce chapitre, de même que Charterpedia de la FRA, est devenu un document de référence essentiel pour d'autres acteurs et constitue une base factuelle importante pour le rapport annuel de la Commission européenne sur la Charte et les conclusions du Conseil sur la Charte.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de la Charte de la Commission européenne dans le cadre du mandat de la FRA ;
- Aider l'UE et ses États membres à respecter les obligations juridiques découlant de la Charte, en fournissant notamment des analyses, des orientations et des outils destinés aux praticiens.
- Promouvoir la Charte et son utilisation au niveau national, par le renforcement des capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme ainsi que des organismes de promotion de l'égalité et des publics cibles concernés (juristes) en ce qui concerne l'application de la Charte.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération continue avec les institutions de l'UE et les États membres pour promouvoir l'utilisation de la Charte ; ➤ Renforcement des capacités au sujet de la Charte en offrant une expertise aux institutions et réseaux pertinents, y compris les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité, via l'expertise, le matériel de formation et les outils électroniques sur la Charte. ➤ Selon les demandes, des activités de formation supplémentaires seront menées. Lors de la mise au point d'outils de formation, la FRA associera, le cas échéant, des organisations telles que le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), le Conseil des barreaux européens (CCBE) et d'autres organisations ; ➤ Contribution aux événements organisés par la présidence de l'UE et la Commission européenne sur le thème de la Charte ; ➤ Promotion continue des produits de la FRA relatifs à la Charte (manuel, Charterpedia, fiches nationales, outil d'orientation électronique de la Charte, etc.) ; ➤ Collecte et analyse des données sur l'utilisation de la Charte en vue du rapport sur les droits fondamentaux de l'agence. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un chapitre sur la Charte dans le rapport annuel de la FRA sur les droits fondamentaux, soulignant la pertinence de la Charte pour différents domaines ; ➤ Élaboration de l'outil d'orientation électronique de la Charte en tant qu'outil autonome sur la plateforme d'apprentissage en ligne de la FRA, y compris la traduction (en fonction des disponibilités budgétaires) ; ➤ Mises à jour et améliorations de Charterpedia ; ➤ Élaboration de matériel de formation destiné aux multiplicateurs (p. ex. études de cas et présentations), à télécharger en ligne ; ➤ Ateliers de renforcement des capacités et autres événements sur la Charte en coopération avec les multiplicateurs et les parties prenantes, dont un avec le REINDH ; ➤ Poursuite de la traduction et de l'impression des documents relatifs à la Charte et diffusion proactive. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions, organes et agences de l'UE ➤ États membres de l'UE ➤ Organes statutaires compétents en matière de droits de l'homme et/ou d'égalité ➤ Organisations de la société civile et universités |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|------|----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | 77, 000 | - | - |
| Agents temporaires | 2.65 | Assistance technique et renforcement des capacités | 40, 000 | - | - |

| | | | | | |
|---------------------|-------------|-----------------------------------------|-----------------|---|---------|
| Agents contractuels | 0.10 | Coopération institutionnelle et réseaux | 5, 000 | - | - |
| END | 0.20 | Communications et événements | 10, 000 | - | 50, 000 |
| Total | 2.95 | Total | 132, 000 | - | 50, 000 |

D 1.6 – Participation au dispositif de l’UE requis par l’article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Programme stratégique D : SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME Domaine d’activité: Soutenir les systèmes de droits de l’homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | PRIORITÉ 1 | Début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Outre l’ensemble de ses États membres (ainsi que l’Albanie, la Macédoine du Nord et la Serbie), l’UE est elle-même partie (depuis 2010) à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Toutes les parties à la CDPH sont tenues de désigner un dispositif, y compris des « mécanismes indépendants [...] de promotion, de protection et de suivi de l’application » (article 33, paragraphe 2). Le dispositif de l’UE se compose du Parlement européen, du Bureau du Médiateur européen, du Forum européen des personnes handicapées et de la FRA (Conseil de l’Union européenne, version révisée du dispositif requis à l’échelle de l’UE par l’article 33, paragraphe 2, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, 6170/17, 9 février 2017). Le dispositif coopère avec la Commission, point focal de l’UE pour la mise en œuvre de la CDPH, et coordonne ses activités avec les travaux de celle-ci. La FRA est également observateur au sein du groupe de travail du REINDH sur la CDPH, qui réunit des institutions nationales de défense des droits de l’homme qui sont membres de leur dispositif national de suivi de la CDPH.

L’agence exerce un double mandat au sein du dispositif de l’UE. Dans le domaine de la promotion, il est indiqué dans le document du Conseil susmentionné contenant la révision du dispositif que « [l’]Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne peut sensibiliser le grand public à la convention conformément au règlement (CE) n° 168/2007 et à son cadre pluriannuel. En particulier, elle peut aborder la question du handicap dans le cadre du domaine d’action thématique de la lutte contre la discrimination, mais peut aussi l’envisager dans le cadre d’autres domaines thématiques, en adoptant une approche transversale ». S’agissant du suivi, ledit document précise que l’agence « collecte et analyse des données en toute indépendance, dans les limites fixées par son mandat. Dans le cadre du dispositif, sa principale tâche consistera à fournir ces données de manière indépendante. Dans ce contexte, l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne met également au point des indicateurs et des critères de référence à l’appui du processus de suivi. » Les parties au dispositif coopèrent par l’intermédiaire d’un programme de travail annuel et de réunions régulières, dont une avec les dispositifs équivalents des États membres de l’UE. Conformément au mandat décrit ci-dessus, l’agence continue de promouvoir et de suivre l’application de la CDPH. À la lumière de la stratégie de l’UE en faveur des personnes handicapées après 2020 et du deuxième examen de l’application de la CDPH au sein de l’UE réalisé par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, l’agence organisera une réunion d’experts en 2021, à laquelle participeront entre autres des organisations de personnes handicapées, en vue de discuter des nouvelles activités menées par la FRA dans le domaine des droits des personnes handicapées.

La FRA contribue en outre à la promotion de la CDPH en intégrant la question du handicap dans d’autres domaines thématiques de son travail, en abordant les droits des personnes handicapées à titre d’élément spécifique de ses activités de sensibilisation, et en prenant des mesures visant à garantir à ces personnes l’accessibilité de ses processus internes, y compris de ses événements et de ses documents d’information et de communication. Des efforts sont également déployés afin d’intégrer la question du handicap dans les analyses de données issues des enquêtes de l’agence. Ces données peuvent être ventilées en fonction du genre et de l’âge, ce qui contribue également à lutter contre la discrimination multiple/intersectionnelle.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer au dispositif de l’UE requis en vertu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, notamment pour remplir le rôle que joue la FRA dans la promotion et le suivi de son application. Le projet est étroitement lié au travail de l’agence en rapport avec les institutions nationales de défense des droits de l’homme, les organismes de promotion de l’égalité, la Charte des droits fondamentaux (article 26) et les organisations de la société civile. Ce projet permet à la FRA de bénéficier d’un soutien aux fins de l’intégration des droits des personnes handicapées dans chacune de ses activités telles que la recherche, la communication, l’assistance technique et le renforcement des capacités.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Participation aux activités du dispositif, y compris de recherche en vue de l’élaboration de rapports à l’attention du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies et de suivi des recommandations que ce comité adresse à l’UE à l’égard de l’application de la convention, ainsi qu’aux activités destinées à promouvoir cette dernière, telles que les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des organes et des agences de l’UE et de ses États membres Contributions à d’autres projets de l’agence afin de veiller à ce que les personnes handicapées et leurs préoccupations soient prises en compte dans la collecte de données et les autres activités de la FRA ; Travaux préparatoires relatifs à la mise en place de nouveaux projets de recherche éventuels visant à garantir l’association de la FRA à la collecte et à l’analyse des données en toute indépendance. | <ul style="list-style-type: none"> Un événement de consultation sur les nouvelles activités de recherche et de renforcement des capacités de l’agence à la lumière de la nouvelle stratégie de l’UE en faveur des personnes handicapées ; Jusqu’à deux projets de document à l’appui des cadres nationaux dans leurs travaux (sur les pratiques prometteuses des cadres nationaux et les indicateurs) ; Commentaires sur la mise en œuvre par l’UE de la CDPH (« liste de questions ») à partager avec le Comité de la CDPH ; Résultats succincts, conformément à l’accord figurant dans le Cadre de l’UE concernant la CDPH. |
| <h3>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</h3> <ul style="list-style-type: none"> Nations unies (Comité de la CDPH, rapporteur spécial des Nations Unies) Commission européenne Parlement européen Conseil de l’UE États membres Organisations de la société civile | |

| | | ➤ Personnes handicapées (y compris les organisations de personnes handicapées) | | | |
|-------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.35 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.75 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | 20, 000 | - | - |
| <i>END</i> | 0.10 | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 1.20 | Total | 20, 000 | - | - |

D 1.7 - Assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'UE à la Charte de l'UE

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Programme stratégique D : SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | PRIORITÉ 3 | Date de début : 01/01/2021 | STATUT : NOUVEAU | TYPE : pluriannuel |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------------|

PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les fonds de l'UE consacrent des sommes importantes à des questions telles que la cohésion, le développement régional, la sécurité et la migration. Un règlement portant dispositions communes (RPDC) pour le budget de l'UE 2021-2027 [COM(2018) 375 final], en attente d'adoption, définit les « conditions favorisantes » qui doivent être remplies tout au long de la période de mise en œuvre. Les États membres sont tenus d'envoyer à la Commission des demandes de paiement pour les projets financés par l'UE. Deux des quatre ensembles de conditions favorisantes horizontales (article 11, paragraphe 1, de la proposition de RPDC, détaillé à l'annexe III) portent sur le respect de la Charte des droits fondamentaux et de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (les deux autres concernent les marchés publics et les aides d'État). Par conséquent, le respect des droits fondamentaux devrait jouer un rôle important. Le projet de règlement désigne les organisations de la société civile et les « organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, les droits fondamentaux, les droits des personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination » en tant que partenaires potentiels et participants au suivi du décaissement des fonds (article 6 ; voir également article 34 sur la composition).

Les années précédentes, la Commission européenne a invité l'agence à contribuer à la formation dispensée aux autorités nationales de gestion des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). L'agence a élaboré et piloté, avec des fonctionnaires de la Commission européenne, des modules de formation pour le suivi des « conditions ex ante » de la période des Fonds ESI précédente concernant les droits fondamentaux et l'inclusion des Roms, notamment en matière de non-discrimination. Ces formations ont été assurées en 2016 et en 2017. Le nouveau projet se fondera sur l'expérience acquise dans le cadre de cet exercice et sur la coopération étroite avec la Commission européenne et avec les organismes indépendants compétents en matière de droits de l'homme, tels que les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les autorités publiques. Le projet s'appuiera sur la vaste expertise et l'expérience de l'agence en matière d'égalité, d'intégration des Roms, de droits des personnes handicapées et de la Charte.

La valeur ajoutée de la FRA réside dans son expertise dans le domaine des droits fondamentaux et de son expérience en matière d'assistance technique connexe. L'agence entretient également une coopération étroite avec les organismes légaux de défense des droits de l'homme et leurs réseaux, et a élaboré des outils pour faciliter le partage transnational d'expériences sur le développement d'indicateurs dans des domaines pertinents. Le projet est étroitement lié au travail de l'agence concernant les institutions nationales de défense des droits de l'homme et la société civile, ainsi qu'à ses outils et ses activités de renforcement des capacités en rapport avec la Charte des droits fondamentaux et dans les domaines thématiques pertinents (Roms, handicap, égalité). Grâce au projet, l'agence bénéficie d'un soutien dans le cadre de sa coopération avec « les organisations gouvernementales et les organes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres » [article 8, paragraphe 2, point a), du règlement portant création de la FRA].

La contribution de la FRA interviendra à un stade précoce de l'application des conditions favorisantes, contribuant ainsi à renforcer la capacité des acteurs nationaux à remplir les exigences du règlement grâce à une approche fondée sur les droits. En 2021, la portée de ce projet sera limitée à des interventions à petite échelle, comme indiqué dans les activités ci-dessous, et pourra être élargie dans les années à venir. L'orientation des travaux et les pays de l'UE visés seront convenus avec la Commission européenne et les autorités nationales compétentes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique aux « organismes de défense des droits fondamentaux » tels que les organismes nationaux légaux de défense des droits de l'homme et/ou de promotion de l'égalité, afin de soutenir leur capacité à participer efficacement aux partenariats et aux comités de suivi lorsqu'il est question de respect des droits fondamentaux ;
- Soutenir une exécution des fonds de l'UE respectueuse des droits.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 2, 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conception de modules de formation ; ➤ Formation d'une sélection de membres du personnel des organismes légaux de défense des droits de l'homme dans un nombre limité (3-4) d'États membres ; ➤ Facilitation du partage transnational d'expériences ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test des modules de formation ; ➤ Réussite de la formation de la sélection de membres du personnel des organismes légaux de défense des droits de l'homme ; ➤ Documentation des pratiques sur les aspects liés aux droits fondamentaux dans le cadre du suivi des fonds de l'UE |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions de l'Union européenne ; ➤ États membres de l'UE (autorités de gestion des fonds de l'UE) ; ➤ Organes légaux disposant d'un mandat en matière de droits de l'homme et/ou d'égalité ; |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 0.80 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | 60, 000 |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.25 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | 40, 000 |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | 1.05 | Total | - | - | 100, 000 |

D 1.8 - Organes de l'agence

Programme stratégique D : **SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

Domaine d'activité: **Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2007

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette activité concerne les relations avec et entre les différents organes de l'agence. Elle inclut l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), du conseil de direction et du comité scientifique (CS,) ainsi que l'organisation des réunions de membres du CA dans le cadre des groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés au CA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Organisation harmonieuse des activités du conseil d'administration, du conseil de direction et du comité scientifique ;
- Soutien au conseil d'administration et au conseil de direction dans l'accomplissement de ses missions statutaires en tant qu'organes de planification et de surveillance ;
- Soutien au comité de surveillance dans l'accomplissement de ses missions statutaires en tant que garant de la qualité scientifique de l'agence.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

ACTIVITÉS

- Organisation des réunions du conseil d'administration et du conseil de direction ;
- Organisation de réunions du comité scientifique ;
- Communication continue avec les organes ;
- Suivi des décisions du CA et des avis du comité scientifique ;
- Traduction des documents du CA ;

PRODUITS

- Organisation des réunions du CA (2) ;
- Organisation des réunions du conseil de direction (4) ;
- Organisation des réunions du comité scientifique (4) ;
- Décisions du CA ;
- Avis du CS

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Parties prenantes internes, membres du conseil d'administration et membres du comité scientifique de la FRA

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|---------------------|-------------|----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Recherche et données | - | - | - |
| Agents temporaires | 1.60 | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | - |
| Agents contractuels | 0.50 | Coopération institutionnelle et réseaux | 210, 000 | - | 90, 000 |
| END | - | Communications et événements | - | - | - |
| Total | 2.10 | Total | 210, 000 | - | 90, 000 |

Programme stratégique E

COMMUNICATION DES DROITS

Domaine d'activité: Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel

Dans ce domaine d'activité, la FRA mettra en œuvre des projets couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel. L'agence utilise les ressources et les synergies de différentes unités afin d'adopter une approche intégrée et globale en matière d'activités de communication. La communication efficace sur les droits fondamentaux visant à promouvoir les valeurs et les libertés des sociétés d'aujourd'hui dans l'Union européenne restera au cœur des travaux de l'agence en 2021. Dans ses activités de communication, la FRA accordera une attention particulière à une représentation adéquate des questions et sujets liés au genre, aux droits de l'enfant et aux personnes handicapées. L'application systématique de ses « 10 clés pour communiquer efficacement sur les droits de l'homme » lui permettra de renforcer son aptitude à communiquer de manière intelligente pour maximiser l'effet de ses conclusions, y compris de ses recommandations. À cet effet, elle s'appuiera sur ses principales publications qui rendent compte de la situation des droits fondamentaux dans l'UE et dans ses États membres, notamment sur son Rapport annuel sur les droits fondamentaux. Le rapport couvrira les évolutions en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne et dans les États membres entre janvier et décembre 2020 dans les domaines couverts par le cadre pluriannuel de l'agence. Chaque chapitre se terminera par des avis pertinents pour la politique et fondés sur les éléments de preuve identifiés et analysés dans le rapport. La FRA redoublera d'efforts afin de créer un espace de dialogue sûr et ouvert, propice au dialogue avec les principaux acteurs concernés pour relever les défis urgents en matière de droits fondamentaux. En 2021, l'agence organisera son troisième Forum des droits fondamentaux à Vienne (Autriche), dont les préparatifs débiteront en 2020. Le Forum des droits fondamentaux d'abord organisé par la FRA en 2016 puis en 2018 offre une occasion unique à la société civile, aux décideurs politiques et aux experts de toute l'Union européenne de débattre des défis croissants en matière de droits humains. C'est aussi un espace qui se prête à l'échange de connaissances et de pratiques prometteuses, ainsi qu'à la création de nouveaux partenariats entre diverses parties prenantes, notamment des jeunes et des professionnels actifs dans d'autres domaines que les droits de l'homme.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2021 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels se poursuivant en 2021

- Rapports annuels
- Renforcer la sensibilisation et promouvoir les droits fondamentaux
- Production et diffusion des réalisations de la FRA
- Forum des droits fondamentaux 2021

Nouveaux projets en 2021

- Aucun nouveau projet ne sera mené en 2021 compte tenu de la mise en œuvre complète du Forum des droits fondamentaux.

Résultats escomptés

Afin de maximiser l'impact de ses travaux grâce à une communication intelligente, l'agence s'appuiera sur l'expertise acquise via son réseau d'experts en communication sur les droits de l'homme, pour que la présentation de ses conclusions corresponde aux expériences des citoyens, de façon à renforcer la mobilisation en faveur des droits de l'homme, y compris chez les jeunes. L'agence continue également à participer activement au réseau des agences de l'UE et en particulier des agences JAI dans le domaine de la communication. L'agence assurera de manière plus systématique la promotion des conclusions de ses enquêtes sur la perception par le grand public des droits fondamentaux, ainsi que des personnes LGBTI, des Roms et des autres minorités vivant dans l'UE, par l'intermédiaire

de ses canaux en ligne, en utilisant des documents audiovisuels tels que des podcasts et des vidéos. En outre, la FRA intensifiera ses communications sur l'utilisation de l'automatisation dans les processus décisionnels qui entraînent ou exacerbent les discriminations, ainsi que sur les questions liées aux droits fondamentaux qui en découlent, en se fondant sur le rapport 2020 présenté par l'agence. Pour ce dernier, l'agence coopérera avec eu-LISA dans la diffusion et le partage des résultats de recherche pertinents pour les systèmes informatiques de l'UE et la mise en œuvre des technologies liées à l'IA.

E 1.1 – Rapports annuels

Programme stratégique E : **COMMUNICATION SUR LES DROITS**
 Domaine d'activité : **Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2020

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le Rapport sur les droits fondamentaux est le rapport annuel de l'agence sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE et ses États membres. Le rapport fournit une vue d'ensemble de la situation des droits fondamentaux dans l'UE, couvrant tous les domaines envisagés par le cadre pluriannuel. Il s'assortit d'un rapport d'activité. Le Rapport sur les droits fondamentaux, qui comporte une section « Focus » axée sur une question particulièrement intéressante au regard des priorités stratégiques dans l'UE, recense les tendances au fil du temps et présente des pratiques prometteuses pertinentes. En outre, le rapport sur les droits fondamentaux comporte un chapitre spécifique sur les enfants et la satisfaction de leurs droits, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH). Le cas échéant, il présente des données ventilées par sexe et souligne la dimension de genre. Le Parlement européen utilise également ses conclusions générales dans son rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Le rapport sur les droits fondamentaux est mentionné dans les conclusions du Conseil pertinentes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recenser et analyser les principales tendances dans le domaine des droits fondamentaux ;
- Assister l'UE et ses États membres dans la prise de décisions en fournissant des conclusions fondées sur des faits probants ;
- Recenser et diffuser des exemples de bonnes pratiques ;
- Renforcer la sensibilisation dans le domaine des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte de données, analyse et rédaction ; ➤ Production, traduction et diffusion ; ➤ Activités de communication ciblées au niveau de l'UE et au niveau national ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les droits fondamentaux ; ➤ Rapport de synthèse avec avis dans toutes les langues de l'UE ; ➤ Infographies par chapitre ; ➤ Composante en ligne de la publication ; ➤ 2 à 3 événements nationaux ; ➤ Rapport d'activité annuel |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions, organes et agences de l'UE ; ➤ Ministères nationaux ; ➤ Parlements nationaux ; ➤ Institutions nationales des droits de l'homme et organismes de promotion de l'égalité ; ➤ Organisations de la société civile ; ➤ Organisations internationales |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | 285, 000 | - | 30, 000 |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.15 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 0.25 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.10 | <i>Communications et événements</i> | 145, 000 | - | - |
| Total | 2.50 | Total | 430, 000 | - | 30, 000 |

E 1.2 – Renforcer la sensibilisation et promouvoir efficacement les droits

Programme stratégique E : **COMMUNICATION SUR LES DROITS**

Domaine d'activité: **Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2018

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE STRATÉGIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les institutions et les États membres de l'UE ont souligné la nécessité de communiquer sur les droits fondamentaux et d'y sensibiliser le public. Dans cette perspective, l'agence continuera d'organiser diverses activités en s'appuyant sur le document intitulé « 10 clés pour bien communiquer sur les droits », qui oriente l'agence dans le cadre de ses propres travaux de communication. À cette fin, la FRA a élaboré un « programme en matière de communication sur les droits », également pour garantir l'intégration des questions et des sujets liés au genre, à l'enfance, à la jeunesse et aux personnes handicapées dans chacune des activités de communication menées par l'agence.

En 2021, l'agence promouvra et développera davantage ses outils en ligne, en vue de renforcer les capacités de ses parties intéressées. Elle continuera également de définir une stratégie en matière de coopération avec les personnes chargées de la communication des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et des organisations de la société civile. Si son outil en ligne sur la migration s'avère efficace, il est possible que l'agence développe sa méthode en la matière afin de concevoir d'autres outils de formation en ligne, par exemple dans le domaine de la communication sur les droits.

La FRA organisera deux grands événements rassemblant des parties intéressées spécifiques, en particulier les hauts fonctionnaires au niveau national et de l'UE, ainsi que la société civile, sur des questions liées aux droits fondamentaux occupant une place particulièrement importante dans l'agenda stratégique de l'UE.

L'agence continuera de communiquer sur les droits fondamentaux, en fonction des priorités définies en matière de communication pour 2020 et des informations provenant des résultats de ses enquêtes et recherches. À cette fin, elle organisera notamment des campagnes sur les réseaux sociaux afin de promouvoir, d'une part, les résultats de projets spécifiques et, d'autre part, les droits fondamentaux de manière plus générale. Dans ce contexte, la FRA a créé un groupe privé sur Facebook permettant aux personnes chargées de la communication sur les droits de l'homme d'échanger des informations et des expériences en la matière. L'agence entend organiser des réunions en direct entre ces personnes et y participer.

En parallèle, elle examinera la possibilité de créer un blog, sur lequel le personnel pourrait publier des billets qui ne seraient pas directement liés à des réalisations spécifiques de l'agence. Ces activités seront modérées par les cadres supérieurs de l'agence.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à la disposition des parties intéressées un espace sûr leur permettant de discuter ensemble des questions liées aux droits fondamentaux ;
- Aider les professionnels des médias à améliorer leur couverture des questions relatives aux droits fondamentaux ;
- Faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs de la communication sur les droits de l'homme.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des capacités et formation des professionnels ayant recours aux outils en ligne de la FRA ; ➤ Matériel audiovisuel et audio concernant les résultats de la FRA ; ➤ Organisation de campagnes sur les réseaux sociaux ; ➤ Collaboration avec les experts en communication sur les droits de l'homme afin d'améliorer la communication des messages dans ce domaine ; ➤ Coopération avec les présidences du Conseil de l'UE pour l'organisation d'événements conjoints conformes aux priorités de la présidence de l'UE (Portugal et Slovaquie) ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 conférences de la présidence de l'UE ➤ Échange régulier d'informations entre les experts en communication sur les droits de l'homme ; ➤ Outils en ligne ; ➤ Campagnes dans les médias sociaux ; ➤ Webinaires, séminaires et autres séances de formation |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions, organes et agences de l'UE ; ➤ Autorités des États membres ; ➤ Organisations internationales ; ➤ Personnes chargées de communiquer sur les droits de l'homme ; ➤ Journalistes ; ➤ Médias ; ➤ Grand public |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.10 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 1.30 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | 170, 000 | - | 80, 000 |
| Total | 3.40 | Total | 170, 000 | - | 80, 000 |

E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA

Programme stratégique E : **COMMUNICATION SUR LES DROITS**
 Domaine d'activité : **Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Début :
01/01/2020

STATUT :
en cours

TYPE :
pluriannuel

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA diffuse les résultats de ses travaux et sensibilise le grand public [article 4, points a) et h), du règlement fondateur] grâce à une série d'activités de communication. Celles-ci ont pour objectif de faire en sorte que les travaux de la FRA parviennent aux publics auxquels ils s'adressent au moment adéquat et dans un format approprié à travers les canaux adaptés, dont les médias sociaux de la FRA. Les priorités en matière de communication fixées pour 2021 guideront la communication et la diffusion de l'agence et assureront une approche cohérente dans le large éventail des activités. Dans ses activités de communication et de diffusion, l'agence accordera une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux besoins des personnes handicapées.

Ces activités de production et de diffusion sont menées aussi bien en ligne que hors ligne (publications imprimées). Dans ce contexte, l'agence produit un grand nombre de travaux de recherche – ceux-ci sont énumérés dans les différentes fiches de projets présentées dans les sections précédentes. L'agence utilise des services de communication stratégique afin d'assurer une diffusion en temps utile, pertinente et à forte incidence de ses conclusions.

Par ailleurs, l'agence continuera de produire un certain nombre de produits informatifs, y compris du matériel de sensibilisation, et de les diffuser auprès de ses parties prenantes.

Les activités en ligne sont menées essentiellement par l'intermédiaire du site internet et des réseaux sociaux de l'agence. Ceux-ci sont continuellement mis à jour afin de refléter les évolutions technologiques et leur contenu est régulièrement actualisé.

OBJECTIFS DU PROJET

- Communiquer les travaux de la FRA au grand public ainsi qu'à des publics cibles spécifiques au moyen de supports en ligne, imprimés et audio/visuels ;
- Informer les décideurs politiques, les experts et les professionnels au niveau national et de l'Union à propos de questions liées aux droits fondamentaux à partir des données factuelles et de l'expertise dont dispose l'agence ;
- Créer des outils de communication en ligne de pointe pour promouvoir les questions liées aux droits fondamentaux ;
- Diversifier la production imprimée de façon à répondre aux besoins de publics spécifiques, comme les personnes en situation de handicap.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | PRODUITS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer, maintenir et actualiser le site internet de la FRA afin de le rendre plus attrayant, convivial et accessible ; ➤ Améliorer la visualisation des données et d'autres outils en ligne (par exemple, boîte à outils médias ; Système européen d'information sur les droits fondamentaux) ; ➤ Produire et diffuser des rapports majeurs et d'autres types de publications ayant trait aux activités de l'agence ; ➤ Produire du matériel de communication pour accompagner les rapports importants, tels que des résumés, des infographies et des brochures ; ➤ Diffuser les productions pertinentes auprès de publics spécifiques lors d'événements et au moyen de listes de diffusion, également avec l'appui de l'Office des publications de l'Union européenne ; ➤ Garantir la gestion efficace du stock de publications ; ➤ Service de contrôle des médias et de coupures de presse ; ➤ Traduire les productions de la FRA dans autant de langues de l'UE que les ressources financières le permettent ; ➤ Concevoir l'identité et l'image de marque de la FRA ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Site internet de la FRA ; ➤ Explorateur de données (visualisation) pour les enquêtes sélectionnées ; ➤ Communication dans les médias sociaux ; ➤ Traductions des réalisations dans les langues de l'UE ; ➤ Identité visuelle et image de marque ; ➤ Contrôle des médias ; ➤ Produits de communication ; ➤ Divers types de documentation imprimée ; ➤ Diffusion et gestion des stocks ; ➤ Outil d'apprentissage en ligne |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions, organes et agences de l'UE ; ➤ Autorités des États membres ; ➤ Organisations internationales ; ➤ Organisations de la société civile ; ➤ Grand public ; ➤ Médias |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.56 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 1.20 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | 475, 000 | - | - |
| Total | 3.76 | Total | 475, 000 | - | - |

| E 1.4 Forum 2021 de la FRA sur les droits fondamentaux | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|
| Programme stratégique E : COMMUNICATION SUR LES DROITS Domaine d'activité: Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel | | <i>PRIORITÉ 1</i> | Début : 01/01/2021 | STATUT : en cours TYPE : pluriannuel | |
| PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET | | | | | |
| <p>En 2021, l'agence organisera pour la troisième fois le Forum des droits fondamentaux, un événement de deux jours dont l'objectif principal consistera à améliorer la situation des droits de l'homme et à renforcer leur architecture. Cette manifestation réunira au maximum 500 participants, allant des praticiens sur le terrain, dont un rôle important pour les jeunes, aux décideurs et législateurs européens de premier plan.</p> <p>Les discussions qui se tiendront au forum contribueront aux grands débats concernant les priorités et les initiatives stratégiques de l'UE ayant une incidence sur les droits de l'homme. Le forum fera participer divers publics et encouragera le partage d'idées en vue d'un échange de vues et d'expériences décisif. Ainsi, il incite à passer à l'action en abordant de front, par un dialogue public intense, les défis majeurs en matière de droits de l'homme et en encourageant une coopération et une mise en réseau plus étroites entre les institutions et organismes de défense des droits de l'homme, la société civile et les partenaires sociaux. Le Forum créera des possibilités de mise en réseau et de renforcement des partenariats entre les titulaires de droits, en particulier les jeunes, leurs diverses communautés et les institutions de l'UE.</p> <p>Le contenu du Forum sera défini en 2020 en collaboration avec les acteurs institutionnels concernés aux niveaux international, européen et de l'UE et la société civile. Aux fins de la création du Forum, l'agence veillera à placer les questions liées au genre, à l'enfance, à la jeunesse et aux personnes handicapées au cœur des préoccupations.</p> <p>Les discussions et les résultats du Forum seront communiqués à l'aide de tous les outils de communication de la FRA (en ligne et en version papier).</p> | | | | | |
| OBJECTIFS DU PROJET | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à améliorer la situation des droits de l'homme et à renforcer leur architecture au sein de l'UE ; • Susciter des débats innovants et axés sur la recherche de solutions parmi les titulaires d'obligations, les titulaires de droits ainsi que d'autres acteurs au niveau de l'UE et aux niveaux national, européen et mondial ; • Proposer un forum pour la mise en réseau et pour le partage d'idées et de pratiques prometteuses ; • Faciliter l'interaction entre les parties prenantes de la FRA et explorer de nouveaux moyens innovants de poursuivre le dialogue avec elles. | | | | | |
| LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA | | | | | |
| Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA. | | | | | |
| PLAN DE PROJET POUR 2021 | | | | | |
| ACTIVITÉS | | PRODUITS | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place du Forum des droits fondamentaux 2021 ; ➤ Organisation de dialogues sur les droits fondamentaux afin de nourrir les discussions lors du forum ; ➤ Activités de communication stratégique visant à maximiser la portée et l'engagement auprès des parties prenantes et des publics cibles ; | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Événement de deux jours : Forum des droits fondamentaux ; ➤ Déclaration du président du Forum des droits fondamentaux | | | |
| | | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES | | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisations internationales et intergouvernementales de défense des droits de l'homme ; ➤ Décideurs politiques (de l'UE, nationaux, régionaux, locaux) ; ➤ Législateurs (de l'UE et nationaux) ; ➤ Organismes de défense des droits de l'homme (INDH, organismes de promotion de l'égalité) ; ➤ Experts des droits de l'homme et groupes de réflexion ; ➤ Organisations de la société civile, y compris les ONG religieuses et confessionnelles, et les organisations artistiques ; ➤ Secteur des services et organisations et réseaux de soutien aux victimes ; ➤ Secteur des entreprises et industries, y compris les organisations patronales et syndicales ; ➤ Organisations de jeunesse et influenceurs | | | |
| RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021 | | | | | |
| Ressources humaines | | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2^e priorité | 3^e priorité |
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.10 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 1.70 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | 0.40 | <i>Communications et événements</i> | 350, 000 | - | 100, 000 |
| Total | 4.20 | Total | 350, 000 | - | 100, 000 |

AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

O 1.1 Performances, suivi et évaluation

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| <i>Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</i> | PRIORITÉ 3 | Début : 01/01/2017 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|-------------------|--------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f), du règlement fondateur de l'agence (168/2007), des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par l'agence au regard de ses objectifs sont mises en œuvre, selon des normes reconnues au niveau professionnel.

Les exigences relatives à la réalisation d'évaluations à la FRA sont énoncées dans de nombreux documents, qui imposent à l'agence de démontrer ses performances, ses réalisations et son impact, dans un contexte de pressions budgétaires, où les parties prenantes internes et externes exigent de plus en plus de garanties de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, un plus haut degré d'efficacité et l'obtention de résultats tangibles. Le cadre de mesure des performances précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer les performances de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un aperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent aux réalisations de la FRA.

Le suivi consiste en un travail systématique de collecte et d'analyse d'informations qui s'effectue au cours de la mise en œuvre des projets de la FRA. Il suppose la collecte et l'analyse régulière de données internes visant à déterminer et mesurer les écarts entre les performances réelles et les performances prévues à différents moments du cycle de vie du projet. Il vise, en définitive, à éclairer les décisions de gestion, en permettant notamment l'introduction de mesures correctives en temps utile.

Les activités d'évaluation portent sur la mesure de l'impact à court et à long terme, par rapport à l'impact visé, tel que le définit le cadre de mesure des performances. Ces activités peuvent être effectuées à différents stades du cycle de vie du projet, dans le cadre des évaluations ex ante, intermédiaires ou à mi-parcours et ex post, ainsi que de l'examen par les parties prenantes.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'un des objectifs majeurs de la FRA en matière de contrôle et d'évaluation de ses performances est de créer des liens entre les différents niveaux de son intervention et de recueillir des données concernant à la fois 1) ses résultats et 2) ses réalisations. Le contrôle des performances de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (couvrant les produits, ainsi que les réalisations immédiates, intermédiaires et finales) qui inclut la liste des mesures des performances ;
- L'agence a mis en place un cadre permettant de suivre ses performances, d'en rendre compte et de les évaluer, sur lequel elle entend s'appuyer pour gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, ainsi que pour renforcer l'alignement des projets qu'elle mène sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur le plan des produits, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA. Les sources principales des informations à utiliser sont les modèles de rapport standard et les enquêtes auprès des participants. ➤ Les évaluations (ex ante, intermédiaires et ex post) réalisées par un évaluateur externe indépendant comprennent des enquêtes, des entretiens et des données de recherche documentaire, étayées par des réunions de groupes de discussion organisées pour les projets évalués. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports d'évaluation |
| GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES | |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | 60,000 |
| <i>Agents temporaires</i> | 2.45 | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | 1.0 | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | - | - | 30,000 |
| Total | 3.45 | Total | - | - | 90,000 |

AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

O 1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour le soutien des avis fondés sur des éléments probants destinés aux parties prenantes

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|
| <i>Domaine d'activité 1 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</i> | PRIORITÉ 1 | Début : 01/01/2018 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les crédits sont destinés à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice en cours, par exemple des réponses aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport sur les droits fondamentaux, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ponctuelles de ce type :

- le Rapport « Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010 » préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011 ;
- le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise sur le thème de « la protection des victimes dans l'UE et des orientations envisageables pour l'avenir » (mars 2011) ;
- l'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'instruction européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012 ;
- la conférence « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » en coopération avec la Présidence danoise, mars 2012 ;
- les réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux ;
- les contributions d'experts aux conférences et événements de l'UE sur des thèmes relatifs aux droits fondamentaux ;
- différentes parties prenantes de la FRA selon le thème.

En outre, les abonnements aux revues et périodiques spécialisés (de recherche) de tous formats et aux ressources électroniques de recherche seront couverts par cette fiche.

OBJECTIFS DU PROJET

- Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis à travers cette activité.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des priorités stratégiques de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des activités de collecte des données seront mises en œuvre selon l'évolution des besoins ; ➤ Activités de communication et de sensibilisation ; ➤ Une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes, spécifique à chaque projet, sera élaborée ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte de données, communication et activités de communication des parties prenantes. |
| GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES | |
| | |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|----------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | - | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | - |
| <i>Agents contractuels</i> | - | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | - | <i>Communications et événements</i> | 50,000 | - | - |
| Total | - | Total | 50,000 | - | - |

AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES - TITRE IV

F1.1- Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021

| | | | | |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| TITRE IV – Autres activités opérationnelles | <i>PRIORITÉ 3</i> | Date de début : 01/01/2018 | STATUT : en cours | TYPE : pluriannuel |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|

PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet fait suite à l'échange de courriers concernant la mise en œuvre de l'accord de coopération administrative entre l'Office du mécanisme financier (OMF) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), dans le cadre du mécanisme financier norvégien et de l'EEE pour la période 2014-2021 qui a été signé le 14 décembre 2017. D'après l'étendue et les objectifs convenus dans l'échange de lettres relatives à la mise en œuvre de l'accord de coopération, la FRA doit jouer le rôle d'une organisation internationale partenaire (OIP) en conseillant les opérateurs nationaux du programme grec « Intégration et autonomisation des Roms », du programme tchèque « Droits de l'homme, inclusion des Roms et violences domestiques et fondées sur le genre » et d'un programme d'un État tiers bénéficiaire des subventions, qui doit encore être déterminé. Lorsqu'elle fournira des conseils aux opérateurs des programmes, la FRA accordera une attention particulière aux questions liées aux droits de l'enfant, à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux droits des personnes handicapées, selon le cas. La FRA fournira des conseils au niveau stratégique global aux opérateurs de programmes ainsi qu'à l'OMF, pour la préparation et la mise en œuvre des programmes convenus, en partageant son expertise et, entre autres, assistera l'État bénéficiaire dans l'application des normes européennes en matière de droits fondamentaux. Le soutien au développement des programmes en tant qu'OIP comprendra la fourniture de conseils et d'une assistance technique, par exemple pour le développement des notes conceptuelles des programmes, la participation aux réunions de lancement, les consultations des parties prenantes, les réunions sur les accords de programmes, les contributions écrites sur la conception des programmes, ainsi que des conseils sur les questions relatives à la gestion des risques et à la communication. La FRA contribuera également au projet d'accord du programme à la demande de l'OMF. Dans le cadre de son rôle d'OIP, la FRA fournira son soutien au cours de la période de mise en œuvre du programme, pour garantir que les programmes bénéficient des bonnes pratiques, des recommandations et de l'expertise de la FRA concernant l'analyse des politiques, le soutien des pairs pour la réforme nationale et le dialogue sur les politiques. Cela nécessitera notamment de participer au comité de coopération de chaque programme et d'apporter une contribution à l'élaboration des appels à projets, d'évaluer les demandes reçues dans le cadre des appels à projets, de prendre part aux réunions du comité de sélection et à l'ensemble du processus de sélection, ainsi qu'à toute autre activité pertinente au niveau des programmes. La FRA peut également contribuer à l'échange d'expériences et au renforcement des capacités, au plan de communication du programme, aux séminaires d'information, fournir des conseils aux entités compétentes, sensibiliser et renforcer la transparence des informations relatives aux possibilités de financement, aux bénéficiaires et aux réalisations des projets. La FRA peut en outre conseiller l'OMF et les donateurs et leur fournir des évaluations stratégiques dans les autres domaines, par exemple, en participant aux réunions d'experts avant la signature d'un protocole d'accord entre les bailleurs de fonds et un État bénéficiaire, et apporter des conseils quant à la faisabilité et au champ d'application d'un programme potentiel. Lorsqu'elle fournira des conseils et des évaluations stratégiques à l'OMF et aux bailleurs de fonds, la FRA accordera une attention particulière à la mise en œuvre des droits fondamentaux liés à la non-discrimination fondée sur le genre et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans la mesure du possible, la FRA fournira également un soutien aux projets au niveau national relatifs à la mise en œuvre des droits de l'enfant, ainsi que des droits des personnes handicapées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique à l'OMF, aux bailleurs de fonds de l'EEE, à la Norvège et aux opérateurs de programme au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes dans trois États bénéficiaires.
- Donner des conseils stratégiques généraux à l'OMF et aux bailleurs de fonds sur la faisabilité et le champ d'application des programmes potentiels.
- Partager avec les opérateurs de programmes et l'OMF les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA concernant l'application des normes européennes en matière de droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à l'élaboration de programmes dans les trois États bénéficiaires, en contribuant à l'élaboration de notes conceptuelles et en participant aux réunions de démarrage et de parties prenantes, ainsi qu'aux réunions d'élaboration de programmes ; ➤ Soutien à la mise en œuvre des programmes par la participation au comité de coopération, la sélection de projets, diverses réunions et d'autres activités de coopération stratégique ; ➤ Fourniture de conseils stratégiques aux opérateurs de programme ainsi qu'aux États membres (notamment) pour l'application des normes européennes en matière de droits fondamentaux ; ➤ Réunion annuelle entre la FRA et le programme de subventions et autres réunions afin de faciliter la coopération, y compris au niveau opérationnel, et en ce qui concerne la coordination avec d'autres organisations internationales partenaires, le cas échéant. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistance technique fournie à trois programmes en République tchèque, en Grèce et à un troisième État bénéficiaire des subventions de l'EEE et de la Norvège, qui doit encore être déterminé ; ➤ Fourniture de conseils stratégiques à l'OMF et aux donateurs au moyen de contributions écrites et orales ; ➤ Contribution à un certain nombre de réunions concernant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, y compris la participation aux comités de coopération et aux comités de sélection des programmes. |
| GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES | |
| Autorités des États membres de l'Union européenne (UE) et communautés Roms dans tout au plus trois États bénéficiaires des subventions de l'EEE et de la Norvège | |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| | | | | |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Ressources humaines | Ressources financières | 1^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|

| | | | | | |
|---------------------|--|----------------------------------------------------|---|---|---------|
| | | Recherche et données | - | - | 107,143 |
| Agents temporaires | | Assistance technique et renforcement des capacités | - | - | 107,143 |
| Agents contractuels | | Coopération institutionnelle et réseaux | - | - | - |
| END | | Communications et événements | - | - | - |
| Total | | Total | - | - | 214,286 |

AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES - TITRE IV

F 1.2 – Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l’EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l’INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux

| | | | | |
|----------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| TITRE IV – Autres activités opérationnelles | PRIORITÉ 3 | Date de début : 10/06/2019 | STATUS: ongoing | TYPE: multiannual |
|----------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les 28 États membres de l’UE ont tous transposé dans leur droit national le cadre juridique complet de l’UE pour la promotion de l’égalité et la lutte contre la discrimination. La traduction de cette législation en politiques et le suivi de la mise en œuvre de ces politiques requièrent des données relatives à l’égalité fiables. Le Manuel européen sur les données relatives à l’égalité (révisé en 2016) définit le cadre conceptuel et terminologique dans ce domaine. Le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l’égalité et la diversité a créé, en février 2018, un sous-groupe chargé des données sur l’égalité, afin d’aider les États membres dans leurs efforts pour améliorer la collecte et l’utilisation des données relatives à l’égalité.

Fort de ses travaux de recherche et de son expertise en ce qui concerne notamment la collecte de données quantitatives (par des enquêtes représentatives) et les études qualitatives sur la participation des Roms et sur l’exploitation par le travail, l’agence continuera de fournir une assistance technique à l’institut national de statistique bulgare pour mener à bien un projet pré-défini financé par les subventions de l’EEE et de la Norvège, dont l’objet est de produire des données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux. En 2021, l’équipe analysera les données recueillies dans le cadre de l’enquête représentative à grande échelle visant les défis spécifiques auxquels font face les Roms, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et d’autres groupes à risque. En particulier, au cours de l’année 2021, la méthodologie de mise en correspondance des données provenant de différentes sources afin de mettre en place des indicateurs sur l’inclusion sociale des populations difficiles à atteindre sera mise au point et testée, et une assistance technique sera fournie à l’institut statistique bulgare dans le cadre de l’analyse des données de l’enquête 2020 sur la discrimination et l’inclusion sociale des groupes vulnérables.

Étant donné la reproductibilité potentielle des résultats du projet dans les autres États membres de l’UE, les parties prenantes concernées incluent le Parlement européen, le Conseil de l’UE, la Commission européenne, les autorités nationales (instituts nationaux de statistique des États membres de l’UE et des pays des Balkans occidentaux ayant le statut d’observateur à la FRA, PCNR, INDH/organismes de promotion de l’égalité), les agences spécialisées, les agences de l’UE, Eurostat, la société civile, le Conseil de l’Europe et les membres du Comité d’experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance technique au promoteur du projet au sujet de méthodes spécifiques permettant d’étudier des populations difficiles à atteindre.
- Améliorer la capacité des parties prenantes à utiliser les données dans le processus d’élaboration des politiques.
- Soutenir l’élaboration de nouvelles méthodes de collecte de données sur la situation des populations difficiles à atteindre.
- Soutenir l’élaboration d’indicateurs pour les droits fondamentaux et d’indicateurs pour l’égalité.
- Publier des analyses et des documents fondés sur les données recueillies et fournir une assistance pour l’interprétation et la mise en contexte de ces analyses.
- Favoriser l’échange de connaissances entre les institutions concernées au niveau des États membres et de l’UE, en vue de la reproduction des méthodes de travail concernant les données sur la vulnérabilité des populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistance technique pour la mise en œuvre du module « Discrimination et harcèlement » de l’enquête ; ➤ Interprétation des données et des indicateurs, rédaction de rapports ; ➤ Renforcement des capacités des parties prenantes aux niveaux national et local à appliquer les données dans le processus d’élaboration des politiques ; ➤ Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistance technique, conseils d’experts aux parties prenantes ; ➤ Analyse des données ; ➤ Profils d’indicateurs relatifs à l’égalité ; ➤ Données permettant d’alimenter les indicateurs relatifs aux ODD ; ➤ Rédaction de rapports ; ➤ Rédaction et diffusion de matériel de communication (présentations et autres contributions). |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gouvernements nationaux ➤ Offices statistiques et autres acteurs concernés par la production et l’analyse de données |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision des traductions des documents de travail et des rapports ; ➤ Participation aux réunions et événements. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs de la société civile travaillant sur l'inclusion sociale des populations vulnérables et difficiles à atteindre |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1 st priority | 2 nd priority | 3 rd priority |
|----------------------------|--|-----------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | 29,141 |
| <i>Agents temporaires</i> | | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | 29,141 |
| <i>Agents contractuels</i> | | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | | <i>Communications et événements</i> | - | - | 30,572 |
| Total | | Total | - | - | 88,854 |

AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES - TITRE IV

F 1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l’EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration

| | | | | |
|----------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| TITRE IV – Autres activités opérationnelles | PRIORITÉ 3 | Date de début : 01/06/2020 | STATUS: ongoing | TYPE: multiannual |
|----------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Ce projet vient compléter le projet C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels. Il vise à fournir une assistance technique au Médiateur grec, en abordant le volet formation des activités de renforcement des capacités du Médiateur visant les autorités chargées de la migration en Grèce. L’objectif ultime du projet est d’aider le Bureau du Médiateur à faire face aux défis en matière de droits humains liés à l’arrivée de demandeurs d’asile aux frontières extérieures de la Grèce.

Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre de l’approche des hotspots en Grèce et en Italie, la Commission européenne a défini les meilleures pratiques. Celles-ci indiquent clairement que les droits fondamentaux doivent être pleinement respectés dans le cadre des activités menées dans les hotspots aux frontières extérieures. Les activités réalisées par l’UE et les acteurs nationaux grecs dans les centres d’accueil et d’identification (« hotspots ») ont trait à de nombreux droits fondamentaux. Depuis 2016, la FRA se rend régulièrement dans les hotspots grecs afin de diffuser les bonnes pratiques et de fournir des conseils en matière de droits fondamentaux. La FRA a établi une présence temporaire sur le terrain à Athènes afin de faciliter ses travaux. Toutefois, les contraintes découlant de ressources humaines et financières limitées ont fait que la FRA ne peut répondre qu’à une petite partie des demandes de formation et d’expertise en matière de droits fondamentaux.

Ce projet permettra à l’agence, en étroite coopération avec le Médiateur grec, de mener des activités ciblées de renforcement des capacités pour les autorités de migration en Grèce, axées sur les personnes vulnérables et, en particulier, sur les enfants non accompagnés et d’autres personnes présentant un risque accru en matière de protection, telles que les victimes de la traite des êtres humains et de violences sexuelles ou fondées sur le genre. En outre, une recherche ciblée et une évaluation des lacunes concernant les questions relatives aux droits fondamentaux et le partage de pratiques encourageantes contribueront à renforcer les connaissances et les compétences des parties prenantes sur la manière de mener à bien leurs tâches conformément à la Charte de l’UE.

En tant qu’agence de l’UE, la FRA se trouve dans une situation unique pour soutenir la conception et la mise en œuvre de ces activités. La FRA maintient un contact étroit avec le Médiateur grec et de bonnes relations de travail opérationnelles avec tous les acteurs actifs dans les hotspots, ainsi qu’avec les autorités nationales chargées de la gestion des hotspots. La coopération avec le Médiateur grec permettra un transfert à l’organisme national de défense des droits de l’homme lors de l’achèvement du projet.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux autorités des États membres actives sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 3, 4 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déploiement d’experts en matière de droits fondamentaux en Grèce ; ➤ Examen et coordination des activités avec le Médiateur grec ; ➤ Réalisation d’activités ciblées d’assistance technique et de renforcement des capacités pour les parties prenantes au niveau central et sur le terrain, en accordant une attention particulière à la protection des groupes vulnérables, y compris les enfants ; ➤ Organisation de réunions et d’événements ; ➤ Visites mensuelles dans les centres d’accueil et d’identification (hotspots) ; ➤ Rédaction et partage de rapports bimensuels avec l’OMF ; ➤ Réalisation d’activités ciblées de recherche ou d’évaluation des lacunes. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au moins une activité de renforcement des capacités par mois (p. ex. formation, séances de sensibilisation, réunions ou autres événements) pour les parties prenantes en Grèce ; ➤ Partage de l’expertise en matière de droits fondamentaux avec des acteurs sur place lors de visites sur le terrain ; ➤ Activités ciblées de recherche et d’évaluation des lacunes rendant compte de la situation aux frontières extérieures ; ➤ Réponse aux demandes d’expertise en matière de droits fondamentaux. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Autorités grecques : service d’accueil et d’identification, service d’asile, police, Ministère du travail, rapporteur national sur la traite des êtres humains, Médiateur grec ; ➤ HCR, OIM, organisations de la société civile |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | | Ressources financières | 1st priority | 2nd priority | 3rd priority |
|----------------------------|--|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |
| <i>Agents temporaires</i> | | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | 296,800 |
| <i>Agents contractuels</i> | | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | | Total | - | - | 296,800 |

AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES - TITRE IV**F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l’EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec**

| | | | | |
|----------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| TITRE IV – Autres activités opérationnelles | PRIORITÉ 3 | Date de début : 01/06/2020 | STATUS: ongoing | TYPE: multiannual |
|----------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------|

PERTINENCE POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet porte sur le renforcement des capacités du Médiateur en Grèce, afin qu’il puisse mieux atteindre ses objectifs en matière de protection des droits fondamentaux et de promotion de la non-discrimination et de l’égalité de traitement. La recommandation de la Commission relative aux normes applicables aux organismes pour l’égalité de traitement [C(2018)3850] s’appuie sur l’engagement pris par la Commission d’encourager et d’aider les États membres à améliorer leur capacité de faire appliquer la législation de l’Union et de prévoir des voies de recours pour faire en sorte que les personnes et les groupes faisant l’objet de discriminations et protégés par le droit de l’Union puissent jouir pleinement de leurs droits. La recommandation requiert que les tâches des organismes pour l’égalité de traitement comprennent l’échange d’informations avec les organismes européens correspondants.

Ce projet doit être mis en œuvre conjointement avec le Médiateur grec dans le cadre du programme « Good Governance, Accountable Institutions and Transparency » (Bonne gouvernance, institutions responsables et transparence) du mécanisme financier pour les subventions de l’EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 en Grèce, la FRA agissant en tant que partenaire de projet international. Dans ce rôle, la FRA fournira d’abord des conseils et une expertise en vue de renforcer les capacités du personnel du Médiateur par la formation, principalement sur la Charte des droits fondamentaux de l’UE et sur le droit et la jurisprudence applicables de l’Union, tels qu’ils figurent dans les manuels et d’autres rapports de la FRA. En outre, la FRA contribuera au renforcement de la coopération entre le Bureau du Médiateur et les pouvoirs publics compétents, en participant de manière sélective aux ateliers sur les droits fondamentaux avec les autorités publiques prévues par le personnel du médiateur, en particulier avec les autorités des régions dans lesquelles la présence du Médiateur est limitée jusqu’à présent. La FRA soutiendra également la coopération du Médiateur avec les organisations de la société civile et les autorités régionales et locales en Grèce afin de créer un réseau qui pourrait bénéficier de l’utilisation de Charterpedia et de l’outil EFRIS de la FRA, par exemple, dans la mesure où ils se rapportent aux fonctions de ces parties prenantes.

Les rapports de la FRA sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux et sa connaissance de la législation et des politiques relatives au respect des droits fondamentaux, ainsi que l’expérience de la FRA dans l’échange de pratiques encourageantes et de conseils, contribueront au renforcement des connaissances et des compétences du Médiateur et des autorités. Les organisations de la société civile travaillant dans les domaines mentionnés devraient également bénéficier de cette coopération. Ce projet complète le projet F 1.4 en augmentant les capacités du Médiateur en matière de renforcement des capacités au-delà des domaines de la migration et de l’asile, en facilitant l’intégration et l’efficacité des droits fondamentaux également dans les régions situées à l’extérieur d’Athènes. Compte tenu du mandat du Médiateur comme organisme national de promotion de l’égalité, le projet mettra fortement l’accent sur la protection contre la discrimination et sur la promotion de l’égalité entre les groupes de personnes particulièrement vulnérables aux violations de la législation de l’Union relative à la lutte contre les discriminations, y compris les discriminations multiples, et les victimes probables de diverses formes de violence, telles que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fourniture de conseils et d’expertise en matière de droits fondamentaux au personnel du Médiateur et aux pouvoirs publics, y compris au niveau régional, afin de renforcer leur capacité de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux. Cela concerne en particulier les compétences du Médiateur en matière de renforcement des capacités, en particulier celles relatives à la non-discrimination et à l’égalité, en coopération avec la société civile.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2021

| ACTIVITÉS | RÉSULTATS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d’ateliers avec le personnel du Médiateur ayant pour objet la Charte de l’UE et le droit et la jurisprudence de l’Union tels qu’ils figurent dans les manuels et d’autres rapports pertinents de la FRA, ainsi que dans les outils Charterpedia et EFRIS ; ➤ Recueil de publications de la FRA et élaboration d’autres outils afin de faciliter l’utilisation des conclusions et des avis de la FRA dans les activités de renforcement des capacités, y compris du personnel du Médiateur, des autorités et des OSC ; ➤ Participation sélective aux réunions de renforcement des capacités du personnel du Médiateur avec les autorités et les OSC. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fourniture de conseils et d’une expertise en matière de droits fondamentaux essentiellement dans le cadre de formations et de réunions avec le personnel du Médiateur et les autorités de l’État ; ➤ Distribution d’outils, de manuels et de documents imprimés et électroniques de la FRA au Médiateur, aux autorités de l’État et aux OSC. |
| | GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel du Médiateur grec ➤ Pouvoirs publics grecs ➤ Organisations de la société civile (OSC) actives en Grèce |

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

| Ressources humaines | Ressources financières | 1st priority | 2nd priority | 3rd priority |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | <i>Recherche et données</i> | - | - | - |

PROJET DE DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2021-2023 DE LA FRA

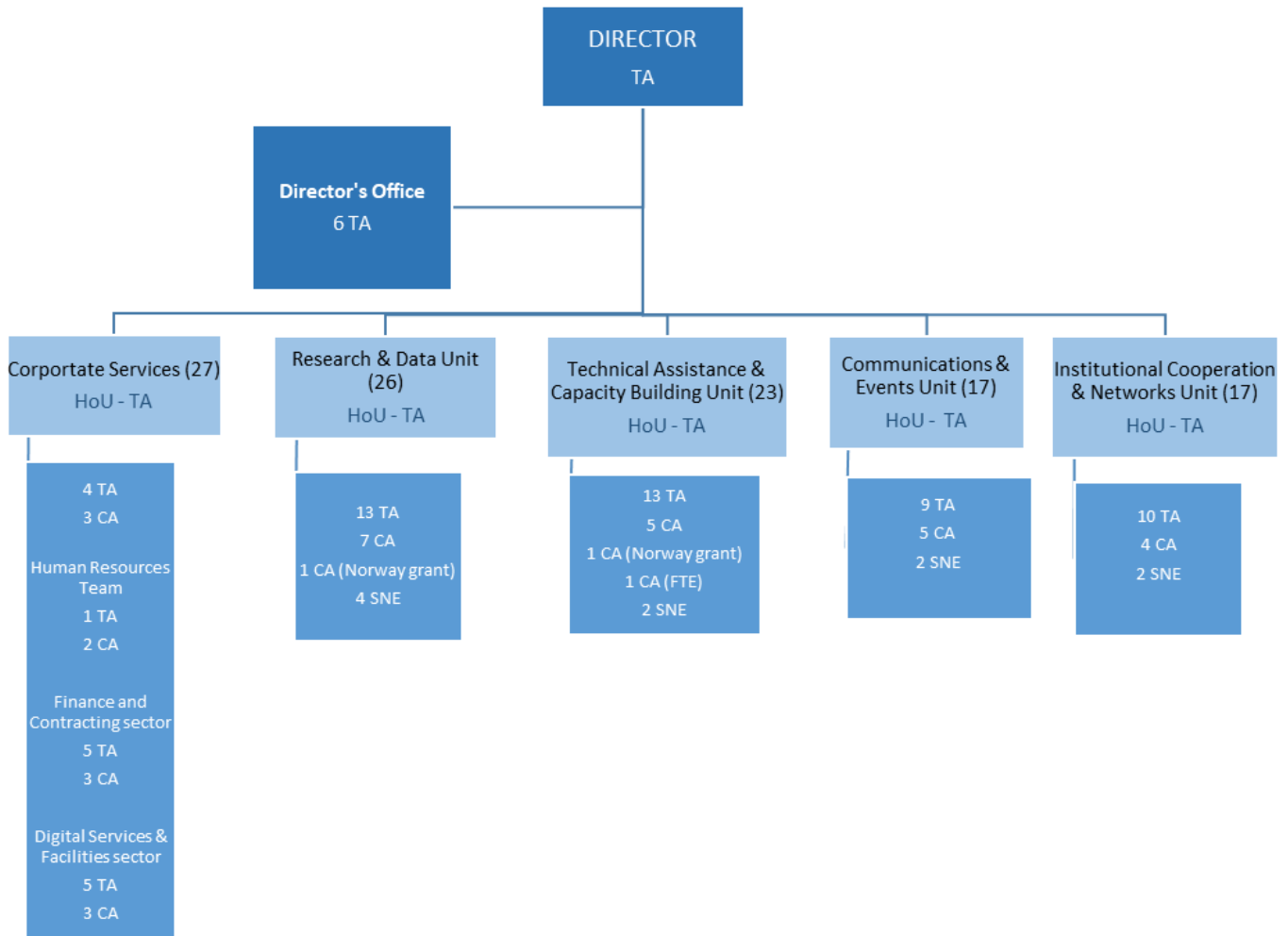
| | | | | | | |
|----------------------------|--|--|-----------------------------------------------------------|---|---|---------|
| <i>Agents temporaires</i> | | | <i>Assistance technique et renforcement des capacités</i> | - | - | 147,014 |
| <i>Agents contractuels</i> | | | <i>Coopération institutionnelle et réseaux</i> | - | - | - |
| <i>END</i> | | | <i>Communications et événements</i> | - | - | - |
| Total | | | Total | - | - | 147,014 |

SECTION
 ANNEXES

ANNEXE I : Organigramme

Structure organisationnelle

La structure de l'agence, depuis sa dernière adoption le 16 novembre 2018, se compose du directeur et de son bureau (notamment le conseiller scientifique, le conseiller en communication et le comptable) et de cinq unités, comme indiqué ci-dessous :



ANNEXE II: Affectation des ressources par activité 2021

| PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|-------------|--------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | RESSOURCES HUMAINES | | | | RESSOURCES FINANCIÈRES | | |
| | AT | AC | END | TOT | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination | | | | | | | |
| A 1.1 - Enquête sur les Roms 2020 | 0.49 | 1.35 | 0.12 | 1.96 | 110,000 | - | - |
| A 1.2 - Enquête de l'UE sur les immigrants et leurs descendants | 1.39 | 0.45 | 2.12 | 3.96 | 2,500,000 | - | - |
| A 1.3 - Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE | 0.24 | 0.35 | 0.16 | 0.75 | 45,000 | - | - |
| A 1.4 - Vieillesse dans les sociétés numériques : éléments favorables et obstacles à l'exercice des droits des personnes âgées | 0.20 | 0.25 | 0.05 | 0.50 | - | - | 300,000 |
| A 1.5 - Droits sociaux à l'ère numérique | 0.25 | 0.15 | 0.55 | 0.95 | - | - | 110,000 |
| A 1.6 - Activités supplémentaires dans le domaine d'« Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité » | 1.80 | 0.55 | 0.45 | 2.80 | 70,000 | - | - |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 4.37 | 3.10 | 3.45 | 10.92 | 2,725,000 | | 410,000 |
| Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms | | | | | | | |
| A 2.1 - Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Inclusion sociale des Roms » | 2.04 | 0.80 | 0.17 | 3.01 | 80,000 | - | - |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 2.04 | 0.80 | 0.17 | 3.01 | 80,000 | | - |
| Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée | | | | | | | |
| A 3.1 - Antisémitisme : Collecte et analyse des données | 0.44 | 0.05 | - | 0.49 | 5,000 | - | - |
| A 3.2 - Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine | 0.94 | 0.50 | 0.62 | 2.06 | 40,000 | - | 20,000 |
| A 3.3 - Mise à jour de la base de données en ligne de la FRA sur la haine à l'égard des musulmans | 0.34 | 0.10 | 0.20 | 0.64 | - | - | 80,000 |
| A 3.4 - Activités supplémentaires dans le domaine « Racisme, xénophobie et intolérance associée » | 0.94 | 0.10 | 0.90 | 1.94 | 40,000 | - | - |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 2.66 | 0.75 | 1.72 | 5.13 | 85,000 | - | 100,000 |
| Domaine d'activité : Droits de l'enfant | | | | | | | |
| A 4.1 - Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants | 0.79 | - | 0.27 | 1.06 | 25,000 | - | - |
| A 4.2 - Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant | 0.85 | - | 0.05 | 0.90 | 80,000 | - | 170,000 |
| A 4.3 - Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux – ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA | 0.34 | - | 0.10 | 0.44 | 10,000 | - | 44,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 1.98 | - | 0.42 | 2.40 | 115,000 | - | 214,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE A | 11.05 | 4.65 | 5.76 | 21.46 | 3,005,000 | | 724,000 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES | | | | | | | |
| | RESSOURCES HUMAINES | | | | RESSOURCES FINANCIÈRES | | |
| | AT | AC | END | TOT | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | | | | | | | |
| B. 1.1 - Modération des contenus en ligne - harcèlement, discours haineux et (incitation à la) violence envers des groupes spécifiques | 0.25 | 1.20 | 0.10 | 1.55 | 150,000 | - | - |
| B 1.2 - Assistance technique et renforcement des capacités pour prévenir le profilage illicite | 0.70 | 0.45 | - | 1.15 | 5,000 | - | 130,000 |
| B 1.3- Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux | 0.55 | 0.90 | - | 1.45 | 35,000 | - | - |

PROJET DE DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2021-2023 DE LA FRA ANNEX II: Affectation des ressources par activité 2021

| | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel » | 1.25 | 0.10 | 0.05 | 1.40 | 10,000 | - | 150,000 |
| B 1.5 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux | 0.25 | 0.10 | 0.05 | 0.40 | - | - | 45,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 3.0 | 2.75 | 0.20 | 5.95 | 200,000 | - | 325,000 |
| Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | | | | | | | |
| B 2.1 – Présomption d'innocence : droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales | 0.20 | 0.30 | - | 0.50 | 15,000 | - | - |
| B 2.2 – Activités supplémentaires dans le domaine « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale » | 0.95 | 0.25 | - | 1.20 | 10,000 | - | - |
| B 2.3 – Incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux | 1.0 | 0.30 | 0.15 | 1.45 | 10,000 | - | - |
| B 2.4 – Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales | 0.75 | 0.60 | 0.35 | 1.70 | | | |
| B 2.5 – Détention pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle - mise à jour | 0.10 | 0.30 | 0.15 | 0.55 | 170,000 | | |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 3.0 | 1.75 | 0.65 | 5.40 | 205,000 | - | - |
| Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice | | | | | | | |
| B 3.1 – Entreprises et droits de l'homme : protection des consommateurs et environnement | - | 0.40 | - | 0.40 | - | - | 90,000 |
| B 3.2 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux | 0.89 | 0.65 | - | 1.54 | 120,000 | - | - |
| B 3.3 – Justice pour tous : l'égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de crimes contre la personne ? | 0.75 | 0.35 | - | 1.10 | 16,000 | - | - |
| B 3.4 – Autres activités dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice » | 0.80 | 0.15 | - | 0.95 | 10,000 | - | - |
| B 3.5 – Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens | 0.35 | 0.60 | - | 0.95 | 10,000 | - | - |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 2.79 | 2.15 | - | 4.94 | 156,000 | - | 90,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE B | 8.79 | 6.65 | 0.85 | 16.29 | 561,000 | | 455,000 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE | | | | | | | |
| | RESSOURCES HUMAINES | | | | RESSOURCES FINANCIÈRES | | |
| | AT | AC | END | TOT | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants | | | | | | | |
| C 1.1 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures | 3.0 | 1.70 | 0.70 | 5.40 | 250,000 | - | 250,000 |
| C 1.2 – Aperçus périodiques des problèmes liés aux droits fondamentaux en rapport avec la migration | 0.85 | 0.95 | - | 1.80 | - | - | 300,000 |
| C 1.3 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels dans le domaine de l'asile, des frontières et de la migration | 1.45 | 0.80 | 0.30 | 2.55 | 60,000 | - | - |
| C 1.4 – Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE | 0.90 | 0.45 | - | 1.35 | 400,000 | - | - |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 6.20 | 3.90 | 1.0 | 11.10 | 710,000 | - | 550,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE C | 6.20 | 3.90 | 1.0 | 11.10 | 710,000 | - | 550,000 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | | | | | | | |
| | RESSOURCES HUMAINES | | | | RESSOURCES FINANCIÈRES | | |
| | AT | AC | END | TOT | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | | | | | | | |
| D 1.1 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS | 1.20 | - | 0.10 | 1.30 | 130,000 | - | 50,000 |
| D 1.2 – Coopération avec les États membres et les organismes de défense des droits de l'homme et de promotion de l'égalité au niveau national | 2.60 | - | 1.10 | 3.70 | 150,000 | - | 90,000 |

| | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| D 1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile | 1.45 | 0.50 | 0.10 | 2.05 | 147,000 | - | 30,000 |
| D 1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE | 2.95 | 1.25 | 0.29 | 4.49 | 80,000 | - | 30,000 |
| D 1.5 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales | 2.65 | 0.10 | 0.20 | 2.95 | 132,000 | - | 50,000 |
| D 1.6 – Participation au dispositif de l'UE requis par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées | 0.35 | 0.75 | 0.10 | 1.20 | 20,000 | - | - |
| D 1.7 – Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'UE à la Charte de l'UE | 0.80 | 0.25 | - | 1.05 | - | - | 100,000 |
| D 1.8 – Organes de l'agence | 1.60 | 0.50 | - | 2.10 | 210,000 | - | 90,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 13.60 | 3.35 | 1.89 | 18.84 | 869,000 | - | 440,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE D | 13.60 | 3.35 | 1.89 | 18.84 | 869,000 | - | 440,000 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNIQUER SUR LES DROITS | | | | | | | |
| | RESSOURCES HUMAINES | | | | RESSOURCES FINANCIÈRES | | |
| | AT | AC | END | TOT | 1 ^{ère} priorité | 2 ^e priorité | 3 ^e priorité |
| Domaine d'activité : Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel | | | | | | | |
| E 1.1 – Rapports annuels | 2.15 | 0.25 | 0.10 | 2.50 | 430,000 | - | 30,000 |
| E 1.2 – Renforcement de la sensibilisation et promotion efficace des droits | 2.10 | 1.30 | - | 3.40 | 170,000 | - | 80,000 |
| E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA | 2.56 | 1.20 | - | 3.76 | 475,000 | - | - |
| E 1.4 – Forum des droits fondamentaux 2021 | 2.10 | 1.70 | 0.40 | 4.20 | 350,000 | - | 100,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 8.91 | 4.45 | 0.50 | 13.86 | 1,425,000 | - | 210,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE E | 8.91 | 4.45 | 0.50 | 13.86 | 1,425,000 | - | 210,000 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE O – AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | | | | | |
| Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel | | | | | | | |
| O 1.1 Performance, suivi et évaluation | 2.45 | 1.0 | - | 3.45 | - | - | 90,000 |
| O 1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes | - | - | - | - | 50,000 | - | - |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 2.45 | 1.0 | - | 1.45 | 50,000 | - | 90,000 |
| Titre IV Autres activités opérationnelles | | | | | | | |
| F 1.1. - Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 | - | - | - | - | - | - | 214,286 |
| F 1.2 - Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux | - | - | - | - | - | - | 88,854 |
| F 1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration | - | - | - | - | - | - | 296,800 |
| F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec | - | - | - | - | - | - | 147,014 |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | - | - | - | - | - | - | 746,954 |

TITRE 3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

| | RESSOURCES HUMAINES | | | | RESSOURCES FINANCIÈRES | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|-----------|--------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| | AT | AC | END | Total des RH | Priorité budget I | Frais généraux | Coût total |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES | | | | | | | |
| Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination | 4.37 | 3.10 | 3.45 | 10.92 | 2,725,000 | 1,582,933 | 4,307,933 |
| Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms | 2.04 | 0.80 | 0.17 | 3.01 | 80,000 | 436,321 | 516,321 |
| Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée | 2.66 | 0.75 | 1.72 | 5.13 | 85,000 | 743,631 | 828,631 |
| Domaine d'activité : Droits de l'enfant | 1.98 | 0.00 | 0.42 | 2.40 | 115,000 | 347,897 | 462,897 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES | | | | | | | |
| Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 3.00 | 2.75 | 0.20 | 5.95 | 200,000 | 862,496 | 1,062,496 |
| Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | 3.00 | 1.75 | 0.65 | 5.40 | 205,000 | 782,769 | 987,769 |
| Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice | 2.79 | 2.15 | 0.00 | 4.94 | 156,000 | 716,089 | 872,089 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE | | | | | | | |
| Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants | 6.20 | 3.90 | 1.0 | 11.10 | 710,000 | 1,609,026 | 2,319,026 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | | | | | | | |
| Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | 13.60 | 3.35 | 1.89 | 18.84 | 869,000 | 2,730,995 | 3,599,995 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNIQUER SUR LES DROITS | | | | | | | |
| Domaine d'activité 1 : Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel | 8.91 | 4.45 | 0.50 | 13.86 | 1,425,000 | 2,009,108 | 3,434,108 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE O – AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | | | | | |
| Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel | 2.45 | 1.0 | 0.0 | 3.45 | 50,000 | 500,103 | 550,103 |
| TOTAL GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS | 51 | 24 | 10 | 85 | 6,620,000 | 12,321,368 | 18,941,368 |
| Réserves opérationnelles | - | - | - | - | 713,698 | - | 713,698 |
| FONCTIONNEMENT TOTAL | | | | | 7,333,698 | 12,321,368 | 19,655,066 |
| Activités de soutien | 21 | 11 | 0 | 32 | | 4,638,632 | 4,638,632 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 72 | 35 | 10 | 117 | 7,333,698 | 19,960,000 | 24,293,698 |

| TITRE 4 – AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | RESSOURCES HUMAINES | | | | RESSOURCES FINANCIÈRES | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----|-----|--------------|------------------------|---------------------|
| | AT | AC | END | Total des RH | Priorité budget I | Priorité budget III |
| F 1.1 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 | - | - | - | - | - | 214,286 |

PROJET DE DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2021-2023 DE LA FRA ANNEX II: Affectation des ressources par activité 2021

| | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---------|
| F 1.2 - Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux | - | - | - | - | - | 88,854 |
| F 1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration | - | - | - | - | - | 296,800 |
| F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec | - | - | - | - | - | 147,014 |
| TOTAL GÉNÉRAL | - | - | - | - | - | 746,954 |

ANNEXE III Perspectives des ressources financières 2021-2023

TABLEAU 1 – RECETTES

| Recettes | 2020 | 2021 |
|-----------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | Recettes estimées par l'agence | Prévisions budgétaires |
| Contribution de l'UE | 23,326,000 | 23,920,698 |
| Autres recettes | 841,314 | 373,000 |
| Recettes totales | 24,167,314 | 24,293,698 |

| RECETTES | Recettes générales | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------|----------------------|------------------|------------------|
| | Exécuté en 2019 | Recettes estimées par l'agence 2020 | 2021 | | VAR 2021/2020 (en %) | Envisagé en 2022 | Envisagé en 2023 |
| | | | As requested by the Agency | Budget Forecast | | | |
| 1. RECETTES DES REDEVANCES ET DES TAXES | 0 | 0 | 0 | | 0% | - | - |
| 2. CONTRIBUTION DE L'UE | 22,088,000 | 23,326,000 | 23,920,698 | - | 103% | 23,747,630 | 24,056,203 |
| <i>dont dépenses administratives (titres 1 et 2)</i> | 16,206,927 | 17,008,000 | 16,962,553 | - | 100% | 17,258,400 | 17,603,568 |
| <i>dont recettes opérationnelles (titre 3)</i> | 5,881,073 | 6,318,000 | 6,958,145 | - | 110% | 6,489,230 | 6,452,635 |
| <i>dont recettes affectées provenant des excédents des exercices précédents</i> | 168,288 | 171,003 | - | - | - | - | - |
| 3. CONTRIBUTION DES PAYS TIERS (notamment AELE et pays candidats) | 539,576 | 641,314 | 373,000 | - | 58% | 381,000 | 555,000 |
| <i>dont AELE</i> | 181,576 | 276,314 | - | - | - | - | - |
| <i>dont pays candidats</i> | 358,000 | 365,000 | 373,000 | - | 102% | 381,000 | 555,000 |
| 4. AUTRES CONTRIBUTIONS | 244,000 | 200,000 | 0 | | 0% | | |
| <i>dont convention de délégation, subventions ad hoc</i> | 0 | 0 | 0 | - | 0% | - | |
| 5. OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES | 0 | 0 | 0 | | 0% | - | - |
| <i>- Dont intérêts générés par les fonds versés par la Commission au titre de la contribution de l'UE [article 58 du règlement financier-cadre (RFC)]</i> | 0 | 0 | 0 | | 0% | - | - |
| 6. RECETTES DES SERVICES RENDUS | 0 | 0 | 0 | | 0% | - | - |

| | | | | | | | |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------|-------------|-------------------|-------------------|
| CONTRE PAIEMENT | | | | | | | |
| 7. CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES | 0 | 0 | 0 | - | 0% | - | - |
| TOTAL | 22,871,576 | 24,167,314 | 24,293,698 | - | 101% | 24,128,630 | 24,611,203 |

Financement supplémentaire de l'UE : subventions, contributions et accords de niveau de service

| RECETTES | 2021 | | 2022 | |
|---------------------------|--------------------------------|--|------------------------|--|
| | Recettes estimées par l'agence | | Prévisions budgétaires | |
| TOTAL DES RECETTES | | | | |

| | |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RECETTES | Financement supplémentaire de l'UE : subventions, contributions et accords de niveau de service |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | Exécuté en 2019 | Estimé par l'agence en 2020 | 2021 | | VAR (2021/2020) (en %) | Envisagé en 2022 | Envisagé en 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|------------------|------------------|
| | | | Demande de l'agence | Prévisions budgétaires | | | |
| Financement supplémentaire de l'UE provenant de subventions | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Financement supplémentaire de l'UE découlant des conventions de contribution (article 7 du RFC) | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Financement supplémentaire de l'UE découlant des accords de niveau de service (article 43 du RFC)(*) | 288,719.30 | 276,313 | 624,632 | N/A | 226% | 562,604 | 537,793 |
| TOTAL | | | | | | | |

(*) Informations sur les fonds reçus des programmes/projets de subventions de la Norvège

TABLEAU 2 – DÉPENSES

| Dépenses | 2020 | | 2021 | |
|---------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | Crédits d'engagement | Crédits de paiement | Crédits d'engagement | Crédits de paiement |
| Titre 1 | 14,598,000 | 14,598,000 | 14,670,000 | 14,670,000 |
| Titre 2 | 2,410,000 | 2,410,000 | 2,292,553 | 2,292,553 |
| Titre 3 | 6,883,000 | 6,883,000 | 7,333,698 | 7,333,698 |
| Titre 4 | 276,314 | 276,314 | - | - |
| Total des dépenses | 24,167,314 | 24,167,314 | 24,296,251 | 24,296,251 |

| DÉPENSES | Crédits d'engagement | | | | | | |
|----------|----------------------|-------------|-----------------------|------------------------|---------------|------------------|------------------|
| | Budget exécuté 2019 | Budget 2020 | Projet de budget 2021 | | VAR 2021/2020 | Envisagé en 2022 | Envisagé en 2023 |
| | | | Demande de l'agence | Prévisions budgétaires | | | |
| | | | | | | | |

2023

| Titre 1 | 13,828,950 | 14,598,000 | 14,670,000 | 14,670,000 | 100% | 104% | 102% |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Dépenses de personnel | | | | | | 15,208,000 | 15,512,160 |
| 11 Traitements et allocations | 11,677,279 | 12,547,000 | 12,600,000 | 12,600,000 | 100% | 13,037,000 | 13,297,740 |
| - dont postes du tableau des effectifs | 9,041,803 | 9,498,000 | 9,519,000 | 9,519,000 | 100% | 9,795,000 | 9,990,900 |
| - dont effectifs externes | 2,635,476 | 3,049,000 | 3,081,000 | 3,081,000 | 101% | 3,242,000 | 3,306,840 |
| 12 Dépenses liées au recrutement du personnel | 42,303 | 61,000 | 150,000 | 150,000 | 246% | 113,000 | 115,260 |
| 13 Frais de mission | 99,588 | 95,000 | 50,000 | 50,000 | 53% | 75,000 | 76,500 |
| 14 Infrastructure socio-médicale | 151,612 | 72,000 | 75,000 | 75,000 | 104% | 75,000 | 76,500 |
| 15 Formation | 551,975 | 250,000 | 175,000 | 175,000 | 70% | 200,000 | 204,000 |
| 16 Services extérieurs | 105,810 | 180,000 | 90,000 | 90,000 | 50% | 95,000 | 96,900 |
| 17 Réceptions et événements | 2,571 | 3,000 | 3,000 | 3,000 | 100% | 3,000 | 3,060 |
| 18 Service social | 1,197,813 | 1,300,000 | 1,462,000 | 1,462,000 | 112% | 1,535,000 | 1,565,700 |
| 19 Autres dépenses liées au personnel | 0 | 90,000 | 65,000 | 65,000 | 72% | 75,000 | 76,500 |
| Titre 2 | | | | | | 92% | 102% |
| Dépenses d'infrastructure et d'exploitation | 2,377,977 | 2,410,000 | 2,292,553 | 2,292,553 | 95% | 2,104,000 | 2,146,080 |
| 20 Location d'immeubles et frais accessoires ⁴ | 1,406,947 | 1,453,000 | 1,336,000 | 1,336,000 | 92% | 1,380,000 | 1,407,600 |
| 21 Technologies de l'information et de la communication | 732,186 | 649,000 | 699,000 | 699,000 | 108% | 424,000 | 432,480 |
| 22 Biens meubles et frais accessoires | 51,266 | 81,000 | 55,000 | 55,000 | 68% | 97,000 | 98,940 |
| 23 Dépenses de fonctionnement administratif courant | 67,915 | 96,000 | 52,553 | 52,553 | 55% | 50,000 | 51,000 |
| 24 Affranchissement et télécommunications | 100,291 | 100,000 | 119,000 | 119,000 | 119% | 124,000 | 126,480 |
| 25 Frais liés aux réunions | 8,108 | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 100% | 13,000 | 13,260 |

⁴ Y compris le remboursement éventuel des intérêts ; des informations détaillées concernant la politique immobilière figurent dans le tableau de l'annexe III.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| 26 Frais administratifs liés aux activités opérationnelles | 11,264 | 0 | 0 | 0 | 0% | - | - |
| 27 Information et publication | 0 | 0 | 2,000 | 2,000 | 0% | - | - |
| 28 Études | 0 | 18,000 | 16,000 | 16,000 | 89% | 16,000 | 16,320 |
| Titre 3 | 6,368,399 | 6,883,000 | 7,333,698 | 7,333,698 | 107% | 0% | 102% |
| Dépenses opérationnelles | | | | | | 0 | 0 |
| 31 Des sociétés équitables et égalitaires | 0 | 3,476,000 | 3,005,000 | 3,005,000 | 86% | 0 | 0 |
| 32 Des sociétés justes, numériques et sûres | 1,538,856 | 656,000 | 561,000 | 561,000 | 86% | 0 | 0 |
| 33 Migration et asile | 936,952 | 465,000 | 710,000 | 710,000 | 153% | 0 | 0 |
| 34 Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme | 0 | 942,000 | 869,000 | 869,000 | 92% | 0 | 0 |
| 35 Communiquer sur les droits | 0 | 1,284,000 | 1,425,000 | 1,425,000 | 111% | 0 | 0 |
| 36 Justice | 547,870 | 0 | 0 | 0 | 0% | - | - |
| 37 Activités horizontales opérationnelles | 2,803,949 | 60,000 | 0 | 0 | 0% | 0 | 0 |
| 38 Organes de l'agence et mécanismes de consultation | 540,772 | 0 | 0 | 0 | 0% | - | - |
| 39 Réserve pour le Titre 3 | 0 | 0 | 763,698 | 763,698 | 0% | 0 | 0 |
| Titre 4 | | | | | | 0% | 102% |
| Autres dépenses opérationnelles | 126,190 | 276,314 | 0 | 0 | 0% | 0 | 0 |
| 40 Accords de coopération | 126,190 | 276,314 | 0 | 0 | 0% | - | - |
| TOTAL DES DÉPENSES | 22,701,517 | 24,167,314 | 24,296,251 | 24,296,251 | 101% | 17,312,000 | 17,658,240 |

(*) Le résultat de 2019 ne sera connu qu'à la fin de 2020

| DÉPENSES | Crédits de paiement | | | | | | |
|------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------|---------------|-------------------|-------------------|
| | Budget exécuté 2019 (*) | Budget 2020 | Projet de budget 2021 | | VAR 2021/2020 | Envisagé en 2022 | Envisagé en 2023 |
| | | | Demande de l'agence | Prévisions budgétaires | | | |
| Titre 1 | | | | | | | |
| Dépenses de personnel | 13,828,950 | 14,598,000 | 14,670,000 | 14,670,000 | 100% | 15,208,000 | 15,512,160 |

2023

| | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------|------------------|------------------|
| 11 Traitements et allocations | 11,677,279 | 12,547,000 | 12,600,000 | 12,600,000 | 100% | 13,037,000 | 13,297,740 |
| - dont postes du tableau des effectifs | 9,041,803 | 9,498,000 | 9,519,000 | 9,519,000 | 101% | 9,754,260 | 9,949,345 |
| - dont effectifs externes | 2,635,476 | 3,049,000 | 3,081,000 | 3,081,000 | 101% | 3,242,000 | 3,306,840 |
| 12 Dépenses liées au recrutement du personnel | 42,303 | 61,000 | 150,000 | 150,000 | 246% | 113,000 | 115,260 |
| 13 Frais de mission | 99,588 | 95,000 | 50,000 | 50,000 | 53% | 75,000 | 76,500 |
| 14 Infrastructure socio-médicale | 151,612 | 72,000 | 75,000 | 75,000 | 104% | 75,000 | 76,500 |
| 15 Formation | 551,975 | 250,000 | 175,000 | 175,000 | 70% | 200,000 | 204,000 |
| 16 Services extérieurs | 105,810 | 180,000 | 90,000 | 90,000 | 50% | 95,000 | 96,900 |
| 17 Réceptions et événements | 2,571 | 3,000 | 3,000 | 3,000 | 100% | 3,000 | 3,060 |
| 18 Service social | 1,197,813 | 1,300,000 | 1,462,000 | 1,462,000 | 112% | 1,535,000 | 1,565,700 |
| 19 Autres dépenses liées au personnel | 0 | 90,000 | 65,000 | 65,000 | 72% | 75,000 | 76,500 |
| Titre 2 | | | | | | 92% | 102% |
| Dépenses d'infrastructure et d'exploitation | 2,377,977 | 2,410,000 | 2,292,553 | 2,292,553 | 95% | 2,104,000 | 2,146,080 |
| 20 Location d'immeubles et frais accessoires ⁵ | 1,406,947 | 1,453,000 | 1,336,000 | 1,336,000 | 92% | 1,380,000 | 1,407,600 |
| 21 Technologies de l'information et de la communication | 732,186 | 649,000 | 699,000 | 699,000 | 108% | 424,000 | 432,480 |
| 22 Biens meubles et frais accessoires | 51,266 | 81,000 | 55,000 | 55,000 | 68% | 97,000 | 98,940 |
| 23 Dépenses de fonctionnement administratif courant | 67,915 | 96,000 | 52,553 | 52,553 | 54% | 50,000 | 51,000 |
| 24 Affranchissement et télécommunications | 100,291 | 100,000 | 119,000 | 119,000 | 119% | 124,000 | 126,480 |
| 25 Frais liés aux réunions | 8,108 | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 100% | 13,000 | 13,260 |
| 26 Frais administratifs liés aux activités opérationnelles | 11,264 | 0 | 0 | 0 | 0% | - | - |

⁵ Y compris le remboursement éventuel des intérêts ; des informations détaillées concernant la politique immobilière figurent dans le tableau de l'annexe III.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| 27 Information et publication | 0 | 0 | 2,000 | 2,000 | 0% | - | - |
| 28 Études | 0 | 18,000 | 16,000 | 16,000 | 89% | 16,000 | 16,320 |
| Titre 3 | | | | | | | |
| Dépenses opérationnelles | 6,368,399 | 6,883,000 | 7,333,698 | 7,333,698 | 107% | 0% | 102% |
| | | | | | | 0 | 0 |
| 31 Des sociétés équitables et égalitaires | 0 | 3,476,000 | 3,005,000 | 3,005,000 | 86% | 0 | 0 |
| 32 Des sociétés justes, numériques et sûres | 1,538,856 | 656,000 | 561,000 | 561,000 | 86% | 0 | 0 |
| 33 Migration et asile | 936,952 | 465,000 | 710,000 | 710,000 | 153% | 0 | 0 |
| 34 Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme | 0 | 942,000 | 869,000 | 869,000 | 92% | 0 | 0 |
| 35 Communiquer sur les droits | 0 | 1,284,000 | 1,425,000 | 1,425,000 | 111% | 0 | 0 |
| 36 Justice | 547,870 | 0 | 0 | 0 | 0% | - | - |
| 37 Activités horizontales opérationnelles | 2,803,949 | 60,000 | 0 | 0 | 0% | 0 | 0 |
| 38 Organes de l'agence et mécanismes de consultation | 540,772 | 0 | 0 | 0 | 0% | - | - |
| 39 Réserve pour le Titre 3 | 0 | 0 | 763,698 | 763,698 | 0% | 0 | 0 |
| Titre 4 | | | | | | | |
| Autres dépenses opérationnelles | 126,190 | 276,314 | 0 | 0 | 0% | 0% | 102% |
| | | | | | | 0 | 0 |
| 40 Accords de coopération | 126,190 | 276,314 | 0 | 0 | 0% | - | - |
| TOTAL DES DÉPENSES | 22,701,517 | 24,167,314 | 24,296,251 | 24,296,251 | 101% | 17,312,000 | 17,658,240 |

(*) Le résultat de 2019 ne sera connu qu'à la fin de 2020

TABLEAU 3 – RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET ANNULATION DE CRÉDITS (2017 – 2019)

| Résultat budgétaire | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| ➤ Recettes effectivement reçues (+) | 22,852,250 | 22,915,429 | 23,123,719 |
| ➤ Paiements effectués (-) | - 16,546,789 | - 17,318,353 | - 18,036,014 |
| ➤ Report de crédits (-) | - 6,549,461 | - 5,886,076 | - 5,598,117 |
| ➤ Annulation de crédits reportés (+) | 117,566 | 213,442 | 126,766 |
| ➤ Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+) | 244,000 | 244,000 | 555,412 |
| ➤ Différences de taux de change (+/-) | - 250 | - 154 | - 763 |
| ➤ Ajustement pour solde négatif de | | - | |

| | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| l'exercice précédent (-) | - | | - |
| Total | 117,316 | 168,288 | 171,003 |

ANNEXE IV – Ressources humaines – Quantitatives

TABLEAU 1 – EFFECTIFS ET LEUR ÉVOLUTION ; APERÇU DE TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNEL

A. Personnel statutaire et END

| Personnel | Exercice 2019 | | | Exercice 2020 | Exercice 2021 | Exercice 2022 | Exercice 2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| | Budget des postes autorisés Budget autorisé | Réellement pourvus au 31/12/2019 | Taux d'occupation % | | | | |
| Personnel occupant des postes inscrits au tableau des effectifs Postes inscrits au tableau des effectifs | | | | Postes autorisés Personnel autorisé | Postes envisagés Personnel envisagé | Postes envisagés Personnel envisagé | Postes envisagés Personnel envisagé |
| Administrateurs (AD) | 48 | 47 | 98% | 48 | 50 | 50 | 50 |
| Assistants (AST) | 24 | 24 | 100% | 24 | 24 | 24 | 24 |
| Assistants/Secrétaires (AST/SC) | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des postes inscrits au tableau des effectifs | 72 | 71 | 99% | 72 | 74 | 74 | 74 |
| Personnel n'occupant pas des postes inscrits au tableau des effectifs Personnel externe | Personnel prévu ETP correspondant au budget autorisé | Réellement recrutés au 31/12/2019 ETP exécutés au 31/12/2019 | Taux de recrutement Taux d'exécution % | Personnel prévu Effectifs au 31/12/2019 | Personnel envisagé ETP correspondant au budget autorisé | Personnel envisagé ETP envisagés | Personnel envisagé ETP envisagés |
| Agents contractuels (AC) | 32 | 29.7** | 93% | 31** | 34 | 34 | 34 |
| Experts nationaux détachés (END) | 9 | 8.5* | 94% | 9* | 9 | 9 | 9 |
| Total du personnel externe | 41 | 38.2*/** | 93% | 40*/** | 43 | 43 | 43 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 113 | 109.2*/** | 97% | 112*/** | 117 | 117 | 117 |

*dont un END supplémentaire gratuit

**dont un AC supplémentaire du groupe de fonctions III, recruté dans le cadre des ETP – mission de remplacement temporaire.

B. Personnel externe supplémentaire qu'il est prévu de financer à partir de subventions, de contributions ou d'accords de niveau de service

| Ressources humaines | Exercice 2020 | Exercice 2021 | Exercice 2022 | Exercice 2023 |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel envisagé ETP envisagés | Personnel envisagé ETP envisagés | Personnel envisagé ETP envisagés | Personnel envisagé ETP envisagés |
| Agents contractuels (AC) | 4*** | 5*** | 5*** | 5*** |
| Experts nationaux détachés (END) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | 5 | 6 | 6 | 6 |

*** Deux postes d'AC du groupe de fonctions IV recrutés dans le cadre de l'Office du mécanisme financier. L'agence recrutera également trois membres du personnel du groupes de fonctions IV en 2021 afin de répondre aux exigences découlant de l'accord passé avec l'Office du mécanisme financier.

C. Autres membres du personnel

Prestataires de services structurels

| | Réellement pourvus au 31/12/2019 Réellement en place au 31/12/N-1 |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Sécurité | 0 |
| Informatique | 0 |
| Autre (préciser)... | 0 |
| Autre (préciser)... | 0 |
| Autre (préciser)... | 0 |

Travailleurs intérimaires

| | Réellement pourvus au 31/12/2019 Total des ETP au cours de l'exercice N-1 | |
|--------|------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nombre | 0 | |

TABLEAU 2 – PLAN PLURIANNUEL EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU PERSONNEL 2021-2023

| Groupe de fonctions et grade | Exercice 2019 | | | | Exercice 2020 | | Exercice 2021 | | Exercice 2022 | | Exercice 2023 | |
|------------------------------|-------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Budget autorisé | | Réellement pourvus au 31/12/2019 | | Budget autorisé | | Envisagés | | Envisagés | | Envisagés | |
| | Postes permanents | Postes temporaires | Postes permanents | Postes temporaires | Postes perm. | Postes temp. | Postes perm. | Postes temp. | Postes perm. | Postes temp. | Postes perm. | Postes temp. |
| AD 16 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AD 15 | - | 1 | - | - | - | 1 | - | 1 | - | 1 | - | 1 |
| AD 14 | - | 1 | - | 2 | - | 3 | - | 4 | - | 4 | - | 4 |
| AD 13 | - | 2 | - | 2 | - | 3 | - | 3 | - | 3 | - | 3 |
| AD 12 | - | 7 | - | 3 | - | 2 | - | 4 | - | 1 | - | 3 |
| AD 11 | - | 5 | - | 1 | - | 5 | - | 7 | - | 6 | - | 7 |
| AD 10 | - | 9 | - | 5 | - | 10 | - | 12 | - | 11 | - | 10 |
| AD 9 | - | 12 | - | 8 | - | 11 | - | 9 | - | 9 | - | 10 |
| AD 8 | - | 8 | - | 11 | - | 8 | - | 5 | - | 10 | - | 8 |
| AD 7 | - | 2 | - | 11 | - | 2 | - | 3 | - | 3 | - | 2 |
| AD 6 | - | 1 | - | 4 | - | 3 | - | 2 | - | 2 | - | 2 |
| AD 5 | - | | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Total AD | - | 48 | - | 47 | - | 48 | - | 50 | - | 50 | - | 50 |
| AST 11 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST 10 | - | 1 | - | - | - | 4 | - | 4 | - | 3 | - | 3 |
| AST 9 | - | 3 | - | 2 | - | 2 | - | 3 | - | 3 | - | 4 |
| AST 8 | - | 5 | - | 4 | - | 3 | - | 4 | - | 3 | - | 3 |
| AST 7 | - | 7 | - | 1 | - | 7 | - | 5 | - | 5 | - | 6 |
| AST 6 | - | 7 | - | 6 | - | 6 | - | 6 | - | 7 | - | 6 |
| AST 5 | - | 1 | - | 7 | - | 2 | - | 2 | - | 3 | - | 2 |
| AST 4 | - | - | - | 4 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST 3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST 2 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total AST | - | 24 | - | 24 | - | 24 | - | 24 | - | 24 | - | 24 |
| AST/SC6 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

| | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|---|-----------|---|-----------|---|-----------|---|-----------|---|-----------|---|-----------|
| AST/SC5 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST/SC4 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST/SC3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST/SC2 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AST/SC1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total AST/SC | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | - | 72 | - | 71 | - | 72 | - | 74 | - | 74 | - | 74 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 72 | | 71 | | 72 | | 74 | | 74 | | 74 |

À partir de 2021, l'agence prévoit une augmentation du tableau des effectifs avec deux postes AD6 et deux postes du groupe de fonctions IV.

- **Personnel externe**

Agents contractuels

| Agents contractuels | Autorisés pour 2019 | Recrutés au 31/12/2019 | Autorisés Exercice 2020 | Estimation Exercice 2021 |
|--------------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Groupe de fonctions IV | 20 | 15 | 20 | 22 |
| Groupe de fonctions III | 10 | 12* | 10 | 10 |
| Groupe de fonctions II | 2 | 4 | 2 | 2 |
| Groupe de fonctions I | - | - | - | - |
| TOTAL | 32 | 31* | 32 | 34 |

| Agents contractuels | ETP correspondant au budget autorisé 2019 | ETP exécutés au 31/12/2019 | Effectifs au 31/12/2019 | ETP correspondant au budget autorisé 2020 | ETP correspondant au budget autorisé 2021 | ETP correspondant au budget autorisé 2022 | ETP correspondant au budget autorisé 2023 |
|--------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Groupe de fonctions IV | 20 | 14.7 | 15 | 20 | 22 | 22 | 22 |
| Groupe de fonctions III | 10 | 11** | 12** | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Groupe de fonctions II | 2 | 4 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Groupe de fonctions I | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 32 | 29.7* | 31* | 32 | 34 | 34 | 34 |

**dont un AC supplémentaire du groupe de fonctions III, recruté dans le cadre des ETP – mission de remplacement temporaire.

Experts nationaux détachés

| Experts nationaux détachés | Autorisés pour 2019 | Recrutés au 31/12/2019 | Autorisés Exercice 2020 | Estimation Exercice 2021 |
|----------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|
| TOTAL | 9 | 9* | 9 | 9 |

*dont un END supplémentaire gratuit

| Experts nationaux détachés | ETP correspondant au budget autorisé 2019 | ETP exécutés au 31/12/2019 | Effectifs au 31/12/2019 | ETP correspondant au budget autorisé 2020 | ETP correspondant au budget autorisé 2021 | ETP correspondant au budget autorisé 2022 | ETP correspondant au budget autorisé 2023 |
|----------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| TOTAL | 9 | 8.5* | 9* | 9 | 9 | 9 | 9 |

*dont un END supplémentaire gratuit

TABLEAU 3 – RECRUTEMENTS PRÉVUS POUR L'EXERCICE 2021 SUITE AU RECRUTEMENT/À LA MOBILITÉ OU À DE NOUVEAUX POSTES DEMANDÉS

| Intitulé du poste au sein de l'agence | Type de contrat (Fonctionnaire, AT ou AC) | | AT/Fonctionnaire | | AC Groupe de fonctions du recrutement (I, II, III ou IV) |
|---------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------|
| | | | Groupe de fonctions/grade du recrutement Postes internes (fourchette) et externes (grade unique) qu'il est prévu de publier | | |
| | Pour raison de retraite/mobilité prévue | Nouveau poste demandé en raison de tâches supplémentaires | Internes (fourchette) | Externes (fourchette) | |
| Chef d'unité | 1 AT (AD14) | | AD9-AD12 | AD9 | |
| Chef de projet / Administrateurs | | 2 AT (AD) | AD5-AD8 | AD5-AD6 | |
| Assistant | 1 AT (AST9) | | AST1-AST4 | AST4 | |
| Administrateur | 2 AT (AD9) | | AD5-AD6 | AD5-AD6 | |
| Responsables de projet | | 2 AC | | | 2 GF IV |

Nombre de mobilités interagences au cours de l'exercice 2020, depuis et vers l'agence : 0

A. Nouvelles tâches et accroissement des tâches existantes

L'agence s'est pleinement conformée à l'article 27 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 (2013/C 373/01) et a appliqué la réduction de 5% des effectifs. En outre, elle a dû réduire ses effectifs de quatre autres postes pour le « pool de redéploiement », atteignant une réduction globale de 10% des effectifs en 2017.

MIGRATION

L'agence est fortement impliquée dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés – le niveau des demandes de soutien et d'expertise déposées auprès de l'agence par les États membres et les institutions de l'UE a fortement augmenté, ce qui a entraîné un surcroît de travail important pour l'agence. Le Pacte sur la migration et l'asile présenté par la Commission européenne en 2020 définit de nouvelles tâches pour l'agence. La proposition de règlement sur le filtrage prévoit que la FRA soutiendra les États membres dans le cadre de la création de mécanismes nationaux indépendants de surveillance du respect des droits fondamentaux lors du filtrage des arrivées. La Commission a également recommandé que la FRA intègre ses conclusions dans le réseau soutenant le mécanisme de préparation et de gestion des crises de l'Union et nomme un point de contact à cet effet. Les demandes adressées à l'agence comprennent déjà des demandes d'avis juridique concernant la législation et les dossiers politiques de l'UE en instance, un soutien lors de l'élaboration de l'analyse d'impact et d'autres contributions en vue de futures propositions législatives, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de l'UE, l'intégration des droits fondamentaux dans le système d'évaluation Schengen, ainsi qu'un soutien sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux dans les centres d'enregistrement (« hotspots »). Notamment, ces dernières années, l'agence a répondu à des demandes d'avis juridique dans les domaines de l'asile, des systèmes

d'information de l'UE en matière de migration et de sécurité, des entreprises et des droits de l'homme, etc. La coopération avec d'autres agences chargées de la justice et des affaires intérieures, telles que Frontex, l'EASO et l'eu-LISA, a été formalisée. Comme le règlement Frontex l'exige, la FRA soutient la mise en place des contrôleurs des droits fondamentaux de Frontex, par exemple en développant des outils de surveillance et de formation. L'agence a employé du personnel afin d'effectuer des missions de longue durée en Grèce, mais aussi en Espagne et en Italie, en examinant tout particulièrement les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'identification des personnes vulnérables et au respect des garanties procédurales en matière d'asile, de rétention et de procédures de retour. Le succès des travaux de l'agence a eu pour conséquence un accroissement du nombre de demandes de soutien. Dès lors, il est nécessaire de renforcer le soutien opérationnel de l'agence en élargissant le pool de ses experts internes, notamment afin d'optimiser ses capacités de déploiement sur le terrain.

SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES – DONT NUMÉRISATION ET IA

Au cours de la période à venir, l'agence devra renforcer ses capacités dans les domaines liés à la société de l'information, à la vie privée et à la protection des données concernant de nouveaux aspects qui appellent une attention croissante, notamment les mégadonnées et l'utilisation d'algorithmes relatifs à l'évolution de l'intelligence artificielle (IA). Le besoin pour l'agence de renforcer ses capacités dans ce domaine est particulièrement urgent en raison de l'introduction d'un nouveau cadre de réglementation de l'UE sur l'intelligence artificielle, à compter de 2021, ainsi que des amendements apportés au droit de l'Union afin de couvrir l'ère numérique – y compris l'acte sur les services numériques – qui feront directement référence à la nécessité de respecter les droits fondamentaux. Reconnaissant le rôle important joué par la FRA en la matière, entre 2018 et 2020, l'agence est devenue membre du groupe de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle, au sein duquel nos travaux sur les mégadonnées et l'IA ont été très utiles. La FRA a directement contribué à l'initiative « Ethics Guidelines for Trustworthy AI » (orientations éthiques pour une intelligence artificielle digne de foi) de ce groupe. L'agence reçoit de plus en plus de requêtes lui demandant d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'IA, et notamment des demandes directes des services de la Commission. À cette fin, les publications de la FRA sur la discrimination dans les prises de décisions fondées sur des données, sur la technologie de reconnaissance faciale s'agissant de considérations liées aux droits fondamentaux dans le contexte de l'application des lois et sur les implications en termes d'IA et de droits fondamentaux ont fait augmenter les requêtes demandant l'expertise et l'opinion de l'agence, y compris dans des domaines traitant de l'égalité et des droits sociaux. Par exemple, l'agence a reçu de la part de la Présidence allemande du Conseil de l'UE une requête lui demandant d'effectuer des travaux dans le domaine de la numérisation et du vieillissement de la population. Les travaux précédemment menés par l'agence dans le cadre du groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité de la Commission, ainsi que sa collaboration accrue avec des agences telles que l'eu-LISA, indiquent que les projets devront tenir compte des nouveaux développements dans la collecte et l'échange de données (par exemple en ce qui concerne le VIS, le SIS et ETIAS) pour que l'agence puisse traiter efficacement les questions liées à la migration, à l'asile et à la sécurité. En outre, étant donné que les activités liées aux domaines de la sécurité et de la migration devraient continuer, dans les mois et les années à venir, à présenter une grande importance pour la Commission, d'autres institutions de l'UE et les États membres, les demandes de contribution de l'agence dans ces domaines ont augmenté, y compris les demandes directes d'expertise émanant du Parlement et de la Commission. La participation de l'agence au Forum de mise en œuvre de la nouvelle architecture des systèmes d'information de l'UE pour les frontières, la migration et la sécurité, ainsi qu'au groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance, avec le Conseil de l'Europe et l'OSCE/BIDDH, indique clairement qu'elle joue un rôle de plus en plus important. Par ailleurs, l'agence est membre du comité d'orientation ETIAS sur les droits fondamentaux. L'agence est en mesure de jouer un rôle complémentaire auprès d'autres acteurs

comme le CEPD, étant donné qu'elle peut se référer à un large éventail de considérations en matière de droits fondamentaux, parallèlement à la vie privée et à la protection des données, qui relèvent de son mandat, telles que l'égalité et la non-discrimination, les droits de l'enfant et l'accès à la justice.

PACTE VERT POUR L'EUROPE – LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME

La Commission européenne a invité l'agence à rejoindre deux organes consultatifs dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. La durabilité, qui s'entend comme incluant les droits de l'homme, est un objectif essentiel du Pacte vert. Depuis 2020, la FR et quelques autres agences et institutions de l'UE choisies et plusieurs représentants de diverses organisations relatives aux entreprises, contribuent à deux organes consultatifs distincts mais liés par le même thème. Un organe consultatif a été créé dans le cadre de la révision de la directive sur la déclaration d'informations non financières (2014/95), qui concerne la publication obligatoire d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par les grandes entreprises. D'un point de vue technique, il s'agit d'une task force de projet du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe, une association privée établie à l'initiative de la Commission européenne. En 2021, le groupe de travail communiquera ses recommandations sur la façon d'améliorer les exigences de déclaration afin d'optimiser l'impact des entreprises sur l'environnement et les droits de l'homme. La directive révisée et les actes délégués adoptés par la Commission européenne renforceront les exigences imposées aux entreprises en vertu du droit de l'UE. Le deuxième organe consultatif (« plateforme sur la finance durable ») découle du règlement sur la taxinomie de l'UE (2020/852), adopté en juin 2020, l'agence étant explicitement envisagée comme un futur membre de cette plateforme. Ce règlement vise à définir et affiner les exigences en vertu desquelles les investissements effectués dans l'UE doivent être verts et durables. Le règlement sur la taxinomie fait référence aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux conventions pertinentes de l'OIT et à d'autres instruments de droits de l'homme pour définir le champ d'application en matière de durabilité. Bien que sa composition soit semblable à celle établie par la directive sur la déclaration d'informations non financières, la plateforme, de par sa nature, ressemble plus à un groupe d'experts de la Commission européenne. La task force du projet sur la déclaration d'informations non financières devrait achever ses travaux début 2021, mais il est prévu que la plateforme soit maintenue pendant au moins deux ans. La plateforme fournira des conseils sur les normes minimales, sur des indicateurs permettant de mesurer les « caractéristiques vertes » des investissements et sur les moyens de rendre la taxinomie opérationnelle. Ces deux processus nécessiteront une participation importante des membres, à intervalles très fréquents, et bénéficieront de l'expertise globale de l'agence en matière de droits de l'homme, ainsi que de son engagement dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme au fil des ans. L'agence devra suivre de près l'évolution des politiques dans ce domaine, afin de pouvoir fournir des conseils experts ciblés.

INCLUSION ET NON-DISCRIMINATION

Les institutions de l'UE demandent à l'agence de fournir des données et des analyses sur les principales évolutions concernant le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les intolérances connexes, par rapport à la discrimination et à d'autres crimes haineux. Cela nécessite une collecte et une analyse à grande échelle des données d'enquête sur la discrimination, en particulier sur la base de l'origine ethnique ou raciale, de la religion ou des convictions, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, du handicap et de l'âge dans des domaines essentiels de la vie sociale comme l'emploi, l'éducation, la santé, le logement ou la participation à la société. Parallèlement à cela, l'agence a élargi la portée de ses travaux sur le racisme, tant en ce qui concerne la collecte de données (par le biais principalement de ses enquêtes à grande échelle) qu'en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux États membres de l'UE, à la demande du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance, afin d'améliorer l'enregistrement et la collecte de données par la police

sur les incidents criminels à caractère haineux. Sous la houlette du groupe de haut niveau, le groupe de travail dirigé par la FRA œuvre en vertu d'un mandat élargi centré sur la collecte de données, l'enregistrement et la déclaration des crimes haineux. L'agence peut s'attendre à ce qu'on lui demande d'être encore plus active dans la lutte contre le racisme et la discrimination à l'avenir, compte tenu du plan d'action 2020 de l'UE contre le racisme. Parallèlement, le domaine de l'intégration des migrants revêt une importance de plus en plus fondamentale afin de promouvoir l'inclusion des réfugiés et des migrants récemment arrivés dans le secteur de l'éducation et sur le marché du travail dans de nombreux États membres. L'agence entame actuellement son prochain cycle de recherches intensives, fondées sur des enquêtes sur les immigrants et leurs descendants, et enregistre une demande accrue en vue de la collecte et de l'analyse des données d'enquête de la part des institutions de l'UE, dans le cadre de ses travaux en matière de lutte contre l'antisémitisme, ainsi que pour ses futures collectes de données relatives aux Roms et aux personnes LGBTI. La collecte et l'analyse de ces données sont liées à plusieurs stratégies de la Commission, ainsi qu'aux aspects liés à la non-discrimination de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. De même, les recherches menées par la FRA sur l'impact des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 sur les groupes vulnérables sont liées à des initiatives de financement visant à atténuer l'impact de ces mesures.

L'agence est également invitée à collecter et analyser systématiquement les données concernant les efforts menés en faveur de l'intégration des Roms, par le biais de ses enquêtes. Prenant comme base le portefeuille d'indicateurs élaboré par la FRA dans le contexte du groupe de travail sur les Roms, les États membres surveillent et évaluent la mise en œuvre du cadre stratégique 2020 de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. La FRA est invitée à soutenir les efforts des États membres en matière de collecte de données et à aider la Commission à surveiller et analyser celles-ci dans le contexte du groupe de travail. La Commission et le Conseil utilisent les données statistiques recueillies dans le cadre d'enquêtes à grande échelle sur les Roms, dans plusieurs États membres, pour formuler des recommandations spécifiques par pays adaptées dans le contexte du semestre européen. Dans ce contexte, l'expertise technique de l'agence est essentielle pour aider les États membres à rendre compte des réformes structurelles et des investissements en faveur de l'intégration des Roms.

Le Conseil de l'UE a chargé l'agence de participer, avec le Parlement européen, le Médiateur européen et le Forum européen des personnes handicapées, au cadre de l'UE pour promouvoir, protéger et surveiller la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Les tâches confiées à l'agence comprennent la collecte et l'analyse de données, ainsi que la sensibilisation. L'agence a réalisé deux grands projets et a assuré la présidence et le secrétariat dudit cadre. Elle a été invitée à axer ses efforts sur la collecte de données concernant la désinstitutionnalisation et l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), et à contribuer à la formation des autorités nationales de gestion des Fonds ESI au regard de leur obligation de respecter la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Convention CDPH des Nations Unies.

DEMANDE IMPORTANTE EN RECHERCHE CONCERNANT LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNÉES DE L'AGENCE

Le succès des activités de l'agence en matière d'analyse de données et d'enquêtes quantitatives à grande échelle a débouché sur des demandes l'invitant à collecter toujours plus de données et à renouveler ses enquêtes, car ces travaux produisent généralement des données sans équivalent dans des domaines essentiels des droits fondamentaux qui, autrement, ne seraient pas couverts aux niveaux des États membres et de l'UE. La Commission a spécifiquement demandé à l'agence d'avancer de deux ans sa collecte de données en vue de l'enquête sur les Roms, ainsi que son enquête distincte sur les immigrants et leurs descendants. Parallèlement, l'agence mène des activités d'analyse et de publication approfondies, ainsi que des activités de sensibilisation connexes, en fonction des résultats de sa deuxième enquête sur l'antisémitisme, de l'enquête sur la communauté LGBTI, de l'enquête sur les Roms et les Travellers et de l'enquête sur les droits fondamentaux (auprès de la population générale de tous les

États membres et de certains pays en voie d'adhésion). La Commission a également demandé à l'agence de lancer une troisième enquête sur l'antisémitisme en 2022, qui nécessitera des ressources cette année-là en vue de sa planification. En conséquence, fait sans précédent, la FRA gèrera simultanément six enquêtes, qui se trouveront à différentes étapes. L'agence a besoin de ressources financières et humaines supplémentaires afin de développer et de gérer efficacement ces enquêtes et d'autres domaines de collecte et d'analyse de données qu'elle met en œuvre en parallèle, en s'appuyant sur le personnel qui travaille dans les domaines des statistiques et de l'analyse des données. Ces ressources sont indispensables pour produire des données statistiques en temps utile et conformément à des normes de qualité élevées, de sorte que les résultats puissent être utilisés par la Commission, le Parlement européen et le Conseil dans des domaines stratégiques déterminants tels que l'inclusion sociale, l'antisémitisme, les Roms, les crimes haineux, l'asile et l'intégration. Plusieurs stratégies et plans d'action de la Commission invitent directement l'agence à maintenir et répéter sa collecte de données d'enquête dans les domaines susmentionnés, ce qu'elle ne pourra pas faire sans y affecter les membres du personnel ayant les compétences requises.

DEMANDE

Sur la base d'une évaluation approfondie des besoins, et afin de continuer à répondre à des nouvelles demandes toujours plus nombreuses de contribution en matière de droits fondamentaux, y compris des demandes accrues en vue de l'analyse de données couvrant tous les domaines visés par les travaux de la FRA, l'agence a besoin des postes suivants afin de pouvoir répondre favorablement à ces demandes dans les domaines des recherches fondées sur des enquêtes et de la collecte et analyse y afférentes, couvrant ses travaux opérationnels concernant le racisme, la xénophobie et les intolérances connexes (telles que l'antisémitisme), dont l'égalité et la non-discrimination, ainsi que l'asile, la migration, l'intégration et la sécurité intérieure.

L'agence et son conseil d'administration demandent donc ce personnel supplémentaire à partir du budget 2020, dans le programme de travail au titre de la période 2019 - 2021, en vue de renforcer le soutien opérationnel comme suit :

Postes inscrits au tableau des effectifs

- **Chef de projet AD 6** – il devra posséder de solides compétences en matière d'analyse de données et des compétences techniques connexes en matière de manipulation et de gestion de données, et disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour assurer la construction et la maintenance de l'architecture de données d'un projet de recherche de données. Il sera également utile que cette personne sache comment construire des modèles de données à l'aide de statistiques, des mathématiques, de l'apprentissage automatique et de connaissances sur le domaine concerné. Ce poste englobera de nouvelles compétences que la FRA ne possède pas encore mais dont elle aura de plus en plus besoin au cours de la période à venir afin de couvrir des travaux de plus en plus demandés dans le cadre de ses activités de recherche et de collecte de données, y compris dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, l'interopérabilité des données, la protection des données et l'analyse ou la prédiction des tendances.

Le chef de projet devra pouvoir gérer des projets dans le but d'évaluer les implications, en termes de droits fondamentaux, de diverses utilisations des données, s'agissant par exemple de recherches et d'applications industrielles liées à l'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'UE. Le grade proposé pour ce poste est conforme aux tâches à réaliser.

- **Chef de projet AD 6** – ce poste permettra à l'agence de posséder les ressources humaines nécessaires en matière de migration et d'asile pour répondre à la demande accrue en expertise relative aux droits fondamentaux de deux agences JAI, Frontex et l'EASO, compte tenu de leurs mandats révisés. Ce poste permettra à la FRA de continuer à fournir son expertise au plus haut niveau de qualité dans les domaines de la migration, des frontières,

de l'intégration et de l'asile. En augmentant le nombre des membres de son personnel dédiés à la migration et à l'asile, la FRA pourra contribuer plus efficacement au respect des droits fondamentaux dans les mesures prévues par le Pacte sur la migration et l'asile. L'agence pourra également poursuivre le détachement temporaire de ses experts dans les États membres de l'UE les plus touchés par les arrivées. Le grade proposé pour ce poste est conforme aux tâches à réaliser.

Agents contractuels

- **Agent contractuel groupe de fonctions IV, Responsable de projet** – ce poste permettra à l'agence d'établir les capacités nécessaires pour intégrer ses travaux sur l'IA dans différents domaines liés aux droits fondamentaux. Cette personne devra être le point de contact pour les projets de la FRA. Elle apportera l'expertise nécessaire en matière de science des données/ingénierie, englobant la construction et la maintenance de l'architecture de données requise pour comprendre l'impact de l'IA sur les droits fondamentaux des utilisateurs et analyser les conséquences que cela pourrait avoir au niveau politique. L'année 2020 marquant le déploiement des travaux de l'agence sur l'intelligence artificielle en vue d'obtenir les premiers résultats, ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau projet sur la modération des contenus en ligne (pour ne citer que deux exemples), et sachant que deux autres projets sont envisagés sur le vieillissement de la population dans une société numérique et sur les droits sociaux à l'ère numérique, la FRA doit avoir les compétences nécessaires en matière d'innovation numérique – un aspect qui englobe de plus en plus tous les domaines des recherches et de la collecte de données de l'agence.
- **Agent contractuel groupe de fonctions IV, Responsable de projet** – interopérabilité et systèmes d'information de l'UE – ce poste devrait permettre à la FRA de renforcer ses capacités afin de traiter le respect des droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle architecture pour l'interopérabilité entre les systèmes d'information de l'UE. Avec l'adoption des réglementations établissant le nouveau cadre d'interopérabilité entre les systèmes d'information de l'UE dans les domaines des frontières, des visas, de l'asile et de la migration, l'agence devra utiliser les ressources nécessaires pour évaluer les implications en termes de droits fondamentaux à mesure de la mise en service progressive de la nouvelle architecture. Ce poste devrait apporter de nouvelles compétences en matière de technologie, de biométrie et de droit, s'agissant notamment de la protection des données, et il apportera à l'agence le soutien essentiel dont elle a besoin pour ses recherches sur l'utilisation de données et d'algorithmes dans le contexte des systèmes d'information de l'UE, dans le but d'identifier d'éventuels avantages en termes de droits fondamentaux, ainsi que des risques, tels que le profilage discriminatoire.

B. STRATEGIE VISANT A REALISER DES GAINS D'EFFICACITE

L'élaboration d'une stratégie visant à réaliser des gains d'efficacité s'appuie sur les initiatives suivantes (liste non exhaustive) :

- modéliser et restructurer les processus opérationnels actuels pour y introduire des changements ;
- introduire des changements dans les systèmes – gains d'efficacité grâce à l'automatisation de tâches répétitives ;
- introduire des changements dans la structure organisationnelle pour aboutir à une utilisation potentiellement meilleure des capacités existantes ;
- mettre en place de manière plus systématique et continue des plateformes de coopération et des services partagés avec d'autres agences ;

- simplifier les règles et les procédures à appliquer pour la gestion des ressources financières et humaines, afin de faciliter l’obtention de gains d’efficacité ;
- procéder à une évaluation qualitative des efforts pour accroître l’efficacité.

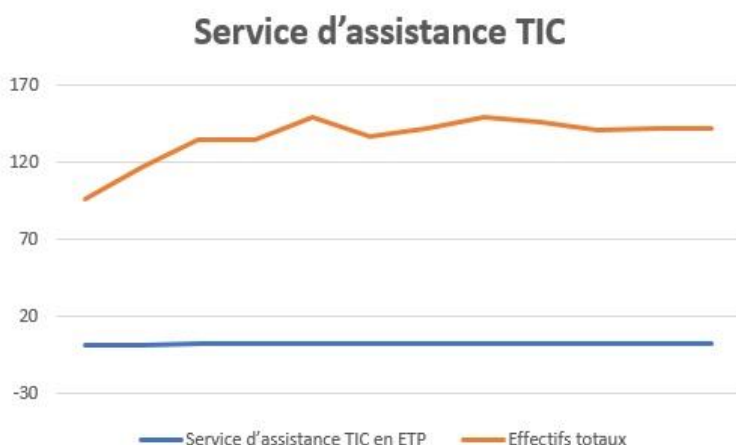
Dans cette optique, il apparaît que la transformation des services et la révision de la conception des processus sont cruciales pour garantir à la fois l’efficacité technique et l’efficacité de l’allocation des ressources et pour libérer le potentiel d’amélioration de l’efficacité. À cette fin, l’agence a mis en œuvre plusieurs mesures qui se sont traduites par une augmentation de la productivité et par des gains d’efficacité. Afin d’aller encore plus loin dans cette direction, l’agence déploie actuellement les initiatives suivantes dans quatre pôles d’efficacité :

Pôle I – Services et installations numériques

Ces dernières années, l’agence a rapidement modernisé ses technologies de l’information et de la communication en adoptant des outils, une architecture commune et des solutions informatiques de pointe permettant la création de postes de travail entièrement mobiles qui rendent possible un environnement de travail numérique plus collaboratif.

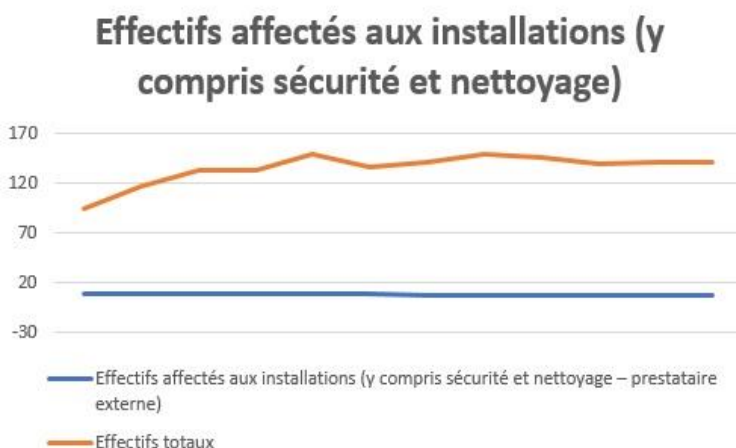
L’agence cherche à optimiser encore son utilisation des ressources dans la mesure où elle prévoit d’utiliser les services d’informatique en nuage en 2020 et donc de fournir davantage de services avec les mêmes ressources. L’utilisation potentielle de l’analyse en nuage peut également contribuer aux besoins croissants de l’agence.

Grâce aux synergies créées et aux gains d’efficacité obtenus, le service d’assistance informatique est resté en mesure d’aider au mieux un personnel toujours plus nombreux, malgré ses moyens limités. De même, l’agence a pu conserver un nombre relativement peu élevé de membres du personnel affectés aux installations.



| Année | Service d'assistance TIC en ETP | Effectifs totaux |
|-------|---------------------------------|------------------|
| 2010 | 1.2 | 95.2 |
| 2011 | 1.1 | 116.7 |
| 2012 | 1.5 | 134.3 |
| 2013 | 1.8 | 133.9 |
| 2014 | 1.8 | 149.0 |
| 2015 | 1.7 | 136.0 |
| 2016 | 1.6 | 141.0 |
| 2017 | 1.6 | 149.0 |
| 2018 | 1.6 | 146.0 |
| 2019 | 1.6 | 140.0 |
| 2020 | 1.6 | 141.0 |
| 2021 | 1.6 | 141.0 |

Évolution des effectifs dans le domaine de l’assistance TIC au regard de l’accroissement du volume général des effectifs



| Année | Effectifs affectés aux installations (y compris sécurité et nettoyage – prestataire externe) | Effectifs totaux |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 2010 | 9.0 | 95.2 |
| 2011 | 9.0 | 116.7 |
| 2012 | 9.3 | 134.3 |
| 2013 | 8.3 | 133.9 |
| 2014 | 8.3 | 149.0 |
| 2015 | 8.3 | 136.0 |
| 2016 | 7.8 | 141.0 |
| 2017 | 7.8 | 149.0 |
| 2018 | 7.8 | 146.0 |
| 2019 | 7.8 | 140.0 |
| 2020 | 7.8 | 141.0 |
| 2021 | 7.8 | 141.0 |

Évolution des effectifs dans le domaine des installations au regard de l'accroissement du nombre général des effectifs

L'agence continue d'optimiser ses ressources afin d'obtenir des gains d'efficacité supplémentaires. La liste suivante illustre les mesures déjà prises ou en cours de mise en œuvre :

1. L'agence travaille à la refonte de ses systèmes de TIC pour permettre au service informatique de mieux utiliser les services en nuage en mettant en place une infrastructure hybride et ainsi réduire les coûts liés à la gestion et à l'entretien de son infrastructure de centre de données sur site. La mise en œuvre des services en nuage a commencé au premier trimestre 2020 et se poursuivra tout au long de l'année. Dans le cadre de son adoption des services en nuage, l'agence respecte la réglementation sur la protection des données connexe. En raison de la récente décision de justice annulant l'accord sur le label de protection des données à caractère personnel (« Privacy Seal »), des retards sont prévus au cours de la phase d'adoption.
2. Poursuite de l'utilisation des systèmes de TIC de la Commission en matière de gestion des ressources humaines (Sysper) et de gestion des actifs (ABAC Assets).
3. Les demandes de mission sont examinées plus attentivement en vue d'apprécier s'il est possible d'y donner suite au moyen des technologies de vidéoconférence déjà en usage au sein de l'agence. L'augmentation du nombre de demandes de vidéoconférences et de conférences en ligne ces deux dernières années constitue un indicateur pertinent à cet égard.
4. Recours à des contrats-cadres interinstitutionnels concernant, par exemple, les TIC, les installations et d'autres services administratifs.
5. Ces dernières années, l'agence a pris des mesures pour réduire ses coûts liés aux installations, en optimisant la gestion interne des installations, a changé de fournisseur d'électricité et a perfectionné le système de refroidissement de son centre de données. Ces changements ont permis de diminuer les coûts de gestion des installations de 10% au total et de maintenir cette consommation réduite tout au long des dernières années.

Plus précisément dans le domaine de la gestion de l'environnement, l'agence a pris les mesures suivantes pour réduire son impact sur l'environnement :

1. Elle a opté pour un autre fournisseur qui produit de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.
2. Le chauffage des locaux est assuré par un réseau de chauffage urbain (Fernwärme) au lieu d'un système de chauffage à l'électricité, au gaz ou à combustibles fossiles.
3. Le système de refroidissement du centre de données est un système fondé sur l'échange thermique, qui a permis de réduire la consommation électrique de plus de 60%.
4. L'agence met en œuvre un programme de recyclage des déchets et veille également à ce que tout équipement vétuste soit recyclé ou réutilisé correctement (le cas échéant).
5. Elle cherche actuellement à remplacer l'ensemble du système d'éclairage par des diodes électroluminescentes (DEL) à économie d'énergie avec détecteur de présence, afin de réduire sa consommation.

Pôle II – Système de gestion de la qualité

1. Le développement continu du système de gestion de la qualité mis en œuvre, fondé sur le principe du « Plan Do Check Act » (« planifier, déployer, contrôler, agir »), offre des moyens d'affiner l'efficacité et l'efficience des processus internes de l'agence. De plus, suite au processus de restructuration (novembre 2018), une action planifiée de révision des processus internes permettra de simplifier les flux de travail, ainsi que d'optimiser l'exécution des tâches et l'utilisation des ressources internes.

2. Les circuits financiers pour le Titre I ont été simplifiés, avec une réduction de la chaîne de contrôle ainsi qu'une fusion de certaines fonctions de contrôle (FVA/AO). Le niveau d'efficacité a ainsi pu être augmenté, tout en maintenant le degré de conformité nécessaire, comme en attestent les résultats positifs des audits externes (Cour des comptes, IAS).
3. Dans le processus de mise en œuvre des projets, la phase de planification a été simplifiée grâce à une nouvelle approche intégrée, ce qui favorisera une mise en œuvre standardisée des projets et une productivité accrue du fait du remplacement de certaines réunions de coordination par le recours au système de gestion des projets existant.
4. Un processus de contrôles ex post a été conçu d'après une approche fondée sur les risques, avec l'introduction de techniques de contrôle de qualité qui utilisent une analyse solide des données statistiques recueillies durant l'exécution du budget, ce qui permettra d'effectuer des contrôles sur un échantillon d'opérations choisies combinant différentes dimensions de risque. Une augmentation appréciable de la productivité devrait être obtenue grâce à la réduction des heures de travail consacrées aux contrôles qui seraient autrement effectués sur des échantillons de toutes les lignes budgétaires.
5. Ces dernières années, un processus de vérification de la conformité a été consolidé afin d'intégrer des tests similaires exécutés par des organes d'audit externes dans certains domaines. Ce processus analyse l'exécution correcte des flux de travail, tout en évaluant la réalisation des objectifs par rapport à l'utilisation des ressources existantes.

Pôle III – Planification, suivi, évaluation et rapports

1. L'approche de planification intégrée décrit les activités globales de planification, de surveillance, de déclaration d'informations et d'évaluation définies au sein d'un processus unique au cours du même cycle. Cette approche crée des synergies et facilite la cohérence (y compris auprès des parties prenantes externes) à toutes les étapes de la programmation couvrant les outils et les processus de planification optimisés. Ce cycle harmonisé inclut la rédaction des documents de programmation, la définition des nouveaux projets, l'intégration de plusieurs consultations avec les parties prenantes internes et externes, les étapes à suivre pour mettre en œuvre les projets de la FRA, les rapports de suivi simplifiés et l'évaluation ultérieure y afférente.
Surtout, l'approche a récemment été renforcée afin de tenir compte de la restructuration organisationnelle fondée sur une coopération renforcée entre unités. Le processus a été simplifié afin d'améliorer la clarté du processus décisionnel et des rôles (en interne/externe) et de mieux faire connaître les tâches, le calendrier et les délais. L'objectif ultime de cette approche intégrée est de contribuer à une utilisation optimale des ressources, à la diminution de la charge de travail potentielle et à l'augmentation de la productivité.
2. Un cadre de mesure des performances a été mis en place en 2011. Cet outil contient des indicateurs clés de performance (ICP) mesurant l'impact à court et à long termes des résultats, qui sont liés au mandat et aux objectifs de la FRA et utilisés pour la planification, le suivi, l'évaluation et les rapports en ce qui concerne les objectifs pluriannuels de l'agence, notamment les projets opérationnels et leurs résultats. Ce cadre a été révisé et affiné ces dernières années et il est intégré dans les documents de programmation de la FRA (de 2017 à 2019). Les ICP contribuent à simplifier le suivi des performances en réduisant un grand nombre de mesures en un nombre concret d'indicateurs « clés ». Ils peuvent servir d'outil de gestion pour obtenir des gains d'efficacité et faciliter les prises de décisions.
3. Le rapport annuel d'activité inclut les résultats obtenus du point de vue des priorités stratégiques, des objectifs pluriannuels, des domaines thématiques, des activités opérationnelles et des résultats, un aperçu des résultats

et des ICP. Il figure à l'annexe I « Statistiques sur les activités de base » (qui est, en tout état de cause, fondé sur le suivi effectué au niveau du projet, comme expliqué ci-dessus dans le cadre du suivi des performances).

4. La FRA évalue les projets et les activités transversales depuis 2011, ce qui constitue une source importante d'informations lui permettant d'atteindre des objectifs ciblés, de résoudre les problèmes, d'améliorer l'apprentissage par l'examen des projets et de renforcer l'obligation de rendre compte. Les résultats des évaluations sont présentés et examinés en interne, avec la participation de plusieurs acteurs, et sont résumés et publiés dans le rapport annuel d'activité.
5. Depuis 2017, afin de renforcer son efficacité, la FRA est associée au contrat-cadre interagences destiné à permettre la fourniture de services d'évaluation à plusieurs agences de l'Union (EUROFOUND, CRU, CDT, AEAPP, EU-OSHA, ETF et AESA).

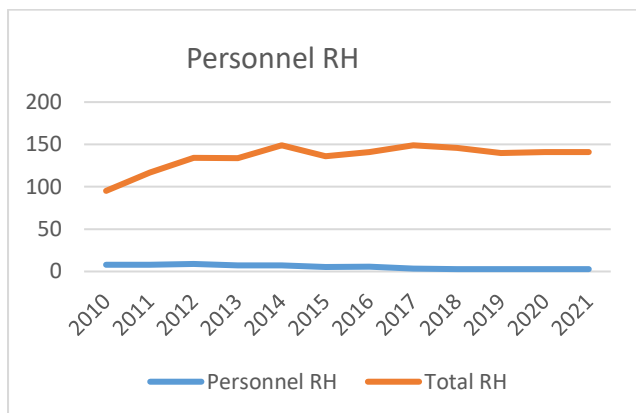
Pôle IV : Gestion des ressources humaines

Plusieurs initiatives menées ces dernières années ont produit des résultats sur le plan de l'adéquation organisationnelle générale, de l'efficacité et de la productivité. L'agence prévoit de mettre en place d'autres mesures qui renforceront les gains d'efficacité, par exemple :

1. L'optimisation de la structure organisationnelle de l'agence. Compte tenu de la réduction des effectifs mise en œuvre au cours de la période 2013-2017, il a été nécessaire de renforcer l'impact et l'efficacité organisationnelle globale de l'agence en introduisant des synergies qui optimisent l'utilisation des ressources de la FRA tout en soutenant ses capacités organisationnelles. Pour y parvenir, l'agence a modifié sa structure organisationnelle en 2016 en fusionnant deux départements d'appui administratif en une seule entité appelée « Services administratifs ». En novembre 2018, une autre structure organisationnelle a été établie, afin de regrouper l'expertise et de poursuivre le renforcement des produits. Une unité opérationnelle supplémentaire a été créée pour renforcer la coopération interdépartementale dans le cadre des projets et améliorer la capacité de réaction en temps réel sans pour autant compromettre la recherche pluriannuelle.
2. Les recours à des contrats-cadres interinstitutionnels dans les domaines de l'apprentissage et du développement et pour d'autres services administratifs, comme les assurances couvrant le personnel et les contractants externes dans les locaux de l'agence.
3. L'agence a introduit des outils informatiques modernes pour permettre un accès direct aux principaux processus de gestion des ressources humaines et faciliter leur automatisation complète, par exemple pour le traitement des demandes de congé, de temps partiel et de congé parental, l'évaluation des performances du personnel, ainsi que l'apprentissage et le développement. Actuellement, l'agence est en voie de s'associer à SYSPER, qui englobe les services offerts par le PMO, le RCAM, la DG HR et la DIGIT.
4. Le travail préparatoire en vue de la mise en œuvre de SYSPER pour rationaliser et automatiser certains processus de gestion des ressources humaines.
5. L'accord de niveau de service renforcé avec le PMO destiné à rendre plus efficace l'utilisation des capacités existantes.
6. L'agence a conclu un contrat, au titre des contrats-cadres interinstitutionnels, pour mettre au point un cadre de compétences pour la définition des compétences nécessaires pour les différents profils d'emploi de la FRA. L'objectif est que ce cadre de compétences soutienne les processus modernes de gestion des talents et le développement professionnel, car ce cadre sera appliqué à des processus clés en matière de ressources humaines, tels que le recrutement et la sélection, l'avancement de carrière, l'apprentissage, le développement et la planification des ressources humaines.
7. Afin de s'assurer qu'elle reste à l'écoute de son personnel, l'agence a lancé une analyse de la charge de travail pour déterminer les incidences éventuelles de la charge de travail et prendre des mesures afin de traiter cette question dans un souci d'efficacité et de bien-être du personnel.

La modernisation des outils RH, l'optimisation de ses processus et son accord de niveau de service (SLA) avec le PMO ont permis à l'agence de réduire les effectifs travaillant dans le domaine des RH. Toutefois, comme le montre clairement le tableau présenté ci-dessous, bien que le nombre de bénéficiaires des services à la FRA ait fortement augmenté, l'agence est parvenue non seulement à ne pas augmenter les effectifs chargés de la gestion des ressources humaines, mais même à en réduire encore le nombre pour

porter le ratio total au niveau de 0,91 : 40 en 2017, c'est-à-dire 0,77 : 40 en 2018. À titre de comparaison, l'objectif que s'est fixé la Commission européenne en matière de gains d'efficacité et de synergies dans l'ensemble de la communauté RH est d'atteindre un ratio estimé à 1 : 40⁶ d'ici à 2019.



| Année | Effectifs RH | Effectifs totaux |
|-------|--------------|------------------|
| 2010 | 7.8 | 95.2 |
| 2011 | 7.8 | 116.7 |
| 2012 | 8.9 | 134.3 |
| 2013 | 7.1 | 133.9 |
| 2014 | 7.1 | 149.0 |
| 2015 | 5.3 | 136.0 |
| 2016 | 5.5 | 141.0 |
| 2017 | 3.4 | 149.0 |
| 2018 | 2.8 | 146.0 |
| 2019 | 2.8 | 140.0 |
| 2020 | 2.8 | 141.0 |
| 2021 | 2.8 | 141.0 |

Tableau XY : Évolution des effectifs dans le domaine des ressources humaines au regard de l'accroissement du nombre général d'utilisateurs.

Il est important de noter que, si l'agence s'est efforcée de réaliser des gains d'efficacité technique et d'efficacité de l'allocation des ressources, elle est également parvenue à améliorer ses performances générales dans l'exécution de son mandat. En particulier, tout en renforçant sa productivité et son efficacité, l'agence a classé ses activités principales par ordre de priorité et a veillé à fournir ses services et à produire les résultats pertinents dans les délais.

Toutefois, si l'agence bénéficie de capacités supplémentaire après avoir amélioré plusieurs processus et à la suite d'autres initiatives en matière d'efficacité, la demande de ressources humaines n'a cessé d'augmenter. Cela s'explique par la nécessité de répondre à la complexité des tâches et à la charge de travail sans cesse croissante liée aux activités principales de la FRA.

L'agence poursuivra ses efforts pour parvenir à davantage de gains d'efficacité, mais nous prévoyons qu'en 2021-2023, la demande en ressources humaines et les augmentations des capacités escomptées ne seront pas en équilibre. La FRA devra demander du personnel supplémentaire aux autorités budgétaires ou appliquer des priorités négatives.

REDÉPLOIEMENT

Compte tenu de la taille de l'agence, les possibilités de redéploiement supplémentaire sont limitées. Néanmoins, l'agence poursuivra ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité en procédant, notamment, à un audit des compétences, en adaptant son cadre de compétences et en continuant, dans la mesure du possible, à simplifier ses procédures.

C. PRIORITES NEGATIVES/REDUCTION DU NOMBRE DE TACHES EXISTANTES

Le nombre de tâches supplémentaires assignées à la FRA a sensiblement augmenté depuis la mi-2015, lorsque l'Union européenne s'est trouvée confrontée à un afflux croissant de réfugiés et de migrants, d'une part, et à de nouvelles menaces pour la sécurité intérieure, d'autre part. Celles-ci viennent s'ajouter aux appels croissants lancés à l'agence pour qu'elle augmente le rythme auquel elle produit ses résultats d'enquête et s'engage dans les nouvelles évolutions technologiques, comme dans le domaine de l'intelligence artificielle. La FRA a déjà optimisé l'utilisation de ses ressources pour exécuter les nombreuses tâches qui lui ont été confiées et elle se conforme à ses obligations au titre de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 concernant la réduction des effectifs.

La FRA ne sera peut-être pas en mesure de continuer à répondre rapidement aux demandes de plus en plus nombreuses de ses parties prenantes, si elle ne reçoit pas les effectifs et les ressources financières adéquats. Il se peut aussi qu'elle ne soit pas en mesure d'assurer ses tâches principales en matière de collecte et d'analyse de données comparatives, du fait de la demande

⁶ Communication à la Commission : Synergies et gains d'efficacité à la Commission – Nouvelles méthodes de travail; SEC(2016) 170 final. 4.4.2016.

croissante de renouvellement de ses enquêtes, afin de produire des données comparables au niveau de l'UE, données qui ne sont disponibles auprès d'aucune autre source (par exemple sur l'antisémitisme, les Roms et les personnes LGBTI).

Les tâches suivantes pourront en être affectées, à moins qu'il ne soit satisfait à la demande en ressources humaines supplémentaires :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1) Nouveaux travaux sur l'intelligence artificielle et les droits fondamentaux – englobant tous les domaines du cadre pluriannuel</p> | <p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2021-2023</i></p> |
| <p>La FRA a commencé à travailler sur le sujet de l'intelligence artificielle (IA), des mégadonnées et des droits fondamentaux. Étant donné l'importance accrue accordée à la recherche et aux applications industrielles de l'IA dans l'UE (y compris un nouveau cadre réglementaire sur l'IA, une nouvelle législation sur les services numériques) – qui ont toutes des implications en matière de droits fondamentaux –, l'agence est de plus en plus sollicitée pour fournir son expertise et son analyse dans le domaine des droits fondamentaux, notamment par la publication de ses travaux sur la reconnaissance faciale et la discrimination de la prise de décision fondée sur des données, ainsi que ses travaux de longue date avec l'eu-LISA sur la collecte de données biométriques et ses applications. À titre d'exemple de l'expertise qu'elle peut apporter dans ce domaine, la FRA a été nommée membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'IA et a lancé un projet de l'UE sur l'IA et ses implications pour les droits fondamentaux – qui examine des « cas d'utilisation » dans les principaux services publics et domaines du secteur privé dans lesquels l'IA joue un rôle important. L'agence prévoit d'intégrer ses travaux en rapport avec l'IA dans les différents domaines des droits fondamentaux relevant du cadre thématique pluriannuel de l'agence; à partir de 2021, avec des travaux de recherche sur la modération des contenus en ligne en ce qui concerne les droits fondamentaux et d'autres projets prévus sur le vieillissement dans les sociétés numériques et sur l'accès aux droits sociaux à l'ère numérique.</p> <p>Pour que l'agence soit pertinente et adaptée à l'ère numérique, il est essentiel que le personnel bénéficiant de l'ensemble de compétences appropriées soit engagé afin d'établir et d'évaluer les informations et les données relatives aux travaux prévus par l'agence dans ce domaine. En l'absence de personnel possédant les compétences requises, l'agence ne sera pas en mesure d'étendre ses activités de recherche à l'IA et aux innovations numériques connexes alors que celles-ci concernent l'ensemble de ses domaines d'activité, de l'asile à la migration, en passant par les droits de l'enfant et les crimes de haine.</p> | <p>1 Responsable de projet AD – compétences en sciences des données</p> <p>1 Assistant de projet AC – compétences en science des données</p> |
| <p>2) Respect des droits fondamentaux dans le nouveau cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE</p> | <p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2021-2023</i></p> |
| <p>L'établissement du nouveau cadre d'interopérabilité entre les systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas [règlement (UE) 2019/817] et dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de la migration [règlement (UE) 2019/818], confère à la FRA un rôle important dans le contrôle du respect des droits fondamentaux dans le processus de collecte et de traitement des données. La FRA est également membre du comité d'examen ETIAS. Les travaux de la FRA sur la prévention du profilage illicite, les projets sur la biométrie, la surveillance et l'intelligence artificielle, constituent une bonne base pour permettre à l'agence de garantir le respect des droits fondamentaux dans ce cadre. Le soutien de la FRA vise à renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'application de la législation, y compris l'application de la législation sur l'immigration, en conseillant notamment les institutions de l'UE et les autorités des États membres sur la manière d'éviter les pratiques risquant d'entraîner un profilage illicite, en aidant à révéler un profilage discriminatoire, quel qu'en soit le motif, y compris la nationalité, l'âge et le sexe, en plus de l'origine ethnique. L'agence devra employer les ressources nécessaires pour évaluer les implications en matière de droits fondamentaux lors de la mise en service progressive de la nouvelle architecture. Ce poste devrait apporter de nouvelles compétences dans le domaine de la technologie, de la biométrie et du droit, en ce qui concerne notamment la protection des données, et apportera un soutien essentiel aux travaux de recherche de l'agence sur l'utilisation de données et d'algorithmes dans le cadre des systèmes informatiques de l'UE, en vue de déterminer les avantages potentiels en matière de droits fondamentaux ainsi que les risques, tels que le profilage discriminatoire. Pour que la FRA fournisse les avis adéquats sur la conformité du cadre d'interopérabilité avec les droits fondamentaux, il est nécessaire d'engager du personnel supplémentaire doté des compétences appropriées en matière de biométrie pour pouvoir évaluer les informations contenues.</p> | <p>1 Assistant de projet AC – Biométrie, protection des données</p> |
| <p>3) Présence ponctuelle de la FRA dans les centres d'enregistrement (« hotspots ») grecs</p> | <p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2021-2023</i></p> |
| <p>La FRA est actuellement présente sur le terrain en Grèce, où elle apporte un soutien en matière de droits fondamentaux et une contribution précieuse à la Commission et à d'autres agences de l'UE, à savoir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'EASO, ainsi qu'aux autorités grecques. Elle s'emploie en outre à formuler des orientations pratiques et à organiser des formations pour aider les principaux acteurs à veiller au respect des droits fondamentaux. Le</p> | <p>2 Assistants de projet AC – à déployer dans les centres d'enregistrement (Grèce et Italie).</p> |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>personnel de la FRA en mission en Grèce dispense actuellement des conseils d'expert concernant : la protection de l'enfance (en particulier les mineurs non accompagnés), l'identification des personnes vulnérables et le respect des garanties de procédure en matière d'asile, de détention et de retour. Ces activités pourraient également être menées dans d'autres États membres, où des besoins apparaissent, comme l'Espagne, Chypre, Malte et l'Italie, afin de garantir le respect des droits fondamentaux, mais l'agence ne dispose actuellement pas des ressources humaines suffisantes à cette fin.</p> <p>En 2021, la FRA prévoit de poursuivre son intervention sur le terrain dans les États membres qui accueillent des équipes d'appui à la gestion de la migration ou qui demandent le soutien de la FRA pour faire face aux défis liés aux droits fondamentaux en rapport avec la migration.</p> | |
| <p>4) Fournir une assistance en matière de droits fondamentaux et de renforcement des capacités pour soutenir Frontex</p> | <p><i>Besoins en ressources humaines pour la période 2021-2023</i></p> |
| <p>En 2020 et au-delà, la FRA poursuivra ses travaux intensifs dans le domaine de la migration et de l'asile. Comme par le passé, les modalités de travail avec Frontex, l'EASO et eu-LISA permettront à ces partenaires de bénéficier de l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux. En particulier, la taille considérablement accrue de Frontex et son mandat élargi dans les domaines où elle est susceptible de rencontrer de nouveaux défis liés aux droits fondamentaux, ainsi que le rôle spécifique de la FRA dans le règlement fondateur de Frontex, susciteront davantage de demandes de soutien à la FRA et nécessiteront une coopération encore plus étroite et plus intense. Sur la base du règlement fondateur (UE 2016/1624), Frontex coopère avec la FRA pour mieux relever les défis migratoires, prévenir et détecter la criminalité transfrontalière et mettre au point des outils de formation spécifiques. La FRA soutiendra notamment Frontex dans la mise en place des observateurs des droits fondamentaux et les exigences en la matière, en élaborant des méthodologies, des outils et des formations de suivi. En outre, Frontex continuera d'inviter la FRA à participer au forum consultatif en vue d'aider le directeur exécutif et le conseil d'administration en leur fournissant des conseils indépendants en matière de droits fondamentaux. En outre, la FRA soutint déjà la formation d'une réserve de contrôleurs en matière de retour forcé, afin d'aider Frontex à assurer la participation de contrôleurs bien formés aux opérations conjointes de retour forcé, comme le prévoit l'article 8, paragraphe 6, de la directive retour (2008/115/CE).</p> | <p>1 Responsable de projet AD – asile et migration (pour soutenir la formation systématique d'une réserve de contrôleurs des retours forcés)</p> <p>1 Assistant de projet AST – asile et migration</p> |

ANNEXE V : Ressources humaines – qualitatives

A. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Modalités d'exécution en place

| | | Oui | Non | Si non, quelles sont les autres modalités d'exécution applicables ? |
|-------------------------------------|---------------------------------|-----|-----|---------------------------------------------------------------------|
| Recrutement d'un AC | Modèle de décision C(2019) 3016 | X | | |
| Recrutement d'un AT | Modèle de décision C(2015) 1509 | X | | |
| Encadrement intermédiaire | Modèle de décision C(2018) 2542 | X | | |
| Emplois types et intitulés d'emploi | Modèle de décision C(2018) 8800 | | X | La FRA applique par analogie la décision C(2013) 8979. |

L'agence emploie des agents temporaires 2(f) à l'exception du directeur, qui est un agent temporaire 2(a), des agents contractuels 3(a), et des experts nationaux détachés qui sont détachés auprès de l'agence et restent employés par l'organisation qui les détache. Les règles détaillées concernant l'emploi des agents temporaires 2(f) sont fixées dans les dispositions générales d'exécution relatives à la procédure de recrutement et d'emploi d'agents temporaires au titre de l'article 2, point f), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne ; (décision du bureau exécutif 2015/01 du 23 septembre 2015). L'emploi des agents contractuels est régi par la décision du bureau exécutif 2019/03 du 16 mai 2019. L'emploi des experts nationaux détachés est régi par les règles relatives aux experts nationaux détachés (décision du CA 2017/01 du 11 avril 2017) qui sont fondées sur celles de la Commission adaptées aux exigences de l'agence.

Pour atteindre ses objectifs, la FRA a identifié les profils d'emploi types suivants :

- **Conseillers** : exécutent certaines tâches telles que la coordination, la représentation, l'analyse et les conseils, qui représentent une valeur ajoutée élevée pour l'agence. Ces tâches exigent des qualités particulières de la personne concernée et, notamment, des connaissances spécialisées et une expérience particulière ainsi que la capacité de fournir des orientations à haute valeur ajoutée. Ces postes seront généralement pourvus par des agents temporaires appartenant aux grades AD 13-AD 14.

- **Middle Managers (cadres intermédiaires)** : ils assurent la gestion stratégique et financière et supervisent l'encadrement opérationnel dans leur champ respectif couvrant différents domaines d'activités de la FRA, dans le respect d'une bonne gestion financière. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade se situe entre AD 9 et AD 12.

- **Gestionnaires de programmes** : ils s'engagent généralement à assurer la gestion quotidienne du programme tout au long de son cycle de vie, à assurer le suivi de la mise en œuvre du programme conformément aux conditions énoncées dans le programme de travail annuel, à collaborer à la préparation de la proposition de projet et à assurer leur alignement sur les objectifs du programme. Les gestionnaires de programmes peuvent jouer un rôle essentiel en contribuant à l'identification et à l'analyse des dossiers législatifs et/ou politiques au-delà des projets, ainsi qu'aux futurs événements politiques clés et aux décisions politiques que la FRA entend influencer dans le cadre des objectifs des projets. Les gestionnaires de programmes peuvent représenter la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AD 8 et AD 10.

- **Gestionnaires de projets/responsables de programmes** : ils jouent un rôle clé dans le cadre des procédures générales, rédigent des rapports, mettent en œuvre des politiques, analysent et conseillent la hiérarchie dans des domaines spécifiques tels que la recherche, coordonnent des domaines d'activités spécifiques ou le contenu du travail d'une équipe, ou encore représentent la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AD 5 et AD 8 et des agents contractuels du groupe de fonctions IV. Les experts nationaux détachés sont tous des responsables de programme. Les agents temporaires de grade AD 5 et les agents contractuels du groupe de fonctions IV sous supervision directe peuvent contribuer à la réalisation des tâches citées plus haut et jouer un rôle de soutien actif dans l'élaboration de l'ensemble des tâches et travaux ;

- **Assistants** : ils fournissent un soutien pour la rédaction de documents et une assistance dans la mise en œuvre de politiques et de procédures dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, en suivant les conseils de la hiérarchie. Certains assistants apportent davantage leur soutien dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, sous la supervision d'un membre du personnel d'un niveau

de fonction plus élevé. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AST1 et AST 9 et par des agents contractuels du groupe de fonctions III ;

- Agents administratifs : ils fournissent un appui administratif (de secrétariat et/ou de bureau) dans des domaines opérationnels et administratifs. Ces postes sont généralement pourvus par des agents contractuels du groupe de fonctions II.

Outre les profils types mentionnés ci-dessus, afin d'améliorer son efficacité et son efficacité, l'agence a adopté en 2012 une décision (décision HRP/030/2012) relative à l'affectation des chefs de secteurs. Leur rôle est de coordonner et de superviser des activités spécifiques entreprises par le personnel travaillant dans le secteur dont ils sont responsables. Cette fonction n'est présente que dans l'unité « Services administratifs ».

En termes de types de contrats et de grade de recrutement pour les différentes catégories de fonctions présentées ci-dessus, la FRA a identifié l'ensemble des postes d'agents temporaires, à l'exception du directeur, comme étant des postes de longue durée.

a. Agents temporaires de longue durée

Les agents temporaires, 2(f), sont utilisés pour la plupart des fonctions, tant de gestion qu'opérationnelles, dans l'agence, hormis la fonction de directeur et les fonctions qui sont pourvues par des agents contractuels. Les critères utilisés par l'agence pour identifier les postes de longue durée sont les suivants :

- pour les postes impliquant des tâches de nature permanente comme résultant du mandat et du programme de travail de l'agence ; et
- pour garantir la continuité de l'expertise dans les domaines spécifiques relatifs aux droits humains.

Les agents temporaires de longue durée seront recrutés aux niveaux indiqués ci-après afin de permettre un développement à long terme de leur carrière :

- AST/SC1 à AST/SC2 pour les groupes de fonctions des secrétaires et greffiers (AST/SC)⁷ ;
- AST 1 à AST 4 pour le groupe de fonctions des assistants (AST) ;
- AD 5 à AD 8 pour le groupe de fonctions des administrateurs (AD).

Le facteur déterminant pour décider du point d'entrée approprié est le niveau d'expérience nécessaire au candidat pour assumer les responsabilités de la fonction. Par exemple, dans le domaine de la recherche, les gestionnaires de projets/programmes recrutés au grade AD 7 sont des candidats dotés d'un niveau significatif d'expérience et d'expertise et sont censés assumer une fonction de gestion de projet immédiatement. Les responsables de programmes, qui sont recrutés au grade AD 5, auront généralement moins d'expérience et seront affectés à un travail de nature plus technique/scientifique au départ, par exemple mener des recherches au lieu de les gérer. Dans cette fonction, le responsable de la recherche développera les compétences d'un gestionnaire de projets au fil du temps et, au moment de la promotion au grade AD 7 en temps opportun, il sera censé assumer tous les aspects de la fonction de gestionnaire de projets.

Des agents temporaires de longue durée seront également recrutés aux niveaux AD 9 à AD 11 et, dans des cas exceptionnels, au grade A 12 pour le personnel d'encadrement intermédiaire, et aux grades AD 13 et AD 14 pour les postes de conseillers. Dans tous les cas, avant d'annoncer la vacance d'un poste, l'agence évaluera soigneusement toutes les options afin de ne pas recruter à un niveau trop élevé. Le recrutement de personnel d'encadrement intermédiaire aux grades AD9 à AD 11 et, de manière exceptionnelle, au grade AD 12, ne doit pas excéder la limite de 20% des recrutements effectués chaque année sur une période de cinq années consécutives en ce qui concerne l'emploi de longue durée au sein de l'agence.

Les postes d'agent temporaire sont pourvus au moyen des procédures suivantes :

- sélection interne ;
- mobilité interagences ;
- sélection ouverte.

Les avis de procédure de sélection interne sont publiés au sein de l'agence, exposant la nature des fonctions et les exigences relatives au candidat. S'il n'y a pas suffisamment de candidats qualifiés au moyen de la procédure de sélection interne, le processus passe par les stades interinstitutionnel et ouvert de la procédure de sélection. La procédure interagences, qui peut se dérouler parallèlement à la sélection ouverte, est publiée dans les institutions

⁷ L'agence envisagera de demander ces postes progressivement à l'avenir (c.-à-d. en fonction des départs, des départs à la retraite, des nouveaux recrutements).

et les agences. Les candidats sont tenus de soumettre leurs candidatures au moyen du système de recrutement en ligne de l'agence.

La procédure de sélection ouverte est publiée au moyen d'un avis succinct sur le site internet de l'EPSO. L'avis de vacance complet et détaillé est publié sur le site internet et sur l'intranet de la FRA, accompagné de toutes les instructions nécessaires. Les candidats postulent au moyen du système de recrutement en ligne. Normalement, le délai de soumission des candidatures est de quatre semaines.

Les agents temporaires de longue durée se voient offrir un contrat à durée indéterminée. L'agence requiert un personnel technique qualifié doté de connaissances et d'une expérience particulières pour la plupart de ses activités, notamment dans les domaines de compétence spécifiques en lien avec son règlement et sa stratégie. Toutefois, ceci est également valable pour le personnel travaillant dans l'administration, les finances, les ressources humaines, la comptabilité, les marchés publics et les technologies de l'information et de la communication puisque, dans de nombreux cas, le nombre de postes devant couvrir chaque activité spécifique est extrêmement limité. Dans bien des cas, il est de la plus haute importance que le personnel dispose d'un large éventail de connaissances et d'une expertise étendue dans les domaines d'activités concernés. Par le passé, l'agence a connu des difficultés lors du recrutement de personnel. Toutefois, depuis la mise en œuvre de cette mesure, de même que d'autres avantages sociaux, la quantité comme la qualité des candidats ont augmenté de manière significative.

Agents temporaires employés à court/moyen terme

Le directeur est recruté pour une période fixe de cinq ans qui peut être prolongée une seule fois pour une durée de trois ans [cf. article 15, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 168/2007 du 15 février 2007 portant création de l'agence]. De ce fait, ce poste est considéré comme étant à court terme.

b. Agents contractuels de longue durée

Les agents contractuels sont principalement engagés par l'agence pour exécuter des fonctions de soutien et apporter une assistance aux activités opérationnelles. Ils sont engagés pour les fonctions de responsables, d'agents ou d'assistants dans les domaines des ressources humaines, de la gestion de projets, de l'organisation d'événements, des contrats et finances, de la protection des données et du contrôle interne, des installations et des opérations. Au moment de décider des postes qui seront pourvus par des agents contractuels de longue durée, l'agence examine si des postes sont disponibles dans le tableau des effectifs autorisé et si des besoins doivent être satisfaits en fonction des priorités de travail de l'agence, et prend en considération les nouvelles tâches sollicitées par les principales parties prenantes.

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste d'agent contractuel de longue durée sont les suivants :

- renforcement des capacités dans des domaines d'expertise spécifiques dans lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires ; et
- renforcement des capacités existantes dans des fonctions de soutien quand cela est nécessaire.

Les agents contractuels se voient généralement proposer un contrat initial de deux ans, renouvelable pour une nouvelle période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Un second renouvellement fera l'objet d'un contrat à durée indéterminée à condition que les deux premiers contrats couvrent une période minimale de cinq années sans interruption. Les renouvellements de contrat dépendront des besoins opérationnels futurs de la fonction exercée, des performances et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Certains agents contractuels peuvent se voir proposer des contrats de plus courte durée, en fonction, par exemple, de la durée envisagée du projet dans le cas d'activités principales, du délai estimé pour lequel une ressource supplémentaire est requise, ou du temps qui sera nécessaire pour pourvoir une vacance d'emploi temporaire.

Les procédures de sélection pour le recrutement d'agents contractuels suivent la décision du bureau exécutif 2019/03. De plus, l'agence a signé en 2010 un accord de niveau de service avec l'Office européen de sélection du personnel selon lequel elle peut utiliser la base de données de lauréats afin de pourvoir un poste d'agent contractuel vacant.

Agents contractuels employés à court/moyen terme

Les critères utilisés pour identifier un poste d'agent contractuel à court terme sont les suivants :

- pour travailler sur des projets spécifiques et limités dans le temps ; et
- pour répondre au besoin de personnel à l'occasion par exemple d'un congé de maternité ou parental, ou d'un congé maladie de longue durée.

En décidant des postes à pourvoir par les agents contractuels employés à court/moyen terme, les facteurs suivants sont pris en considération :

- il existe un projet à court ou moyen terme pour lequel la nomination d'une ressource permanente n'est pas justifiée ;
- certains membres du personnel sont absents pour une longue durée en raison d'une maladie prolongée, d'un congé de maternité, d'un congé non rémunéré, etc. ; et
- un poste est créé à titre d'essai et un agent contractuel est employé jusqu'à ce que le succès du nouveau poste puisse être évalué.

Deux options sont disponibles lors du recrutement d'agents contractuels à court, moyen ou long terme. La première consiste à rechercher des candidats dans la base de données EPSO CAST. L'option CAST ne s'est pas avérée efficace et la FRA y a maintenant rarement recours. La seconde option consiste à recruter au moyen d'une procédure de sélection organisée par l'agence et s'avère, invariablement, la solution la plus efficace.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat à durée déterminée dont la longueur est fondée sur la durée des tâches à accomplir. Le contrat peut être renouvelé pour une seconde période déterminée si la durée du projet spécifique est prolongée. Tout renouvellement de contrat dépendra des besoins opérationnels pour la fonction exercée et des dispositions budgétaires disponibles.

c. Experts nationaux détachés

Les experts nationaux détachés sont des personnes mises à disposition de la FRA par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une OIG auxquelles la FRA a recours pour utiliser leur expertise dans un domaine particulier. Ils sont sélectionnés selon une procédure ouverte publiée sur le site internet de la FRA. Avant leur détachement, le nombre d'END est autorisé par l'agence et ils sont inclus dans le projet d'état prévisionnel de l'exercice concerné.

La période initiale de détachement, qui est précisée dans l'échange de lettres entre l'agence et l'organisation de détachement, ne peut être inférieure à six mois et supérieure à deux ans. Cette période peut être renouvelée ; toutefois, la durée totale du détachement n'excédera pas quatre ans.

À titre exceptionnel, le directeur peut autoriser une ou plusieurs prolongations du détachement pour une durée maximale de deux années supplémentaires à la fin de la période de quatre ans.

Un END peut être détaché auprès de la FRA pour une autre période, à condition qu'un délai d'au moins six ans se soit écoulé entre la fin du précédent détachement et le début du nouveau détachement. Si la période initiale a duré moins de quatre ans, le second détachement peut avoir lieu avant l'expiration du délai de six ans. Toutefois, dans de tels cas, la durée totale des deux détachements ne peut excéder une période de quatre ans.

d. Prestataires de services externes

L'agence fait appel à des prestataires de services externes via des procédures de passation de marchés. Cela se fait généralement au moyen d'une procédure d'appel d'offres ouverte. Les types de services comprennent généralement le helpdesk informatique, une autre assistance informatique, les services de sécurité et de nettoyage, et les services d'un médecin. Certains de ces services sont à temps partiel.

B. ÉVALUATION DES PERFORMANCES ET RECLASSEMENT

Modalités d'exécution en place

| | | Oui | Non | Si non, quelles sont les autres modalités d'exécution applicables ? |
|----------------------|---------------------------------|-----|-----|---------------------------------------------------------------------|
| Reclassement de l'AT | Modèle de décision C(2015) 9560 | x | | |
| Reclassement de l'AC | Modèle de décision C(2015) 9561 | X | | |

Tableau 1 – Reclassement des agents temporaires/promotion des fonctionnaires

| Grades | Ancienneté moyenne dans le grade parmi les agents reclassés | | | | | | Moyenne réelle sur 5 ans | Moyenne sur 5 ans (Annexe IB du |
|--------|-------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|--|--------------------------|---------------------------------|
| | Année 2016 | Année 2017 | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | | | |
| | | | | | | | | |

| | | | | | | | statut) [Selon la décision C(2015) 9560] |
|----------------------------------|------|------|------|------|---|---|------------------------------------------------|
| AD05 | - | - | - | - | - | - | |
| AD06 | 5.29 | 2.92 | - | - | - | - | 2.8 |
| AD07 | 4.62 | 3.83 | - | 4.15 | - | - | 2.8 |
| AD08 | 2.50 | 4 | 5.58 | - | - | - | 3 |
| AD09 | 3.50 | | - | - | - | - | 4 |
| AD10 | | - | - | 5.5 | - | - | 4 |
| AD11 | 3.50 | 3.50 | - | - | - | - | 4 |
| AD12 | | | - | - | - | - | - |
| AD13 | 4.50 | | - | - | - | - | 6.7 |
| AD14 | - | - | - | - | - | - | - |
| AST1 | - | - | - | - | - | - | - |
| AST2 | - | - | - | - | - | - | - |
| AST3 | - | - | - | - | - | - | - |
| AST4 | 5.86 | 3.25 | - | - | - | - | 3 |
| AST5 | 5.50 | 3.25 | - | 4.33 | - | - | 4 |
| AST6 | | 3.50 | - | 5.50 | - | - | 4 |
| AST7 | - | 8.56 | - | - | - | - | 4 |
| AST8 | - | 4.50 | 6.50 | - | - | - | 4 |
| AST9 | - | - | - | - | - | - | - |
| AST10 (Assistant confirmé) | - | - | - | - | - | - | - |
| AST/SC1 | - | - | - | - | - | - | |
| AST/SC2 | - | - | - | - | - | - | |
| AST/SC3 | - | - | - | - | - | - | |
| AST/SC4 | - | - | - | - | - | - | |
| AST/SC5 | - | - | - | - | - | - | |

Tableau 2 – Reclassement du personnel contractuel

| Groupe de fonctions | Grade | Personnel en activité au 1.1.2019 | Nombre de membres du personnel reclassés en 2019 | Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés | Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés selon la décision C(2015) 9561 |
|---------------------|-------|-----------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AC IV | 17 | | | | Entre 6 et 10 ans |
| | 16 | | | | Entre 5 et 7 ans |
| | 15 | 4 | | | Entre 4 et 6 ans |
| | 14 | 8 | 3 | 3,19 ans | Entre 3 et 5 ans |
| | 13 | 3 | | | Entre 3 et 5 ans |
| AC III | 11 | - | | | Entre 6 et 10 ans |
| | 10 | 5 | 1 | 4 ans | Entre 5 et 7 ans |
| | 9 | 5 | 2 | 3,5 ans | Entre 4 et 6 ans |
| | 8 | | | | Entre 3 et 5 ans |
| AC II | 6 | 1 | | | Entre 6 et 10 ans |
| | 5 | 3 | 1 | 4 ans | Entre 5 et 7 ans |
| | 4 | | | | Entre 3 et 5 ans |
| AC I | 2 | | | | Entre 6 et 10 ans |
| | 1 | | | | Entre 3 et 5 ans |

Au moment de la rédaction de ce document, l'exercice de reclassement 2020 est en cours.

Modalités d'exécution des RH prévues pour adoption en 2021

Décision de la Commission relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement sexuel et psychologique – éventuellement un modèle de décision à élaborer et à adopter

Décision de la Commission sur les absences pour cause de maladie ou d'accident – adoption par analogie ou exemption et adoption d'un modèle de décision en cas d'accord ex ante

Remarque : l'adoption d'autres modalités d'exécution dépend des décisions qui peuvent être prises par la Commission et dont la FRA n'a pas connaissance au moment de la rédaction du présent document

La politique de l'agence en matière d'évaluation des performances et promotion/reclassement – brève description

La FRA met en œuvre un programme annuel de développement de carrière. Un plan de développement de carrière individuel est formulé au début de l'année, afin d'exposer des objectifs mesurables de manière claire et constructive à l'aide d'indicateurs de performance solides, en lien avec le programme de travail. Une évaluation des performances en termes d'efficacité, d'aptitudes et de comportement a lieu au début de l'année suivante sur la base des indicateurs de performance figurant dans le plan de développement annuel. L'exercice de dialogue sur les performances encourage l'évolution des personnes et améliore les performances organisationnelles.

La FRA a adopté par analogie, en décembre 2013, la décision C(2013) 8985 de la Commission du 16 décembre 2013 relative à l'évaluation des agents temporaires et, en octobre 2016, le modèle de décision de la décision C(2015) 1456 de la Commission du 4 mars 2015 relative à l'évaluation des agents contractuels. Ces décisions comprennent également des modifications introduites par le statut modifié entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (p. ex. le rapport d'évaluation devrait comporter une évaluation globale de la qualité des prestations du titulaire de poste).

La politique de la FRA en matière de reclassement est exprimée dans la décision 2016/01 du 26 février 2016 du bureau exécutif pour les agents temporaires et de la décision 2016/05 du 7 octobre 2016 du bureau exécutif pour les agents contractuels.

La FRA suit en permanence les taux de reclassement afin de respecter autant que possible les taux indiqués à l'annexe IB du statut.

L'exercice d'évaluation contribue également au plan d'apprentissage et de développement du personnel fondé sur l'identification de besoins afin de satisfaire à leur évolution de carrière. Un plan d'apprentissage et de développement est élaboré chaque année sur la base de besoins spécifiques, en adéquation avec les priorités stratégiques de la FRA et de sa politique en matière d'apprentissage et de développement. Cette dernière intègre cette politique dans son plan de soutien financier en faveur d'études pour son personnel. La politique de la FRA est que tous les membres du personnel doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'accès à une formation appropriée, en adéquation avec les besoins et le budget disponible. Il existe des programmes de formation en interne, offerts de manière locale ou externe, de même que des formations en ligne. En 2018, le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel était de 10. En 2019, le même nombre moyen de jours de formation par membre du personnel que l'année précédente a été atteint, y compris la formation linguistique.

C. POLITIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Mobilité interne

À la suite de l'adoption en septembre 2015 de la nouvelle politique sur l'engagement et l'utilisation d'agents temporaires 2(f), chaque fois que l'agence décide de pourvoir un poste vacant AT 2f, le poste peut être couvert par mobilité interne, par mobilité inter-agences ou par une procédure de sélection externe. La mobilité interne inclut la publication en interne ou le redéploiement de personnel dans l'intérêt du service. En 2019, l'agence n'a publié aucun poste en interne.

Mobilité entre les agences (marché du travail inter-agences)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique sur l'engagement d'agents temporaires 2f, le marché de travail inter-agences fait partie intégrante de la nouvelle politique. En 2019, la FRA n'a publié aucun poste sur le marché du travail inter-agences.

Mobilité entre les agences et les institutions

La FRA s'abstient de toute initiative concernant cette forme de mobilité, car aucun poste permanent ne figure dans son tableau des effectifs – par conséquent, ce type de mobilité ne peut être envisagée. À l'avenir, la création de postes permanents rendra une telle forme de mobilité vraisemblable.

Stages

À la suite de la révision des Règles régissant les stages à la FRA entrée en vigueur le 16 novembre 2017, la FRA propose des stages une fois par an à compter du 1^{er} octobre. Ce stage peut durer entre 3 mois minimum et jusqu'à 12 mois. Les stagiaires perçoivent une indemnisation mensuelle correspondant à 25 % du salaire d'un agent

temporaire de grade AD5/1, ce qui est cohérent avec la politique des stagiaires de la Commission européenne. Le programme de stages s'adresse essentiellement à des universitaires récemment diplômés. Il entend fournir aux stagiaires une compréhension des objectifs et activités de l'agence, une expérience et une connaissance pratiques des activités quotidiennes de la FRA ainsi que la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances et de contribuer à la mission de l'agence. En octobre 2020, la FRA a proposé un stage à 28 candidats.

La procédure de sélection est ouverte et transparente par l'intermédiaire de la publication d'un appel à candidatures sur le site internet de la FRA. Les règles détaillées régissant le programme de stages à la FRA peuvent être consultées en suivant le lien suivant : www.fra.europa.eu/en/about-fra/recruitment/traineeship.

D. REPRÉSENTATION HOMMES-FEMMES

Tableau 1 – Données sur le personnel statutaire (uniquement fonctionnaires, AT et AC) au 31.12.2019

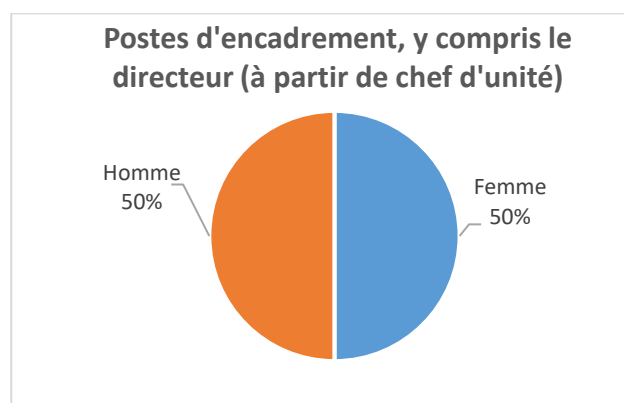
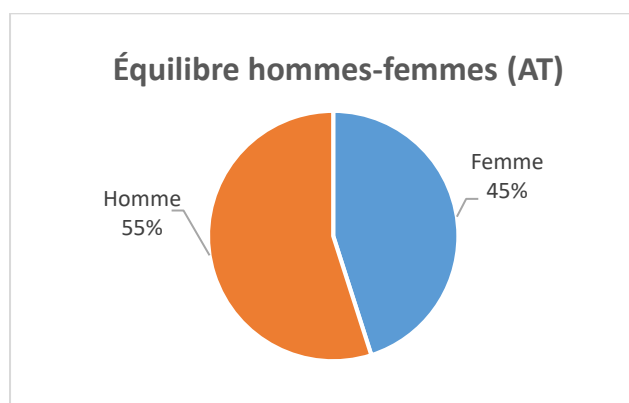
| | | Fonctionnaires | | Agents temporaires | | Agents contractuels | | Total général | |
|----------------------|----------------------------------|----------------|-----------|--------------------|-------------|---------------------|-------------|---------------|-------------|
| | | Personnel | % | Personnel | % | Personnel | % | Personnel | % |
| Femmes | Niveau administrateur | 0 | 0% | 20 | 28% | 9 | 30% | 29 | 29% |
| | Niveau assistant (AST et AST/SC) | 0 | 0% | 12 | 17% | 10 | 33% | 22 | 22% |
| | Total | 0 | 0% | 32 | 45% | 19 | 63% | 51 | 50% |
| Hommes | Niveau administrateur | 0 | 0% | 27 | 38% | 6 | 20% | 33 | 33% |
| | Niveau assistant (AST et AST/SC) | 0 | 0% | 12 | 17% | 5 | 17% | 17 | 17% |
| | Total | 0 | 0% | 39 | 55% | 11 | 37% | 50 | 50% |
| Total général | | 0 | 0% | 71 | 100% | 30 | 100% | 101 | 100% |

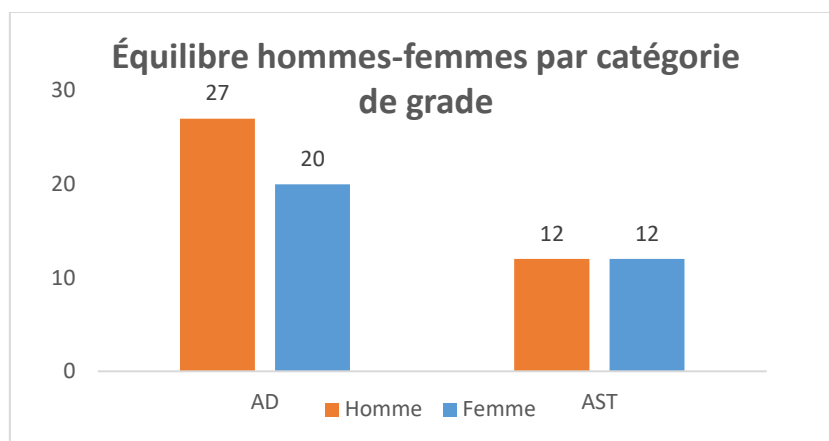
Tableau 2 – Données relatives à l'évolution hommes-femmes sur 5 ans dans l'encadrement intermédiaire et supérieur

| | 2015 | | 2019 | |
|-------------------------|--------|-----|--------|-----|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Cadres féminins | 1 | 20% | 3 | 50% |
| Cadres masculins | 4 | 80% | 3 | 50% |

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des membres du personnel par type de contrat et par groupe de fonctions, ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes en 2019 :

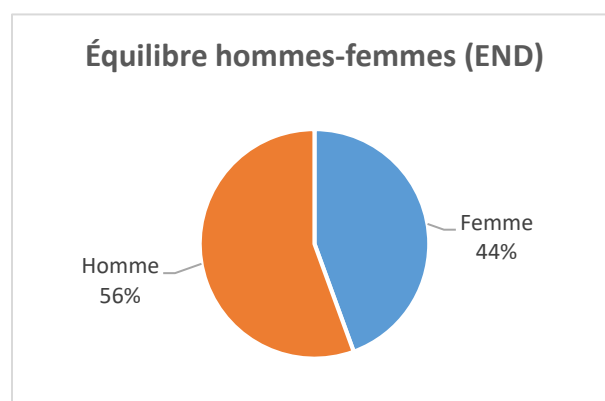
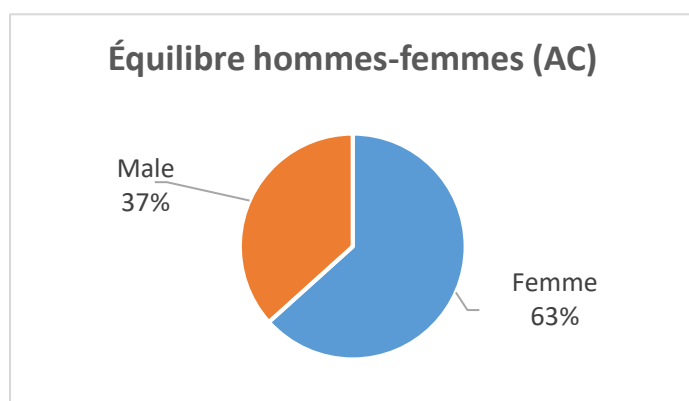
1. Agents temporaires





2. Agents contractuels

3. Experts nationaux détachés (END)



E. ÉQUILIBRE GÉOGRAPHIQUE

Chiffres explicatifs pour mettre en évidence les nationalités du personnel (répartition par Administrateur/AC GF IV et Assistant /AC GF I, II, III)

Tableau 1 - Tableau au 31/12/année 2019 - personnel statutaire uniquement (fonctionnaires, AT et AC)

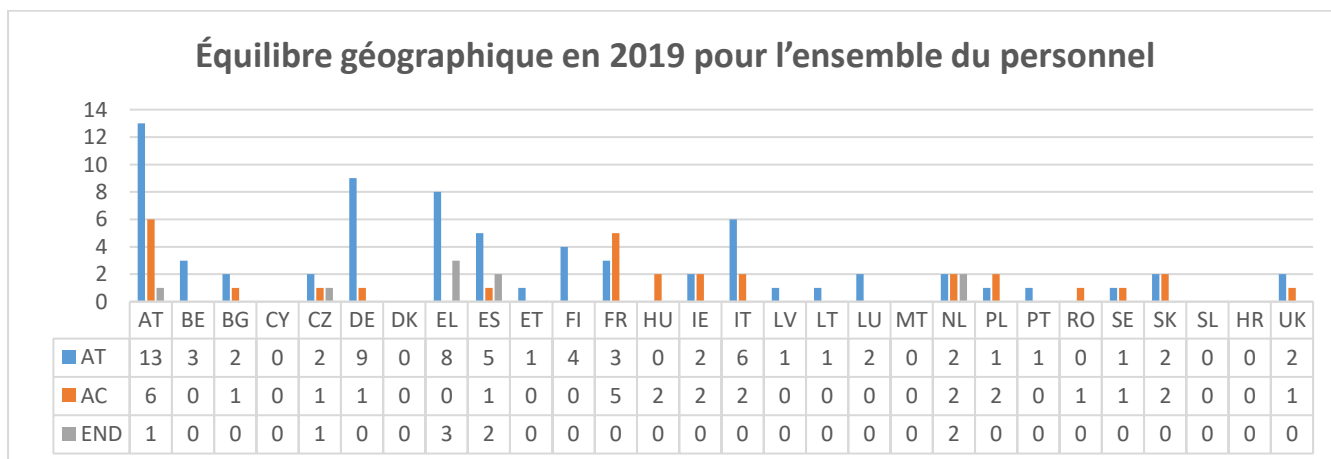
| Nationalité | AD + AC GF IV | | AST/SC- AST + AC GF I/AC GF II/AC GF III | | TOTAL | |
|-------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|
| | Nombre | % du total des membres du personnel dans les catégories AD et GF IV | Nombre | % du total des membres du personnel dans les catégories AST SC/AST et GF I, II et III | Nombre | % du personnel total |
| AT | 10 | 16% | 9 | 23% | 19 | 18.8% |
| BE | 1 | 2% | 2 | 5% | 3 | 3.0% |
| BG | 2 | 3% | 1 | 3% | 3 | 3.0% |
| CY | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0.0% |
| CZ | 3 | 5% | 0 | 0% | 3 | 3.0% |
| DE | 9 | 15% | 1 | 3% | 10 | 9.9% |
| DK | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0.0% |
| EL | 5 | 8% | 3 | 8% | 8 | 7.9% |

| | | | | | | |
|--------------|-----------|-------------|-----------|-------------|------------|-------------|
| ES | 3 | 5% | 3 | 8% | 6 | 5.9% |
| ET | 1 | 2% | 0 | 0% | 1 | 1.0% |
| FI | 2 | 3% | 2 | 5% | 4 | 4.0% |
| FR | 2 | 3% | 6 | 15% | 8 | 7.9% |
| HU | 1 | 2% | 1 | 3% | 2 | 2.0% |
| IE | 1 | 2% | 3 | 8% | 4 | 4.0% |
| IT | 6 | 10% | 2 | 5% | 8 | 7.9% |
| LV | 0 | 0% | 1 | 3% | 1 | 1.0% |
| LT | 1 | 2% | 0 | 0% | 1 | 1.0% |
| LU | 1 | 2% | 1 | 3% | 2 | 2.0% |
| MT | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0.0% |
| NL | 3 | 5% | 1 | 3% | 4 | 4.0% |
| PL | 3 | 5% | 0 | 0% | 3 | 3.0% |
| PT | 0 | 0% | 1 | 3% | 1 | 1.0% |
| RO | 1 | 2% | 0 | 0% | 1 | 1.0% |
| SE | 1 | 2% | 1 | 3% | 2 | 2.0% |
| SK | 3 | 5% | 1 | 3% | 4 | 4.0% |
| SL | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0.0% |
| HR | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0.0% |
| UK | 3 | 5% | 0 | 0% | 3 | 3.0% |
| TOTAL | 62 | 100% | 39 | 100% | 101 | 100% |

Tableau 2 - Évolution sur cinq ans de la nationalité la plus représentée au sein de l'agence

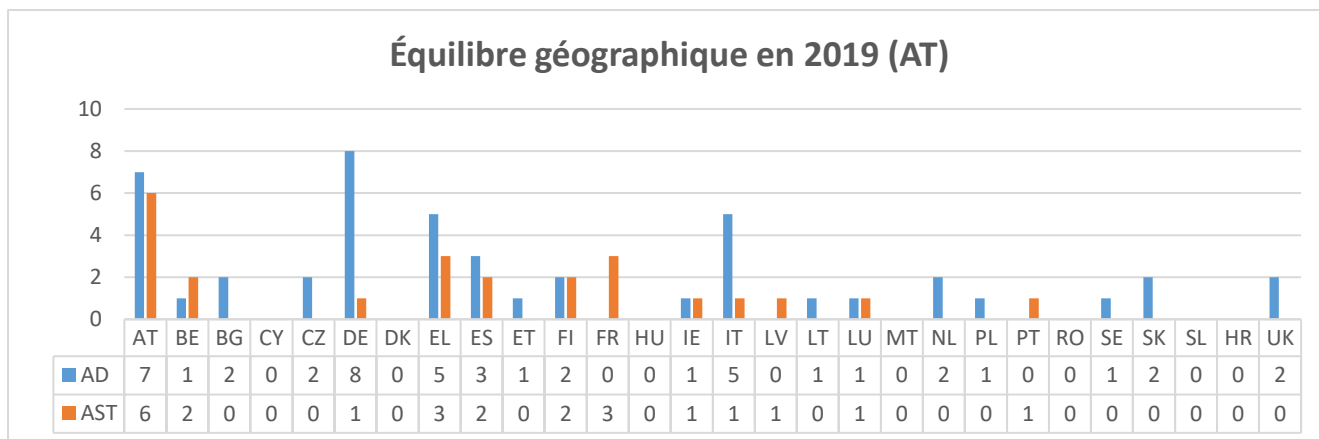
| Nationalité la plus représentée | 2015 | | 2019 | |
|---------------------------------|-----------|-------------|------------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| AT | 17 | 17% | 19 | 19% |
| Total | 99 | 100% | 101 | 100% |

En 2019, 23 nationalités sur un total de 28 États membres étaient représentées parmi les effectifs de la FRA. L'agence va poursuivre ses efforts dans le but de se développer et d'augmenter le nombre de nationalités représentées.

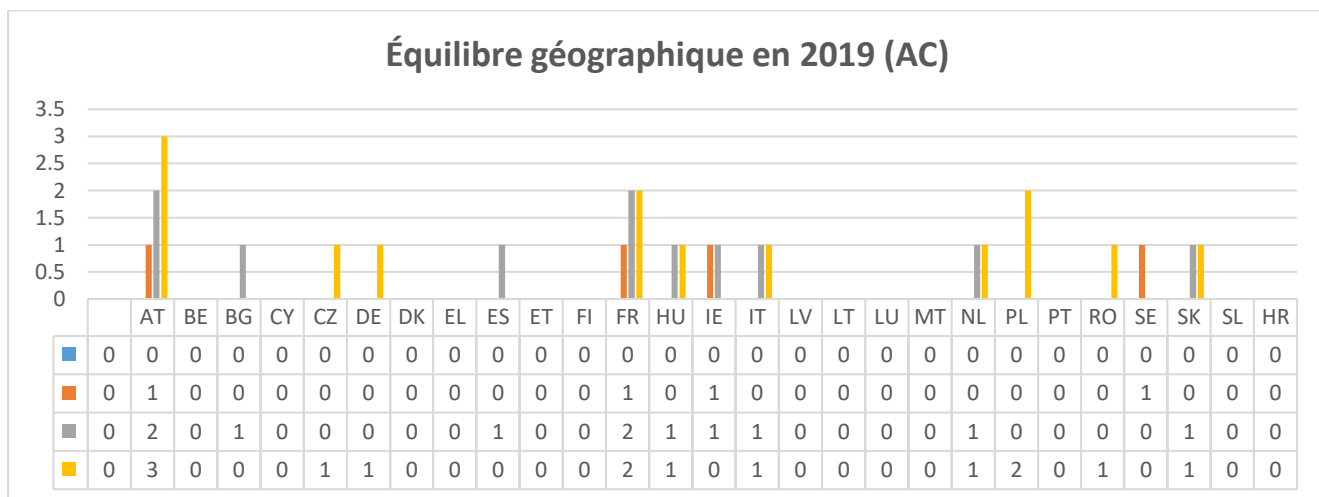


Une ventilation détaillée par type de contrat (par exemple, agents temporaires, agents contractuels et experts nationaux détachés) et par groupe de fonctions est présentée ci-dessous.

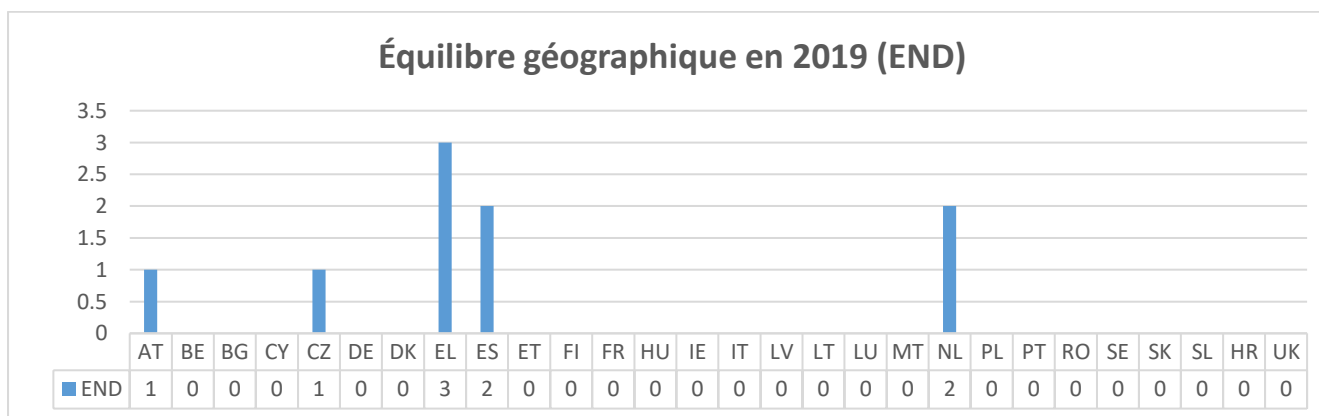
i) Agents temporaires : 21 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



ii) Agents contractuels : 15 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



iii) Experts nationaux détachés : 5 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



F. SCOLARITÉ

Accord en place avec l'école/les écoles européenne(s) de : **Il n'existe pas d'école européenne en AUTRICHE**

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--|-----|---|
| Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type I | Oui | | Non | X |
| Conventions de contribution signées avec la CE concernant les écoles européennes de type II | Oui | | Non | X |
| Nombre de contrats de service en place avec les écoles internationales : | 4 | | | |
| <i>Description de toute autre solution ou action en place :</i> | | | | |
| Vu les lignes directrices concernant la politique du personnel des agences européennes de régulation adoptées par la Commission européenne le 16 décembre 2005 [C(2005)5304], et notamment leur point 2.3.3, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne met en œuvre les décisions du CA [n° 2013/06] <i>concernant les coûts des structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire du personnel de la FRA</i> http://fra.europa.eu/sites/default/files/mb-decision-childcare-2013.pdf . et [n° 2013/07] <i>concernant les frais d'éducation des enfants du personnel de la FRA</i> http://fra.europa.eu/sites/default/files/mb-decision-education-cost-2013_07_education_cost.pdf], en concluant un ou plusieurs accords de niveau de service avec des prestataires pour les services préscolaires et scolaires. | | | | |

La scolarité est l'un des facteurs clés qui permettent à la FRA d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié. En l'absence d'école européenne et de section européenne en Autriche, le conseil d'administration de la FRA a révisé deux décisions en 2013 : l'une concernant les frais de service de garde des crèches pour les enfants d'âge préscolaire de membres du personnel de la FRA (décision 2013/06 du conseil d'administration) ; la seconde concernant les frais de scolarité des enfants de membres du personnel de la FRA à Vienne ou à une distance telle qu'elle reste compatible avec l'exercice approprié des obligations du membre du personnel (décision 2013/07 du conseil d'administration). Conformément à ces décisions, l'agence a signé plusieurs accords de niveau de service. Les membres du personnel qui bénéficient de ces mesures ne sont pas autorisés à percevoir les allocations scolaires prévues à l'article 3 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires, les écoles étant considérées comme non payantes.

G. APPRENTISSAGE ET DÉVELOPPEMENT

Pour la FRA, l'apprentissage et le développement constituent un processus continu et un investissement dans les ressources humaines. Afin d'encourager la croissance et le développement, la FRA a consacré en moyenne 10 jours d'apprentissage et de développement à son personnel et un budget de 2 500 EUR en moyenne par membre du personnel. En outre, la FRA organise chaque année un large éventail d'activités d'apprentissage et de développement, y compris des formations obligatoires (par exemple, sur la prévention du harcèlement moral et sexuel, sur les préjugés inconscients ainsi que sur l'éthique et l'intégrité). Ces activités sont complétées par divers ateliers et formations linguistiques pour garantir l'intégration du personnel et des partenaires/conjoints du personnel dans la ville d'accueil et pour satisfaire aux exigences de la troisième langue. Une formation professionnelle supplémentaire est disponible dans le cadre de cours de langues en ligne, ainsi que par le biais du portail d'apprentissage UE de la Commission, etc.

H. BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

La FRA reconnaît que le bien-être au travail contribue à un environnement de travail positif, à un meilleur engagement du personnel, à une amélioration de la santé et de la productivité, à une plus grande satisfaction au travail, à une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, et à une meilleure performance organisationnelle globale. Des enquêtes périodiques sur le bien-être sont menées à la FRA, et l'édition 2020 s'est conclue en juillet 2020 par la création d'un comité d'action chargé de mettre sur pied, au cours des deux prochaines années, des actions en s'appuyant sur les préoccupations formulées dans le rapport pour examen et action par le directeur.

Le bien-être est également inclus dans le cadre de l'apprentissage et du développement, différentes formations étant dispensées en rapport avec le bien-être du personnel, par exemple la prévention du harcèlement moral et sexuel, la résilience, la vigilance, etc. Le personnel de la FRA s'implique dans des activités de bien-être qui font partie du temps de travail, telles qu'un groupe de course à pied, une chorale, une troupe de théâtre, etc.

I. TÉLÉTRAVAIL

La FRA reconnaît la nécessité de fournir divers instruments et solutions de travail à ses effectifs et, dans cette perspective, a adopté par analogie, via la décision 2016/02 du CE du 19 mai 2016, la décision C(2015)9151 de la Commission sur le télétravail. Dans ce contexte, le télétravail est défini comme un arrangement permettant d'organiser et d'accomplir un travail en dehors des locaux de la FRA. Il s'inscrit dans une tendance de modernisation des organisations, qui met l'accent sur une gestion basée sur les résultats et les performances axées sur les objectifs afin d'accroître l'efficacité des opérations.

Sur une base volontaire, les membres du personnel ont le droit de demander à télétravailler. En évaluant ces demandes, la FRA prend en compte l'intérêt du service dans les circonstances spécifiques.

ANNEXE VI : Gestion de l'environnement

1. Contexte de l'agence et de sa stratégie de gestion environnementale

L'agence s'intéresse activement à son approche de gestion environnementale, qui fait partie de son plan de travail annuel de gestion des installations. Sur une base annuelle, l'agence examine l'optimisation de l'utilisation des mesures environnementales existantes ainsi que les possibilités d'introduire de nouvelles mesures de gestion environnementale.

2. Aperçu du système de gestion environnementale de l'agence

L'agence a mis en œuvre un certain nombre d'actions pour réduire son empreinte environnementale ces dernières années, même si elle n'est pas enregistrée dans le cadre de l'EMAS. Ceci est dû aux ressources limitées dont elle dispose, tant humaines que financières, ainsi qu'à l'état de l'immeuble qu'elle loue. Enfin, l'acquisition d'une certification de système de gestion environnementale n'a pas été considérée comme une priorité. Cela dit, l'agence a adopté une approche pragmatique en améliorant considérablement son empreinte environnementale de par l'introduction des mesures indiquées sous la section 3.

3. Aspects, indicateurs et objectifs environnementaux

La liste des mesures pratiques et des indicateurs est, dans la mesure du possible, reprise ci-dessous :

1. Consommation d'énergie et d'eau : L'agence a changé de fournisseur d'électricité pour un autre qui produit de l'énergie à partir de sources renouvelables.
En outre, elle a changé le système de refroidissement de son centre de données, qui est passé d'un système entièrement électrique à un système respectueux de l'environnement, qui fonctionne selon le principe de « l'échange de chaleur ». Ainsi, si la température extérieure est inférieure à 25 degrés, le centre de données n'est pas refroidi à l'électricité. Cela signifie que pendant environ 7 à 8 mois par an, l'agence utilise des sources renouvelables pour faire fonctionner le système de refroidissement du centre de données.
De plus, l'agence est en train de remplacer ses ampoules par des ampoules à technologie LED.
L'agence surveille la mise en œuvre de ces mesures tout en maintenant sa consommation annuelle d'eau et d'énergie ou en la réduisant.
2. Gestion des déchets : L'agence prend des mesures visant à réduire les déchets produits en interne et à recycler les déchets produits. Différentes poubelles de recyclage sont installées, ce qui permet au personnel de contribuer également au tri des déchets quotidiens. En outre, lorsque le contractant doit éliminer des déchets, l'agence s'assure qu'il fournisse également des certificats attestant que cela a été fait dans le respect de l'environnement et conformément aux réglementations nationales.
3. Utilisation du papier : L'agence encourage l'utilisation de papier recyclé pour son usage interne. Toutes ses publications sur papier utilisent également des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement. Enfin, l'agence travaille à la numérisation de ses processus internes et, ce faisant, à la réduction de l'utilisation de papier d'impression.
4. Émissions atmosphériques des bâtiments : Les mesures visant à réduire les émissions des bâtiments sont liées au système de chauffage. Le chauffage est assuré par un réseau de chauffage urbain (Fernwärme) au lieu d'un système de chauffage à l'électricité, au gaz ou à combustibles fossiles, ce qui permet de réduire les émissions.
5. Mobilité professionnelle : L'agence encourage l'utilisation du vélo chez ses employés en offrant une place de parking sécurisée à l'intérieur de son bâtiment. Elle soutient et encourage également l'utilisation des technologies de vidéoconférence, éliminant ainsi la nécessité de se déplacer en mission. Au cours des dernières années, l'utilisation de la vidéoconférence a considérablement augmenté. Ceci se traduit par une réduction des émissions de CO₂ grâce à la diminution du nombre de missions.
6. Marchés publics écologiques (MPE) : L'agence respecte les pratiques des services de la Commission lors de la publication d'appels d'offres, qui comprennent des dispositions liées aux MPE. Par exemple, dans les appels d'offres liés aux installations, l'utilisation de produits respectueux de l'environnement est imposée.

4. Actions visant à améliorer et à communiquer les performances environnementales

Pour améliorer davantage son approche de la gestion environnementale, l'agence prévoit d'entreprendre les actions suivantes :

1. Dons : Pour la période 2020-2021, l'agence cherche à faire don de matériel électrique et de bureau à des organisations caritatives qui, en retour, réutilisent ce matériel dans leurs projets. Ainsi, elle contribuera à la réduction des déchets éliminés.
2. Consommation d'électricité : L'agence est en discussion avec la propriétaire du bâtiment pour améliorer la qualité des espaces de bureau, ce qui inclut également le remplacement des ampoules conventionnelles par des ampoules à technologie LED.
3. Suppression de l'utilisation des imprimantes personnelles actuellement attribuées à un grand nombre des membres de son personnel et les inciter à utiliser les imprimantes générales.

En ce qui concerne la communication des objectifs environnementaux à son personnel, l'agence continuera à sensibiliser ce dernier au moyen de sessions d'information liées à la gestion des installations, qui incluent également les aspects environnementaux.

Le personnel est invité à suivre certaines pratiques comme éteindre les lumières et les écrans avant de quitter le bureau, et des affiches sont placées dans tout le bâtiment pour encourager le personnel à contribuer activement à réduire l'empreinte environnementale de l'agence en prenant les escaliers au lieu des ascenseurs, à utiliser le vélo grâce aux places de parking adéquates ou à éviter les impressions inutiles.

ANNEXE VII : Politique immobilière – Année 2020

| | Nom, lieu et type de bâtiment | Autres remarques |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Informations à fournir pour chaque immeuble : | Schwarzenbergplatz 11, Vienne, AT-1040, Autriche | Aucune |
| Superficie totale (en mètres carrés) - dont espaces de bureaux - dont autres espaces | 5 546 - 3 704 - 1 842 | Il convient de noter que les bureaux se trouvent dans un bâtiment ancien qui a été rénové en conservant son agencement original et n'offrant aucune commodité luxueuse ou moderne. En outre, le prix par m ² pour la superficie nette des bureaux (à savoir 3 704 m ²) se trouve dans la fourchette basse de la moyenne des prix dans les quartiers du centre de Vienne. |
| Loyer annuel (en EUR) | 856 723,56 EUR | Aucune |
| Type et durée du contrat de location | Contrat de location pour une période initiale de 10 ans comprenant une clause de durée indéterminée. | Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec la propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé. |
| Subvention ou aide du pays hôte | Sur la base d'une lettre d'intention des autorités autrichiennes, le pays hôte subventionne le loyer à hauteur de 200 000 EUR. | Aucune |
| Valeur actuelle de l'immeuble | N/A | Aucune |

| | Nom et type d'immeuble | Lieu | SUPERFICIE (en m ²) | | | CONTRAT DE LOCATION | | | | | Subvention ou aide du pays hôte |
|---|---------------------------------------------|-----------------|---------------------------------|----------------|-------|---------------------|------------------|---------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| | | | Espaces de bureaux | Autres espaces | Total | Loyer (EUR/an) | Durée du contrat | Type | Clause de rupture O/N | Conditions liées à la clause de rupture (le cas échéant) | |
| 1 | Schwarzenbergplatz 11, immeuble indépendant | Vienne, AT-1040 | 3 704 | 1 842 | 5 546 | 856 723,56 | Indéfinie | Contrat de location | O | Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec la propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé. | Contribution de 200 000 |

Projets immobiliers en phase de planification

Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans en 2019, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec la propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé. Ces discussions sont actuellement suspendues en raison de l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19

Projets immobiliers soumis au Parlement européen et au Conseil

Conformément à l'article 266 du règlement financier (UE/Euratom) 2018/1046, l'agence a notifié, au quatrième trimestre 2019, aux commissions budgétaires du Parlement européen et du Conseil son intention de renégocier le contrat de location. Après avoir examiné le dossier soumis par l'agence, les commissions n'ont pas formulé de préoccupations quant à l'éventuelle modification du contrat de location, qui vise à inclure certains travaux de modernisation des espaces de bureaux et des adaptations à certaines clauses du contrat de location. Jusqu'à présent, la modification du contrat de location n'a pas été conclue en raison de l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19, en particulier au calendrier des travaux de construction.

ANNEXE VIII : Privilèges et immunités

| Privilèges de l'agence | Privilèges accordés aux membres du personnel | |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Protocole sur les privilèges et immunités/Statut diplomatique | Éducation/garderie |
| L'agence est reconnue comme une organisation internationale. | Le directeur, les chefs d'unité, les chefs de secteur et deux membres de l'encadrement supérieur désignés de grade AD 9 ou supérieur bénéficient du statut diplomatique. Ils peuvent prétendre à un remboursement de la TVA et immatriculer un véhicule hors taxes tous les deux ans. | En l'absence d'école européenne et de secteur européen en Autriche, l'agence a adopté deux mesures sociales : l'une concerne une aide financière pour les écoles maternelles et les crèches, l'autre concerne les frais relatifs à une scolarité multilingue pour les enfants du personnel de l'agence à Vienne |
| L'agence bénéficie d'une exonération de la TVA. | Le personnel de l'agence (les autres agents temporaires et l'ensemble des agents contractuels) peut immatriculer un véhicule hors taxes tous les quatre ans. | - |
| Aucun autre privilège n'est accordé à l'agence. | L'agence s'est vu accorder l'accès à l'économat des Nations unies, où son personnel peut acquérir certains articles hors taxes dans une certaine limite basée sur le salaire annuel, conformément aux conditions des Nations unies. | - |

ANNEXE IX: Évaluation de la FRA

Les activités d'évaluation visent à mesurer les performances et les réalisations des programmes, des projets, des activités ou de l'organisation sur la base d'une série de critères et d'indicateurs, afin de formuler des observations, des conclusions et des recommandations pour les futurs programmes ou visant à l'amélioration des projets en cours. Les activités d'évaluation sont axées sur les mesures au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé, comme prévu par le cadre de mesure des performances. Selon le stade du cycle de vie du projet au cours duquel interviennent les activités d'évaluation, la FRA mène différents types d'évaluations:

- des évaluations ex ante ; et
- des évaluations ex post

Conformément au règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, une évaluation ex ante qui soutient l'élaboration des programmes et activités est fondée sur des données probantes relatives à la performance des programmes ou activités connexes, si de telles données sont disponibles, et détermine et analyse les problèmes à traiter, la valeur ajoutée de l'intervention de l'Union, les objectifs, les effets escomptés des différentes options et les modalités de suivi et d'évaluation.

Les précédentes modalités d'exécution du règlement financier de la FRA fournissaient des orientations sur l'approche à suivre pour l'évaluation ex ante, en particulier les propositions de programme, de projet ou d'activité occasionnant des dépenses budgétaires ou des changements au programme de travail, pour lesquels les dépenses totales estimées dépassent 5% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes, sont soumises à une évaluation ex ante.

Les évaluations ex post portent sur la performance du programme ou de l'activité, notamment sur des aspects tels que l'efficacité, l'efficacité, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée de l'Union. Les évaluations rétrospectives sont fondées sur les informations issues des modalités de suivi et indicateurs définis pour l'action concernée. Elles sont effectuées périodiquement et en temps utile afin que leurs conclusions soient prises en compte dans les évaluations ex ante ou les analyses d'impact qui soutiennent l'élaboration des programmes et activités connexes. Les précédentes modalités d'exécution du règlement financier de la FRA fournissaient des orientations sur l'approche à suivre pour l'évaluation ex ante, en particulier les programmes, projets ou activités, projets pilotes et actions préparatoires compris, dont les ressources mobilisées sur les dépenses estimées dépassent 10% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes, sont soumis à une évaluation intermédiaire et/ou à une évaluation ex post portant sur les ressources humaines et financières allouées et les résultats obtenus.

ÉVALUATION EX ANTE⁸

Projet B 1.1 – Modération des contenus en ligne – harcèlement, discours de haine et (incitation à la) violence contre des groupes spécifiques

Projet C 1.4 – Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE

ÉVALUATION EX POST

Projet D 1.1 – Système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux – EFRIS

Projet D 1.3 – Plate-forme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile

Projet E 1.4 – Forum 2021 sur les droits fondamentaux

⁸ Des évaluations ex ante, intermédiaires et ex post seront incluses dans le projet final PD 2021-2023

ANNEXE X : Stratégie pour les systèmes de gestion organisationnelle et de contrôle interne, y compris leur stratégie antifraude

Systèmes de contrôle interne

En 2018, l'agence a révisé et adopté un nouveau cadre de contrôle interne (CCI) qui s'écarte d'un système strictement basé sur la conformité pour un système basé sur les principes, dans le cadre duquel les services bénéficient de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux caractéristiques et circonstances qui leur sont spécifiques, tout en assurant un solide contrôle interne accompagné d'une évaluation cohérente. Cette approche vise à aider l'organisation à atteindre ses objectifs et à maintenir ses performances opérationnelles et financières.

L'agence considère le contrôle interne comme un processus applicable à tous les niveaux de la chaîne de gestion et conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de cinq objectifs : 1) l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations ; 2) la fiabilité des informations ; 3) la préservation des actifs et de l'information ; 4) la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités ; 5) la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Le cadre précédent était basé sur des normes et des exigences contraignantes, tandis que la version révisée se fonde sur des principes et des caractéristiques.

Les caractéristiques exposées pour chaque principe sont destinées à aider le management dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du contrôle interne. Ces principes sont non contraignants et flexibles, étant donné qu'ils peuvent être adaptés aux caractéristiques et circonstances spécifiques. En conséquence, des bases de référence spécifiques sont établies pour chaque principe.

Le passage à un système basé sur les principes requiert un recours accru à l'évaluation de la direction dans chaque service.

Compte tenu de la structure de gouvernance de l'agence, les rôles et responsabilités des acteurs dans le contexte de la mise en œuvre du CCI sont les suivants :

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assure la surveillance constante des systèmes de contrôle interne au moyen du rapport annuel d'activité consolidé et d'évaluations spécifiques continues.

Directeur

Le directeur est responsable du fonctionnement du système de contrôle interne de l'agence. Il doit veiller à ce que les systèmes de contrôle interne soient conformes à la communication relative à la révision du CCI et procéder à une évaluation globale de la mise en place et du fonctionnement de tous les principes et composantes du contrôle interne.

Il signe une déclaration d'assurance jointe au rapport annuel d'activité.

Le directeur doit veiller à la sensibilisation et à la compréhension du CCI par l'ensemble du personnel, notamment au moyen d'activités de formation, d'information et d'appui. Par rapport au précédent CCI, le directeur dispose d'une plus grande flexibilité et autonomie dans l'établissement des indicateurs et des valeurs de référence correspondantes ainsi que dans l'exécution des évaluations. Cela lui permet de tenir dûment compte de l'environnement et des besoins spécifiques.

Unités

Tous les responsables sont chargés de la réalisation des objectifs, du contrôle tant opérationnel qu'interne, et rendent compte conformément aux dispositions applicables en matière de rapports au sein de l'agence.

Les unités sont principalement responsables de la gestion du risque et des contrôles sur une base journalière. Cela signifie qu'elles exécutent les principaux contrôles et assument la responsabilité de la réalisation des objectifs opérationnels ainsi que de la bonne exécution du contrôle interne. Avec le soutien du département Services aux entreprises, elles mettent en œuvre et supervisent l'efficience et l'efficacité des contrôles et sont chargées de rendre compte au directeur. Elles sont responsables de l'adéquation de la conception, de l'efficience et de l'efficacité du système de contrôle dans leur environnement et sont la principale source d'assurance, pour le directeur, du fonctionnement efficace des contrôles internes.

Chef de l'unité Services aux entreprises chargée de la gestion des risques et du contrôle interne (GRCI)

Le chef d'unité chargé de la GRCI soutient le directeur dans la surveillance et le suivi de la mise en œuvre du contrôle interne au sein de l'agence. Il signe une déclaration jointe en annexe au rapport annuel d'activités, dans laquelle il assume la responsabilité de l'exhaustivité et de la fiabilité des comptes rendus du management.

Principes généraux pour l'évaluation du contrôle interne

Le règlement financier dispose que le budget doit être exécuté selon le principe d'un contrôle interne efficace et efficient.

L'agence doit être en mesure de démontrer non seulement qu'elle a mis des contrôles en place, mais aussi que ces derniers tiennent compte des risques correspondants et qu'ils fonctionnent comme prévu.

Aux termes du principe de contrôle interne 16, l'agence doit réaliser des évaluations continues et spécifiques afin de vérifier si les systèmes de contrôle interne et leurs composantes sont bien mis en place et fonctionnent.

En conséquence, avant d'évaluer le système de contrôle interne, l'agence fixe ses propres valeurs de référence pour chaque principe, qui soient les mieux adaptées à ses spécificités et à ses risques. Ces valeurs de référence sont le point de départ d'un contrôle interne efficace connu, à partir duquel un suivi régulier et des évaluations spécifiques peuvent être mis en œuvre.

Les valeurs de référence dépendent de la conception du système de contrôle interne mis en place et de la façon dont les contrôles appliquent les principes. Les valeurs de référence doivent être exprimées sous la forme d'indicateurs appropriés et pertinents. Si possible, ces indicateurs doivent être quantitatifs.

Stratégie antifraude

La FRA a adopté sa stratégie antifraude et son plan d'action connexe en décembre 2014 en tenant compte des priorités fixées par la Commission européenne dans le cadre de l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE, de la nécessité de poursuivre les objectifs principaux de la Commission européenne pour sa mise en œuvre et des directives fournies par l'Office européen de lutte antifraude.

Les objectifs généraux de la stratégie antifraude de la FRA adoptée en 2014 étaient les suivants :

- Prévention grâce à une meilleure sensibilisation à la fraude ;
- Renforcement des contrôles existants en vue de la prévention de la fraude

La dernière révision de la stratégie de lutte antifraude de 2018 prend en considération les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie précédente au cours des dernières années, les dernières tendances et évolutions du cadre législatif et les directives reçues de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

La mise en œuvre des systèmes de contrôle interne crée un contexte global renforcé dans lequel la fraude est évitée grâce à l'application intégrée de différentes mesures incorporées dans les processus de l'agence. En outre, la contribution permanente des activités de l'audit interne (SAI) et les visites de la Cour des comptes permettent une évaluation indépendante du niveau d'assurance existant.

Soucieuse de limiter au maximum les risques de fraude pour prétendre à la bonne gestion financière de ses ressources, l'agence renforcera, lors de cette révision, les domaines de prévention et de détection tout en continuant à sensibiliser les membres du personnel et les contractants aux questions de fraude, afin de faciliter la détection de possibles comportements frauduleux.

La présente révision prendra également en considération le principe de proportionnalité, selon lequel la réalisation de la stratégie ne devrait ni nécessiter d'entrants disproportionnés ou excessivement coûteux, ni mettre en péril les activités opérationnelles.

Objectifs et actions

Au cours des dernières années de mise en œuvre, la FRA a atteint les objectifs stratégiques visant à renforcer une culture du comportement hautement éthique et à renforcer les contrôles existants dans une perspective de prévention de la fraude.

À la suite de la mise en place réussie de ce cadre éthique, et compte tenu du principe de proportionnalité et des ressources disponibles, l'agence est désormais en mesure de se concentrer sur le suivi et l'amélioration continus des mesures prises, en accordant une attention toute particulière à la communication constante, à la sensibilisation et à l'examen régulier des politiques et procédures clés.

Sur la base des considérations qui précèdent et de l'évaluation des risques, l'agence a défini les objectifs stratégiques suivants afin d'améliorer davantage l'efficacité de la lutte antifraude au sein de la structure de contrôles internes déjà existante.

- i. Maintenir et renforcer une culture antifraude fondée sur des niveaux de sensibilisation, d'intégrité, d'impartialité et de transparence élevés au sein de l'organisation.
- ii. Maintenir un système efficace de signalement interne des comportements suspects.
- iii. Concentrer les efforts sur l'atténuation des risques de fraude dans des secteurs identifiés de l'organisation.

iv. Exercer un suivi et un contrôle réguliers du cadre éthique
existant

- Sensibiliser davantage le personnel aux procédures internes de signalement et de dénonciation.

ANNEXE XI : Plan pour la subvention, la contribution ou les accords de niveau de service

| | Informations générales | | | | | Incidences financières et humaines | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------|-----------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| | Date effective ou prévue de la signature | Montant total | Durée | Contrepartie | Description succincte | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Accord de niveau de service | | | | | | | | | | |
| 1 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 | | | | | | | | | | |
| 1 | 14/12/2017 | 1,500,000 | 2017-2024 | Subventions de l'EEE et de la Norvège-FMO | Coopération au niveau des programmes : conseils aux responsables de programmes et évaluations stratégiques aux donateurs et à la FMO | Montant | 214,286 | 214,286 | 214,286 | 214,286 |
| | | | | | | Nombre d'AC | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | | | | | | | Nombre d'END | 0 | 0 | 0 |
| 2 Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du médiateur grec | | | | | | | | | | |
| 2 | Prévue en 2021 (T1) | 294,028 | 2021-2024 | Médiateur grec | Coopération au niveau des projets : fourniture de conseils, formation et contribution aux activités de renforcement des capacités du médiateur grec | Montant | 0.00 | 73,507.00 | 73,507.00 | 73,507.00 |
| | | | | | | Nombre d'AC | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| | | | | | | | Nombre d'END | 0 | 0 | 0 |
| 3 Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux | | | | | | | | | | |
| 3 | 10/06/2019 | 248 111 | 30 mois | INS Bulgarie | Coopération au niveau des projets : AT pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un module sur la discrimination, le harcèlement et la victimisation ; l'expérimentation de nouvelles méthodes de production de données ; rédaction de rapports axés sur les | Montant | 62,028 | 86,839 | 24,811 | 0 |

| | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|---------|---------|---------|
| | | | | | politiques concernant la situation des populations vulnérables aux niveaux national, régional et local | | | | | |
| | | | | | | Nombre d'AC | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| | | | | | | Nombre d'END | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4 Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux acteurs du système d'immigration et d'asile grec | | | | | | | | | | |
| 4 | Prévue pour 2020 (T4) | 1,000,000 | 2021-2024 | Médiateur grec | Coopération au niveau des projets : fourniture d'une assistance au médiateur grec en matière de droits fondamentaux | Montant | 0 | 250,000 | 250,000 | 250,000 |
| | | | | | | Nombre d'AC | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| | | | | | | Nombre d'END | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total de l'accord sur le niveau de service | | | | | | Montant | 276,313 | 624,632 | 562,604 | 537,793 |
| | | | | | | Nombre d'AC | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | | | | | | Nombre d'END | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | | | | Montant | 276,313 | 624,632 | 562,604 | 537,793 |
| | | | | | | Nombre d'AC | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | | | | | | Nombre d'END | 0 | 0 | 0 | 0 |

ANNEXE XII : Risques pour l'exercice 2021

Conformément aux normes de contrôle internes, l'agence a effectué l'exercice annuel d'analyse des risques.

En tenant compte des processus existants, l'agence a évalué ses risques potentiels sur la base de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cette évaluation est présentée dans un registre des risques dans lequel les informations suivantes ont été identifiées:

- le risque ;
- le type de risque ;
- les conséquences éventuelles ;
- la probabilité de survenance sur une échelle à cinq niveaux : très faible (1), faible (2) moyenne (3) ou élevée (4), très élevée (5) ;
- l'impact potentiel (au niveau des objectifs, des finances et de la réputation) sur une échelle à cinq niveaux : limité (1), modéré (2), important (3) ou majeur (4), critique (5)

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été identifiées.

Typologie des risques

Les types de risques pour chaque processus sont classés dans les groupes suivants :

| | |
|----|--------------------------------------------|
| E | Externe |
| I1 | Interne/planification, processus, systèmes |
| I2 | Interne/personnes, organisation |
| I3 | Interne/légalité, régularité |
| I4 | Interne/information de communication |

| Détails du risque | | Évaluation des risques | | | Gestion des risques | | | | |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------|---------------------|----------------|---------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de risque | Description des risques | Conséquences éventuelles | Probabilité de survenance | Objectifs | Impact potentiel | | | | |
| | | | | | Finances | Réputation | Risque résiduel L*I | Titulaire de l'action | Action |
| E | Incidence du Brexit en termes de budget et de dotation en personnel en raison de l'absence d'informations. Impact potentiel en termes de campagne médiatique négative en cas de réduction des RH. Impact potentiel en cas de capacité limitée de sous-traitance à des entrepreneurs britanniques. | Décisions prises sur la base d'informations incomplètes. Contraintes budgétaires. Incapacité à réaffecter les ressources en raison du manque de personnel. | Élevée 4 | Majeur 4 | Majeur 4 | Important 3 | Élevé 16 | CS/DIR | Assurer un suivi rigoureux par la mise en réseau et les informations officielles de la CE. Détection précoce des conséquences potentielles en termes de budget et de réduction des effectifs. - Informer en permanence les membres du personnel britanniques. |
| E | Épidémie de COVID-19 et risques liés à la continuité des activités | Objectifs non atteints. Difficultés à entrer en relation avec les parties prenantes (au niveau de l'UE et des États | Élevée 4 | Majeur 4 | Majeur 4 | Important 3 | Élevé 16 | TOUS | - D'après les informations disponibles à l'heure actuelle et sans certitude quant à la durée des mesures restrictives, l'évaluation tient compte de la situation postérieure à l'activation du plan |

| | | | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | <p>membres). Sévères contraintes budgétaires. Retards dans la passation de marchés et l'exécution des contrats existants. Perte de ressources clés.</p> | | | | | | | <p>de continuité des activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution de la crise de la COVID-19 et des priorités établies par la Commission. Alignement des activités de la FRA sur les nouvelles priorités en maintenant l'accent sur les grands projets. - Les activités se poursuivent, même si elles sont moins intenses. - Un système de hiérarchisation des projets a été conçu afin de répondre à d'éventuelles réductions de budget ou de ressources. - La communication aux parties intéressées pendant la crise doit être factuelle et efficace. - Les contrats sont couverts par des clauses de force majeure. Adaptation des demandes de services (par exemple, FRANET) à la nouvelle réalité. Mise en place d'une réponse appropriée pour assurer la continuité des services (par exemple, signature de documents). - Des dispositions de suppléance/remplacement assurent la continuité en cas d'indisponibilité des fonctions clés. |
|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | | | | | | | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|-------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| E | Épidémie de COVID-19 et risques liés à la réintroduction de conditions de travail normales | Congés imprévus et ressources insuffisantes pour assurer la continuité des activités. Éventuelles conditions de faillite pour les fournisseurs. | Élevée 4 | Majeur 4 | Majeur 4 | Important 3 | Élevé 16 | Tous | <ul style="list-style-type: none"> - Dans le respect des restrictions nationales à la mobilité, établir une structure préliminaire de présence au bureau et une planification appropriée des congés. - Assurer un contact préliminaire avec tous les contractants afin d'obtenir des informations préliminaires sur la stabilité financière après la crise de la COVID-19. |
| E | Épidémie de COVID-19 et risques liés au fonctionnement normal du CA et du BE, y compris l'élection des nouveaux membres. | Interruption des activités du CA et de la capacité décisionnelle. | Élevée 4 | Majeur 4 | Majeur 4 | Important 3 | Élevé 16 | CS | <ul style="list-style-type: none"> - En accord avec les restrictions nationales à la mobilité, établir la possibilité de réunions et de votes à distance. |

ANNEXE XIII : Stratégie de coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

La coopération et l'engagement de la FRA avec les organisations internationales reposent sur les dispositions spécifiques du [règlement n° 168/2007](#)⁹ (règlement fondateur) et sont conformes à la liste d'actions établie par la [feuille de route commune sur les agences de l'UE](#)¹⁰. L'engagement de la FRA avec les organisations internationales permet :

- a) de garantir la complémentarité et la synergie avec les organisations internationales actives dans le domaine des droits de l'homme (conformément à l'article 5 du règlement fondateur) ;
- b) de développer la coopération et de coordonner les activités à cet effet ;
- c) de partager l'expertise et les connaissances au sein du système international des droits de l'homme ; et
- d) de contribuer aux efforts généraux des institutions et organes de l'UE afin d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques externes et internes des droits fondamentaux/droits de l'homme.

Conformément aux exigences du règlement fondateur, la FRA collabore systématiquement avec :

- le Conseil de l'Europe (CdE) ;
- les Nations unies (ONU), en particulier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ;
- l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ;

En outre, l'agence collabore avec d'autres organisations et entités internationales ou régionales actives dans le domaine de compétence de la FRA, telles que l'Office du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Union européenne de radio-télévision (UER), etc.

Les engagements extérieurs avec les pays tiers sont limités, l'agence répondant principalement aux demandes déclenchées et soumises à consultation par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ou la Commission européenne. Les activités internationales de la FRA sont menées en étroite collaboration avec la Commission européenne et le SEAE conformément à un accord de coopération existant, afin de garantir la coordination et la cohérence avec les priorités globales de la politique extérieure de l'UE.

Coopération avec le Conseil de l'Europe

La coopération entre l'agence et le Conseil de l'Europe a évolué au fil des ans. L'objectif permanent consiste toujours à améliorer la coordination des activités et les synergies entre la FRA et les différents éléments du Conseil de l'Europe : le Secrétariat général, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme, le Commissaire aux droits de l'homme, le Comité européen des droits sociaux (CEDS), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), ainsi que d'autres organes et mécanismes de contrôle.

Au cours de la période 2021-2023, la coopération institutionnelle établie se poursuivra en s'articulant autour des grands axes suivants :

- a) participation du membre indépendant désigné par le CdE au conseil d'administration et au bureau exécutif de la FRA ;
- b) participation des représentants du Secrétariat du CdE en tant qu'observateurs dans les réunions du conseil d'administration de la FRA ;
- c) échanges de vues annuels entre le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres, la personnalité indépendante désignée par le CdE, la présidente du conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA ;
- d) consultations entre la FRA et le CdE lors de la préparation des documents de programmation de la FRA, du rapport annuel sur la coopération FRA-CdE et du rapport annuel sur les droits fondamentaux ;
- e) participation du CdE aux comités consultatifs chargés de l'examen des projets de la FRA, comme les INDH, EFRIS ou le Forum des droits fondamentaux ;
- f) visite annuelle du directeur de la FRA au CdE, comprenant des réunions avec le secrétaire général, le Commissaire aux droits de l'homme, des présentations au Comité des Ministres et
- g) au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ;

⁹ Le règlement fondateur de la FRA stipule à l'article 5, paragraphe 2, point c), que « par souci de complémentarité et afin de garantir une utilisation optimale des ressources, l'Agence, dans l'exercice de ses activités, tient compte, le cas échéant, des informations collectées et des activités menées en particulier par le Conseil de l'Europe (...), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Nations unies et d'autres organisations internationales. Une coopération particulièrement étroite est prévue avec le Conseil de l'Europe (voir article 9). En outre, l'article 8, paragraphe 2, point b), indique que « aux fins de l'exécution de ses tâches, l'Agence coopère avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), tout particulièrement le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), les Nations Unies et d'autres organisations internationales ».

¹⁰ Liste d'actions établie par la feuille de route commune sur les agences de l'UE, point 44 : Garantir que les relations avec les parties prenantes (par ex. les Nations Unies et d'autres organisations internationales, les agences sœurs dans les pays tiers et les agences des États membres) soient cohérentes avec leur mandat, la répartition institutionnelle des tâches dans les rapports internationaux, les politiques et priorités de l'UE, et les actions de la Commission.

- h) réunions biennales des équipes de gestion FRA-CdE ;
- i) soumission des données nationales pertinentes pour les rapports et visites périodiques des organes de contrôle du CdE dans les pays ; et
- j) participation de la Conférence des OING du CdE à la plate-forme des droits fondamentaux de la FRA.

La FRA poursuivra sa coopération avec le CdE et la Cour européenne des droits de l'homme pour l'élaboration de manuels sur la législation européenne. Ces manuels traitent de sujets clés, tels que la protection des données ; l'asile, les frontières et l'immigration ; la non-discrimination ; les droits de l'enfant ; et l'accès à la justice. Plus tard, le thème de la cybercriminalité et des droits fondamentaux sera également abordé. Ces manuels sont très demandés par les praticiens du droit et ont souvent comblé un vide important dans l'offre de matériel de formation dans les langues officielles des États membres de l'UE.

La FRA travaille en étroite collaboration avec le CdE pour développer le système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS) au cours de la période 2021-2023. Cet outil en ligne assure l'accessibilité et la visibilité des obligations des États membres de l'UE en matière de droits de l'homme en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme et des évaluations effectuées par les différents mécanismes de contrôle du Conseil de l'Europe et des Nations unies. Il donne accès à des données sur les droits de l'homme, permettant entre autres des recherches par pays, par l'intermédiaire d'un seul point d'accès.

Au cours de la période 2021-2023, la FRA renforcera la coopération opérationnelle avec le CdE dans divers domaines thématiques, notamment : la lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance ; l'égalité et la non-discrimination ; l'asile et la migration ; la société de l'information, la protection des données et l'intelligence artificielle ; les droits de l'enfant ; les Roms et les Gens du voyage ; les droits des personnes LGBTI ; les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) et les plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme ; l'espace dévolu à la société civile ; les droits de l'homme au niveau local ; le programme HELP ; les objectifs de développement durable (ODD) ; et la communication sur les droits de l'homme.

Coopération avec les Nations unies

La FRA continuera à renforcer sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres organismes, fonds et institutions spécialisées des Nations unies, ainsi qu'avec d'autres organisations au sein du système des Nations unies de façon ponctuelle. Au cours de la période 2021-2023, le développement de la coopération institutionnelle en cours passera par : a) un dialogue semestriel entre l'équipe de gestion de la FRA et du HCDH ; b) une assemblée annuelle entre le directeur de la FRA et le Haut-Commissaire ; c) une assemblée annuelle entre l'équipe de gestion de la FRA et l'ONUDD ; d) des présentations ad hoc aux organes de traités des Nations unies ; e) la soumission de données nationales pertinentes pour soutenir l'examen périodique universel des Nations unies, les organes de suivi des traités et les procédures spéciales ; f) la participation aux assemblées annuelles des points focaux de coopération des mécanismes régionaux des droits de l'homme, ainsi qu'aux ateliers sur les accords régionaux.

Également en coopération avec les Nations unies, la FRA poursuivra le développement du système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS).

La FRA poursuivra également sa coopération avec les Nations unies concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la participation au forum préparatoire régional et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en coordination avec la Commission européenne et le SEAE.

La FRA continuera la coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques, notamment : la contribution et la participation à des groupes de travail pour élaborer des indicateurs ; la lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance ; l'asile et la migration ; la société de l'information, la protection des données et l'intelligence artificielle ; les droits de l'enfant ; les droits des personnes LGBTI ; la protection et la promotion des droits de la population rom ; les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les plans d'action nationaux pour les droits de l'homme ; l'espace dévolu à la société civile ; les droits de l'homme au niveau local ; et la communication sur les droits de l'homme.

Coopération avec l'OSCE et le BIDDH

La FRA coopère avec l'OSCE principalement dans ses activités à « dimension humaine » puisqu'elles sont liées aux domaines thématiques de travail de la FRA. La FRA s'efforcera de contribuer aux travaux des présidences de l'OSCE et de leurs représentants personnels thématiques. L'agence s'efforcera également de participer aux réunions et séminaires du Comité sur la dimension humaine ainsi qu'aux réunions et séminaires sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. La FRA continuera à renforcer sa coopération avec le BIDDH, avec le Secrétariat de l'OSCE (en particulier le bureau du conseiller principal sur les questions de genre et du représentant spécial et coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains) ; le Haut-Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias de l'OSCE.

La FRA poursuivra également sa coopération opérationnelle au niveau national avec le BIDDH et avec les opérations de terrain de l'OSCE, le cas échéant, y compris les activités dans les États membres de l'UE et dans les États ayant un statut d'observateur auprès de la FRA. Cette coopération s'effectuera en lien avec différents domaines thématiques, tels que : l'enregistrement et le signalement des crimes de haine ; le soutien aux activités des institutions nationales de défense des droits de l'homme ; la protection et la promotion des droits des Roms et des

Sintés ; la protection de l'espace dévolu à la société civile et des défenseurs des droits de l'homme ; et la communication sur les droits de l'homme.

Engagement avec les pays tiers

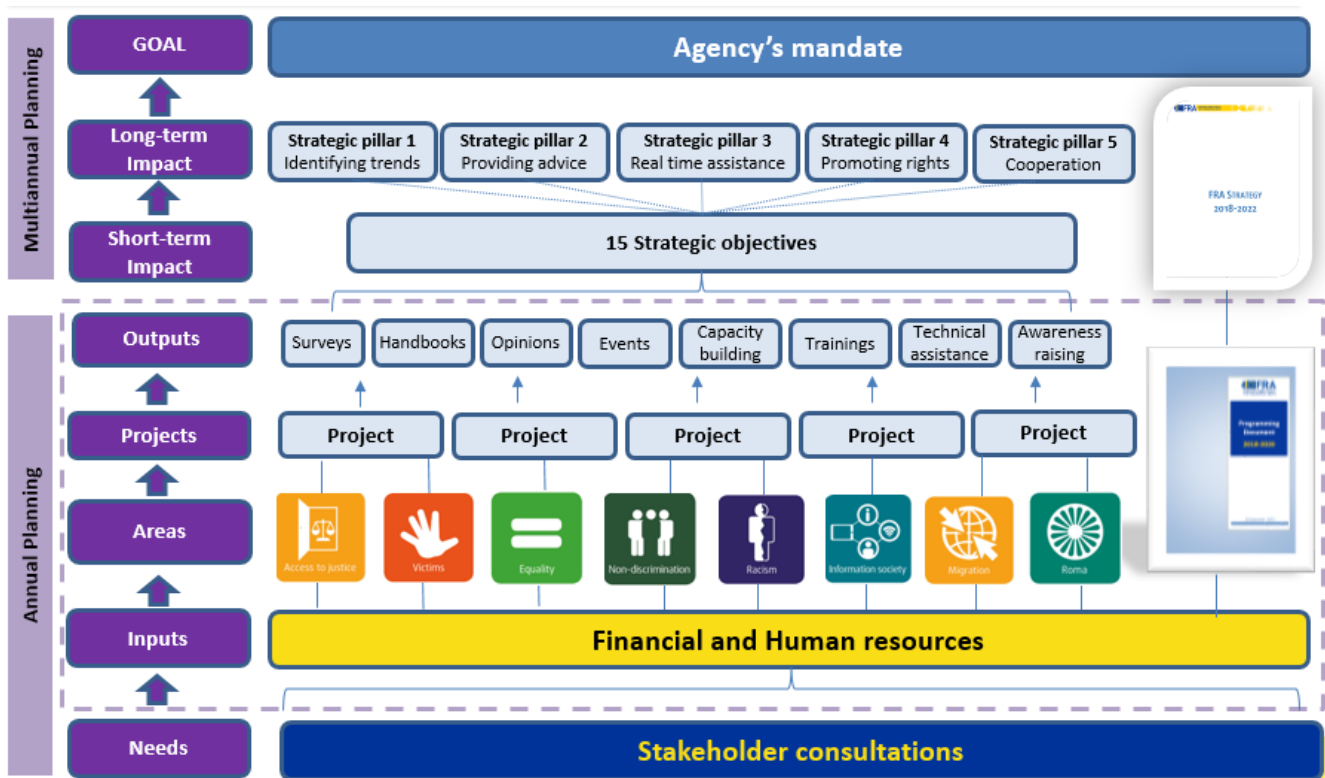
La couverture géographique de l'agence est l'Union européenne mais également les pays ayant un statut d'observateur dans les travaux de l'agence (actuellement la Macédoine du Nord, la Serbie et l'Albanie en attendant la désignation d'un observateur au conseil d'administration de la FRA). Au cours de la période 2021-2023, d'autres pays des Balkans occidentaux pourront obtenir le statut d'observateur au sein de l'agence. Cette possibilité favoriserait une inclusion plus complète de la région des Balkans occidentaux dans les projets et la collecte de données de la FRA, permettant ainsi à la FRA de mieux répondre à l'interconnexion des questions fondamentales au sein de la région mais également par rapport aux États membres de l'UE.

Outre son engagement avec les pays tiers ayant le statut d'observateur auprès de la FRA, l'agence s'engage avec d'autres pays tiers à la demande de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, dont l'objectif principal consiste à échanger des connaissances et des compétences. Lorsque l'agence partage ses conclusions, ses compétences et ses méthodologies avec des pays ou des régions situés en dehors de son champ d'application territorial, la priorité est donnée aux forums multilatéraux dans lesquels l'agence peut informer simultanément un certain nombre de pays tiers sur ses travaux. En voici quelques exemples : Dialogues sur les droits de l'homme, le Forum annuel des ONG du SEAE sur les droits de l'homme, les délégations nationales en visite à la FRA, et la participation au groupe de travail inter-organisations (JAI) sur les Balkans occidentaux ou, pour des raisons thématiques, le Dialogue UE-Israël où la FRA partage régulièrement ses données sur l'antisémitisme. La participation de l'agence aux dialogues sur les droits de l'homme extérieurs à l'UE se limite à environ trois par an, sur demande expresse du SEAE.

ANNEXE XIV : Cadre de mesure des performances

Les indicateurs de performance sont au cœur des activités de planification, de surveillance, d'évaluation et de compte rendu de la FRA. Les indicateurs fixés dans le cadre de mesure des performances (CMP) sont utilisés pour mesurer les performances de l'agence. Le CMP comporte des indicateurs au niveau des projets, qui décrivent le résultat attendu de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.), ainsi que des indicateurs à court terme, des indicateurs à long terme et des indicateurs de l'impact visé, dont la majorité ne peuvent être mesurés qu'après finalisation des activités du projet. Le CMP est lié à la fois au plan stratégique et aux programmes de travail annuels. Le CMP de la FRA est organisé de manière à soutenir l'analyse des performances (c'est-à-dire les activités de suivi, d'évaluation et de compte rendu) à différents niveaux de l'agence, à savoir au niveau du projet, de l'activité, du domaine thématique et de la stratégie.

Figure 1 : Aperçu du lien entre le document de programmation, le cadre de mesure des performances et le référentiel cible



Le cadre de mesure des performances de la FRA prévoit une logique d'intervention et une liste des indicateurs de performance, assortie des objectifs, des critères d'appréciation, des mesures, des sources et des outils correspondants. Le cadre de mesure des performances rassemble l'ensemble des informations et des données ayant trait aux performances dans un cadre logique. La logique d'intervention de la FRA illustre les liens logiques qui existent entre les ressources (ou les intrants), les activités, les résultats et l'impact d'une action.

Le cadre d'indicateurs est directement lié au cadre logique de la FRA et fournit donc un cadre permettant de déterminer dans quelle mesure les activités de la FRA aboutissent à des résultats et à des effets. Chaque indicateur est lié à un objectif, à un critère de jugement et à une mesure :

- un objectif est ce qu'une activité ou une série d'activités vise à réaliser,
- un critère de jugement définit un aspect des activités de la FRA dont le caractère bénéfique ou la réalisation peut être évalué, et
- une mesure correspond à l'unité de mesure et aux calculs associés utilisés pour obtenir la valeur de l'indicateur ou d'un jugement fondé sur ces critères.

Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, à long terme ou impact visé) et selon le niveau d'activités figurant dans le cadre logique.

La perspective de planification pluriannuelle est présentée à la section II du présent document, tandis que la perspective de planification annuelle est présentée à la section III. La section II définit l'approche à long terme adoptée par l'agence en ce qui concerne les questions de droits fondamentaux et fixe des objectifs spécifiques.

La section III livre des informations sur la nature et les objectifs des projets et des activités transversales devant être menés annuellement, ainsi que sur les ressources humaines et les budgets disponibles. La planification annuelle est directement liée à la planification pluriannuelle en ce qui concerne les objectifs et les activités.

Le cadre est lié à la fois à la planification annuelle et à la planification pluriannuelle. Chaque projet contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et thématiques de la FRA.

A. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA FRA

Le tableau ci-après contient l'éventail d'indicateurs identifiés pour évaluer les résultats et les réalisations des activités de la FRA. Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, impact à long terme et impact visé) et selon le niveau de logique d'intervention.

| Indicateurs de résultats | |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I1 | Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance |
| I2 | Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils |
| I3 | Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] |
| I4 | Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) |
| I5 | Nombre de publications produites (par domaine thématique) |
| I6 | Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA |
| I7 | Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications |
| I8 | Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) |
| I9 | Nombre d'événements de constitution de réseau organisés |
| I10 | Nombre de participants aux événements de la FRA |
| I11 | Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation |
| Indicateurs à court terme | |
| I12 | Proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont : pertinents, fiables, de haute qualité et utiles |
| I13 | Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations] |
| I14 | Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile |
| I15 | Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux |
| I16 | Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux |
| I17 | Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication |
| I18 | Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE. |
| I19 | Proportion de parties prenantes qui considèrent qu'elles n'auraient pas eu connaissance de la FRA si celle-ci était moins active en matière de communication |
| I20 | Proportion de couverture médiatique des activités de la FRA [par type d'outil de sensibilisation et de support médiatique] |
| Indicateurs à long terme | |
| I21 | Proportion de parties prenantes concernées qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence |
| I22 | Proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à l'élaboration des politiques et de la législation de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence |
| I23 | Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence |
| I24 | Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence |
| I25 | Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE |
| Indicateurs d'impact visé | |
| I26 | Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités] |

| | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I27 | Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités] |
| I28 | Proportion de parties prenantes qui considèrent que la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux |
| I29 | Proportion des parties prenantes qui estiment que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et promeuvent effectivement les droits fondamentaux |
| I30 | Proportion des parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux |
| I31 | Proportion des citoyens de l'UE qui connaissent leurs droits fondamentaux et la Charte |

B. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2023 : INDICATEURS ET CIBLES PAR OBJECTIF¹¹

Le tableau ci-après contient les indicateurs et cibles pertinents identifiés pour chaque priorité stratégique et chaque objectif illustrés à la section 2 « Programmation pluriannuelle 2021-2023 ». Les indicateurs sont rappelés par un code, comme expliqué dans le tableau ci-dessus.

| Priorité 1 : Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Objectifs stratégiques | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | |
| | Produit | À court terme | À long terme | Impact visé |
| 1.1) Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux | | I13 | I22 | I26 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % | Objectif minimal : 70 % | Objectif moyen : 50 % |
| 1.2) Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations | | I12 | | |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % | | |
| 1.3) Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées au niveau de l'UE et à l'échelle nationale | | I13 | I22 | I26 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % | Objectif minimal : 70 % | Objectif moyen : 50 % |
| Priorité 2 : Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants | | | | |
| Objectifs stratégiques | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | |
| | Produit | À court terme | À long terme | Impact visé |
| 2.1) Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union | | I13 | I21 | I26 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % | Objectif minimal : 70 % | Objectif moyen : 50 % |
| 2.2) Fournir, à la demande des institutions de l'UE, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux | | I12 | I22, I23 | I27 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % | Objectif minimum : 70 % | Objectif moyen : 50 % |
| 2.3) Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA | | I12 | I24 | I27 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % | Objectif moyen : 70 % | Objectif moyen : 50 % |
| Priorité 3 : Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : assistance et expertise fournies en temps réel | | | | |
| Objectifs stratégiques | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | |
| | Produit | À court terme | À long terme | Impact visé |
| 3.1) Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE | | I13 | I21 | I26 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % | Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) Objectif moyen : 50 % (au niveau des États membres) | Objectif moyen : 50 % |

¹¹ Les indicateurs clés de performance et les cibles seront inclus dans le projet final PD 2021-2023

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 3.2) Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires | | I12, I13 | I22 | I26 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % Objectif moyen : 75 % | Objectif minimal : 70 % | Objectif moyen : 50 % |
| 3.3) Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux | | I12, I14 | I24 | I27 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif minimal : 70 % Objectif moyen : 50 % | Objectif moyen : 30 % | Objectif moyen : 50 % |

Priorité 4 : Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés

| Objectifs stratégiques | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| | Produit | À court terme | À long terme | Impact visé |
| 4.1) Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'UE | | I16 | I21 | I31 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif moyen : 70 % | Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) Objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres) | Objectif moyen : 50 % |
| 4.2) Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits de l'homme et élaborer des programmes essentiels | | I15, I17 | I21 | I30 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif moyen : 70 % | Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) Objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres) | Objectif moyen : 50 % |
| 4.3) Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA | | I17, I18, I19 | I21 | I30 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif moyen : 70 % | Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) Objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres) | Objectif moyen : 50 % |

Priorité 5 : Renforcement de la coopération avec les acteurs nationaux et locaux dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

| Objectifs stratégiques | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| | Produit | À court terme | À long terme | Impact visé |
| 5.1) Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale | | I13 | I21 | I26 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif moyen : 70 % | Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) Objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres) | Objectif moyen : 50 % |
| 5.2) Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme | | I14 | I21 | I30 |
| | Évalué séparément pour chaque projet individuel | Objectif moyen : 50 % | Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) Objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres) | Objectif moyen : 50 % |
| | | I12 | I22 | |

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|--|
| 5.3) Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE | Évalué séparément pour chaque projet individuel 100 % | Objectif minimal : 70 % | Objectif minimal : 70 % | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|--|

C. PROGRAMMATION ANNUELLE 2021 : INDICATEURS ET OBJECTIFS PAR PROJET ¹²

Le tableau ci-après contient la liste des projets pluriannuels et des nouveaux projets décrits à la section 3 « Programme de travail 2021 ». Pour chaque projet, plusieurs indicateurs et objectifs pertinents ont été identifiés afin d'évaluer leurs réalisations et leur impact.

| PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------|
| Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats ¹³ | Objectif |
| A 1.1 – Enquête sur les Roms 2020 | Résultats des recherches | Ensemble de données | Utilisation d'un ensemble de données nettoyé pour le calcul de divers indicateurs ainsi que préparation d'un ensemble de données pour publication | I8 | 2 |
| | Résultats des recherches | Enquête/Questionnaire | Questionnaire publié en même temps que le rapport des résultats sélectionnés | I5 | 1 |
| | Résultats des recherches | Série d'indicateurs | L'ensemble des indicateurs principaux et secondaires du Cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms couvrant les pays considérés, ainsi que la Slovaquie et la Bulgarie, a été remis à la DG JUST | I8 | 1 |
| | Contributions écrites/orales | Examen des stratégies/résolutions/autres documents | Examen de la communication sur les Roms publiée par la CE à l'aide des données issues de l'enquête sur les Roms 2020 | * | 1 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion des parties prenantes | Réunion des parties prenantes pour discuter des résultats préliminaires de l'enquête réalisée dans 10 pays (2 représentants par pays) | I9 | 1 |
| A 1.2 – Enquête de l'UE sur les immigrés et descendants d'immigrés | Résultats des recherches | Méthodologie de recherche | Méthodologie de recherche | I3 | 2 |
| | Résultats des recherches | Enquête/Questionnaire | Enquête/Questionnaire | I3 | 2 |
| A 1.3 – Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE | Publications | Rapport | Être intersexué dans l'UE | I5 | 1 |
| | | | | ***** | 500 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données | Mises à jour de l'explorateur de données et utilisation des résultats et rapports d'enquête sur les LGBTI | I12 | 60 |
| | | | | I13 | 60 |
| | Contributions écrites/orales | Contributions écrites/orales | Présentations des résultats d'enquête et des avis de la FRA | * | 5 |
| Activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Participation à des ateliers - séminaires de renforcement des capacités dans les États membres | *** | 4 | |
| | | | I1 | 4 | |

¹² Veuillez vous référer à la liste des indicateurs décrits à l'annexe X, section A « INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA FRA »

¹³ Dans le but de suivre les réalisations et l'impact des projets de la FRA, nous pilotons quelques indicateurs tels que : * Nombre de contributions formelles/orales aux institutions et aux États membres de l'UE ; ** Nombre de contributions formelles/orales aux autres parties prenantes ; *** Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées/co-organisées par la FRA ; **** Nombre de participations de la FRA à des manifestations externes sans présentation officielle ; ***** Nombre de communiqués de presse/nouvelles/publications ; ***** Nombre de téléchargements.

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----|
| | Production de matériel de communication | Publication sur les médias sociaux | Présence du public sur les médias sociaux et les canaux internet | I12 | 60 |
| A 1.4 - Vieillesse dans les sociétés numériques : éléments favorables et obstacles à l'exercice des droits des personnes âgées | Publications | Papier | Document thématique sur la manière dont les personnes âgées utilisent internet en s'inspirant de l'enquête sur les droits fondamentaux | I.5 | 1 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données | Analyse des données et des éléments de preuve primaires et secondaires (en interne). L'analyse s'appuiera notamment sur les données d'enquête de la FRA. La FRA examinera également les données provenant d'autres agences, comme Eurofound. | I.3 | 2 |
| | | Rapports FRANET | Rapports nationaux succincts (basés sur de brèves demandes d'informations) dressant la carte des obstacles juridiques et pratiques rencontrés par les personnes âgées au niveau national dans l'exercice de leurs droits à la dignité et à l'indépendance, y compris l'accès aux nouvelles technologies et leur utilisation, dont l'intelligence artificielle, ainsi que les services publics et privés hors ligne. | I.3 | 27 |
| | Contributions écrites/orales | | Présentations ou autres contributions écrites/orales | * | 2 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion de consultation | Réunion de consultation des parties prenantes pour affiner les objectifs du projet | I.9 | 2 |
| A 1.5 - Droits sociaux à l'ère numérique | Résultats des recherches | Analyse des données | Analyse des données et des éléments de preuve primaires et secondaires. L'analyse s'appuiera notamment sur les enquêtes de la FRA. La FRA examinera également les données provenant d'Eurostat ou d'autres agences, comme Eurofound. | I.3 | 1 |
| | Contributions écrites/orales | Contribution écrite sur demande | Présentations ou autres contributions écrites/orales | * | 2 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion de consultation | Réunion de consultation des parties prenantes pour affiner les objectifs du projet | I.9 | 2 |
| A 1.6 - Activités supplémentaires dans le domaine de l'« Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une | Publications | Documents sur demande | | I5 | 1 |
| | | | Résumé sur demande | I13 | 1 |
| | | | Analyse des données sur demande | I3 | 1 |

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|
| minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité » | Résultats des recherches | Série d'indicateurs sur demande | | I4 | 1 |
| | Contributions écrites/orales | Analyse thématique sur demande | | * | 2 |
| | | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | | ** | 5 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE sur demande | | I1 | 5 |
| | | Mission de pays | | **** | 2 |
| Activités de renforcement des capacités | Sur demande | | *** | 2 | |
| Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
| A 2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Intégration sociale des Roms » | Activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Atelier d'AT pour les PCNR sur l'utilisation des informations collectées dans l'élaboration des politiques | I9 | 1 |
| | Activités de renforcement des capacités | Autres événements de renforcement des capacités | Animation d'un groupe de travail sur les Roms consacré au suivi | I9 | 2 |
| | Activités de renforcement des capacités | Autres événements de renforcement des capacités | Contributions à la communication 2021 de la Commission | * | 2 |
| | Activités de renforcement des capacités | Autres événements de renforcement des capacités | Support ad hoc à la demande de l'EMUE sur la mise en œuvre du cadre de suivi | * | 4 |
| Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs CMP et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
| A 3.1 – Antisémitisme : Collecte et analyse de données | Publications | Rapport | Synthèse annuelle des incidents antisémites enregistrés | I5 | 1 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données | Collecte de données pour la synthèse annuelle des incidents antisémites enregistrés | I3 | 1 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Présentation au groupe de travail sur l'antisémitisme | I1 | 1 |
| | Production de matériel de communication | Actualité/Communiqué de presse | Article de forum sur le lancement du rapport | ***** | 1 |
| A 3.2 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine | Publications | Rapport | Rapport sur l'encouragement au signalement | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Outil-recueil en ligne de pratiques pour lutter contre les crimes de haine | I5 | 1 |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------|
| | Résultats des recherches | Enquête/Questionnaire | Collecte de données pour le recueil en ligne auprès des États membres par l'intermédiaire d'un groupe de travail | I4 | 15 |
| | Résultats des recherches | Norme | Principes directeurs clés sur l'encouragement au signalement et sur la coopération avec l'OSC en matière de signalement des crimes de haine | I5 | 2 |
| | Événements organisés par la FRA | Événement de lancement | Événement de lancement d'un rapport sur l'encouragement au signalement de crimes de haine | I7 | 50 |
| | Événements organisés par la FRA | Événement de lancement | Événement de lancement d'un rapport sur l'encouragement au signalement de crimes de haine | I10 | 40 |
| | Événements organisés par la FRA | Séminaire | Assemblée annuelle du GT, facilitée par la FRA, sur l'enregistrement des crimes de haine, la collecte de données et l'incitation à les signaler | I10 | 30 |
| | Activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Nouveaux ateliers de diagnostic organisés en 2021 et suivi des ateliers nationaux précédents | *** | 4 |
| | Activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Ateliers de diagnostic organisés dans les États membres | I10 | 40 |
| | Activités de renforcement des capacités | Événement de sensibilisation | Événement de sensibilisation | ** | 2 |
| | Production de matériel de communication | Infographie | Infographie | I5 | 2 |
| | Production de matériel de communication | Actualité/Communiqué de presse | Actualité/Communiqué de presse en relation avec le lancement du rapport sur l'encouragement au signalement des crimes de haine | ***** | 1 |
| A 3.3 – Mise à jour de la base de données en ligne de la FRA sur la haine antimusulmane | Résultats des recherches | Recherche/cartographie du travail sur le terrain | Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine antimusulmane au moyen d'une cartographie de la jurisprudence et de la recherche pertinentes aux niveaux national, régional et local des États membres (données pour 2020-2021) | I3 | 29 pays |
| | Résultats des recherches | Recherche/cartographie du travail sur le terrain | Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine antimusulmane au moyen d'une cartographie de la jurisprudence et de la recherche pertinentes aux niveaux national, régional et local des États membres (données pour 2020-2021) | I3 | > 50 nouveaux cas dans l'annexe A |
| | Production de matériel de communication | Base de données | Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine antimusulmane au moyen d'une cartographie de la jurisprudence et de la recherche pertinentes aux niveaux national, régional et local des États membres | ***** | > 1 000 |
| A 3.4 – Activités supplémentaires dans le domaine « Racisme, xénophobie et intolérance associée » | Publications | Résumé sur demande | | I5- | 1 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données sur demande | | I3 | 1 |
| | | Guide de recherche sur demande | | I4 | 1 |

| | | | | |
|--|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------|---|
| | Contributions écrites/orales | Documents ou autres supports sur demande | * | 5 |
| | | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | ** | 5 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE sur demande | 11 | 5 |
| | | Atelier sur demande | **** | 5 |
| | Activités de renforcement des capacités | Autres événements de renforcement des capacités sur demande | *** | 2 |

| Domaine d'activité : Droits de l'enfant | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|
| Projets | Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
| A 4.1 – Fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants | Publications | Dépliant | Versions linguistiques des documents de la FRA sur les droits de l'enfant adaptées aux enfants et aux jeunes, par exemple pour le Forum des droits fondamentaux 2021 | 15 | 5 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données | Analyse des données d'enquête de la FRA pour la garantie pour l'enfance | * | 2 |
| | Contributions écrites/orales | Examen des stratégies/résolutions/autres documents | Examen des stratégies/résolutions/autres documents | * | 10 |
| | Contributions écrites/orales | Examen des supports de formation, etc. | Examen des supports de formation, etc. | ** | 5 |
| | Événements organisés par la FRA | Forum | Coordination de la participation des jeunes au Forum des droits fondamentaux de l'agence en octobre 2021 | I10 | 50 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion de consultation | Coordination de la participation des jeunes aux dialogues sur les droits fondamentaux en coopération avec le Forum européen de la jeunesse | I10 | 50 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Participation de l'équipe « Droits de l'enfant » aux événements, réunions et ateliers de l'UE sur les droits de l'enfant et de la jeunesse afin de fournir des conclusions et données pertinentes de la FRA et de promouvoir les publications de la FRA | * | 10 |
| | Événements externes de la FRA | Conférence/Forum | Participation de l'équipe « Droits de l'enfant » à des événements pertinents sur les droits de l'enfant et de la jeunesse afin de fournir des conclusions/données | 17 | 2 |

| | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----|
| | | | pertinentes de la FRA et de promouvoir les publications de la FRA | | |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Formation | Organisation et mise en œuvre des activités de formation de la FRA sur les droits de l'enfant en coopération avec les institutions européennes, par exemple la Commission européenne, le Parlement européen | *** | 2 |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Formation | Formation interne sur la participation des enfants et des jeunes | I10 | 20 |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Vidéo | Clips vidéo produits pour et sur la base des dialogues du Forum des droits fondamentaux menant au Forum des droits fondamentaux 2021 | I11 | 10 |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Outils | Manuels, orientations, liste de contrôle | I11 | 4 |
| A 4.2 - Mise à jour du manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant | Publications- | Manuel | Mise à jour du manuel existant de la FRA/du CdE sur les droits de l'enfant | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Production du rapport correspondant | I5 | 1 |
| | Résultats des recherches | Résultats des recherches | Finalisation de la recherche : désagrégation des données sur les jeunes groupes d'âge de l'EU-MIDIS II | I3 | 1 |
| | Contributions écrites/orales | Analyse thématique | Fournir une analyse thématique aux institutions de l'UE sur la base du « rapport sur les groupes de jeunes » - fondé sur les données EU-MIDIS II - afin de soutenir les efforts de l'UE pour renforcer la participation des enfants et des jeunes à la vie politique et démocratique, pour mettre en œuvre la stratégie de l'UE pour la jeunesse 2019-2027 et les 11 objectifs pour la jeunesse. | * | 4 |
| A 4.3 – Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux - ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Fournir aux parties prenantes concernées (par exemple, institutions de l'UE et organisations de défense des droits de l'enfant et des jeunes) une vue d'ensemble, fondée sur des données probantes, de la situation des jeunes dans l'UE (en particulier des jeunes en situation de vulnérabilité) et formuler des avis de la FRA afin d'éclairer l'élaboration des politiques. | I9 | 2 |
| | Résultats de communication | Vidéo | Contribution/production d'un clip vidéo sensibilisant à la situation des jeunes dans l'UE dans le prolongement du rapport sur les « groupes de jeunes » | I11 | 1 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES | | | | | |
| Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | | | | | |

| Projets | Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
| B 1.1 – Modération des contenus en ligne – harcèlement, discours haineux et (incitation à la) violence envers des groupes spécifiques | Résultats des recherches | Recherche/cartographie du travail sur le terrain | Collecte de données provenant des services en ligne, y compris les incidents de discours de haine dans certains États membres de l'UE | I 3 | 1 |
| | Résultats des recherches | Méthodologie de recherche | Méthodologie de collecte de données provenant des services en ligne | I3 | 1 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion d'experts | Réunion d'experts sur la méthodologie de recherche et de collecte de données. Pourrait être organisée dans le cadre du contrat de service. | I9 | 1 |
| B 1.2 – Assistance technique et renforcement des capacités pour prévenir le profilage illicite | Organisation d'activités de renforcement des capacités | - | Ateliers et réunions sur la prévention du profilage illicite | 1 | 5 |
| | Traductions | | Traductions du guide de profilage | 1 | 2 |
| | Recherche | | Évaluation des bonnes pratiques favorisant des activités de police équitables | 1 | 1 |
| B 1.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux | Publications | Rapport | Résultats de l'étude de simulation, dont la recherche a débuté en 2020 (à confirmer) | I5 | 1 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données | Résultats de l'étude de simulation (à confirmer) | I3 | 1 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Conclusions du rapport 2020 sur les principaux résultats à présenter lors de réunions au sein des institutions de l'UE. | I1 | 3 |
| | Événements externes de la FRA | Réunion de groupe avec les institutions et les États membres de l'UE | Conclusions du rapport 2020 sur les principaux résultats à présenter lors de réunions et contribution à toute réunion sur le sujet | **** | 3 |
| B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel » | Publications | Manuel | Traduction | i18 | 2 |
| | Événements externes de la FRA | Réunions | Présentation/diffusion des conclusions de la FRA dans ce domaine | I1 | 3 |
| B 1.5 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux | Résultats des recherches | Ligne directrice en matière de recherche | Spécifications techniques pour le contractant qui rédigera le manuel | I.8 | 1 |
| | Événements externes de la FRA | Atelier | Atelier d'experts organisé par le CdE dans le cadre de notre coopération sur ce manuel afin de concevoir le contenu du futur manuel | I.8 | 1 |
| Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
| | Publications | Rapport | Un rapport comparatif | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Neuf rapports nationaux | I5 | 9 |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|
| B 2.1 – Présomption d'innocence : droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Présentation pendant la réunion du Conseil | * | 1 |
| | Résultats de communication | Actualité/Communiqué de presse | Communiqué de presse accompagnant le rapport | ***** | 1 |
| | Résultats de communication | Site web de la FRA | Informations sur le site web | ***** | 1 |
| B 2.2 - Activités supplémentaires dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale » | Événements externes de la FRA | Réunions | Présentation/diffusion des conclusions de la FRA dans ce domaine | I1 | 1 |
| B 2.3 – L'incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux | Publications | Rapport | Rapport comparatif sur l'incidence de la législation antiterroriste sur les droits fondamentaux dans l'UE | I5 | 1 |
| | Contributions écrites/orales | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Communication des conclusions de la recherche aux institutions de l'UE ou à d'autres acteurs | * | 2 |
| B 2.4 – Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales | Résultats des recherches | Lignes directrices en matière de recherche | Lignes directrices en matière de recherche pour FRANET | | |
| B 2.5 – Détention pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle – mise à jour | Résultats des recherches | Rapports FRANET | Rapports nationaux | I5 | 27 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Présentation lors de la réunion du Conseil | * | 1 |
| | Résultats de communication | Base de données | Base de données sur la détention pénale - production de matériels/outils audiovisuels | I11 | 1 |
| | Résultats de communication | Actualité/Communiqué de presse | Communiqué de presse | ***** | 1 |
| Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
| B 3.1 – Entreprises et droits de l'homme : protection des consommateurs et environnement | Publications | Rapport | Analyse comparative | | |
| | Résultats des recherches | Recherche/cartographie du travail sur le terrain | Examiner la législation et les évolutions politiques pertinentes liées au pacte vert et à la stratégie de l'UE en matière de protection des consommateurs | I.3 | 8 |
| | | Analyse des données | Autres contributions données dans le cadre de réunions | I.4 | 5 |
| | Contributions écrites/orales | Examen des stratégies/résolutions/autres documents | Autres contributions données dans le cadre de réunions | * | 1 |
| | | Examen des supports de formation, etc. | Autres contributions données dans le cadre de réunions | * | 1 |

| | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------|
| | Événements externes de la FRA | Conférence/Forum | | | |
| B 3.2 – Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux | Publications | Rapport | Rapport présentant certains résultats de l'enquête | I5 | 1 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données | Analyse des données des résultats de l'enquête | I3 | 1 |
| | Résultats des recherches | Ensemble de données | Ensemble de données de l'enquête soumis à une archive de données | I3 | 1 |
| | Événements organisés par la FRA | Lancement de l'événement | Événement pour publier officiellement certains résultats de l'enquête | I9 | 1 |
| | Événements externes de la FRA | Missions dans les pays (en personne ou virtuelles) | Résultats de l'enquête présentés dans certains pays | I1 | 4 |
| | Résultats de communication | Actualité/Communiqué de presse | Communiqué de presse relatif à la publication officielle de certains résultats de l'enquête | ***** | 1 |
| | Résultats de communication | Vidéo | Vidéo relative à la publication officielle de certains résultats de l'enquête | I11 | 1 |
| B 3.3 – Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ? | Événements externes de la FRA | Conférence/Forum | Présentation/diffusion de nos conclusions dans ce domaine | I1 | 1 |
| | Publications | Rapport | Rapport comparatif publié au second semestre de 2021 | I.5 | Un rapport comparatif au cours du second semestre de 2021 |
| | | Rapport | Rapports nationaux FRANET | I.5 | 30 rapports nationaux |
| B 3.4 – Activités supplémentaires dans le domaine des « victimes de la criminalité et accès à la justice » | Événements externes de la FRA | Conférence/Forum | Participation et contribution aux travaux de la plateforme des droits des victimes dirigée par la Commission | I1 | 1 |
| B 3.5 – Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens | Contributions écrites/orales | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | * | 2 |
| | | | | | |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Présentation officielle aux institutions de l'UE | * | 1 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE C - MIGRATION ET ASILE | | | | | |
| Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
| C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures | Publications | Manuel | Manuel 2014 avec la CouEDH mis à jour, dix versions linguistiques | ***** | 10 |
| | | Rapport | Nouveaux rapports ou mises à jour de rapports antérieurs | I5 | 2 |

| | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----|
| | Résultats des recherches | Avis juridiques | Jusqu'à trois avis juridiques, sur demande | I5 | 3 |
| | | Guide/Manuel | Guide des documents de la FRA sur les systèmes informatiques | I5 | - |
| | | | Programme de formation pour les tuteurs | 15 | |
| | Contributions écrites/orales | Différentes formes de contributions écrites | Contributions sur mesure aux institutions de l'UE | ** | 20 |
| | | | Contributions sur mesure aux agences JAI | ** | 10 |
| | | Participation à la mission d'évaluation | Observateur dans les missions d'évaluation « Schengen » sur le terrain | * | 5 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion d'experts | Réunion d'experts | I9 | 1 |
| | Événements externes de la FRA | Forum | Participation aux réunions du forum consultatif de l'EASO et de l'EBCGA | ** | 4 |
| | | Réunion de groupe avec les institutions et les États membres de l'UE | Participation aux groupes du Conseil, auditions du PE, groupes d'experts de la Commission | I1 | 10 |
| | | | Participation à des événements nationaux | I1 | 10 |
| Organisation d'activités de renforcement des capacités | Participation en tant qu'expert externe à des événements de renforcement des capacités | Contribution à la formation des évaluateurs Schengen | * | 2 | |
| Production de matériel de communication | Actualité/Communiqué de presse | Articles d'actualité | ***** | 30 | |
| C 1.2 – Collecte de données pour la préparation de l'UE et la gestion de crise | Résultats des recherches | Aperçu régulier | Publication périodique en ligne | 1 | 4 |
| | Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux | Différentes formes de contributions écrites et verbales | Contributions partagées lors des réunions du réseau du mécanisme de préparation et de gestion des crises de l'UE | 1 | 5 |
| C 1.3 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels dans le domaine de l'asile, des frontières et de la migration | Résultats des recherches | Méthodologie de recherche | Préparation et pilotage d'une méthodologie axée sur les communautés locales | I8 | 1 |
| | Contributions écrites/orales | Lettre | 12 notes mensuelles sur la situation dans les hotspots | * | 12 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion des parties prenantes | Trois réunions avec les parties prenantes en Grèce | I9 | 3 |
| | Activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Cinq ateliers | *** | 5 |
| C 1.4 – Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE | - | - | - | - | - |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | | | | | |
| Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées | | | | |

| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|
| D 1.1 – Système d’information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS | Publications | En bref/Fiche d’information | Fiche d'information sur EFRIS | ***** | 200 |
| | | Guide/Manuel | Guide utilisateur / Manuel et / ou vidéo sur EFRIS | ***** | 200 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion d’experts | Réunion d'experts sur EFRIS | I9 | 1 |
| | | Réunion des parties prenantes | Réunions du groupe consultatif EFRIS | I9 | 2 |
| | Organisation d’activités de renforcement des capacités | Événement de sensibilisation | Rencontres en ligne pour promouvoir EFRIS | I9 | 3 |
| | Production de matériel de communication | Outils | Nombre de pages vues pour EFRIS par mois | ***** | 1 000 par mois |
| D 1.2 – Coopération avec les États membres, les organismes de défense des droits de l’homme et de promotion de l’égalité au niveau national | Contributions écrites/orales | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Présentations ciblées au niveau national, y compris visites du directeur de la FRA dans les pays | I1 | 10 |
| | Publications | Document | Un document sur une composante de l’infrastructure nationale de défense des droits de l’homme | I5 | 1 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion des parties prenantes | Deux réunions avec les agents de liaison nationaux et rapports sur les réunions du groupe de travail et les réunions pertinentes | I10 | 58 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion des parties prenantes | Dialogues nationaux avec les parties prenantes sur l’état de droit annuel de la Commission européenne | I9 | 3-5 |
| | Activités de renforcement des capacités | Autres événements de renforcement des capacités | Rapport sur les résultats du pilotage d’un « cadre d’engagements » pour les villes des droits de l’homme dans l’UE | I11 | 1 |
| | Activités de renforcement des capacités | Événement de sensibilisation | Réunion de révision par les pairs sur les villes des droits de l’homme lors du Forum des droits fondamentaux 2021 | I9 | 1 |
| D 1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile | Publications | Rapport | Rapport de synthèse des conclusions de FRANET sur l’espace civique et rapport de consultation sur l’espace civique de la PDF | I5 | 1 |
| | Résultats des recherches | Analyse des données | Analyse des résultats des consultations de la PDF (sur le programme de travail, la coopération de la PDF, l’espace civique et d’autres consultations de la PDF, le cas échéant) | I3 | 3 |
| | Résultats des recherches | Rapports FRANET | Collecte de données FRANET sur l’espace civique | I3 | 29 |
| | Contributions écrites/orales | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Contributions informelles à la Commission européenne et au Parlement européen, notamment dans le domaine de l’espace civique | I1 | 5 |

| | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------|
| | | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Contributions formelles et informelles, notamment aux OIG (CdE, OSCE/BIDDH, HCDH, OCDE, etc.) ainsi qu'aux organisations de la société civile | I1 | 3 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion des parties prenantes | Une réunion avec les organisations coordinatrices de la PDF | I9 | 1 |
| | | | Réunions en ligne avec les organisations de la PDF (au moins 10 réunions en ligne, dont des réunions bilatérales) | I10 | 40 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Présentation sur l'espace civique (au moins une) | I9 | 10 |
| | | Mission de pays | Deux réunions nationales de la PDF | I10 | 200 |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Autres événements de renforcement des capacités | Au moins trois webinaires de la PDF | I1* | 1 |
| | | | | | I9 |
| | | | | I10 | 40 |
| | | | | I9 | 1 |
| | | | | I10 | 100 |
| D 1.4 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE | Contributions écrites/orales | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Réunions avec des fonctionnaires de l'UE et des États membres | I1 | 10 |
| | Contributions écrites/orales | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Réunions avec des fonctionnaires des OIG - (12 CdE, 6 Nations Unies, 6 OSCE/BIDDH) | I1 | 24 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | Réunions, auditions et conférences organisées par les institutions et les États membres de l'UE - réunions JAI, réunions des agences JAI, auditions du PE | I1 | 10 |
| | Événements externes de la FRA | Événement de mise en réseau | Réunions, auditions et conférences organisées par les OIG - auditions aux Nations Unies, au CdE, à l'OSCE/BIDDH | I1 | 10 |
| D 1.5 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales | Résultats des recherches | Rapports FRANET | Collecte de données FRANET pour le chapitre Focus sur le Chapitre des Droits fondamentaux pour le FRR | I3 | 29 |
| | Résultats des recherches | Ensemble de données | Charterpedia et base de données jurisprudentielle | Nombre de visiteurs/s uiveurs des ensembles de données de la FRA | 9000 |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Ateliers de formation sur la Charte et présentations de matériels et d'outils de la Charte | I9 | 12 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation des travaux de la FRA | Présentations aux institutions et aux États membres de l'UE | Nombre de contributio | 3 |

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------|
| | | sur la Charte aux parties prenantes de la FRA | | ns formelles/v erbales aux institutions de l'UE et aux États membres | |
| | Publications | Matériel de formation | Matériel de formation et de présentation sur la Charte pour téléchargement en ligne | I9 | 10 |
| | Production de matériel de communication | Vidéo | Tutoriels pertinents concernant la Charte | I11 | 4 |
| | Production de matériel de communication | Base de données | Charterpedia, développements ultérieurs d'orientation en ligne sur la Charte | Nombre de visiteurs/s uiveurs des ensembles de données de la FRA | 9000 |
| D 1.6 – Participation au dispositif de l'UE requis par l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées | Publications | Document | Projet de document sur les pratiques encourageantes des cadres nationaux de la CDPH (publication en 2022) | I.5 | 1 |
| | | Document | Projet de document sur les indicateurs de la CDPH | 1.5 | 1 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion de consultation | Réunion des parties prenantes sur la stratégie en faveur des personnes handicapées | I.9 | 1 |
| | | Réunion des parties prenantes | Réunions du cadre de l'UE relatif à la CDPH | I.9 | 3 |
| D 1.7 – Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'UE à la Charte de l'UE | Publications | Document | Documentation des pratiques sur les aspects liés aux droits fondamentaux dans le cadre du suivi des fonds de l'UE | I8 | 1 |
| | Activités de renforcement des capacités | Formation | Membres du personnel choisis au sein des organismes légaux de défense des droits de l'homme formés | I16 | 70 |
| | Activités de renforcement des capacités | Autres événements de renforcement des capacités | Test des modules de formation | I11 | 1 |
| D 1.8 - Organes de l'agence | Événements organisés par la FRA | Réunion des parties prenantes | Organisation des réunions du conseil d'administration (2) | I9 | 2 |
| | | | Organisation des réunions du conseil exécutif (4) | I9 | 4 |
| | | | Organisation des réunions du comité scientifique (4) | I9 | 4 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNIQUER SUR LES DROITS | | | | | |
| Domaine d'activité : Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel | | | | | |
| Projets | Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées | | | | |
| | Catégorie de résultat | Type de résultat | Description des résultats | Indicateurs de résultats | Objectif |

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| E 1.1 – Rapports annuels | Publications | Rapport sur les droits fondamentaux | Tous les domaines du cadre pluriannuel | I3 | 1 |
| | Publications | Résumé | Tous les domaines du cadre pluriannuel | I3 | 1 |
| | Publications | Rapport | Rapport d'activité annuel | I3 | 1 |
| | Résultats des recherches | Rapport FRANET | 27 États membres de l'UE, Serbie et Macédoine du Nord | I5 | 29 |
| | Événements organisés par la FRA | Atelier | 2 à 3 ateliers au niveau national | I9 | 2-3 |
| | Événements externes de la FRA | Présentation officielle aux institutions de l'UE | 2 à 3 présentations | * | 2-3 |
| | Résultats de communication | Infographie | Développement de l'infographie des chapitres | I3 | 9 |
| E 1.2 – Renforcer la sensibilisation et promouvoir efficacement les droits | Publications | Étude de cas | Études de cas sur l'apprentissage en ligne | I17 | 100 journalistes supplémentaires |
| | Événements organisés par la FRA | Conférence | Conférences de la Présidence de l'UE (Portugal et Slovénie) | I10 | 150-300 |
| | Événements organisés par la FRA | Forum | Festival du film sur les droits de l'homme | I17 | 15,000 |
| | Événements externes de la FRA | Conférence/Forum | Réunions de communication d'experts | I17 | 500 |
| | Activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Ateliers du réseau des communicateurs sur les droits de l'homme | I10 | 350 |
| | Activités de renforcement des capacités | Outils | Plateforme e-learning Moodle | I10 | 1,000 |
| | Production de matériel de communication | Campagnes/campagne web | Campagnes dans les médias sociaux. | Nombre de visiteurs/visiteurs sur les canaux de communication de la FRA | Augmentation de 5% ou plus des abonnés aux médias sociaux |
| | Production de matériel de communication | Outils | Partage des outils de communication avec les parties prenantes | I6 | 30 |
| E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA | Production de matériel de communication | Site internet de la FRA | Site internet de la FRA (visites) | I6 | 2,400,000 |
| | Production de matériel de communication | Outils | Explorateur de données (visualisation) pour les enquêtes sélectionnées (pages vues) | I6 | 100,000 |
| | Production de matériel de communication | Supports promotionnels | Divers types de documentation imprimée | I11 | 10 |

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------|
| | Production de matériel de communication | Vidéo | Divers types de vidéo | I11 | 30 |
| | | | | I6 | 3,500 via le site Web 30,000 via les réseaux sociaux |
| | Production de matériel de communication | Infographie | Divers types de vidéo | I11 | 5 |
| | | | | I6 | 10,000 |
| | Production de matériel de communication | Q&R | Dossiers de Q&R pour publications officielles | I11 | 5 |
| | | | | I6 | 2,500 |
| | Production de matériel de communication | Actualité/Communiqué de presse | Dossiers d'actualités et de communiqués de presse pour publications officielles | I11 | 5 |
| | | | | I6 | 1,000 |
| | Production de matériel de communication | Message sur les médias sociaux | Divers messages sur les médias sociaux | I11 | 5 |
| | | | | I6 | 150,000 |
| | Production de matériel de communication | Campagnes/campagne web | Diverses campagnes | I11 | 2 |
| | | | | I6 | 6,000 |
| E 1.4 - Forum des droits fondamentaux 2021 | Événements organisés par la FRA | Forum | Manifestation publique du Forum des droits fondamentaux 2021 | I9 | 1 |
| | Événements organisés par la FRA | Forum | Forum des droits fondamentaux 2021 | I15 | 60 |
| | Événements organisés par la FRA | Conférence | Dialogues sur les droits fondamentaux - Manifestations publiques | I9 | 2 |
| | Production de matériel de communication | Manifestation publique | Communication et résultats du Forum 2021 | I16 | 60 |
| | Production de matériel de communication | Vidéo | Communication et résultats du forum 2021 - production de matériels/outils audiovisuels | I11 | 10 |
| | Production de matériel de communication | Diffusion en direct | Communication et résultats du Forum 2021 | I17 | 60 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE O - AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | | | |
| Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel | | | | | |
| O 1.1 – Performance, suivi et évaluation | | Rapport | Rapports d'évaluation | N/A | - |
| | | Examen des stratégies | Examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA | N/A | |
| O 1.2 – Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes | Résultats des recherches | Collecte de données | Collecte de données | N/A | - |
| Autres dépenses opérationnelles | | | | | |
| F 1.1. – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier | Contributions écrites/orales | Examen des stratégies/résolutio | Examens des évaluations des appels à propositions, des résultats préliminaires des projets prédéfinis et | * | 6 |

| | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|
| des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 | | ns/autres documents | d'autres documents connexes nécessaires à la mise en œuvre du programme | | |
| | | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Rapports et retour d'information à l'OMF/aux donateurs | ** | 2 |
| | Événements organisés par la FRA | Réunion des parties prenantes | Réunion annuelle sur la coopération entre la FRA et les subventions au niveau des directeurs | ** | 1 |
| | Événements externes de la FRA | Mission de pays | Réunion du Comité de coopération et réunions des comités de suivi de l'appel à propositions et le PDP. Réunion(s) avec le ministère tchèque de la Justice au sujet de l'élaboration d'outils visant à faciliter l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme au niveau national | **** | 9 |
| Conférence/Forum | | Réunion(s) de l'OMF avec des organisations partenaires internationales. | ** | 1 | |
| F 1.2. – Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux | Publications | Rapport | Rapport thématique - la situation des enfants | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Rapport thématique - la situation des personnes handicapées | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Rapport thématique - la situation des personnes âgées | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Rapport thématique - profils ODD des 28 régions | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Rapport thématique - cartes de vulnérabilité municipales | I5 | 1 |
| | Publications | Rapport | Guide thématique « Comment comprendre, communiquer et appliquer des données sur la vulnérabilité dans le processus politique » | I5 | 1 |
| F 1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à la Grèce dans le domaine des migrations | Résultats des recherches | Recherche/cartographie du travail sur le terrain | Recherche/cartographie des communautés locales et des migrations | I3 | 1 |
| | Contributions écrites/orales | Document | Rapports bimestriels à l'OMF | ** | 6 |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Activités de renforcement des capacités mensuelles | *** | 12 |
| F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du Médiateur grec | Contributions écrites/orales | Examen des stratégies/résolutions/autres documents | Conseils au Médiateur concernant l'intégration des stratégies relatives aux droits fondamentaux dans les stratégies de bonne gouvernance | * | 10 |
| | | Autres contributions fournies dans le cadre de réunions bilatérales | Participation à des visites de membres du personnel du Médiateur dans les régions, y compris adaptation des conclusions de la FRA | **** | 10 |
| | Organisation d'activités de renforcement des capacités | Atelier de renforcement des capacités | Ateliers et réunions de coopération pour la formation du personnel de l'OG et d'autres parties prenantes sur les ressources humaines (liées à l'UE/la FRA). | *** | 1 |

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS APPLICABLES AU DIRECTEUR

Conformément aux orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) applicables aux directeurs des agences décentralisées de l'UE [Commission Guidelines on key performance indicators (KPI) for directors of EU decentralised agencies], les objectifs, cibles et indicateurs suivants ont été recensés concernant le directeur de la FRA :

| OBJECTIF | ICP | CIBLE |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée | Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne | <i>Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1</i> |
| | Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation | 80% |
| | Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation | 80% |
| | Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique | 80% |
| Utilisation rapide, intégrale et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires | Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement | > 90% |
| | Taux (%) d'annulation des crédits de paiement | < 5% |
| | Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'UE et du total des recettes résultant des taxes, le cas échéant, reçus au cours de l'année N) | > 90% |
| | Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis | > 80% |
| Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne | Taux (%) d'exécution dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations « souhaitables ») | 90% |
| | Taux moyen de vacances d'emplois (% de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin d'année, y compris les offres d'emploi publiées avant le 31 décembre) | < 5% du nombre total de postes |
| | Avis positif du comité d'avis de la FRA sur les publications de l'agence contenant des avis | 100% |
| | Avis positifs du comité scientifique sur les publications de l'agence | 100% |
| | Réalisation d'évaluations ex ante et ex post des projets sur la base du plan d'évaluation annuel | 80% |
| Preuves du niveau de bien-être du personnel | Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de l'agence | <i>Tous les trois ans</i> |
| | Nombre moyen annuel de jours de congé de maladie de courte durée par membre du personnel | < 8 |
| | Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut du personnel pour 100 membres du personnel | < 5 |
| Présentation externe des activités de l'agence et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à l'agence | Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires) | < 4 |
| | Visites dans différents pays pour présenter le travail de l'agence | 2 |
| | Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias | <i>12 au cours de l'année</i> |
| | Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de l'agence, notamment les institutions, organes et agences de l'UE, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la plateforme des droits fondamentaux) | <i>> 100 réunions bilatérales > 12 réunions de parties prenantes à la FRA 1 réunion des ALN 1 événement majeur (Forum des droits fondamentaux) > 6 visites aux institutions, organes et agences de l'UE</i> |

ANNEX XV : Marchés publics programmés pour 2021 (décisions de financement)

PROGRAMME STRATÉGIQUE A - DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination

A 1.1 – Enquête sur les Roms 2020

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 110 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 1.2 – Enquête de l'UE sur les immigrants et les descendants d'immigrants

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 2 500 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : enquête

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 1.3 – Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 45 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 1.4 – Vieillesse dans les sociétés numériques : éléments favorables et obstacles à l'exercice des droits des personnes âgées

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 300 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de recherche/de promotion et de communication

Type de contrat : Un contrat direct

Type de contrat : 34 contrats spécifiques basés sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés :

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e et 4^e trimestres de l'année

A 1.5 – Droits sociaux à l'ère numérique

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 110 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de recherche/de promotion et de communication

Type de contrat : Un contrat direct

Type de contrat : 4 contrats spécifiques basés sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e et 4^e trimestres de l'année

A 1.6 – Activités supplémentaires dans le domaine de l'« Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 70 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de recherche/de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC ; recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms

A 2.1 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Inclusion sociale des Roms »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 80 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Intégration et inclusion sociale des Roms

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3130 Intégration et inclusion sociale des Roms

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée

A 3.1 – Antisémitisme : Collecte et analyse des données

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 5 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 3.2 – Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine des crimes de haine

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 40 000 EUR (1^{re} priorité) et 20 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 3.3 – Mise à jour de la base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 80 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 3.4 – Activités supplémentaires dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 40 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3110 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Domaine d'activité : Droits de l'enfant

A 4.1 - Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la protection et de la participation de l'enfant

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 25 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 4.2 – Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 80 000 EUR (1^{re} priorité) et 170 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 4.3 – Expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux – ventilation des données dans les enquêtes existantes de la FRA

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 10 000 EUR (1^{re} priorité) et 44 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE B - DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES

Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

B 1.1 Modération des contenus en ligne — harcèlement, discours de haine et (incitation à la) violence contre des groupes spécifiques

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 150 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : services

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

B 1.2 Assistance technique et renforcement des capacités visant à prévenir le profilage illicite

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 5 000 EUR (1^{re} priorité) et 90 000 EUR (3^e priorité).

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 5 000 EUR (1^{re} priorité) et 90 000 EUR (3^e priorité).

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 5 000 EUR (1^{re} priorité) et 90 000 EUR (3^e priorité).

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

B 1.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 35 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

B 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine de « La société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 10 000 EUR (1^{re} priorité) et 150 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

B 1.5 – Manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 45 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

B 2.1 – Présomption d'innocence : droits procéduraux dans les procédures pénales

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 15 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

B 2.2 - Autres activités dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 10 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3230 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

B 2.3 – L'incidence de la législation antiterrorisme sur les droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 10 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

Projet B.2.4 Droits procéduraux des enfants dans les procédures pénales

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à ... EUR (... priorité)

Ligne budgétaire : B0-3230 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 8

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

B 2.5- Réclusion criminelle dans l'UE - conditions et suivi - mise à jour

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 170 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 27

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3230 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice

B 3.1 Entreprises et droits de l'homme : protection des consommateurs et environnement

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 90 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 8

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

B 3.2 – Enquête sur les droits fondamentaux - réalisation d'une enquête à l'échelle de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 120 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 6

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

B 3.3 – Justice pour tous : vers une égalité d'accès à la justice pénale pour toutes les victimes de la criminalité contre les personnes ?

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 16 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

B 3.4 – Autres activités dans le domaine des « Victimes de la criminalité et accès à la justice »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 10 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

B 3.5 – Fournir une expertise ponctuelle en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice pour les citoyens et la sécurité des citoyens

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 10 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE C – MIGRATION ET ASILE**Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants****C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 250 000 EUR (1^{re} priorité) et 250 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

C 1.2 – Examens périodiques des problématiques relatives aux droits fondamentaux associées à la migration

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 300 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 20

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

C 1.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de relever les défis opérationnels dans le domaine de l'asile, des frontières et de la migration

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 60 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

C 1.4 – Situation des droits fondamentaux des résidents de longue durée dans l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 400 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE D - ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel****D 1.1 Système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux – EFRIS**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 130 000 EUR (1^{re} priorité) et 50 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

D 1.2 – Coopération avec les États membres et les organismes nationaux de défense des droits de l'homme

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 150 000 EUR (1^{re} priorité) et 90 000 EUR (3^e priorité)

Activité/Réalisation : Deux réunions avec les agents de liaison nationaux, en plus d'un échange régulier.

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Activité/Réalisation : Recherche ciblée sur la composante nationale relative aux droits de l'homme sur la base des résultats de l'étude de la FRA de 2020 sur la situation des INDH dans l'UE

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Activité/Réalisation : Réunions des parties prenantes nationales sur le rapport annuel de la Commission européenne relatif à l'État de droit

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Activité/Réalisation : Rapport sur les résultats du pilotage d'un « cadre d'engagements » pour les villes des droits de l'homme dans l'UE

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Activité/Réalisation : Réunion de révision par les pairs sur les villes des droits de l'homme lors du Forum des droits fondamentaux 2021

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

D 1.3 – Plate-forme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 147 000 EUR (1^{re} priorité) et 30 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : recherche
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 29
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : assistance technique
Type de contrat : contrat direct
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : étude
Type de contrat : contrat direct
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

D 1.4 – Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 80 000 EUR (1^{re} priorité) et 30 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

D 1.5 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la législation nationale et l'élaboration de politiques

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 132 000 EUR (1^{re} priorité) et 50 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
B03711 – Communication et sensibilisation
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication; assistance technique et renforcement des capacités
Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché : service
Nombre indicatif de contrats envisagés : 30
Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

D 1.6 – Participation au cadre de l'UE conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 20 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme
Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication
Type de contrat : contrat direct
Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés :

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

D 1.7 Fournir une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'UE à la Charte de l'UE.

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 100 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

B03711 – Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

B03400 – Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

D 1.8 - Organes de l'Agence

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 210 000 EUR (1^{re} priorité) et 90 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché :

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché :

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché :

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE E - COMMUNIQUER SUR LES DROITS

Domaine d'activité : Communication des droits dans tous les domaines du cadre pluriannuel

E 1.1 – Rapports annuels

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 430 000 EUR (1^{re} priorité) et 30 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

E 1.2 – Sensibilisation et promotion efficace des droits

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 170 000 EUR (1^{re} priorité) et 80 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 475 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 20

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

E 1.4 Forum 2021 sur les droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2021 s'élève à 350 000 EUR (1^{re} priorité) et 100 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

PROGRAMME STRATÉGIQUE O – AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Autres activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

O 1.1 Performances, suivi et évaluation

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 90 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03701 - Recherche et données

Objet des contrats envisagés : évaluation

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

O 1.2 Collecte de données complémentaires et autres activités pour le soutien des avis fondés sur des éléments probants destinés aux parties prenantes

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 50 000 EUR (1^{re} priorité)

Ligne budgétaire : B03701 - Recherche et données

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année et 2^e trimestre de l'année

Autres activités opérationnelles

F 1.1 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 214 286 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B04000 - Coopération avec l'Office du mécanisme financier

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

F 1.2 – Coopération au niveau des projets en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. Assistance technique à l'INS bulgare pour la production de données relatives aux populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2021 s'élève à 88 854 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B04000 - Coopération avec l'Office du mécanisme financier

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B04000 - Coopération

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Sélectionnez un élément. F 1.3 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Assistance technique à la Grèce dans le domaine de la migration

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 296 800 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B04000 - Coopération avec l'Office du mécanisme financier

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 15

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

F 1.4 – Coopération en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021 – Renforcement des capacités du médiateur grec

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2020 s'élève à 147 014 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B04010 - Accords de partenariat

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

ANNEXE XVI Activités de soutien

SERVICES ADMINISTRATIFS

Services et installations numériques

Le département des services et installations numériques (DSF) relève des services administratifs et fournit à l'agence l'infrastructure et les services sous-jacents en la matière. Il est responsable de la fourniture et de la gestion de l'infrastructure TIC, du centre de données ainsi que des applications et systèmes TIC. Il couvre également les services des équipements qui comprennent les services de maintenance, de sécurité et de réception du bâtiment.

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| Assurer la bonne exécution du titre II | - Exécution en temps opportun des engagements du titre II (environ 100 opérations) et des paiements (environ 250 opérations) | - % de l'exécution budgétaire - % du budget exécuté en octobre | >95 % >80 % | 99 % 80 % |
| Assurer la continuité maximale des systèmes TIC pendant les heures de travail | - Fonctionnement ininterrompu des systèmes TIC, sauf durant les périodes de maintenance prévues | - % de la continuité des systèmes TIC | - 99,99 % | - 99,99 % |
| Assurer des réponses en temps voulu aux demandes de TIC et d'équipements, comme le prévoient les procédures en la matière | Fourniture des services TIC et installations dans les délais prescrits | - % des demandes à exécuter conformément aux délais des procédures prévus | - 97 % | - 97 % |
| Veiller à ce que toutes les demandes de changement des TIC soient autorisées | - Exécution des demandes de changement des TIC | - % des demandes de changement autorisées | - 100 % | - 100 % |
| Réduire l'empreinte écologique de l'agence. | - Réduire la consommation d'énergie et de chauffage | - % de réduction de la consommation d'énergie et de chauffage | - 5 % de réduction | - 5 % de réduction |
| Ressources pour l'activité en 2021 | | | | |
| Ressources humaines | Agents temporaires | Agents contractuels | Experts nationaux détachés | Total |
| | 5 | 3 | 0 | 8 |
| Budget disponible | | | | |

Financement et passation de marchés

Les départements des finances et de la passation des marchés fournissent des services axés sur le service et assurent la bonne gestion des ressources financières de l'agence (efficacité, efficacité et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières applicables (légalité et régularité). Ils élaborent des rapports fiables concernant la gestion afin de faciliter le processus de prise de décisions. L'agence gère ses ressources en suivant l'approche de gestion par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels sous la même ligne budgétaire. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources par projet. L'agence dispose également d'un logiciel par le biais duquel le personnel indique le nombre réel d'heures consacrées à chaque projet. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs

PROJET DE DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2021-2023 DE LA FRA *ANNEX XVI: XVI Activités de soutien*
prédéfinis de l'agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la
présentation de rapports.

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| Maintenir des services offrant un haut niveau de gestion financière | - 700 engagements budgétaires - 1 500 paiements | - % de l'exécution budgétaire - % des résultats - % des paiements retardés - Nombre d'exceptions ex post enregistrées - Respect des recommandations formulées par l'IAS/la CCE | - >95 % - >95 % - <10 % - =< par rapport à l'année précédente - >95 % | - 100 % - 99 % - <5 % - =< par rapport à l'année précédente - 100 % |
| Fournir des rapports de gestion financière en temps opportun et fiables | - Rapports d'exécution mensuels | - Nombre de jours entre la fin du mois et la publication du rapport | - <15 | - 7 |
| Améliorer l'efficacité et la productivité des circuits de financement | - Flux de travail entièrement électroniques | - Délai requis pour la réalisation de chaque flux de travail financier | - Réduit de 10 % | - Initialement réduit de 5 % |
| Gestion de mission | - Traitement en temps utile des indemnités de mission - Gestion efficace du contrat de l'agence de voyage | - % d'exécution des missions - Gestion en temps utile de l'agence de voyage | - > 80 % des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans un délai de 30 jours. | - 90 % des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans un délai de 30 jours. |

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| Fournir des procédures de passation des marchés légaux et régulières | - 20 procédures d'appel d'offres - 660 contrats | - Nombre d'échecs de procédures - Nombre de plaintes d'opérateurs économiques non retenus - Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou des contractants - Montant des dommages-intérêts payés | - <5 % - <5 % - <1 - <5 000 EUR | - <2 % - <2 % - 0 - 0 EUR |
| Améliorer l'efficacité et la productivité du circuit des marchés publics | - Renforcer les systèmes locaux pour la gestion des offres et des contrats | - Délai requis pour la réalisation de chaque procédure de passation de marché | - Réduit de 10 % | - Réduit de 10 % |
| Ressources pour l'activité en 2021 | | | | |
| Ressources humaines | Agents temporaires | Agents contractuels | Experts nationaux détachés | Total |
| | 5 | 3 | - | 8 |

| | |
|------------------------------|--|
| Budget disponible | |
|------------------------------|--|

L'équipe « gestion de la qualité » coordonne la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de la FRA et veille à son amélioration continue. Ses principales responsabilités en la matière sont les suivantes : gestion des risques, conception des processus, liaison avec le service d'audit interne, contrôles de conformité et suivi continu de la mise en œuvre des contrôles internes ainsi que des mesures correctives et préventives nécessaires.

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| Couverture complète et consolidation de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision et mise à jour continues pour des raisons d'efficacité | Description des processus dans les procédures appropriées et mise à jour continue pour des raisons d'efficacité | - Nombre de procédures révisées et délai pour l'évaluation de la qualité | - Révision de la qualité dans les deux semaines | - < 2 semaines |
| Révision des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche) après restructuration | Contrôles de la qualité au niveau du projet (sur demande) | - Exécution des contrôles de la qualité et émission de recommandations en matière d'amélioration. | - 100 % des interventions demandées réalisées dans les délais convenus. | - 100 % |
| Adoption et introduction du nouveau cadre de contrôle interne, contrôle de la conformité. | Analyse des lacunes | - Évaluation de la conformité (% estimation) | - 100 % de conformité au nouveau cadre de normes de contrôle interne - | - 90 % - |
| Gestion annuelle des risques et mesures préventives efficaces | Exercice annuel d'évaluation des risques et adoption du registre des risques | - Nombre de mesures préventives convenues et suivi | Évaluation des risques et délivrance du registre réalisées pour avril et 80 % des mesures préventives entreprises dans le délai convenu | - Avril 2021 - 75 % |
| Renforcement de la méthodologie des contrôles ex post et introduction de vérifications internes de la qualité au niveau du processus | Adoption d'un plan de contrôle de la conformité pour les processus internes et mise en œuvre. | - Niveau de mise en œuvre du plan | - 80 % du plan mis en œuvre | - 80 % |
| Liaison avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives, préparation des audits | Action rapide concernant les recommandations formulées | - Niveau de mise en œuvre du plan | 90 % des mesures prises concernant les recommandations pour le délai convenu | - 90 % |
| Ressources pour l'activité en 2021 | | | | |

| Ressources humaines | Agents temporaires | Agents contractuels | Experts nationaux détachés | Total |
|---------------------|--------------------|---------------------|----------------------------|-------|
| | 1 | 1 | | 2 |
| Budget disponible | 0 | | | |

Planification

L'objectif principal est de créer et de gérer la planification de l'agence par la conception et la mise en œuvre de processus et d'outils de programmation stratégiques et opérationnels ainsi que par la surveillance et l'évaluation efficaces des objectifs et activités de la FRA conformément aux normes de l'UE ainsi que sur la base des besoins des parties prenantes pour renforcer les performances, la responsabilité et l'apprentissage de l'agence.

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| Renforcer tous les processus de planification en élaborant et en fournissant les documents clés pertinents en temps opportun | - Documents de programmation 2022-2024 et 2023-2025 - Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2023 | - Nombre de documents de programmation de la FRA soumis au CA | - Le DP 2022-2024 est adopté pour décembre 2019 - La note du directeur sur le programme de travail 2023 sera rédigée pour mai 2020 | - Les documents de programmation sont approuvés en temps utile par le CA et soumis à la CE |
| | - Réunions et fiches d'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE) | - Nombre de fiches rédigées et de réunions tenues | - La FRAPPE est mise en œuvre dans les délais (2 ^e et 4 ^e trimestres) | - Le processus de la FRAPPE est pleinement opérationnel et incorporé dans le processus de planification (intégré) de la FRA |
| Renforcer le système de suivi des IPC et rationaliser et simplifier les indicateurs de performance | - Cadre de mesure des performances révisé | - Nombre d'indicateurs simplifiés/introduits | - Le cadre des indicateurs est mis à jour pour mai 2021 | - Le suivi des performances et les rapports en la matière à la FRA sont renforcés |
| Évaluer les résultats obtenus dans le contexte des activités et projets opérationnels de la FRA | - Rapports d'évaluation ex ante | - Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation 2020 | - Un rapport d'évaluation | - Les résultats des évaluations alimentent le processus de planification |
| | - Rapports d'évaluation ex post | - Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation | - Un rapport d'évaluation | - Les résultats des évaluations sont résumés dans le rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2020 |
| Veiller à ce que les parties prenantes de la FRA soient constamment impliquées et consultées dans le cycle du PMER | - Consultations des parties prenantes concernant les documents de planification pertinents | - Nombre de consultations entreprises - Taux de réponse des parties prenantes de la FRA | - Une consultation sur le PTA 2022 - Une consultation sur la note du directeur sur le programme de travail 2023 | - Les contributions des parties prenantes sont prises en compte pendant tout le cycle du PMER |
| Renforcer le processus de compte rendu de | - Rapport d'activité annuel consolidé 2019 | - Nombre de rapports d'activités annuels consolidés | - Un RAAC 2020 | - Le RAAC est préparé en temps opportun et |

| l'agence et assurer sa fourniture en temps opportun | | | | adopté par le CA en mai 2020 |
|-----------------------------------------------------|--------------------|---------------------|----------------------------|------------------------------|
| Ressources pour l'activité en 2021 | | | | |
| Ressources humaines | Agents temporaires | Agents contractuels | Experts nationaux détachés | Total |
| | _14 | - | - | - |
| Budget disponible | Sans objet | | | |

Ressources humaines

L'objectif est de fournir des ressources humaines et des services juridiques de haute qualité et modernes et de créer et maintenir un environnement de travail agréable et appréciatif.

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| Fournir des services de RH de premier ordre | Tous les emplois du tableau des effectifs et tous les postes non statutaires sont pourvus. | - Taux d'occupation moyen du personnel statutaire - Taux des procédures de recrutement lancées/réalisées avec succès | - 95 % - 80 % | - >90 % - >75 % |
| | Mise en œuvre du plan d'apprentissage et développement 2020 et rapport d'évaluation annuel | - % de réalisation du plan d'apprentissage et développement - Résultats de l'évaluation | - >90 % | - >80 % |
| | Évaluations 2020 et reclassements 2020 du personnel statutaire | - Mise en œuvre et suivi de l'évaluation et des reclassements | - Deux exercices d'évaluation et de reclassement (un pour chaque catégorie de personnel statutaire) | - 100 % du lancement et clôture des exercices |
| | Optimisation des systèmes informatiques des RH | - Taux d'optimisation | - Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2020 | - Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2020 |
| | Suivi de l'enquête sur le bien-être de 2017 | - % de mise en œuvre des activités de 2018 | - >90 % du plan mis en œuvre | - 80 % |
| Élaboration et suivi des politiques de RH y compris le dialogue social | Nombre de politiques de RH élaborées/révisées Nombre de réunions garantissant le dialogue social | - % d'adoption des politiques - Temps moyen consommé - Nombre de consultations - Nombre de réunions | - Consultations dans les délais statutaires - Réalisation de toutes les réunions prévues | - Adoption harmonieuse et en temps utile des politiques - Communication au personnel |
| Gestion du titre I du budget en | Suivi et exécution du titre I du budget 2020 | - % de l'exécution budgétaire | - >100 % | - 95 % |

¹⁴ Les deux « agents temporaires - AT » dans la planification sont inclus dans les ressources humaines allouées au PTA sous la rubrique « Activités opérationnelles ».

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| collaboration avec l'administration | Élaboration du titre I du budget 2021 | - % de réalisation du projet de titre I du budget 2020 | | |
| Mise en œuvre du plan d'action stratégique Égalité et diversité 2016-2020. | Hiérarchisation des activités 2020 | - % de mise en œuvre du plan annuel | - >90 % du plan mis en œuvre | - 80 % |
| Gestion des programmes de stages et de visites d'étude | Gestion harmonieuse des programmes conformément au cadre réglementaire | - Taux moyen d'occupation | - 90 % | - >90 % |
| Frais de contentieux | | | | |
| Fournir des services de RH de premier ordre | Traitement des demandes, y compris les plaintes et les litiges relatifs au personnel et au recrutement du personnel | Traitement harmonieux des réclamations et des litiges dans les délais statutaires | Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec les exigences statutaires | Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec les exigences statutaires |
| Ressources pour l'activité en 2021 | | | | |
| Ressources humaines | Agents temporaires | Agents contractuels | Experts nationaux détachés | Total |
| | 3 | 4 | 0 | 7 ¹⁵ |
| Budget disponible | Sans objet | | | |

Bureau du directeur et conseillers

Vous trouverez les indicateurs de performances clés (IPC) et les objectifs du directeur dans l'annexe XIII.

Le bureau du directeur assiste le directeur dans l'administration quotidienne, dans la représentation de l'agence à l'extérieur et dans ses efforts visant à garantir que l'objectif global de l'agence et les tâches connexes, qui sont établis dans son règlement fondateur, soient réalisés de manière efficiente et efficace et dans le respect des priorités stratégiques pluriannuelles définies par le conseil d'administration de l'agence.

Les conseillers soutiennent le directeur dans ses tâches en fournissant une expertise sur les questions relatives à la recherche – collecte et analyse des données - et la communication. Dans ce contexte, ils participent aux réunions et événements internes et externes.

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| - Améliorer la pertinence et l'incidence des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale | - Fiches - Briefings - Notes - Rapports d'évaluation - Informations spécifiques aux pays - Événements - Concertation | - Fourniture d'informations précises et en temps opportun - Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques - Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs | - Représentants des administrations nationales - Représentants des structures des droits de l'homme - Société civile - Administrations locales | - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures - Accès pour l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État - Renforcement et élargissement des contacts de l'agence - Accord avec les |

¹⁵ Le total inclut : 1 AT (équipe des ressources humaines), 1 AT (chef d'unité des services administratifs), 1 AT (services juridiques), 2 AC (équipe des ressources humaines) et 2 AC (unité SA)

| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | <p>principaux interlocuteurs en ce qui concerne les activités et les actions de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation |
| <ul style="list-style-type: none"> - Informer les autorités nationales et de l'UE sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires | <ul style="list-style-type: none"> - Briefings - Notes - Informations spécifiques aux pays - Concertation | <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'informations précises et en temps opportun - Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques - Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Représentants des administrations nationales - Représentants de la Commission européenne - Agences de l'UE | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures - Accès pour l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'UE | <ul style="list-style-type: none"> - Fiches - Briefings - Notes - Informations spécifiques aux pays - Événements - Concertation | <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'informations précises et en temps opportun - Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action stratégiques - Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Représentants des administrations nationales - Représentants de la Commission européenne - Représentants des structures des droits de l'homme - Société civile - Administrations locales | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures - Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation |
| <ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace de dialogue sûr et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels | <ul style="list-style-type: none"> - Événements - Briefings - Concertation | <ul style="list-style-type: none"> - Réunions organisées avec les principaux acteurs des droits de l'homme menacés | <ul style="list-style-type: none"> - Société civile - Représentants de la Commission européenne | <ul style="list-style-type: none"> - Activités et événements pour soutenir les acteurs des droits de l'homme menacés |
| <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le fonctionnement efficace de | <ul style="list-style-type: none"> - Quatre réunions du BE - Décisions du | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de décisions du BE - Nombre de | <ul style="list-style-type: none"> - 95 % des décisions adoptées | <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des décisions adoptées |

| | | | | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| l'organe exécutif | bureau exécutif - Propositions soumises au CA | propositions acceptées par le CA - Nombre de participants à chaque réunion | - 95 % des propositions acceptées - Quorum (trois membres) pour la prise de décisions par le BE | - 100 % des propositions acceptées - 95 % de l'ensemble des membres |
| Ressources pour l'activité en 2021 | | | | |
| Ressources humaines | Agents temporaires | Agents contractuels | Experts nationaux détachés | Total |
| | 6 | - | 0 | 6 |
| Budget disponible | Sans objet | | | |

Comptabilité

| Description de l'activité en 2021 | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs | Résultats | Indicateurs | Buts | Résultats escomptés |
| Préparer et tenir les comptes annuels 2020 de la FRA, conformément au règlement financier et aux règles comptables de la Commission. Maintenir et valider les systèmes comptables. | Réalisation du projet de comptes et des comptes définitifs 2020 en respectant les délais mentionnés dans le règlement financier | - Nombre d'observations de la CCE/IAS au cours de l'année. - Nombre de réserves dans les rapports d'audit - Délais relatifs à la fourniture des comptes provisoires et définitifs mentionnés dans le règlement financier, respectés pendant l'année | - Pas d'observations de la CCE/IAS. - Comptes annuels 2020 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves - Tous les délais respectés | - Pas d'observations de la CCE/IAS. - Comptes annuels 2020 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves - Tous les délais respectés |
| Exécuter les instructions de paiement correctement dans les trois jours ouvrables à compter de la signature des ordonnateurs, tout en conservant suffisamment de liquidités pour payer les dettes à leur échéance. | Tous les paiements exécutés correctement dans les trois jours ouvrables à compter de leur signature par les ordonnateurs | - Nombre de paiements retardés par des problèmes de trésorerie pendant l'année - Nombre de paiements exécutés après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur | - Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie - Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur | - Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie - Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur. |
| Ressources pour l'activité en 2021 | | | | |
| Ressources humaines | Agents temporaires | Agents contractuels | Experts nationaux détachés | Total |
| | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Budget disponible | 17 000 EUR | | | |